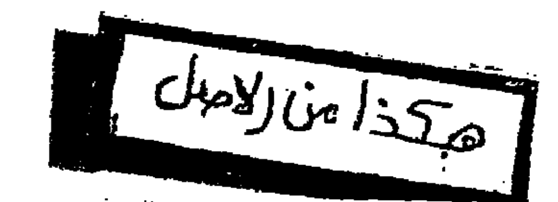
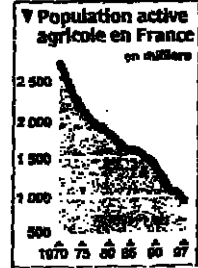


LE MONDE ÉCONOMIE

■ Agriculture : réformer la PAC
■ Emploi : 18 pages d'annonces classées

▼ Population active agricole en France
en milliers
2 500
2 000
1 500
1 000
500
1970 75 80 85 90 97





CINQUANTE-QUATRIÈME ANNÉE – N° 16623 – 7,50 F - 1,13 EURO

MERCREDI 8 JUILLET 1998

FONDATEUR : HUBERT BEUVE-MÉRY – DIRECTEUR : JEAN-MARIE COLOMBANI

Bruxelles rappelle les Onze à la discipline budgétaire

LES MINISTRES des finances des onze pays de l'euro, réunis lundi 6 juillet à Bruxelles, ont constaté un relâchement de la discipline budgétaire au sein de l'Euroland, tout en se félicitant d'une bonne situation économique générale au sein de l'Union. La Commission a sorti ses *« cartons jaunes »*, visant particulièrement la France, dont le déficit structurel s'aggraverait en 1998 et 1999. A l'exception du Luxembourg, tous les pays sont peu ou prou épinglés, notamment l'Italie et la Belgique, en raison d'un endettement très lourd. Le président de la Banque centrale européenne, Wim Duisenberg, a estimé à 3 % en moyenne la croissance dans l'Union pour 1998. Les Quinze ont, par ailleurs, accepté que les accords conclus entre la France et la zone franc soient maintenus après le passage à l'euro.

Lire page 2

■ Défection iranienne

Ahmad Rezaï, fils d'un des dignitaires de la République iranienne, a fait défection aux Etats-Unis, portant un coup dur à la faction conservatrice du régime. p. 4

■ Réforme de l'assurance-maladie

Après l'annonce, lundi, du plan de Martine Aubry, les industriels du médicament et les radiologues se disent prêts au dialogue. Les syndicats sont divisés. p. 6, les points de vue p. 11 et notre éditorial p. 12

■ L'été festival

« Didon et Enée », de Henry Purcell, ouvre avec éclat le festival d'art lyrique d'Aix-en-Provence. Deux pages quotidiennes sur les festivals de l'été, jusqu'au 4 août. p. 22 et 23

■ Restructuration des armées

Les dernières mesures, annoncées mardi par le ministre de la défense, affectent surtout l'Ile-de-France, la Haute et la Basse-Normandie. p. 28

■ Téléphone : peu de concurrence réelle

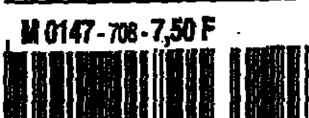
Six mois après l'ouverture du marché des télécommunications, le paysage français n'est pas bouleversé. Seul Cegetel semble s'imposer. p. 13

■ Sauver le Balzar

Trois cents aficionados de la brasserie parisienne se sont groupés dans une association loi de 1901 pour défendre l'établissement. p. 20

Allemagne, 3 DM ; Antilles-Guyane, 9 F ; Autriche, 25 ATS ; Belgique, 45 FB ; Canada, 2,25 $ CAN ; Côte-d'Ivoire, 850 F CFA ; Danemark, 15 KRD ; Espagne, 225 PTA ; Grande-Bretagne, 1 £ ; Grèce, 450 DR ; Irlande, 1,40 £ ; Italie, 2900 L ; Luxembourg, 46 FL ; Maroc, 10 DH ; Norvège, 14 KRN ; Pays-Bas, 3 FL ; Portugal CON., 250 PTE ; Réunion, 9 F ; Sénégal, 850 F CFA ; Suède, 16 KRS ; Suisse, 2,10 FS ; Tunisie, 1,2 Din ; USA (NY), 2 $; USA (others), 2,50 $.

M 0147 - 708 - 7,50 F



Nucléaire : une loi pour la transparence

● Jean-Yves Le Déaut, député socialiste, a remis à Lionel Jospin son rapport sur la refonte du dispositif de contrôle nucléaire ● Il demande l'élaboration d'une « loi fondatrice » et la fin de la « culture du secret » ● La création d'une autorité de surveillance indépendante est proposée

LE DÉPUTÉ socialiste de Meurthe-et-Moselle Jean-Yves Le Déaut devait remettre au premier ministre, mardi 7 juillet, son rapport sur le système français de sûreté nucléaire, sous-titré *La longue marche vers l'indépendance et la transparence.* Ce travail lui avait été demandé par Lionel Jospin afin de préparer une loi sur la transparence du contrôle de la filière nucléaire. Le système est *« globalement satisfaisant »*, souligne-t-il, mais des séries d'incidents ont *« porté atteinte à la crédibilité de l'ensemble de l'édifice »*. Le parlementaire met en cause les faiblesses des organismes responsables de la radioprotection et l'éclatement des responsabilités en une multitude de services et de ministères se traduisant par l'apparition de *« zones d'ombre ou de quasi absence de l'Etat »*.

M. Le Déaut propose une *« loi fondatrice sur l'énergie nucléaire »* créant une autorité indépendante qui regrouperait les fonctions de contrôle de la radioprotection et de la sûreté. Une agence de radioprotection serait chargée de l'expertise. L'Office de protection contre les rayonnements ionisants (OPRI) et l'Institut de protection et de sûreté nucléaire (IPSN), qui serait définitivement détaché du Commissariat à l'énergie atomique (CEA), fusionneraient.

Concernant le nucléaire militaire, M. Le Déaut propose qu'un « droit de regard » soit exercé par l'autorité indépendante afin de garantir au public le niveau de sécurité des installations de ce secteur. Pour assurer une meilleure transparence, le rapporteur préconise d'instaurer un contrôle du Parlement sur l'activité et le budget des futurs organismes.

En outre, les conditions de fermeture de Superphénix ont été examinées par une commission d'enquête créée à l'Assemblée nationale où de nombreux députés enquêtent sur les sujets les plus divers comme la Corse et les tribunaux de commerce. Aiguillonnés par les *« affaires »*, les parlementaires semblent décidés à user de leurs prérogatives dans le contrôle du fonctionnement de l'Etat.



Lire pages 5 et 19



MICHAEL URBAN/REUTERS

■ Encore faut-il vaincre la Croatie...

■ Les stratégies d'attaque françaises

■ Les secrets tactiques des demi-finalistes

■ L'argent de la Coupe et le marketing sportif

Lire notre cahier Le Mondial

Le Japon lance sur le marché SOS Vengeance et SOS Amis

TOKYO
de notre correspondant

Récession ou pas, le Japon reste une société de services. Toutes sortes de services. Alibi, vengeance, étalage de relations : il suffit de s'adresser à une société spécialisée et de payer. Ainsi, vous n'avez pas assez de relations, mais vous souhaitez beaucoup d'invités à votre mariage. Une société de benriya-san (« ceux qui sont commodes » : les dépanneurs en tout genre en quelque sorte) vous en fournira. Ils et elles, habillés bon chic bon genre, viendront vous congratuler, faire quelques plaisanteries sur le marié ou la mariée avant de s'éclipser discrètement, leur prestation accomplie. Ces « amis » ont été loués, souvent par la famille de l'un des conjoints, pour en mettre plein la vue à l'autre. On peut ainsi s'offrir des « parents » ou un hôte d'honneur. Les prix varient de 30 000 yens (1 500 francs) pour une simple « relation » à 150 000 yens pour un « professeur » ou un « éminent » docteur.

D'autres sociétés fournissent à la demande un alibi. Fausses références de travail, faux voyage d'affaires en province pour un mari volage ou faux garants : les explications souhaitées par le client sont fournies au téléphone par la voix suave d'une « secrétaire » ou celle, assurée, d'un « supérieur » de l'intéressé. Une radio d'Osaka fournit aussi à la demande un fond sonore alibi : brouhaha d'une gare ou d'un aéroport, par exemple, pour donner l'impression que l'interlocuteur appelle d'une cabine publique... On trouve pléthore de publicités de ces fournisseurs d'alibis dans les journaux populaires.

La récession aidant, avec son cortège de prêts irrécouvrables et de faillites, est apparu un autre type de service : la vengeance. « Nous nous chargeons de vous venger », peut-on lire sur des affichettes publicitaires dans des cabines téléphoniques. Selon le quotidien Asahi shimbun, qui a interviewé le patron de l'une de ces officines, celui-ci reçoit une cinquantaine d'appels par jour, dont certains sont des demandes d'assassinat... Théoriquement, la vengeance ne doit pas contrevenir à la loi. Par exemple, une employée victime de harcèlement sexuel se vengera de son supérieur en le faisant humilier en public. Mais la menace n'est pas la moindre des méthodes des « justiciers ».

Ces officines de vengeance sont gérées, on s'en doute, par des voyous. Le yakuza a longtemps joué un rôle d'intermédiaire dans le règlement des accidents de la circulation ou la récupération de dettes, encaissant au passage une commission. Les Japonais, qui ne souffrent pas du prurit judiciaire des Américains, ne vont en effet devant les tribunaux qu'en dernier recours. Mais ils ont un sens aigu de l'injustice, et la réparation d'un préjudice ou d'une malveillance est chose importante.

En raison des lenteurs de la justice, les Japonais préfèrent donc, aujourd'hui encore, régler leurs différends à l'amiable. Cette attitude a favorisé l'apparition de ces PME qui emploient toute une gamme de préposés. Le public peut donc choisir entre plusieurs officines de réparation extralégale des torts qui ont pignon sur rue. En toute bonne justice, en quelque sorte.

Philippe Pons

Les toxicomanes oubliés

QUI LUTTE *contre la toxicomanie ? Tout le monde et personne, révèle un rapport de la Cour des comptes rendu public mardi 7 juillet. Le décryptage des magistrats souligne les failles dans l'utilisation des crédits publics, plus de 1 milliard de francs. Ils insistent aussi sur l'insuffisante volonté politique et les carences des services de l'Etat, et reprochent l'absence de stratégie dans la lutte contre la toxicomanie. Le rapport constate que les actions menées par différents ministères le sont sans concertation avec les autres administrations, et que des acteurs essentiels comme la police, la gendarmerie et les douanes obéissent à des logiques différentes.*

Lire page 8

L'idéologie du monde

DE TUNIS à Buenos Aires, de Moscou à Washington, de Paris à Canberra, de Rome à Rio, pour différentes que soient les situations, pour diverses que soient les cultures, les commandements de l'action politique sont partout les mêmes : stabilité des prix, équilibre budgétaire, compétitivité, privatisation, dérégulation. *D'où vient cette similitude des discours sous tous les vents de la planète ? Cette étrange impression que l'on a parfois dans les hôtels, tant ils sont semblables, que l'on n'a pas changé de place alors que l'on est au bout du monde.*

La réponse la plus immédiate est que la mondialisation des discours est conséquence de la mondialisation des marchés, que la bonne économie s'enseigne partout, et que l'on a fermé l'université Lumumba à Moscou. Il n'y aurait donc rien d'idéologique dans cette évolution. Chaque pays affronte une même réalité, est soumis aux mêmes contraintes et a la même exigence, celle de l'adaptation à des marchés mondialisés. Crédibilité, compétitivité, innovation sont les ingrédients essentiels des stratégies nationales dans un tel environnement.

L'effondrement du mur de Berlin a institué l'économie de marché en modèle universel de référence. Ce « fait idéologique », pour ainsi dire, a profondément ébranlé les convictions, affecté les représentations, remis à sa place la volonté politique en la confrontant à ses limites.

Le marché est désormais le seul système au travers duquel se jouera et s'organisera la compétition des nations et la dévolution des richesses et des positions à l'intérieur des nations. L'un implique l'autre. *Quelles que soient les intentions de départ, le marché incite à la compétition, à la conquête d'avantages concurrentiels. Il suscite une dynamique irrésistible dans laquelle les considérations de coûts, d'innovations, de recherche de positions dominantes sont les enjeux ultimes. Il épouse ici, en une sorte de symbiose, l'individualisme ambiant.*

Or, le « socialisme », qui, sous quelque forme que ce soit, introduit les notions de collectif et de partage, interfère profondément avec les mécanismes de marché, au point de constituer un handicap de compétitivité pour le pays qui s'y risquerait.

C'est du moins la croyance généralisée de la période que nous traversons, renforcée par l'antienne de l'impossibilité du socialisme en un seul pays.

Jean-Paul Fitoussi
pour Le Monde

Lire la suite page 12

Guerre d'usure à Paris


JEAN TIBERI

SON DIRECTEUR de cabinet lui a conseillé : *« Taper là où ça fait mal. »* Sur-le-champ, Jean Tiberi a supprimé aux dissidents de son conseil municipal voitures et téléphones portables. En réagissant brutalement contre l'offensive de Jacques Toubon, qualifié de *« putschiste »*, le maire de Paris a remporté une première bataille. Récit d'une guérilla.

Lire page 10

International	2	Aujourd'hui	19
France	5	Météorologie	21
Société	8	Jeux	21
Régions	9	Culture	22
Horizons	10	Guide culturel	24
Entreprises	13	Carnet	25
Annonces classées	13	Kiosque	26
Communication	15	Abonnements	26
Tableau de bord	16	Radio-Télévision	27



هكذا من الاصل

EUROPE Les ministres des finances de l'Euro 11, réunis pour leur deuxième session lundi 6 juillet à Bruxelles, puis leurs quatre autres collègues ont constaté le relâchement des politiques budgétaires de l'ensemble des pays de la zone, après leurs efforts pour se conformer aux critères de Maastricht. ● LA FRANCE est particulièrement visée, avec un déficit structurel qui progresse en 1998 et 1999, selon les chiffres de la Commission. ● WIM DUISENBERG, le président de la BCE, a confirmé une croissance soutenue de 3 % en moyenne dans l'Union, évaluant l'impact de la crise asiatique à moins d'un demi-point de croissance. ● L'AUTRICHE, qui préside le conseil depuis le 1er juillet, veut donner la priorité à l'emploi, la coordination des politiques économiques et le rapprochement des fiscalités. Mais le débat institutionnel sur l'avenir de l'Europe a du mal à prendre corps.

La Commission lance un avertissement sur les déficits des Quinze

Après avoir fait l'effort de se conformer aux critères de Maastricht, les pays de l'Euro 11 ont tendance à relâcher leurs politiques budgétaires. Le conseil Ecofin n'en dresse pas moins un tableau très positif de la croissance et de l'évolution de l'inflation au sein de l'Union européenne

BRUXELLES
(Union européenne)
de notre correspondant

Situation économique satisfaisante, politique budgétaire parfois insuffisamment rigoureuse : tel est, en résumé, le double constat qu'ont fait les ministres des finances du groupe « Euro 11 », dont c'était la seconde réunion, lundi 6 juillet à Bruxelles, en présence de Wim Duisenberg, le président de la Banque centrale européenne (BCE). L'Euro 11, qui a duré deux heures, a été suivi par le Conseil Ecofin à Quinze.

Les ministres de la zone euro étaient apparemment contents de leur rencontre. Le Français Dominique Strauss-Kahn a trouvé la discussion *« plus vive que les habituelles réunions de l'Ecofin, mais trop courte car il faudrait que tout le monde puisse prendre la parole plusieurs fois »*. Le porte-parole du commissaire Yves-Thibaut de Silguy a parlé d'échanges *« complets, francs, constructifs »*. L'Euro 11 prend forme et est en train de s'imposer logiquement comme un lieu de pouvoir complémentaire de la BCE mais nullement en compétition avec elle.

Une de ses tâches est de permettre une évaluation commune de la situation conjoncturelle. Lundi, l'analyse de M. Duisenberg s'est révélée très proche de celle de la Commission : la croissance est soutenue, de l'ordre de 3 % en moyenne dans l'Union, avec un risque asiatique que personne ne peut évaluer de manière précise mais qui, sauf nouvel accident, devrait coûter moins d'un demi-point de croissance.

Le président de la BCE estime que l'inflation dans l'ensemble de l'Union est correctement maîtrisée, même si dans certains pays membres où la croissance est plus forte ou plus ancienne – les Pays-Bas, l'Espagne, l'Irlande – des manifestations de « surchauffe » risquent de se produire. Du constat rassurant ainsi fait, personne ne veut tirer de conclusion en matière de taux d'intérêt. *« Nous n'en sommes pas au moment où l'on arrête la politique monétaire »*, a fait valoir M. Strauss-Kahn. Mais, l'objectif étant de fixer les taux les plus bas possibles afin de faciliter l'activité économique, on peut penser que, si cette absence d'inflation perdure, la BCE choisira, le 1er janvier 1999, d'aligner les taux de la zone euro sur les taux les plus faibles en vigueur chez les Onze, plutôt que de retenir un taux intermédiaire entre ceux-ci et ceux plus élevés. Tel semblait être le sens du message adressé aux gouvernements par M. Duisenberg.

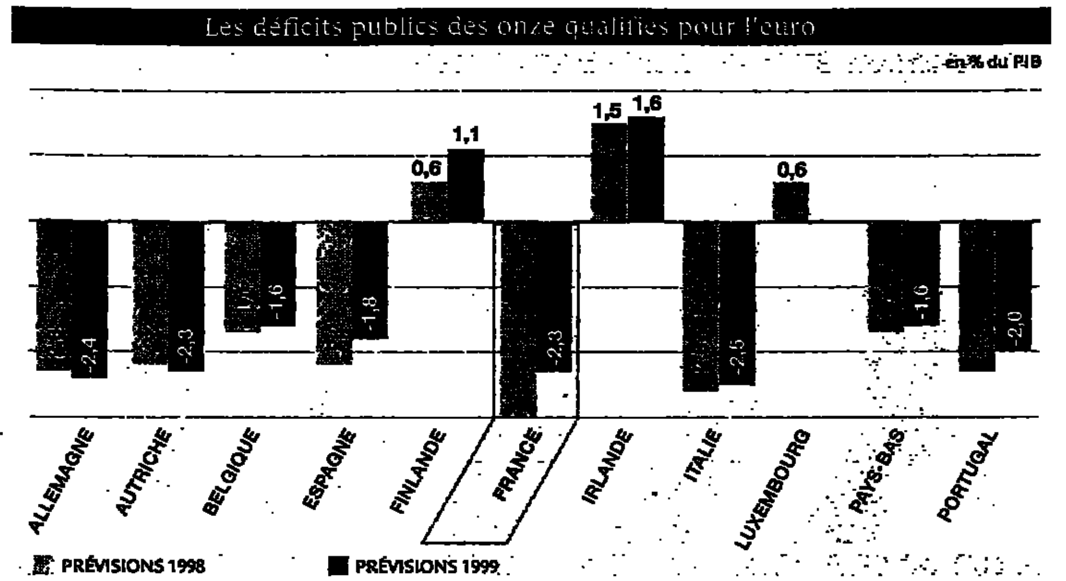


TABLEAU DE BORD

Comme les ministres lui avaient demandé en juin afin de nourrir le débat de coordination budgétaire, la Commission a présenté un tableau de bord statistique décrivant la situation dans l'Union et dans chacun des Etats membres. Selon M. de Silguy, les chiffres ainsi rassemblés font surtout apparaître que plusieurs Etats membres relâchent leurs efforts d'assainissement budgétaire : les réductions des déficits annoncées pour 1998 et 1999 n'y sont imputables qu'à la croissance et aux recettes fiscales qu'elle procure, alors qu'il faudrait, au contraire, souligne-t-il, mettre à profit cette conjoncture favorable pour réduire le déficit structurel, celui qui subsisterait si l'activité devenait moins forte. Il rappelle que l'objectif du traité de Maastricht est de parvenir à moyen terme à l'équilibre budgétaire, voire à un léger surplus.

Trois catégories de pays devraient, selon M. de Silguy, se montrer particulièrement soucieux d'éliminer leur déficit structurel. Ceux qui sont lourdement endettés : c'est le cas de la Belgique et de l'Italie. Ceux qui, telle la France, ont tout juste atteint en 1997 le seuil fatidique des 3 % exigé par le traité de Maastricht pour passer à la monnaie unique. Et ceux où l'activité a tendance à s'emballer, comme l'Irlande et les Pays-Bas. En fait, pratiquement tous les membres de l'Euro 11 tombent sous l'une ou l'autre des rubriques.

Le « carton jaune » vise particulièrement la France, dont le déficit structurel, tel qu'il est calculé par la Commission, non seulement ne baisse pas mais progresse en 1998 et 1999 (déficit, déduction faite de l'effet cyclique : 2,3 % en 1997, 2,6 % en 1998, 2,7 % en 1999).

M. Strauss-Kahn a trouvé que la Commission exprime là *« une thèse facile »*, que l'évaluation statistique du déficit structurel prête à controverse, que les fruits de la croissance doivent servir certes à redresser les comptes publics mais aussi à réduire les prélèvements obligatoires. Il a ajouté que le plus important est d'assurer une croissance durable, comme cela se passe aux Etats-Unis, et qu'alors, sans aucun doute, le déficit disparaîtra. Cependant, prévient-il, l'affaire n'est pas gagnée, puisque les prévisions de croissance sont déjà moins évidentes en 1999, et qu'on ne peut vraiment rien dire sur l'an 2000. Bref, *« ce n'est pas à la Commission de décider ce qu'il faut faire »*. Le débat concernant chacun des pays pris individuellement est resté confidentiel, mais il semble peu probable qu'une telle conclusion ait été partagée par une majorité de ministres.

COORDINATION BUDGÉTAIRE

La France n'a pas été la seule épinglée. A l'exception du Luxembourg, tous, peu ou prou, sont fautifs. Le cas de l'Italie, qui fut jadis la bête noire des tenants allemands ou néerlandais de la plus stricte orthodoxie, demeure sensible : très endettée, elle s'est engagée à pratiquer une politique budgétaire particulièrement rigoureuse, mais, obstacle nouveau, *« un peu surprenant »* selon M. Strauss-Kahn, on constate que la croissance y a faibli ces derniers mois, ce qui ne facilite évidemment pas la tâche du gouvernement.

Il n'y a pas eu de « consensus » à l'issue de ce débat de coordination budgétaire et la discussion a même été vive. Mais outre le fait que l'exercice, pour des raisons tenant au calendrier de l'euro, s'est tenu trop tard pour être efficace (la phase de préparation des lois budgétaires est achevée), tel n'est pas forcément l'objectif. Il serait plutôt de s'éclairer sur les intentions des uns et des autres, de se comprendre, de faire jouer la fameuse « pression des pairs »...

Le Conseil « Ecofin » à Quinze marquait le début de la présidence autrichienne. A ce stade, les priorités annoncées par Rudolf Eddinger, le ministre des finances autrichien, n'ont guère été contestées : l'emploi d'abord, la coordination des politiques économiques ensuite, mais aussi, avec beaucoup d'insistance, le rapprochement des fiscalités. M. Eddinger a insisté sur la nécessité de parvenir, au cours des six mois à venir, à un accord politique sur la taxation de l'épargne, mais également de faire avancer le projet de taxe sur l'énergie. Dans les deux cas, des propositions de la Commission existent.

Jean-Claude Junker, premier ministre et ministre des finances du Luxembourg, a répété qu'il n'y aurait pas de décision sur la taxation des intérêts des obligations, tant que des progrès n'auraient pas été accomplis pour rendre plus homogène l'impôt sur les sociétés. La bataille fiscale, essentielle pour l'achèvement du marché unique, n'est pas encore gagnée.

Philippe Lemaître

Faible croissance en Grande-Bretagne

L'économie britannique risque de connaître d'ici à la fin de l'année un brutal ralentissement, voire un début de récession. Les industries manufacturières ont encore accusé une baisse de 0,4 % de leur production en mai. Pour l'ensemble de la production industrielle, c'est-à-dire secteur de l'énergie compris, la baisse d'un mois sur l'autre atteint 1,2 %. Une enquête de la Chambre de commerce et d'industrie de Londres, publiée lundi 6 juin, constate une chute générale de la confiance des patrons au deuxième trimestre. Dans son étude trimestrielle, l'organisation patronale, Institute of directors, fait apparaître une nouvelle baisse des commandes à l'exportation, un ralentissement des embauches et un pessimisme accru. Enfin, l'organisme de prévisions Center for Economics and Business Research prévient qu'une chute brutale de l'activité pourrait intervenir en 1999, rendant en partie responsable l'introduction du salaire minimum par le gouvernement travailliste.

Euro : un compromis pour le franc CFA

LES PARTENAIRES de la France ont accepté que les accords conclus entre Paris et la zone franc à propos du franc CFA soient maintenus après le passage à l'euro. Certains, dont l'Allemagne, se demandaient quel impact ces accords pourraient avoir sur la masse monétaire de la zone euro, suscitant ainsi en Afrique l'inquiétude sur leur éventuelle remise en cause.

Les Français ont pu démontrer qu'il s'agissait là d'un accord budgétaire, sans conséquence pour la tenue de la monnaie européenne. Ces accords ne sont pas susceptibles d'influer sur la politique monétaire et de change de la zone euro. Sous leur forme actuelle et dans l'état actuel de leur mise en œuvre, ils ne risquent donc pas de faire obstacle au bon fonctionnement de l'Union économique et monétaire, ont estimé les ministres.

Le franc CFA est rattaché au franc français, selon des modalités convenues entre la France et ses partenaires africains. Les accords actuels prévoient sa convertibilité illimitée. Sa parité est aujourd'hui de cent francs CFA pour un franc français. La Banque de France assure le contrôle des opérations et le Trésor comble les déficits, s'ils apparaissent. L'accord entériné lundi 6 juillet confie une délégation de pouvoirs aux autorités françaises pour agir comme dans le passé.

L'autonomie laissée à la Banque de France porte également sur d'éventuels changements de parité, dont les partenaires de l'Euro 11 devront être préalablement informés. Ce n'est que dans le cas où la France et ses partenaires africains souhaiteraient modifier le périmètre de la zone ou son mode de fonctionnement qu'il faudrait repasser devant le Conseil. *« Nos partenaires africains devraient être définitivement rassurés »*, a déclaré Dominique Strauss-Kahn.

Le franc CFA a cours dans 14 pays africains (Bénin, Burkina Faso, Côte-d'Ivoire, Guinée-Bissau, Mali, Niger, Sénégal, Togo, Cameroun, Congo-Brazzaville, République centrafricaine, Guinée équatoriale, Tchad, Gabon) et en République des Comores.

Le débat sur les institutions de l'Union est bloqué

ANALYSE

L'intérêt du Conseil prévu fin octobre sur « l'avenir de l'Europe » reste flou

LE DÉBAT politico-institutionnel sur « l'avenir de l'Europe », qu'ont voulu lancer Helmut Kohl et Jacques Chirac en adressant en mai une lettre à leurs collègues de l'Union, a du mal à prendre corps.

Au récent sommet de Cardiff, les Quinze ont décidé de consacrer au sujet à la fin octobre un Conseil européen extraordinaire, sans être pour autant capables d'en préciser ni les thèmes à aborder ni les objectifs à atteindre. Les Autrichiens, qui président les travaux des Quinze depuis le 1er juillet, ne cachent pas leur embarras. Ils ne sont à l'évidence pas au clair sur la manière de traiter un projet hors-norme, aux contours incertains, qui déborde, à leurs yeux au-delà du raisonnable, une actualité communautaire déjà chargée. Résultat : ce Conseil européen d'octobre demeure la grande inconnue d'une présidence pour le reste fort bien balisée entre « l'agenda 2000 » (réforme de la Politique agricole commune et des Fonds structurels), l'accompagnement de l'euro et les négociations d'élargissement. Lors de sa réunion de la fin juin, le « Conseil des affaires générales » (ministres des affaires étrangères ou des affaires européennes), prenant sans doute conscience des dangers potentiels d'une telle improvisation, a manifesté l'intention de contribuer à la préparation de ce rendez-vous extraordinaire, mais sans préciser, à ce stade, la manière dont il envisageait de procéder. Pierre Moscovici suggérait alors que les Britanniques, tirant les conclusions de leurs six mois de présidence, fassent des suggestions sur la manière d'aller de l'avant. *« Il faut bien que quelqu'un se lance, pourquoi pas l'ancienne présidence »*, avait expliqué le ministre français des affaires européennes.

L'idée, chère à Jacques Chirac, d'un Conseil « au coin du feu » où les chefs d'Etat et de gouvernements délibéreraient librement, à l'aube de la monnaie unique, des perspectives d'Union politique, de la subsidiarité ou des autres moyens de rapprocher la construction européenne de citoyens souvent méfiants, a assurément besoin d'être ordonnée si les Quinze veulent éviter l'échec. Pour avoir un sens, ce rendez-vous devra au moins déboucher sur un programme de travail et un calendrier.

La lettre franco-allemande, qui évoquait la relance de l'Union politique, tout en écartant la perspective d'un super-Etat européen, et mettait l'accent sur la nécessité de renforcer la subsidiarité, pouvait prêter à des interprétations différentes : volonté de rabaisser la Commission, de lui contester, sans trop l'avouer, des compétences, ou, de manière plus constructive, d'éviter désormais que le niveau central européen (Commission, conseil des ministres) adopte des réglementations trop détaillées. Les Français, les Allemands, puis les Anglais qui les ont appuyés, n'avaient pas les mêmes motivations. Celles des Français étant peut-être, un peu naïvement, de ramener Bonn dans la course, de montrer à la face du monde que le tandem franco-allemand demeurait le moteur de la construction européenne.

DOUBLE OPPOSITION

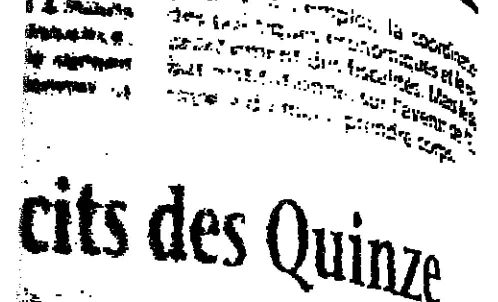
A Cardiff, la « bande des trois », une coalition en l'occurrence mal soudée, s'est heurtée à une double opposition. Celle de l'Espagne, de l'Italie et du Bénélux, préoccupés par l'attaque contre les institutions et la remise en cause de « l'acquis communautaire » ; celle des pays nordiques, qui, face à une opinion méfiante à l'égard de l'Europe, ne veulent plus entendre parler de nouvelles révisions des Traités ou autres réflexions ambitieuses.

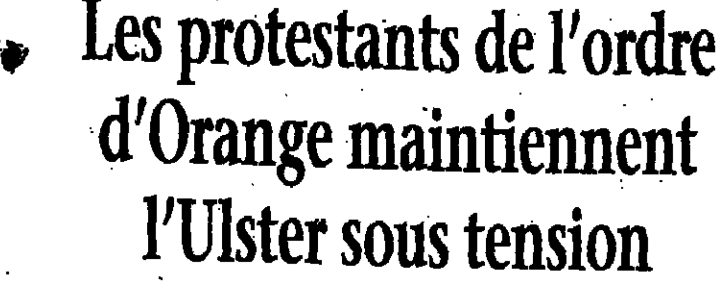
L'initiative franco-allemande a donc fait long feu : les Quinze ont accepté de revoir sans faire de vague le fonctionnement du Conseil et de la Commission afin de le rendre plus efficace ; d'attendre la ratification du Traité d'Amsterdam pour relancer les réformes institutionnelles nécessaires à l'élargissement. Quant à l'« avenir de l'Europe », ils se sont contentés de décider ce nouveau rendez-vous d'octobre !

« Il s'agit de commencer un processus, peut-être de désigner des représentants personnels, ce n'est pas un événement considérable », expliquait le chancelier Viktor Klima, le 30 juin à Vienne. Quant à Wolfgang Schüssel, le ministre des affaires étrangères, il constatait qu'en matière de subsidiarité, l'essentiel figurait dans le Traité d'Amsterdam ; que ce que les Quinze pourraient engager utilement, c'est *« un débat stratégique sur le futur de l'Europe, sur la place à faire à la Russie, à l'Ukraine, aux Républiques balkaniques »* !

Pour nécessaire qu'elle soit, à l'heure de la monnaie unique, la relance de l'Europe politique est ressentie comme prématurée par une majorité de gouvernements. Sauf rebondissement, le « Sommet » d'octobre n'a dès lors plus beaucoup de raisons d'être.

Ph. L.





Les protestants de l'ordre d'Orange maintiennent l'Ulster sous tension

Des manifestations loyalistes ont été autorisées

BELFAST (Ulster)
de notre envoyée spéciale

« Nous savons que des éléments dans chacun des deux camps, tentent d'exploiter les parades orangistes pour déstabiliser le processus de paix » : David Trimble, le nouveau chef de l'exécutif autonome de l'Ulster, en arrivant à l'Assemblée, lundi 6 juillet à midi, a balayé en quelques mots les rumeurs le disant *« prêt à baisser les bras »*. De violents incidents venaient de se produire la nuit précédente à Belfast et Londonderry. La nuit suivante ne devait pas être plus calme, marquée par l'incendie de plusieurs voitures à Belfast et des manifestations, pacifiques, dans toute l'Irlande du Nord. Les protestants expriment leur solidarité avec les orangistes de Portadown qui s'étaient vu interdire, dimanche, pour leur parade annuelle, la traversée du quartier catholique de cette ville. Selon certains commentateurs, M. Trimble, lui-même orangiste, envisageait de revenir sur cette interdiction. *« Non ! »*, a rectifié l'intéressé.

Dans le quartier de Drumcree, à Portadown, les orangistes ont commencé un sit-in dimanche jusqu'à ce qu'ils obtiennent l'autorisation de poursuivre leur marche à travers Garvaghy Road, l'artère catholique gardée par d'imposantes forces de sécurité. La déclaration de fermeté de M. Trimble n'a pas ébranlé leur détermination. *« David Trimble est un traître. Nous attendrons 365 jours s'il le faut, mais nous finirons par passer »*, répète la poignée de jeunes gens massés devant l'immense barricade.

A la maison de quartier des résidents catholiques, on veille. Joe Duffy, conseiller élu du Sinn Fein, espère en la force de la loi. *« Ici, nous sommes depuis toujours victimes d'une sévère ségrégation. C'est cela qui doit changer. »* Mais Joe n'en ajoute pas moins : *« Si la parade orangiste traverse Ormeau Road à Belfast, une multitude de nationalistes viendront prêter main forte aux résidents. »*

Aussi, quand la commission des parades, lundi à 15 heures, a annoncé qu'elle autorisait pour le 13 juillet le passage par Ormeau Road, dans un quartier catholique de Belfast, mais sans musique et avant 8 h 30, à Drumcree comme ailleurs, les deux camps ont encaissé le coup. Satisfaction d'un côté, frustration de l'autre. Immédiatement, au cœur même d'Ormeau Road, un comité des résidents catholiques a convoqué la presse. Lucy Rice, très active en dépit de quatre jeunes enfants à la maison, annonce un prochain appel de la décision. *« Ils jouent une communauté contre l'autre et cela ne peut qu'engendrer la violence. »* Curieusement, l'expression est la même que celle utilisée par le révérend Ian Paisley, député et leader des ultranationalistes protestants. Lucy Rice est fort déçue de voir qu'un passé que l'on croyait révolu avec l'accord de paix revient au galop. *« Dès vendredi, le RUC* [forces de sécurité locales] *installera ses chars dans notre quartier et nous serons bloqués dans nos maisons. Nous n'avons jamais demandé l'interdiction de tels défilés. Mais qu'ils marchent dans leurs rues ! »*

FAIRE BAISSER LE TON

La commission a-t-elle pris *« une décision irresponsable »*, comme s'est empressé de commenter un membre du Congrès américain, Donald Payne ? Son calcul est simple : autoriser la parade à Belfast pour obtenir la levée du siège à Drumcree, qui fait abcès de fixation. Mais, là-bas, les solides gaillards n'ont aucune intention de lever leur sit-in. Dans un premier temps, à Portadown, la commission a tapé du poing sur la table, histoire de faire baisser le ton aux orangistes, volontiers triomphants. A Belfast, au tour des catholiques de baisser la tête. L'effet de balance, *« pour briser le cycle infernal »*, a précisé le président Graham avec la sagesse d'un jugement de Salomon, va-t-il se révéler désastreux ? Entre le 4 et le 14 juillet, de nombreuses parades orangistes vont sillonner les zones catholiques de la province. N'y en a-t-il pas plus de cinq cents autorisées par la commission ? Seules dix-sept seront *« déroutées »*, selon la loi.

Danielle Rouard

La Russie et le Kazakhstan s'entendent sur un partage du pétrole de la Caspienne

Les autres pays riverains pourraient suivre cet exemple

Après plusieurs mois d'âpres discussions, la Russie et le Kazakhstan ont signé, lundi 6 juillet à Moscou, un accord sur la division des énormes réserves pétrolières au nord de la mer Caspienne. Les deux parties se sont entendues sur le partage des zones offshore, alors que les eaux de la mer et leur exploitation resteront communes. Les autres pays de la région seraient disposés à conclure d'autres accords de ce type.

MOSCOU
correspondance

« Pour que le pétrole coule à flots, il ne faut pas seulement des pipelines, mais aussi des décisions politiques. » Rayonnant, Noursoultan Nazarbaev, le président kazakh, se félicitait, lundi 6 juillet, d'avoir enfin réussi à s'entendre avec Boris Eltsine sur un partage des réserves pétrolières dans le nord de la mer Caspienne. Il estimait ainsi avoir reçu pour son 58e anniversaire, qu'il fêtait le jour même, l'un des plus beaux cadeaux qui soient. Signé en grande pompe au Kremlin, avec une déclaration sur l'*« amitié éternelle et l'alliance »* russo-kazakhes et un protocole de règlement des questions financières, l'accord sur la Caspienne, qui fut repoussé deux fois, met fin à plusieurs mois d'âpres discussions entre les deux pays. Il lève l'un des obstacles majeurs pour l'exploitation future, à grande échelle, des énormes gisements de pétrole (estimés de 12 à 15 milliards de tonnes, soit l'équivalent de ceux du Koweït) de la Caspienne, clarifiant pour la première fois, par écrit, la délicate question des frontières de cette mer fermée.



En vertu de ce document, dont le contenu avait été arrêté oralement entre les deux présidents en avril 1997, la Russie et le Kazakhstan se sont engagés à délimiter les fonds marins du nord de la Caspienne et à respecter les droits souverains des Etats riverains. En clair, les parties sont tombées d'accord sur le partage des zones offshore alors que les eaux de la mer et leur exploitation (essentiellement la pêche) resteront, elles, communes. *« Nous partageons les fonds de la Caspienne et non ses ressources biologiques (...) Pour les grands gisements de pétrole situés à la frontière, nos pays sont condamnés à collaborer pour les exploiter ensemble »*, a expliqué le premier ministre russe, Sergueï Kirienko.

Il aura fallu attendre plusieurs mois pour que la Russie accepte le principe d'une division de la Caspienne par secteurs nationaux (principe dit de l'équidistance). L'année dernière, alors que d'intenses pourparlers sur le statut de la mer intérieure se déroulaient entre les cinq Etats riverains, Moscou, soutenu par Téhéran, estimait que seules les zones maritimes bordant les côtes pouvaient être partagées et plaidait en faveur d'une exploration commune des gisements au centre de la Caspienne. La Russie espérait ainsi pouvoir freiner les appétits des compagnies pétrolières occidentales dans cette région et accéder prioritairement à ces immenses richesses, encore majoritairement inexploitées. Mais, déjà fin janvier 1998, elle se rapprochait de la position de l'Azerbaïdjan, du Turkménistan et du Kazakhstan, trois Etats qui n'ont pas attendu le feu vert de Moscou pour s'approprier « leurs » secteurs et se lancer dans la mise en valeur ou l'exploration de « leurs » gisements offshore.

De peur d'être dépassé par les événements et de voir les sociétés pétrolières russes écartées du « grand jeu » initié par ses voisins, Moscou s'est finalement rendu à l'évidence. Quitte à perdre l'accès à certains gisements, le président, Boris Eltsine, se disait, pour la première fois, le 9 avril, prêt à signer un accord sur la délimitation des fonds marins avec son homologue kazakh, quitte à perdre l'accès à certains gisements. En échange, il obtenait l'assurance que les eaux resteraient *« propriété commune »*. Pourtant, le 28 avril, à la veille du sommet de la Communauté d'Etats indépendants (CEI) à Moscou, la signature prévue de cet accord fut, de manière inattendue, repoussée à début juillet, sur l'initiative du président Nazarbaïev. Sans aucune explication officielle. Début juillet, le président russe annulait sa visite à Akmola (la nouvelle capitale kazakhe). Le sort de l'accord de partage pétrolier semblait une fois de plus compromis.

Le plus difficile reste toutefois à faire, à savoir l'établissement d'une ligne de partage, processus complexe et délicat. L'initiative est désormais dans le camp des autres Etats riverains de la Caspienne. Par la voix d'un de ses conseillers, le président azéri, Gueïdar Aliev, s'est déclaré prêt à signer des accords de ce type. Ce qui pourrait permettre à l'Azerbaïdjan de régler ses différends avec le Turkménistan, dont le président, Saparmourad Niazov, s'entretenait justement lundi à Téhéran avec son homologue iranien sur le régime juridique et l'exploitation des ressources de la Caspienne.

Agathe Duparc

La Chine, voie d'exportation pétrolière pour le Kazakhstan ?

Le président chinois Jiang Zemin et son homologue kazakh, Noursoultan Nazarbaïev, se sont efforcés, au cours d'une rencontre à Alma-Ata le 4 juin, de redonner vie à un projet d'oléoduc de 2 822 kilomètres qui doit relier le champ d'Atyrau, dans l'ouest du Kazakhstan, à la région du Xinjiang, dans l'ouest de la Chine. En 1997, la Corporation nationale chinoise du pétrole (CNPC) a acquis 60 % du capital du producteur kazakh Aktiobemunaigaz et conclu un accord avec un autre kazakh, Uzenmunaigaz. La construction de l'oléoduc, d'un coût de 18 milliards de francs, permettrait à la Chine de diversifier ses sources d'approvisionnement et soulagerait partiellement le Kazakhstan de sa dépendance envers la Russie pour l'exportation. La mise en œuvre du projet, avec un débit initial de 20 millions de tonnes de brut par an, dépendra des conclusions d'une étude de faisabilité sur laquelle M. Nazarbaïev et M. Jiang sont tombés d'accord. L'idée d'un gazoduc au sud du Turkménistan, passant par l'Ouzbékistan et le Kazakhstan vers la Chine, est également à l'étude.

Milan Kovacevic, premier accusé de génocide au Tribunal de La Haye

LA HAYE
de notre correspondant

Milan Kovacevic, médecin anesthésiste serbe de cinquante-sept ans, directeur de l'hôpital de Prijedor, au nord ouest de la Bosnie, est depuis lundi 6 juillet le premier accusé à comparaître pour génocide devant le Tribunal international pour l'ex-Yougoslavie à La Haye. Il avait été arrêté par la SFOR (Force de stabilisation pour la paix), le 10 juillet 1997, et l'on avait appris à l'occasion de cette opération surprise menée par les troupes d'élite britanniques en Bosnie que le procureur du TPI, Louise Arbour, avait lancé une politique d'inculpations secrètes.

Objet d'une convention, en 1948, le génocide concerne des crimes commis dans l'intention de détruire un groupe ethnique, politique ou religieux. Dans l'échelle des crimes de guerre, il constitue l'échelon supérieur, au-dessus du crime conte l'humanité, qui regroupe les exactions *« systématiques et à grande échelle »*. Les anciens chefs de guerre bosno-serbes Radovan Karadzic et Ratko Mladic sont, eux aussi, inculpés de génocide. A ce jour, le TPI a ouvert sept procès et condamné deux accusés.

Le procès de Kovacevic aurait dû commencer en 1997. Mais le bureau du procureur a reconsidéré les charges, passant de la simple complicité à l'accomplissement du génocide. Lundi, Milan Kovacevic a plaidé non coupable sur les quinze chefs d'inculpation retenus contre lui.

Il doit répondre de ses actes en tant qu'ancien vice-président de la cellule de crise de Prijedor et d'ex-président du comité exécutif de l'Assemblée nationale de Prijedor. A ces deux postes élevés dans l'exécutif, il était, affirme le procureur, l'un des artisans de la purification ethnique dans la région. *« Entre le 29 avril et le 31 décembre 1992, la cellule de crise a supervisé et contrôlé : les attaques contre les villages et zones non serbes ; la capture et la détention des Musulmans et des Croates de Bosnie ; la création et l'administration des camps de détention ; et la déportation ou le transfert forcé des populations musulmanes et croates hors de la municipalité »*, indique l'acte d'accusation.

Les non-Serbes qui avaient survécu aux bombardements et qui n'étaient pas liquidés sur place étaient *« transférés dans l'un des camps de détention établis sur ordre de la cellule de crise »*. Ces camps, Keraterm, Omarska et Trnopolje, *« étaient délibérément administrés de façon à soumettre les détenus à des conditions d'existence devant aboutir à leur destruction physique (..) Les détenus étaient continuellement soumis à des actes inhumains, y compris le meurtre, le viol et les violences sexuelles, la torture (...) ou étaient forcés à en être les témoins »*. A certains moments, les cadavres à Keraterm étaient tellement nombreux qu'il fallait *« utiliser des gros camions pour les évacuer »*, a indiqué Brenda Hollis, substitut du procureur. Reconnu coupable de nombreuses exactions dans ces mêmes camps, le Serbe Dusko Tadic a été condamné à vingt ans de réclusion. Des survivants des camps, et une victime de viol sont parmi les témoins. Le procureur s'engage aussi à présenter des documents prouvant la responsabilité hiérarchique de Kovacevic.

L'avocat de l'inculpé, Me Dusan Vucicevic, se fait fort de prouver *« au-delà de tout doute possible que l'accusation de génocide est impropre »*. Conformément à une stratégie qui s'applique à d'autres accusés qui occupaient des postes hiérarchiques élevés dans le civil, la défense affirme qu'il n'était pas responsable des actes commis par la police et l'armée. *« Il existe une explication raisonnable pour pratiquement chacune des charges retenues contre mon client. »*

Alain Franco

« Nous voulons la réunion de tous les Albanais des Balkans »

Une déclaration du porte-parole de l'Armée de libération du Kosovo

DANS un entretien au magazine de Hambourg *Der Spiegel*, un porte-parole de l'Armée de libération du Kosovo (UCK), Jakup Krasniqi, refuse la cessation des activités militaires, que réclame la communauté internationale, à la fois des combattants kosovars et des forces serbes.

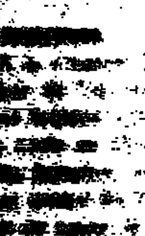
« Nous ne nous mettrons pas sous les ordres de Rugova (le « président » des Albanais du Kosovo, qui représentent 90 % de la population de la province), affirme Jakup Krasniqi. *Au cours des dix dernières années, la politique de Rugova n'a conduit qu'à des échecs. Les Albanais n'ont plus confiance dans cette politique. Rugova a fait trop d'erreurs. »* Et il ajoute : *« A quoi servent les rencontres entre Rugova et le président yougoslave Milosevic ? Nous parlons le seul langage que la direction serbe comprenne : la violence. »*

Interrogé sur la force de ses troupes, le représentant de l'UCK, qui a passé neuf ans en prison de 1981 à 1990 pour incitation à troubles de l'ordre public, répond : *« Nous avons suffisamment d'armes et nous possédons des moyens anti-aériens (...). Dans les Balkans vivent cinq millions d'Albanais qui seront solidaires à l'heure du danger. »*

SOULÈVEMENT ?

Estimant que les interlocuteurs des émissaires américains Richard Holbrooke et Robert Gelbard n'étaient pas habilités à parler au nom de l'UCK, Jakup Krasniqi rappelle les conditions de son organisation pour participer à des négociations : *« La libération de tous les prisonniers politiques et le retrait total de la police et de l'armée serbes du Kosovo »*, et répète : *« Nous voulons plus que l'indépendance. Nous voulons la réunion de tous les Albanais des Balkans. »*

Est-ce à dire que l'UCK prépare un soulèvement des Albanais de Macédoine et du Montenegro, demande le *Spiegel*. *« Cela dépend de nos frères et sœurs de ces pays*, répond Jakup Krasniqi. *L'UCK est déjà active en Macédoine. »*



هكذا من الإهمال

La droite traditionnelle australienne est piégée par le parti populiste One Nation

Pauline Hanson recrute chez les mécontents du pays profond

Après son récent succès au parlement régional du Queensland, le parti One Nation de Pauline Hanson, qui prône un retour aux valeurs traditionnelles de l'Australie profonde, provoque une onde de choc à travers le pays. La droite classique au pouvoir dans la coalition du premier ministre John Howard est déstabilisée face à cette poussée et se divise sur une éventuelle organisation d'élections législatives anticipées.

AUCKLAND
de notre correspondante dans le Pacifique Sud

A peine quinze mois après sa création, et deux semaines après son entrée au parlement régional de Brisbane (Etat du Queensland) – avec 23 % des voix et onze des quatre-vingt neuf sièges – le parti populiste de Pauline Hanson, One Nation, atteint désormais une popularité allant jusqu'à 14 % à travers le pays, selon divers sondages. Cela suffit à semer la panique dans les rangs du gouvernement conservateur qui s'apprêtait à appeler le pays aux urnes.

Localement, la montée de One Nation risque de nuire aux investissements comme au tourisme au Queensland, destination privilégiée en particulier pour les Asiatiques. Mais sa représentation ne risque pas de faire progresser, dans l'immédiat, les promesses de Pauline Hanson : réautoriser le port d'armes à feu automatiques, augmenter les tarifs douaniers, protéger les terres contre toute revendication foncière aborigène, etc. Pourtant, l'onde de choc du succès de One Nation s'est répandue bien au-delà des frontières du Queensland.

One Nation se décrit comme un parti d'*« Australiens ordinaires »*, unis par la colère face aux transformations récentes de l'Australie : ouverture sur le monde, immigration *« multicolore »* après des décennies d'*« Australie blanche »*, tentative de réconciliation avec les Aborigènes, apparition de nouveaux interdits dictés par le *« politiquement correct »*, etc. Les bourgades oubliées de l'Australie rurale comme les banlieues pauvres des zones industrielles ont trouvé en Pauline Hanson une porte-parole de rêve. Elle fait les mêmes fautes d'anglais qu'eux et s'insurge des mêmes *« aberrations »* promues par les *« fat cats »*, les *« gros bonnets »* de l'*« establishment »* politique.

Le manifeste du parti, intitulé *« Immigration, population et cohésion sociale »*, rendu public le 1er juillet, identifie ainsi les menaces qui planent sur le pays : surpopulation (dans un pays-continent certes en partie désertique mais grand comme quatorze fois la France et trois fois moins peuplé), infections bactériennes et virales, famine, disparition de l'identité nationale. Le document se termine par un poème patriotique de la première guerre mondiale, un surprenant appel aux survivants à *« continuer la lutte contre l'ennemi »*...

« COMPROMIS MORAL »

Malgré de récentes accusations de fraudes et des conflits internes, qui viennent d'aboutir à la défection des rangs du parti de la *« meilleure amie »* et biographe de Pauline Hanson, One Nation semble continuer sa progression à l'échelle nationale, au détriment de la coalition conservatrice (Liberal-National), au pouvoir, qui ne sait quelle attitude adopter. Le premier ministre libéral, John Howard, a tenté l'approche douce. Au Queensland, cela s'est soldé par un échec. De nombreux libéraux ainsi que plusieurs groupes de pression (dont le puissant Conseil des affaires juives et la Coalition ethnique d'Australie) se sont choqués de l'attitude de *« compromis moral »* du premier ministre.

En durcissant le ton, la coalition gouvernementale risquerait de perdre nombre d'électeurs sur sa droite, ancrée sur le parti National, parti traditionnel de l'Australie rurale. Mais en se refusant à trancher dans le débat, le gouvernement s'expose à la rébellion du parti libéral. D'ores et déjà, Peter Costello, le brillant trésorier du parti, qui brigue à court ou moyen terme le poste de premier ministre, a tenu à se distinguer de l'attentisme du premier ministre.

En guise de gestes à l'intention des *« oubliés »* du développement, qui font le lit politique de One Nation, John Howard a tout de même annoncé un plan d'action régional en faveur des régions de campagne, de brousse et de désert entre Melbourne et Darwin. Il s'est déclaré partisan de la construction d'une nouvelle ligne ferroviaire, qui relierait ces deux villes séparées de 4000 km. Certains pensent que la solution à ce jeu de positionnement délicat réside dans une double dissolution suivie d'élections nationales anticipées. Il s'agirait de tenter de désamorcer l'effet Hanson sans attendre que les effets de la crise asiatique ne viennent ternir davantage une situation économique solide mais qui montre des signes d'essoufflement. D'autres, au contraire, pensent qu'il vaut mieux laisser retomber la vague Hanson et font valoir que l'engouement dont elle jouit garantirait déjà plus de dix sièges à One Nation au Sénat fédéral.

IRONIE DU SORT

Pour l'heure, la double dissolution semble évitée. Les conditions en avaient été créées par le refus du Sénat, à deux reprises, d'adopter le *« Plan Wik »*, un texte élaboré il y a plus d'un an par le premier ministre sur la question des revendications foncières des Aborigènes. Devant le risque de voir entrer Mme Hanson et ses éventuels députés au Sénat, un compromis de dernière minute à propos de ce plan a pu être finalisé entre M. Howard et le sénateur indépendant Brian Harradine dont le seul vote déterminait le sort du texte. C'est toute l'ironie de la montée politique de One Nation : après avoir favorisé le retour des travaillistes au gouvernement du Queensland, One Nation a poussé le Premier ministre conservateur à faire de nouvelles concessions, inimaginables il y a seulement quinze jours, à l'égard des Aborigènes. Deux « objectifs » que les électeurs de Pauline Hanson n'auraient jamais souhaité atteindre.

Florence de Changy

Le président Zeroual juge que la situation en Kabylie est « grave »

LE PRÉSIDENT Liamine Zeroual juge la situation en Kabylie *« grave »*. Recevant lundi 6 juillet à Alger une délégation du Front des forces socialistes (FFS), l'un des principaux partis de l'opposition, le chef de l'Etat a réaffirmé la *« volonté de l'Etat de lutter contre tous ceux qui veulent imposer un projet de société par la violence »*, selon le compte-rendu fait par le secrétaire général du FFS, Ahmed Djeddaï, à l'issue de la rencontre. Le président Zeroual exclut donc une prochaine levée de l'état d'urgence, décrété en 1992 pour lutter contre les groupes islamistes, a ajouté M. Djeddaï au cours d'une conférence de presse.

En Kabylie, les manifestations se sont poursuivies, lundi, à Béjaïa, la deuxième ville de la région, à l'initiative d'une nouvelle organisation, le Forum des rebelles pour les libertés. Selon des témoignages recueillis par téléphone, des bâtiments publics auraient été saccagés et plusieurs personnes blessées. Des renforts de police auraient été acheminés. La situation serait également difficile dans deux autres villes de la région, Akbou et Sidi-Aïch.

Le déclenchement des violences, dont le coût avoisinerait 600 millions de francs, selon la presse algérienne, est consécutif à l'assassinat, le 25 juin, du chanteur Lounès Matoub et à l'entrée en application, dimanche 5 juillet, de la loi généralisant l'usage de la langue arabe dans la vie publique.

Le président Zeroual et le FFS ont également examiné, au cours de leur réunion, la revendication annonçant la naissance d'un mystérieux Mouvement armé berbère (MAB), dont un *« communiqué n° 1 »* daté du 2 juillet a été diffusé à Tizi-Ouzou. Le texte promet de venger la mort du chanteur kabyle et de tuer tous ceux qui appliqueront la loi sur l'arabisation. *« Il ne faut pas attendre des actes de violence de ce supposé mouvement avant d'agir »*, a prévenu le secrétaire général du FFS qui a relevé que le Groupe islamique armé (GIA) était né de la même façon.

L'arabisation a également été évoquée au cours de l'entretien (auquel participait Mohammed Betchine, le ministre-conseiller du président Zeroual). Le chef de l'Etat a indiqué que l'arabisation serait conduite de manière *« graduelle »*, selon M. Djeddaï. Le président, toujours d'après M. Djeddaï, a assuré qu'il n'y aurait pas de marche forcée vers l'inconnu. Selon lui, cette loi n'est pas un texte d'exclusion. Il assure simplement la promotion de la langue arabe.

S'agissant du tamazight, la langue berbère, le président Zeroual s'en tient aux dispositions actuelles. Le tamazight ne sera donc pas reconnu comme une langue nationale officielle, contrairement à ce que réclament les partis de l'opposition fortement implantés en Kabylie, le FFS et son concurrent, le Rassemblement pour la culture et la démcoratie (RCD). – *(AFP.)*

Le fils d'un des dignitaires du régime iranien s'est exilé aux Etats-Unis

Un coup dur pour la faction conservatrice de la République islamique

TÉHÉRAN
de notre envoyée spéciale

Le pouvoir voit rouge, les Iraniens rient sous cape : la défection, qui plus est aux Etats-Unis, d'Ahmad Rezaï, l'un des fils du général Mohsen Rezaï, ancien chef des Gardiens de la révolution – le corps d'élite de la République islamique – est un coup très dur asséné à la faction conservatrice du régime. Ahmad Rezaï s'est répandu en déclarations accusant la République islamique de terrorisme transnational.

Ahmad Rezaï a déclaré lundi au *Los Angeles Times* qu'il a fui son pays le 5 février et est arrivé aux Etats-Unis le 27 mars après un passage aux Emirats arabes unis et dans plusieurs pays européens. C'est seulement parce qu'il a lui-même révélé sa défection la semaine dernière en se répandant en déclarations dénonçant le régime, dont son père demeure l'un des principaux personnages, que la chose a été rendue publique à Téhéran. Mohsen Rezaï est, depuis septembre 1997, membre du Conseil de discernement, la plus haute instance consultative,

Jeudi 3 juin, son frère Ali faisait publier par l'agence officielle Irna un communiqué rocambolesque, accusant la NASA d'avoir *« fait enlever »* Ahmad, en vertu d'un *« complot ourdi l'an dernier »*. Selon Ali, *« le gouvernement des Etats-Unis et le département d'Etat ont proposé* [à Ahmad] *un visa pour qu'il aille inspecter une installation militaire en cours d'achèvement aux Etats-Unis. Lors d'une visite que mon frère avait faite aux Emirats arabes unis l'an dernier, un emploi lui fut proposé mais il s'est très vite rendu compte que c'était un piège qui lui était tendu par l'organisation terroriste des Moudjahidines du peuple »* [le principal mouvement d'opposition armée au régime], ajoutait Ali. Ahmad aurait alors *« décidé de retourner en Iran, mais il a été enlevé et pour camoufler son enlèvement, il fut conduit dans plusieurs pays européens avant d'être transféré en mars 1998 aux Etats-Unis »*.

« TISSU DE MENSONGES »

Cette version a été qualifiée de *« tissu de mensonges »* par Ahmad lui-même. Et lundi, certains journaux iraniens n'ont pu s'empêcher d'ironiser. Même le journal conservateur *Tehran Times* a critiqué *« l'amateurisme »* de l'explication officielle, soulignant qu'il eût été préférable d'appeler un chat un chat et de dire qu'Ahmad a tout simplement fui le pays. *Hamchahri*, publié par le maire de Téhéran, affirmait lui aussi que la vérité aurait été préférable. La famille s'est désormais repliée sur une version plus « intime », selon laquelle l'intéressé souffrirait de troubles psychologiques depuis un sévère accident de la route, ce qui implique qu'il est facilement manipulable.

Cette défection est la plus sérieuse depuis 1984, date à laquelle cheikh Ali Tehrani, le beau-frère de l'actuel Guide de la république islamique, Ali Khamaneï – alors président de la république –, s'était réfugié en Irak, c'est-à-dire chez l'ennemi numéro un de l'Iran alors que les deux pays se livraient une guerre sans merci. Depuis Bagdad, il dénonça régulièrement la *« politique belliciste »* de son pays et le *« despotisme »* du fondateur de la République islamique, l'ayatollah Khomeïny. Puis, en 1995, cheikh Tehrani, qui est un religieux, a regagné Téhéran, où il s'était dit disposé à répondre de toute accusation lors d'un procès public. Nul ne sait ce qu'il est devenu.

Ahmad Rezaï est trop jeune (vingt et un ans) pour occuper des fonctions officielles et n'est pas forcément au courant des décisions qui sont prises par les cercles les plus secrets du pouvoir. Sa défection n'en est pas moins un coup sévère pour la faction conservatrice du régime, au moment où elle est engagée dans une âpre lutte avec les modernistes. Sa fuite montre aussi que le mécontentement dans les rangs de la jeunesse n'épargne pas les enfants des dirigeants. C'est un paramètre avec lequel nul n'avait compté avant l'élection de M. Khatami à la présidence.

Mouna Naïm

De lourdes peines sont requises en Espagne dans le procès des GAL

MADRID. Commencé le 25 mai devant le Tribunal suprême à Madrid, le procès Segundo Marey, du nom de cet entrepreneur français enlevé « par erreur » près d'Hendaye en 1983 par les Commandos anti-terroristes de libération (GAL), responsables de vingt-huit assassinats dans les milieux basques français entre 1983 et 1987, est entré dans sa dernière phase. Après avoir entendu les douze accusés, dont les policiers chargés de l'enlèvement, et le récit de dizaines de témoins, dont l'ex-premier ministre socialiste Felipe Gonzalez, le procureur, José Maria Luzon, a requis un total de 178 années de prison.
M. Luzon a réclamé une peine de vingt-trois ans de prison pour *« détention illégale, participation à bande armée et détournement de fonds publics »* à l'encontre de l'ancien ministre de l'intérieur, José Barrionuevo, et de son ex-bras droit Rafael Vera, qui clament leur innocence. Sans eux, *« il n'y aurait pas eu les GAL »*, a affirmé le procureur. La défense a plaidé la prescription des faits, l'innocence de M. Barrionuevo et M. Vera et l'absence de responsabilité des policiers. – *(Corresp.)*

Délégation américaine au Nigeria pour demander la libération des détenus

ABUJA. Une délégation américaine devait rencontrer, mardi 7 juillet, le nouveau chef de l'Etat nigérian, le général Abdulsalam Abubakar. Conduite par le sous-secrétaire d'Etat aux affaires politiques Thomas Pickering, la délégation devait demander au président de fixer une date pour des élections et de libérer tous les prisonniers politiques, y compris Moshood Abiola, le vainqueur présumé de l'élection de 1993 emprisonné depuis quatre ans. M. Abubakar a accepté, lors d'une rencontre la semaine dernière avec le secrétaire général de l'ONU Kofi Annan, de libérer M. Abiola. Une annonce pourrait être faite mercredi à l'occasion du discours à la nation du chef de l'Etat. D'autre part, M. Abubakar pourrait retarder d'un an la remise du pouvoir à un régime civil afin de lancer des réformes politiques préalables, selon le quotidien gouvernemental *Daily Times*. Un président élu prendrait alors ses fonctions en octobre 1999. – *(AFP.)*

DÉPÊCHES

■ **ÉTATS-UNIS-RUSSIE : le président Clinton** se rendra en visite officielle en Russie début septembre, a confirmé, lundi 6 juillet, la Maison Blanche. Les relations bilatérales, la politique internationale et la sécurité européenne seront au menu de la rencontre entre Boris Eltsine et Bill Clinton. Washington avait jusqu'à récemment conditionné la visite de M. Clinton à Moscou à la ratification par la Douma des accords de désarmement nucléaire START II prévoyant la réduction des ogives nucléaires américaines à 3 500 et russes à 3 000. – *(AFP, Reuters.)*

■ **CHINE-ÉTATS-UNIS : des exercices militaires communs** pourraient être menés afin de *« mettre un terme à des décennies de méfiance »* entre les forces armées chinoises et américaines, a rapporté, lundi 6 juillet, le quotidien officiel en langue anglaise *China Daily*, dans un éditorial consacré à la récente visite du président Clinton. Ces exercices comprendraient notamment des opérations de sauvetage en mer et de lutte contre la piraterie. – *(AFP.)*

■ **INDONÉSIE : la police** a ouvert le feu, lundi 6 juillet, sur une foule de sept cents personnes qui avaient hissé un drapeau séparatiste dans la province d'Irian Jaya, faisant au moins 3 morts et 141 blessés, a indiqué, mardi 7 juillet, Paul Baut, de l'organisation humanitaire Institut local de conseil juridique. 140 manifestants auraient été arrêtés, et un couvre-feu a été décrété. – *(AFP.)*

■ **JAPON : la peine de mort** a été requise, lundi 6 juillet, contre Kazuaki Okazaki, un membre de la secte Aum Shinrikyo (Suprême Vérité), responsable de l'attaque au gaz sarin dans le métro de Tokyo en 1995 au cours de laquelle onze personnes avaient trouvé la mort. Six responsables de la secte, dont le gourou Shoko Asahara, sont poursuivis par la justice. – *(Reuters.)*

■ **ANGOLA : de violents combats** opposant l'armée gouvernementale et l'ex-mouvement rebelle Unita se sont déroulés, lundi 6 juillet, à Kamachilo (nord-est), dans la province diamantifère de Lunda-Norte, a indiqué la radio officielle. Seize policiers ont été tués. L'Unita, accusée d'entraver le processus de paix en ne démobilisant pas toutes ses troupes, subit des sanctions de l'ONU. – *(AFP.)*

■ **LIBYE : le numéro un libyen** Mouammar Kadhafi a annoncé, lundi 6 juillet, avoir été victime d'une fracture du col du fémur. Allongé sur un brancard, le colonel Kadhafi, cinquante-six ans, visiblement fatigué et souffrant, a précisé qu'il avait *« glissé »* lors de son *« exercice physique quotidien »*. Il a démenti avoir échappé à un attentat le 2 juin, comme annoncé par un mouvement d'opposition. – *(AFP.)*

■ **HONGRIE : le dirigeant conservateur** Viktor Orban, trente-cinq ans, chef de la Fédération des jeunes démocrates-parti civique hongrois (Fidesz-MPP), a été élu, lundi 6 juillet, premier ministre par le Parlement, après la victoire de son parti aux élections législatives en mai. La composition du gouvernement doit être annoncée le 8 juillet. – *(AFP.)*

La France et le Royaume-Uni créent un groupe aérien européen

LA FRANCE et le Royaume-Uni ont signé, lundi 6 juillet, à Londres, un accord intergouvernemental selon lequel les armées de l'air des deux pays, par l'intermédiaire d'un Groupe aérien européen (GAE) stationné sur la base britannique de High Wycombe, s'engagent à être *« interopérables »* dans le cadre de missions de maintien de la paix. Le GAE pourra également entrer dans la composition de groupements de forces interarmées multinationales (GFIM) que l'Europe constituerait avec le soutien de l'OTAN. L'Italie a prévu d'adhérer en 1999. Les Pays-Bas, la Belgique et l'Espagne sont candidats. Seule, pour l'instant, l'Allemagne a décidé de reporter son entrée, craignant de voir le GAE faire double emploi avec des initiatives qui relèveraient de l'Alliance atlantique.

PARLEMENT De tout temps, députés et sénateurs ont disposé des moyens de surveiller le bon fonctionnement de l'appareil d'Etat. Ils ont longtemps laissé cette prérogative en sommeil. Aujourd'hui, ils mesurent qu'un travail fructueux des commissions d'enquête peut être un moyen de redonner du lustre à leurs mandats. ● LA PUBLICITÉ autour de leurs travaux est un outil efficace, de même que la collaboration des institutions qui ont pour tâche de surveiller le travail des administrations, comme la Cour des comptes. ● LES GROUPES DE PRESSION ont compris le danger que pouvaient représenter, pour eux, ces commissions. Ils cherchent à les investir. ● À L'ÉTRANGER, les parlementaires rencontrent fréquemment les mêmes difficultés que leurs collègues français, à l'exception du cas particulier des Etats-Unis. Seule l'Italie en fait un usage large.

Les « affaires » encouragent les députés à se muer en enquêteurs

Les élus ne veulent plus se contenter de voter la loi. Prenant exemple sur la justice, ils veulent aussi vérifier la bonne utilisation de l'argent des contribuables. La majorité hésite toutefois à user de prérogatives qui risqueraient d'embarrasser le gouvernement

C'EST UN RÔLE que les députés ont longtemps négligé. *« Nous n'avons pas assez de moyens »*, avaient-ils coutume de plaider lorsqu'on leur rappelait qu'il est aussi dans la mission d'un parlementaire d'enquêter et de contrôler la bonne marche de l'Etat. Les élus constituaient donc, à chaque législature, leurs commissions d'enquête. Ils auditionnaient des fonctionnaires et des experts, compulsaient quelques dossiers. Mais, pour finir, députés et sénateurs se contentaient de rédiger de gros rapports qui, en général, dormaient dans des placards poussiéreux.

Rien n'a changé dans les moyens matériels dont disposent les élus. Leurs pouvoirs n'ont pas été élargis. Pourtant, les parlementaires redécouvrent aujourd'hui que ce pouvoir d'enquête pourrait être le plus formidable moyen de redorer un mandat dont l'utilité laisse parfois les électeurs sceptiques. Mieux, ils s'aperçoivent qu'ils peuvent assumer eux-mêmes la critique et la réforme de certaines institutions, de certains choix politiques, aussi efficacement que les médias et les juges d'instruction.

La justice et les organes de contrôle voient d'ailleurs avec intérêt le travail de ces députés. La Cour des comptes, l'inspection générale des affaires sociales ou les parquets prêtent donc main-forte aux commissions d'enquête parlementaires. La presse, elle aussi, a compris le formidable pouvoir de ces commissions. Car les parlementaires peuvent interroger quiconque sous serment et exiger les informations que l'exécutif voudrait garder secrètes. C'est par la commission d'enquête sénatoriale sur l'immigration clandestine que les journaux ont ainsi pu obtenir le recensement des sans-papiers département par département, que le ministère de l'intérieur refusait de révéler.

Tout n'est pourtant pas transparent, bien sûr. L'administration de l'économie et des finances fait encore parfois preuve de mauvaise volonté devant les demandes des parlementaires. Le sénateur centriste de la Mayenne et ancien ministre de l'économie Jean Arthuis garde encore le souvenir cuisant de la fin de non-recevoir que lui a opposée, en février dernier, la direction du budget, alors qu'il était rapporteur d'une commission d'enquête destinée à évaluer le coût pour les finances publiques de la réduction du temps de travail. Le Parlement était alors en plein débat sur les 35 heures.

Car le pouvoir d'investigation des parlementaires tient aussi beaucoup à l'impact politique de leurs enquêtes. La majorité enquête rarement sur un sujet qui risquerait de mettre en cause le gouvernement en place. Les deux plus célèbres commissions d'enquête des législatures précédentes furent ainsi créées par la gauche juste après l'alternance de 1981. L'une concernait les activités du Service d'action civique (SAC), le service d'ordre – dissous – du mouvement gaulliste, l'autre, les conditions dans lesquelles l'Etat avait pu financer les « avions renifleurs », fausse invention supposée aider à la recherche du pétrole, dans les dernières années du mandat présidentiel de Valéry Giscard d'Estaing.



Les quatre commissions d'enquête de l'actuelle législature ne dérogent pas à cette règle. L'état des droits de l'enfant est un sujet consensuel, le fonctionnement des tribunaux de commerce, l'utilisation des fonds publics en Corse, Superphénix ne mettent pas en cause le pouvoir en place. *« Le revirement de la politique gouvernementale en Corse nous sert évidemment*, confirme Jean Glavany, qui préside la commission sur la Corse. *Nous avons ainsi une chance que les travaux que nous menons et les propositions qui en découleront aboutissent. »*

L'opposition dispose, certes, d'un « droit de tirage », qui lui permet à son tour de proposer la création d'une commission. Mais c'est la majorité qui décide, et le rapporteur est toujours un de ses membres. Ce sont ainsi des socialistes qui disposent de cette fonction capitale dans les quatre commissions créées depuis le début de la législature.

PRATIQUES RÉNOVÉES

La majorité ne suscite pas seulement ces commissions pour pointer les dérives et réformer les institutions. Elle peut aussi en user à des fins purement politiques. A cet égard, la commission sur Superphénix est révélatrice. Il ne s'agissait pas de décider de l'utilité ou non du surgénérateur, mais plutôt d'examiner les conditions dans lesquelles ont été décidés *« la création, la mise en œuvre et l'abandon de Superphénix »*. Autant dire que la commission n'a eu qu'un seul rôle : accompagner la décision de fermeture du surgénérateur, alors même que la représentation nationale n'a été consultée ni lors de la mise en place du surgénérateur ni lors de son abandon. Les députés d'opposition ne s'y sont pas trompés lorsqu'ils ont dénoncé un rapport *« bouclé d'avance »*.

Il reste que l'efficacité des parlementaires enquêteurs tient beaucoup à leur connaissance personnelle du dossier, à leur volonté d'examiner les pièces comptables et à leur capacité à interroger de façon incisive les experts. A cet égard, la jeune génération des députés a fort bien compris tout le parti qu'elle pouvait tirer de cette procédure à condition d'en rénover les pratiques. La vraie nouveauté de cette législature est bien là : les députés n'hésitent plus à se rendre sur place et à organiser des confrontations qui ressemblent parfois à des interrogatoires. Le 1er juillet, les rapporteurs de la commission sur la Corse et de la commission sur les tribunaux de commerce, Christian Paul (PS, Nièvre) et Arnaud Montebourg (PS, Saône-et-Loire), entourés de policiers du RAID, se sont ainsi retrouvés à Ajaccio pour mettre en commun leurs désirs de pointer les dérives de la juridiction consulaire insulaire. Ils ont par là même donné aux électeurs une image inédite des députés.

Raphaëlle Bacqué et Clarisse Fabre

Quand les partisans du nucléaire rapportent sur Superphénix

UN RARE CONSENSUS s'est dégagé en faveur de Superphénix, tout au long des auditions de la commission d'enquête chargée d'examiner le dossier du surgénérateur. Comme pour la chasse aux oiseaux migrateurs, il y a quelques semaines, l'harmonie a transcendé les courants politiques ! Il faut dire que les commissaires présentaient un profil bienveillant à l'égard de la filière des réacteurs à neutrons rapides, quel que soit leur bord. Président de cette commission, créée le 10 avril par l'Assemblée nationale, à son initiative, Robert Galley (RPR) a été chargé, au milieu des années 50, de la construction de l'usine de Marcoule, chargée d'extraire le plutonium. En réclamant cette commission d'enquête, le RPR cherchait sans ambiguïté à remettre en cause la décision *« politique »* de Lionel Jospin de fermer le site de Creys-Malville (Isère).

Le rapporteur, Christian Bataille (PS, Nord), tout en ayant signé les accords Verts-PS qui prévoyaient l'arrêt du surgénérateur, reconnaît qu'il aurait préféré une solution de *« transition »*, sans fermeture *« immédiate »* du site. De manière plus explicite, celui qui fut un des pères de la loi du 30 décembre 1991 sur la gestion des déchets radioactifs à haute activité et à vie longue a déclaré, dans *Les Echos* du 19 janvier, que, *« si le Parlement devait en décider, Superphénix ne fermerait pas »*.

De son côté, Roger Meï (PCF, Bouches-du-Rhône), membre du bureau de la commission d'enquête et opposé à la décision du gouvernement, s'est rendu sur le site de Creys-Malville pour *« protester »*, à la fin du mois de janvier, *« quelques jours »* avant la confirmation de l'arrêt du surgénérateur. Quant à Franck Borotra (RPR, Yvelines), membre également du bureau, il s'était clairement prononcé en faveur du redémarrage de Superphénix, sur simple décret, en 1997, lorsqu'il était ministre de l'industrie. M. Borotra avait alors mené et gagné une bataille contre Corinne Lepage, ministre de l'environnement.

Les commissaires se sont défendus de représenter le lobby nucléaire. Cette commission d'enquête était *« à l'image »* de la représentation nationale, assure Michel Destot (PS, Isère). Une *« frange importante »* des parlementaires souhaitaient *« apporter la preuve »* que la décision du gouvernement était une *« erreur »*, précise François Dosé (PS, Meuse). Membre de cette commission, et proche des écologistes, Michèle Rivasi (app. PS, Drôme) a vivement critiqué son mode de fonctionnement.

MANQUE DE TEMPS

Selon la responsable de la Commission de recherche et d'information indépendantes sur la radioactivité (Criirad), le rapporteur n'a pas utilisé tous les moyens à sa disposition pour mener l'enquête. Aucun expert étranger n'a été auditionné, alors que des pays comme le Japon ou l'Allemagne *« expérimentent »* le démantèlement progressif de leur surgénérateur. M. Bataille répond que le *« démantèlement »* des réacteurs à neutrons rapides n'était pas le *« sujet principal »* d'étude. Par ailleurs, les commissaires n'ont effectué que deux déplacements, l'un à Cadarache (Bouches-du-Rhône), où sont implantés des réacteurs de recherche, et l'autre à Marcoule (Gard). Un voyage prévu à Doureay, en Ecosse, sur un site de retraitement de déchets radioactifs, a été annulé *« pour des raisons de calendrier »*, selon l'explication officielle, mais n'a pas été reporté, *« faute de temps »*. Car il a fallu tout *« boucler »* en deux mois et demi, plaide M. Bataille, selon *« un rythme imposé par le gouvernement »* : l'Assemblée nationale n'a pas utilisé les six mois d'enquête dont elle peut disposer.

Cl. F.

La publicité des débats au service de l'investigation

ILS ARRIVENT à deux ou trois, tôt le matin. Direction : le tribunal de commerce, département des archives. Les députés de la commission d'enquête parlementaire sur les tribunaux de commerce savent généralement où chercher. Une collaboration étroite avec la Cour des comptes, les parquets et l'administration fiscale leur a déjà donné une idée précise des jugements sensibles et des affaires douteuses.

« Nous ne voulons pas rester dans le huis clos de nos auditions parisiennes », explique Arnaud Montebourg (PS, Saône-et-Loire), rapporteur de la commission. A voir les visages effarés qui l'entourent, il est clair que le personnel et les juges des tribunaux de commerce visités se passeraient volontiers de cette volonté de proximité. Mais ce n'est pas tout. Car, après deux heures de consultation des archives, les députés, assistés de deux administrateurs de l'Assemblée nationale et d'une sténotypiste, s'installent dans une salle du tribunal pour auditionner les magistrats et les mandataires de justice, en présence de la presse.

Les juges consulaires n'apprécient guère de voir filmées par les télévisions et retranscrites dans les journaux des séances ressenties comme une mise en accusation. Ce n'est certes pas la première fois que le travail des députés enquêteurs est relayé par les médias. La mission d'information sur le Rwanda, qui, elle aussi, a opté pour la retransmission télévisée, sur LCI, d'une large partie de ses auditions, mesure chaque semaine l'impact que peut avoir sur le grand public ce jeu de questions-réponses devant les caméras. Mais c'est la première fois qu'une commission d'enquête conjugue deux des pouvoirs que lui confère la loi : aller vérifier sur place toutes les pièces et les dossiers qu'elle réclame et organiser autour de ses investigations toute la publicité qu'elle juge nécessaire.

BANDEROLES DE SOUTIEN

D'abord surpris par la nouveauté, les juges des tribunaux de commerce n'ont pas saisi d'emblée son effet dévastateur. Mais le succès grandissant de leurs auditions dans les médias locaux les a vite renseignés sur l'intérêt du public pour les méandres et les pratiques de la justice consulaire.

Les députés les plus actifs de la commission d'enquête y ont gagné une image de pugnacité qui tient beaucoup à une certaine expertise des méthodes de la justice. Le président de la commission et son rapporteur ont été formés à bonne école : François Colcombet (PS, Allier) est ancien président de chambre de la cour d'appel de Paris ; M. Montebourg est avocat. Mais la commission a aussi su utiliser les compétences de ses autres membres, avocat ou expert-comptable, comme Gérard Gouzes (PS, Lot-et-Garonne) ou Jacky Darne (PS, Rhône).

L'efficacité de leurs investigations a donc rapidement semé le trouble. A Paris, le président de la Conférence générale des tribunaux de commerce, Jean-Pierre Mattei, a appelé les trois mille juges consulaires à mener le *« combat »* contre le travail des députés. Le 11 juin, les juges du tribunal de commerce de Mont-de-Marsan (Landes) ont refusé de prêter serment devant les parlementaires. Il a fallu faire porter par les gendarmes des convocations à leur domicile pour que la commission puisse enfin poursuivre son travail.

Les juges n'y ont rien gagné. Lorsqu'ils se sont enfin présentés, ils ont pu croiser devant le tribunal des dizaines de manifestants. Alertés par les radios, les télévisions et les journaux locaux, ces derniers brandissaient des banderoles encourageant les députés...

Rle B.

Un vote préalable nécessaire à l'Assemblée

● **Commissions permanentes.** La Constitution en limite le nombre à six. Les rapporteurs spéciaux de celle des finances ont la charge du suivi de crédits spécialisés par grands secteurs. Ils peuvent opérer des contrôles sur place et se faire communiquer tous les documents utiles. Peu de parlementaires font usage de ces prérogatives.

● **Commissions d'enquête.** Leur création nécessite un vote de la majorité de l'Assemblée. Chaque groupe peut demander, une fois par an, qu'une de ses demandes soit examinée par la commission permanente compétente. Les commissions d'enquête ne peuvent intervenir sur des faits faisant l'objet d'une information judiciaire au nom du principe de la séparation des pouvoirs. Elles bénéficient d'un délai de six mois pour rendre leur rapport. Elles peuvent auditionner toutes les personnes utiles, qui doivent prêter serment. Le refus de se rendre à une audition est passible de sanction. La commission peut également se faire communiquer toutes les notes administratives nécessaires à son investigation. Composée au maximum de trente parlementaires, la commission décide si elle travaille à huis clos ou en séance publique.

● **Les missions d'information.** Créées par une ou plusieurs commissions permanentes – dans ce dernier cas, on parle de mission d'information commune, comme pour le Rwanda –, les missions d'information ne disposent pas des pouvoirs de contrainte des commissions d'enquête à l'égard des personnes et des pouvoirs de communication des documents administratifs ni de la possibilité de faire déposer sous serment.

A l'étranger, des moyens de contrôle qui tardent à être reconnus

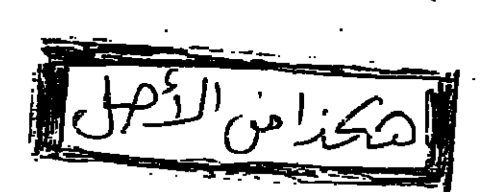
PARMI les moyens permettant au Parlement de contrôler le gouvernement, les commissions d'enquête ont longtemps été considérées comme secondaires. La tendance, pourtant, semble s'inverser en Europe, à l'image de ce qui s'est passé en Belgique lors de l'« affaire Dutroux ».

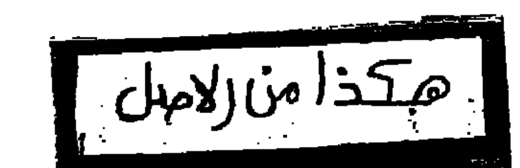
● **En Grande-Bretagne**, une réforme intervenue en 1979 a instauré quatorze commissions spécialisées chargées de suivre les affaires dans leur champ de compétence. Leur nombre et leur spécialisation leur permettent de contrôler efficacement l'action de chaque ministre, d'autant plus que ces derniers et les députés qui les assistent en sont exclus. Les élus y bénéficient donc d'un rôle plus important que dans les débats législatifs, monopolisés par les ténors politiques. Ainsi, une de ces commissions a enjoint, en février 1998, les membres de la franc-maçonnerie britannique de mettre fin à leur confidentialité sous peine de poursuites pour outrage au Parlement. Néanmoins, le nombre des commissions et le relatif anonymat de leurs membres font que moins de 5 % des rapports obtiennent d'être débattus au sein de la Chambre.

● **En Allemagne**, ces commissions d'enquête n'ont pas une importance considérable : le travail législatif y est privilégié et les possibilités de recours juridictionnels étendues ont amoindri la demande de contrôle parlementaire – toute personne peut saisir le tribunal constitutionnel fédéral d'une violation des droits fondamentaux. La Constitution allemande permet à un quart des députés de mettre en place une commission d'enquête, qui dispose d'importants moyens d'investigation et du droit de convoquer qui elle entend, y compris le chancelier. Ainsi, dans les années 80, une commission a-t-elle pu enquêter sur le financement des partis et, en 1993, une autre fut-elle créée au Bundestag pour faire la lumière sur l'affaire du sang contaminé. Au total, une vingtaine de commissions d'enquête ont été constituées depuis 1949, mais peu ont réellement abouti à des conclusions satisfaisantes, sans doute en raison de la volonté de la majorité de freiner les investigations les plus gênantes pour le gouvernement, ainsi que de l'attitude de l'opposition, qui préfère parfois les boycotter.

● **En Italie**, les commissions d'enquête sont souvent communes à la Chambre des députés et au Sénat. Elles sont dotées de prérogatives élargies. Par exemple, certains secrets opposables à l'autorité judiciaire ne leur sont pas. La vie politique troublée et violente de l'Italie dans les années 70-80 a engendré leur multiplication : des commissions d'enquête ont ainsi été saisies, notamment, de l'assassinat d'Aldo Moro, du rôle de la loge maçonnique P2 ou, plus récemment, des activités de la mafia. L'articulation des compétences entre l'autorité judiciaire et ces commissions n'est pas aisée et leur caractère pénal, de plus en plus marqué, soulève la question des garanties offertes aux personnes interrogées. Il a été admis que les personnes auditionnées sur des faits pouvant valoir une suite pénale avaient le droit de se faire assister d'un avocat. A l'inverse, une commission peut faire procéder à l'arrestation d'un témoin en cas de faux témoignage ou de refus de collaboration.

Yann Joly





Les parlementaires réunis en Congrès à Versailles ont l'œil fixé sur le scrutin européen de 1999

L'accord de Nouméa sur la Nouvelle-Calédonie a été largement approuvé

Premier des Congrès nécessaires pour réviser la Constitution, la réunion des députés et des sénateurs, lundi 6 juillet à Versailles, a abouti, comme prévu, à un vote très large, pour valider l'accord de Nouméa sur la Nouvelle-Calédonie. En marge de la séance, les parlementaires de droite songeaient surtout aux élections européennes de juin 1999. Ceux de la gauche « plurielle » s'intéressaient aussi à la loi de finances en cours d'élaboration.

RÉCIT

La tête de liste de la droite devra être « chiraco-compatible » pour M. Raffarin

L'HÉMICYCLE dans lequel se réunit le Congrès, à Versailles, réserve des surprises. Installés par ordre alpahabétique, et non par affinités politiques, les parlementaires se sont parfois découvert, lundi 6 juillet, un voisinage inédit : le RPR Thierry Mariani siégeant à l'extrême gauche, au dernier rang, et Jean-Marc Ayrault, président du groupe socialiste de l'Assemblée, à droite. François Fillon cherche sa place, tandis que Jean-François Mattei (DL) et Pierre Mauroy (PS) se retrouvent voisins : un seul siège – vide – les sépare. Quant à Lionel Jospin et René Monory, assis tous deux au premier rang, l'un au banc du gouvernement, l'autre à celui des dignitaires parlementaires, ils n'ont jamais été aussi proches...

Après le discours du premier ministre – vingt minutes précises –, les groupes du Sénat et de l'Assemblée s'apprêtent à expliquer leur vote. Dans les tribunes du public, les dirigeants du Front de libération nationale kanak socialiste (FLNKS), emmenés par leur président, Roch Wamytan, suivent attentivement les débats. Depuis la création de Démocratie libérale à l'Assemblée, le 26 mai, chaque chambre en compte six, *« un souci d'égalité, monsieur le président du Sénat ! »*, ironise Laurent Fabius, qui a toutefois l'avantage de présider le Congrès en tant que président de l'Assemblée nationale. Le projet de loi constitutionnelle relatif à la Nouvelle-Calédonie est, lui, sans surprise. Georges Frêche (PS) juge ce *« consensus un peu louche »*. *« Il doit y avoir*, soupçonne-t-il, *des faux-culs pour voter pour, alors qu'ils pensent le contraire ! »* Des élus quittent l'hémicycle pour retrouver, dans les couloirs, leurs amis politiques, leurs chefs de file. Alain Peyrefitte tente de convaincre Charles Pasqua, qui va voter contre, de s'abstenir. La plupart préfèrent parler d'autre chose.

Des jardins du château aux couloirs, en passant par les cabines téléphoniques, qui ne désemplissent pas, les discussions partent dans tous les sens. Jean-Pierre Raffarin (Rép. et Ind.), lui, promène sa bonhomie. On lui demande s'il a entendu M. Jospin, la veille, au « Club de la presse d'Europe 1 ». *« Jospin ? Tout lui va, pour le moment. René Pleven disait que pour réussir, il faut avoir une qualité : avoir le vent dans le dos. »* Et le sénateur de la Vienne d'ajouter : *« Nous, gens de l'Atlantique, nous savons que le vent peut se renverser. »* Les élections européennes ? *« Mais oui, vous verrez, nous essaierons de faire une liste unique ! »* Quant à la tête de liste, c'est une fausse devinette : selon le président du conseil régional Poitou-Charentes, il doit être *« chiraco-compatible »*, membre de la formation *« la plus importante de l'Alliance »*, donc du RPR, *« européen »*, *« fin pédagogue »* et *« savoir mener campagne »*... *« Ne cherchez pas dans les numéros 1 » ! Nous prendrons sans doute un numéro 2 »*. *« Sarkozy ? »*, tente un journaliste. *« Tiens, ce n'est pas mal »*, sourit le conteur, qui précise : *« Si on n'y arrive pas, l'Alliance est foutue ! »*

François Goulard (DL), de son côté, verrait plutôt Philippe Séguin, *« le plus grand rassembleur de l'opposition »*. Justement, où est le président du groupe RPR de l'Assemblée ? Il brille par son absence. Sans donner d'explication, son parti précise qu'il a déjeuné, à midi, avec les parlementaires de son groupe.

Les Verts, eux, ne dévoileront pas leur tête de liste *« avant novembre »*, assure Yves Cochet. Dominique Voynet, peut-être ? *« On n'est pas contre Cohn-Bendit,* assure le député du Val-d'Oise, *mais il faut qu'il vienne nous voir. »* Or, cela fait *« longtemps »* que l'ancien dirigeant de mai 68 ne vient plus voir ses amis Verts. Surtout, qu'il ne joue pas *« l'ange blanc »*, venant *« sauver »* les écologistes français. *« On n'en a pas besoin ! »*, affirme M. Cochet.

« FORMIDABLE, TON DISCOURS ! »

Alain Bocquet a retenu la leçon du mode de scrutin européen. Chacun a entendu que M. Jospin semblait renoncer à la prise en compte des biens professionnels dans l'assiette de l'ISF, mais le président du groupe communiste de l'Assemblée n'a rien entendu de tel. *« Mais non, rien n'est encore arrêté !,* assure-t-il. *Et puis, vous avez vu, récemment, avec la réforme du scrutin aux européennes. On peut fort bien retirer un projet de loi s'il ne convient pas à la majorité... »*

Les jeunes députés de droite parlent encore une fois d'en *« découdre »*. Mardi, les groupes parlementaires devaient se réunir pour évoquer la constitution d'un intergroupe de la majorité, et Pierre Lellouche (RPR), Nicolas Dupont-Aignan (RPR) et Renaud Dutreil (DL) assurent que *« cela suffit »*. Ils veulent *« un véritable intergroupe, avec un type jeune, sachant parler et organiser les débats »*, assure M. Lellouche.

Yann Galut (PS) a, lui, les yeux rivés sur le budget de 1999. L'an dernier, le *« jeune élu »* de la Gauche socialiste est *« passé à côté »* de celui de 1998. On ne l'y reprendra plus : maintenant, il sait que c'est *« le dossier central »*. Justement, un journaliste cherche à interroger un « nouveau » sur le bilan de la session... Au premier étage, à « la poste », la cérémonie traditionnelle du timbre bat son plein. Les vingt premiers sont gratuits pour les parlementaires. Après l'affranchissement, les coups de tampon, appliqués à tour de bras par les « pros », comme le sénateur Henri Weber (PS), résonnent dans toute la salle : *« Congrès de Versailles, 6 juillet 1998 »*. Les sénateurs « renouvelables » en septembre envoient des cartes à leurs grands électeurs. Paul Loridant (MDC) préfère s'y prendre *« six ans à l'avance ! »*.

Les couloirs se vident peu à peu. Avant de partir, les élus de droite félicitent Simon Loueckhote, sénateur (RPR) de Nouvelle-Calédonie. *« Formidable, ton discours ! »* Les poignées de main des collègues se succèdent. M. Loueckhote raconte que lorsqu'il est descendu de la tribune, M. Monory s'est levé pour lui serrer la main. M. Jospin, en revanche, lui a reproché *« assez sèchement d'avoir cité le président de la République, mais de ne pas l'avoir cité »*. La modestie aurait-elle des limites ?

Service France

Interrogations juridiques sur la révision constitutionnelle

À CHACUN ses mots pour un même message, délivré pendant plus de deux heures, à la tribune de la salle des séances du Congrès, lundi 6 juillet à Versailles : le maintien de la paix en Nouvelle-Calédonie, pour les quinze ou vingt années à venir, mérite bien les innovations contenues dans le projet de loi constitutionnelle destiné à permettre la mise en œuvre de l'accord de Nouméa du 5 mai, auquel le Front national est la seule formation politique à s'être opposée. Le radical de gauche Michel Crépeau, président du groupe Radical, Citoyen et Verts, l'a affirmé avec force : *« Le droit positif n'est jamais intangible. Ce qui est intangible, c'est les principes du droit naturel : le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes et le droit qu'ont les peuples à vivre en paix. »*

L'accord de Nouméa *« est un succès pour la Nouvelle-Calédonie et pour la France »*, a relevé d'emblée Lionel Jospin, qui, après avoir justifié les dérogations contenues dans le texte, a prévenu les parlementaires que la révision de la Constitution, *« nécessité juridique »*, est *« aussi – et avant tout – un acte politique majeur auquel l'ampleur de votre adhésion donnera une force et une valeur irremplaçables »*.

LA GAUCHE SOCIALISTE RÉTICENTE

« Ce qui nous est demandé, c'est d'accepter une démarche profondément originale et novatrice dans notre présence outre-mer, c'est de rendre possible et effective un processus de décolonisation réussie dans la paix », a renchéri Catherine Tasca, présidente (PS) de la commission des lois de l'Assemblée nationale. *« Un processus pacifique de décolonisation vaut bien une dispense des arguties juridiques »*, a noté à son tour le député communiste des Hauts-de-Seine Jacques Brunhes.

Au sein de la majorité, seule la Gauche socialiste a fait part de ses réticences. Tandis que le député de l'Essonne Julien Dray ne participait pas au vote, son collègue sénateur Jean-Luc Mélenchon évoquait dans les couloirs les *« questions angoissantes »* posées, selon lui, par le projet de loi constitutionnelle : *« Nous introduisons dans la Constitution le droit du sang et la préférence nationale sur une portion du territoire de la République. »*

Les réserves d'une partie de la droite, qui étaient déjà apparues lors de la « navette », ont été relayées par l'intervention de José Rossi. Tout en notant que *« notre seul objectif est de permettre à la Nouvelle-Calédonie de se développer en paix au sein de la République »*, le président du groupe DL de l'Assemblée a évoqué longuement les raisons de l'*« inquiétude »* d'une forte minorité de ses collègues : ainsi a-t-il relevé *« six motifs d'inconstitutionnalité »* dans l'accord de Nouméa, parmi lesquels l'introduction du *« principe de préférence nationale »* : *« Cela fait beaucoup de choses pour ce qui nous est présenté comme une révision constitutionnelle modeste. »*

Jean-Louis Debré, président du groupe RPR de l'Assemblée, a cherché à balayer ces réticences : *« Faisons fi des quelques velléités d'idées arc-boutées sur des certitudes d'un autre âge ! (...) Lorsque l'Histoire est en marche et progresse, soutenue par la force des peuples (...), c'est le pragmatisme qui doit être la règle ! Qui ne voit là un des piliers de la pensée gaulliste ? »* Si un Debré le dit !

Jean-Baptiste de Montvalon

827 pour, 31 contre et 27 abstentions

LE PROJET de loi constitutionnelle relatif à la Nouvelle-Calédonie a été adopté par 827 voix contre 31. Il y a eu 27 abstentions. 10 parlementaires n'ont pas participé au vote. La majorité requise était de 515 voix.

● Parmi les députés

Au groupe PS : 248 pour sur 251. N'ont pas pris part au vote : Jean-Claude Chazal, Julien Dray et Laurent Fabius, président du Congrès.

Au groupe communiste : 36 pour.

Au groupe Radical, Citoyen et Verts : 33 pour.

Au groupe RPR : 118 pour sur 140. Ont voté contre : Jean-Michel Ferrand, François Guillaume, Jean-Jacques Guillet, Pierre Lellouche, Lionnel Luca, Thierry Mariani, Jean Marsaudon, Jacques Myard et Jacques Peyrat. Se sont abstenus : Jean Bardet, Xavier Deniau, Eric Doligé, Roland Francisci, Jean de Gaulle, Pierre Lasbordes, Charles Miossec et Georges Tron. N'ont pas pris part au vote : Jacques Baumel, Nicole Catala, Jean-Charles Cavaillé, Jean-Pierre Dupont et Jean-Luc Reitzer.

Au groupe UDF : 67 pour sur 72. Pierre Micaux a voté contre. Se sont abstenus : Jacques Blanc, Christine Boutin et Jean-Antoine Léonetti. Maurice Leroy n'a pas participé au vote.

Au groupe DL : 27 pour sur 42. Ont voté contre : François d'Aubert, Roland Blum, Laurent Dominati, Renaud Dutreil, Claude Goasguen, Philippe Houillon, Michel Meylan et Yves Nicolin. Se sont abstenus : Sylvia Bassot, Pierre Cardo, Gilbert Gantier, François Goulard, Jean-François Mattéi, Guy Teissier et Philippe Vasseur.

Non-inscrits : André Thien Ah Koon a voté pour. Philippe de Villiers s'est prononcé contre.

● Parmi les sénateurs

Au groupe RPR : 79 pour sur 93. Ont voté contre : Charles Ceccaldi-Reynaud, Jean Chérioux, Jacques Delong, Christian Demuynck, Xavier Dugoin, Emmanuel Hamel, Christian de la Malène, Paul d'Ornano, Charles Pasqua et Jean-Pierre Schosteck. Se sont abstenus : Michel Caldaguès, Philippe de Gaulle, Maurice Lombard et Paul Masson.

Au groupe centriste : 57 pour sur 58. Jacques Baudot n'a pas participé au vote.

Au groupe des Républicains et indépendants : 41 pour sur 45. Jacques Dominati a voté contre. Se sont abstenus : Nicolas About, Jean-Paul Bataille et Jean Clouet.

Au groupe du Rassemblement démocratique : 22 pour sur 23. Lylian Payet s'est abstenu.

Au groupe socialiste : 75 pour.

Au groupe communiste, républicain et citoyen : 16 pour.

Non inscrits : 7 pour sur 9. Philippe Darniche a voté contre. Jacques Habert s'est abstenu.

Assurance-maladie : la droite accuse le gouvernement d'« imprévoyance »

L'opposition critique vivement le « plan Aubry »

LES INDUSTRIELS du médicament font le dos rond et, selon un porte-parole du Syndicat national de l'industrie pharmaceutique (SNIP), sont disposés à une concertation avec l'Etat pour définir les modalités d'application des mesures annoncées, lundi 6 juillet, par Martine Aubry : dans son plan pour endiguer les dérives des dépenses de l'assurance-maladie, la ministre de l'emploi et de la solidarité a décidé de demander de 1,5 à 2 milliards de francs aux laboratoires pharmaceutiques (*Le Monde* du 7 juillet).

Le SNIP ne conteste pas le dérapage constaté depuis le début de l'année et admet donc le principe de cette nouvelle contribution ; mais il s'est, jusqu'ici, bien gardé de commenter les autres mesures annoncées par Mme Aubry et qui, elles, pourraient modifier en profondeur les activités et les chiffres d'affaires des laboratoires. Le gouvernement veut mettre un frein à la surconsommation médicamenteuse, principalement celle des antibiotiques, et il entend doubler, d'ici fin 1999, la place des médicaments génériques : le développement de ces copies, moins chères, pourrait représenter environ 4 milliards de francs d'économies pour la Sécurité sociale, selon le secrétariat d'Etat à la santé.

Les radiologues, autre secteur désigné par Mme Aubry, se sont, eux aussi, déclarés prêts à négocier des mesures d'économies, avec cependant une réserve : *« Il faut d'abord se mettre d'accord sur l'analyse des chiffres »*, a prévenu Jean-François Mazoyer, président de la Fédération nationale des radiologues. Sur les quatre premiers mois de l'année, les dépenses de ce secteur ont augmenté de *« près de 10 % »*, soit, selon le ministère, une dérive de 450 millions de francs. M. Mazoyer estime que la reprise économique *« a contribué à augmenter la consommation »*, de même que la campagne de dépistage du cancer du sein lancée par la Caisse nationale d'assurance-maladie (CNAM). *« Présenter les radiologues commes des médecins dépensiers, c'est travestir la réalité »*, insiste-t-il. L'entourage de Mme Aubry préfère souligner une autre réalité : pendant ces dernières années, les revenus des radiologues ont connu la plus forte progression.

Ce train de mesures conjoncturelles, qui devrait drainer, selon Mme Aubry, entre 2,5 et 3 milliards de francs d'économies, a été vivement critiqué par les responsables de la droite. Hervé Gaymard, député (RPR) de Savoie, ancien secrétaire d'Etat à la santé, a dénoncé *« un plan technocratique de plus »*, *« ce coup de bâton sans aucune concertation »*. Jean-Louis Debré, président du groupe RPR de l'Assemblée nationale, a parlé d'*« un système absurde »*, résultat, selon lui, *« de l'imprévoyance et de l'irresponsabilité »* du gouvernement.

« LOGIQUE ADMINISTRATIVE »

Alain Madelin, président de Démocratie libérale, a stigmatisé *« la logique comptable et administrative de sanctions collectives »*. Dans une tribune publiée mardi par *Le Figaro*, l'ancien ministre de M. Juppé appelle à un *« changement de cap »* pour l'assurance-maladie en prônant en particulier *« une véritable autonomie des caisses régionales et leur mise en concurrence »*.

Les réactions syndicales sont plus diverses. Force ouvrière a qualifié les mesures de *« replâtrage élaboré dans l'urgence à cause de l'échec du plan Juppé »*. Certes, la centrale dirigée par Marc Blondel se félicite que *« pour une fois, les assurés sociaux n'ont pas été mis à contribution »* et que *« le gouvernement refuse l'introduction des assurances privées dans l'assurance-maladie »*, mais elle considère qu'il est *« maintenant nécessaire »* de *« reconstruire un système où la solidarité et l'égalité seront des garanties pérennes »*. La CFTC juge cette *« réponse nécessaire, quoique partielle »*. La CFDT, qui préside la CNAM, estime que *« la volonté de réforme »* du gouvernement correspond à ses propres choix.

Bruno Caussé

Le conseil régional d'Ile-de-France lance un emprunt en euros

EN LANÇANT son premier emprunt obligataire en euros (200 millions d'euros, soit 1,3 milliard de francs), le conseil régional d'Ile-de-France veut donner un *« signal de la place qu'elle entend occuper en Europe »*, selon le premier vice-président chargé des finances, Manuel Valls (PS), qui a présenté cette démarche, lundi 6 juillet, comme une *« émission pionnière, destinée à devenir une référence sur les marchés financiers »*.

Chaque année, la région a recours à l'emprunt pour financer ses investissements. *« Le premier emprunt de la nouvelle mandature est l'occasion de tenter l'innovation. Paris doit rester une vraie capitale financière, la région peut et doit revenir dans le peloton de tête des régions européennes »*, a déclaré son président, Jean-Paul Huchon (PS), rappelant un des thèmes de sa campagne pour les élections régionales de mars, en présence de nombreux représentants de la communauté financière, parmi lesquels André Lévy-Lang, président de Paribas.

La CFDT et la CFTC instaurent la réduction du temps de travail

LA CFDT vient de conclure, pour les deux cents salariés de son siège à Paris, un protocole d'accord basé sur la loi Aubry, qui réduit le temps de travail hebdomadaire à 33 heures à compter du 1er janvier 1999 contre 37 actuellement. Les effectifs progresseront d'au moins 10 % sur quatre ans. Le protocole prévoit en contrepartie un gel de la valeur du point salarial en 1999 et en 2000 suivi d'une modération de sa progression pour les deux années suivantes. La CFTC, de son côté, est entrée, lundi 6 juillet, dans l'application effective d'un accord Robien. La CGT a entamé des discussions pour faire passer ses permanents de 36 h 30 par semaine à 35 heures au 1er janvier 1999. FO n'envisage d'entamer des discussions qu'à la rentrée.

DÉPÊCHES

■ **GUYANE : le président du conseil général, André Lecante (divers gauche), a décidé de se démettre de ses fonctions, mardi 7 juillet.** Cette décision intervient après la notification, le 24 juin, par le tribunal administratif de Cayenne, de l'annulation de son élection pour non-respect du secret du vote. Une nouvelle élection doit avoir lieu dans les trente jours. – *(Corresp.)*

■ **FRONT NATIONAL : la Cour de cassation a rejeté, le 24 juin, un pourvoi du président du Front national, Jean-Marie Le Pen, qui soutenait qu'être traité de *« fils spirituel d'Hitler »* était une injure.** Elle donné raison à la cour d'appel de Nancy, qui avait elle-même validé un jugement de première instance du tribunal de cette ville, le 14 juin 1993, déboutant M. Le Pen d'une plainte pour injure.

هكذا من الاصل

ance-maladie : la droite
se le gouvernement
« imprévoyance »

nseil régional
e un emprunt

FDT et la CFTC
éduction du temps de travail

هكذا من الاصل

SANTÉ PUBLIQUE Un rapport de la Cour des comptes consacré au dispositif de lutte contre la toxicomanie constate des « carences de l'organisation des services de l'Etat » et des « dysfonctionnements tant à l'échelon central qu'au plan local ». ● LES MAGISTRATS soulignent une absence de concertation entre les différents ministères et une défaillance de coordination entre la police, la gendarmerie et les douanes. ● LE MONDE HOSPITALIER n'est pas épargné par les critiques puisque le rapport observe un « désengagement du système sanitaire et social de droit commun ». ● LA MISSION interministérielle de lutte contre la drogue et la toxicomanie (Mildt), qui vient de changer de responsable pour la quatorzième fois depuis sa création en 1982, se voit notamment reprocher « son instabilité chronique » ● QUANT à l'association Le Patriarche, les magistrats s'interrogent sur son caractère désintéressé.

La lutte contre la toxicomanie connaît divers dysfonctionnements

Un rapport de la Cour des comptes souligne une insuffisance de volonté politique et des carences de l'organisation des services de l'Etat, tant « à l'échelon central qu'au plan local ». Le manque de concertation entre les différents interlocuteurs, dû à « des logiques différentes », est aussi épinglé

Y A-T-IL en France une politique de lutte contre les drogues et les toxicomanies ? A la lecture du rapport de la Cour des comptes consacré au « *dispositif de lutte contre la toxicomanie* », rendu public mardi 7 juillet, il est permis d'en douter. « *Insuffisance de la volonté politique et par voie de conséquence du dispositif institutionnel* », « *carences de l'organisation des services de l'Etat* », « *dysfonctionnements* (...) *tant à l'échelon central qu'au plan local* »... les magistrats de la Cour, qui s'étaient saisis du dossier voici plus de trois ans, décryptent point par point les failles dans l'utilisation et le contrôle des crédits publics, comme dans la coordination des actions des services impliqués.

Estimant à plus de 1 milliard de francs en 1998 les « *crédits spécifiques* » affectés sur le budget de l'Etat à la lutte contre la toxicomanie, la Cour prévient d'emblée que la diversité des acteurs et des approches rend quasi « *impossibles* » le chiffrage exact des sommes en jeu et, *a fortiori*, l'évaluation de leur affectation. Une estimation provisoire effectuée par deux économistes avait abouti à un coût budgétaire global de 4,72 milliards de francs en 1995 (*Le Monde* daté 9-10 mars 1997).

Au fil du temps, l'Etat s'est trouvé « *dans l'incapacité de conduire une politique d'ensemble de lutte contre la toxicomanie* », souligne la Cour, et, « *faute de volonté politique, le pilotage central a été, dans une large mesure, défaillant* ». La structure de coordination interministérielle n'a pas rempli sa mission (*lire ci-dessous*). Les plans d'action et les mesures d'urgence se sont succédé et ont comporté « *souvent les mêmes propositions, restées lettre morte ou insuffisamment suivies d'effet* », ajoute le rapport. Les dispositifs de réinsertion sociale des toxicomanes incarcérés et les centres d'accueil d'urgence dans les grandes villes auront ainsi attendu dix ans pour exister.

« SANS CONCERTATION »

Les magistrats observent par ailleurs que « *les ministères concernés conduisent leurs propres actions sans concertation aucune avec les autres administrations* » et parfois même « *à l'intérieur d'un même ministère* ». La création de lieux d'hébergement d'urgence – les *sleep-in* – a notamment été retardée par « *des tensions entre la direction générale de la santé* [DGS], *responsable de l'organisation des soins, et la direction de l'action sociale* [DAS], *chargée de la prévention et de la réinsertion* ». Depuis, les compétences des deux administrations en matière de toxicomanie ont été regroupées au sein de la seule DGS.

Les services répressifs ne sont pas en reste et la coordination entre la police, la gendarmerie et les douanes se heurte à « *des logiques différentes : maximiser les saisies à l'entrée sur le territoire français pour les douanes, désorganiser les réseaux d'approvisionnement pour la police et la gendarmerie* ». La Cour fait aussi part des « *difficultés rencontrées par l'Office central de répression du trafic illicite de stupéfiants pour faire reconnaître son autorité* ». L'achat par les douanes d'un scanner qui aurait servi à d'autres fins et le financement indu de stages de formation de policiers, évoqués dans le rapport préliminaire de la Cour des comptes (*Le Monde* du 24 février), ne figurent plus dans sa version finale.

Le monde hospitalier en prend aussi pour son grade. La Cour retrace l'évolution des modes de prise en charge des toxicomanes depuis la loi du 31 décembre 1970 et observe « *un désengagement du système sanitaire et social de droit commun* ». La donne a cependant changé ces dernières années, face à la progression des épidémies de sida et d'hépatites parmi les toxicomanes.

« TISSU ASSOCIATIF »

« *La dépendance à l'égard du tissu associatif limite la capacité d'initiative de l'Etat* », déplore le rapport, qui dénonce au passage les situations de « *monopole* » de certaines associations comme leur « *propension à vivre en circuit fermé* ». Les capacités d'accueil du dispositif dit « spécialisé » (227 centres en 1997) sont jugées « *insuffisantes* » et la couverture sanitaire « *inégale* ». Le « *versement très tardif des dotations* » est en outre considéré comme « *une insuffisance majeure* », qui provoque des ruptures de trésorerie préjudiciables aux associations. La politique nationale de lutte contre les drogues et la toxicomanie se caractérise *in fine*, selon la Cour des comptes, par « *l'imprécision de la définition de ses objectifs et de ses priorités* ». Cette absence de stratégie s'incarne en particulier dans « *la divergence entre l'approche sanitaire et l'approche répressive, et plus encore dans l'absence des directives précises qui aurait permis de cadrer la politique de prévention* ». L'insuffisance des « *connaissances tant épidémiologiques que scientifiques* » expliquerait en grande partie ce constat.

Les magistrats en appellent donc au ministère de la recherche, à qui doit « *incomber la responsabilité de fixer les axes prioritaires* », et formulent une série de propositions visant à harmoniser les interventions publiques, au niveau central, dans le cadre d'« *un plan national à moyen terme* » et local, en ajoutant aux contrats Etat-régions et aux contrats de ville une nouvelle contractualisation à l'échelon du département.

Laurence Folléa

Le Patriarche, une structure « peu claire »

La Cour a examiné de plus près les comptes du Patriarche, une association fondée en 1974 par Lucien J. Engelmajer, récemment « démis » de ses fonctions. La structure financière de l'association est jugée « *peu claire* », « *le caractère artificiel du compte d'emploi des subventions publiques* » (6,6 millions de francs par an de 1991 à 1993, 6,8 millions en 1994, 4,8 millions en 1995, non reconduits en 1996 et 1997) est souligné. La création de sociétés commerciales et la prise d'intérêts financiers dans des sociétés gérant des services de restauration rapide « *font douter du caractère désintéressé de la démarche originelle de la structure* ».

La Cour observe que dans la région Midi-Pyrénées l'association a payé comptant des acquisitions pour un montant de 8,7 millions de francs entre 1992 et 1995. Par ailleurs, un responsable de l'association ne déclarant qu'« *un revenu très modeste* » au fisc « *a pu prêter des sommes relativement importantes à une SARL (1,2 million pour huit ans à 10 %) ainsi qu'à une SCI constituée par une personnalité du monde médical* ».

Mme Maestracci, nouvelle tête de la délégation interministérielle

L'INSTANCE interministérielle chargée de coordonner la lutte contre la toxicomanie vient de changer de tête pour la quatorzième fois depuis sa création en 1982. La magistrate Nicole Maestracci a été nommée en juin avec l'aval de l'Elysée en remplacement de Françoise de Veyrinas, affectée à l'inspection générale des affaires sociales, en « échange » d'une déclaration du premier ministre, Lionel Jospin, contre la dépénalisation de l'usage des drogues.

La Cour des comptes ne remet pas en cause le rôle de « *pilotage central* » imparti à la mission interministérielle de lutte contre la drogue et la toxicomanie (Mildt) et souhaite même voir son statut et ses moyens renforcés. Mais elle dresse un bilan sans concession du passé.

Souffrant d'« *une instabilité chronique résultant de remaniements successifs, de rattachements fluctuants et de la succession rapide des responsables* », la Mildt « *n'est pas parvenue, à ce jour, à dépasser un rôle de distributeur de crédits non affectés* [294,5 millions de francs en 1998] *et à animer une véritable politique interministérielle sur des thèmes tels que la prévention, la communication, la formation ou la recherche* », résument les magistrats.

Censée financer de façon transitoire des actions innovantes reprises ensuite par les ministères sur leurs budgets propres, la Mildt renouvelle en réalité d'année en année les mêmes subventions. Le ministère de l'éducation nationale n'a ainsi pas repris sur ses crédits le financement des comités d'environnement social, créés en 1990 et « *en voie de généralisation dans l'enseignement secondaire* ». Plus grave, « *la mission n'exerce pas un réel contrôle sur l'emploi des crédits ministériels* », et elle reçoit des ministères bénéficiaires « *des comptes rendus annuels d'utilisation souvent succints* ».

Des annulations de crédits spécifiques en cours d'exercice ont par ailleurs entraîné des transferts de charges, notamment sur la Sécurité sociale. A ce titre, la dette contractée par l'Etat envers les hôpitaux a été évaluée à 142,2 millions de francs en 1997.

DÉPENSES « PEU JUSTIFIÉES »

Entre 1990 et 1995, la Mildt, qui s'appelait alors la Dgldt, a fait supporter des dépenses de personnel « *dans des conditions irrégulières, par le Comité français d'éducation pour la santé* », pour un montant total de 1,55 million de francs, et « *sur les crédits de suivi des injonctions thérapeutiques* », à hauteur de 1,23 million de 1990 à 1996. Le CFES, précise la Cour, « *a été utilisé comme une simple courroie de transmission et de trésorerie de la structure interministérielle* », et a versé illégalement des subventions à d'autres associations.

Certaines dépenses étaient en outre « *peu justifiées* », notamment pour les locaux de la rue du Faubourg-Saint-Honoré, « *dont les loyers ont dépassé 2,92 millions en 1995* ». Le ministère de l'emploi et de la solidarité abrite aujourd'hui la Mildt et ses chargés de mission.

Pour finir, les magistrats estiment que « *le rôle de la mission doit être concentré sur la coordination interne, le ministère des affaires étrangères continuant à couvrir l'action internationale* ». Dans ses réponses à la Cour, la Mildt se dit « *en total désaccord avec cette analyse* ».

L. F.

Les manèges tournent dans les réceptions mondaines

LES FRANÇAIS ne vont plus à la fête foraine ? Qu'importe !, la fête ira chez les Français. Philippe Campion, fils de Marcel Campion (l'une des figures du monde forain) et organisateur de la fête des Tuileries à Paris, a lancé officiellement mardi 30 juin sa société « *L'événement festif* », qui se propose de livrer clés en main une fête foraine au domicile des particuliers.

Tout en demeurant l'un des loisirs préférés des Français, la fête traverse une vraie crise que n'a fait qu'accentuer la récente décision de la Mairie de Paris de déplacer la Foire du Trône (*le Monde* du 21-22 juin 1998). Classée, dans la dernière étude sur les pratiques culturelles des Français, deuxième « sortie » derrière le restaurant, elle est néanmoins concurrencée de plus en plus sévèrement par les parcs &de loisirs, fréquemment écartée des centres-villes, rattrapée par les problèmes d'insécurité, boudée par les familles aisées.

La dernière parade trouvée par les forains ? La fête à domicile. « *C'est parce qu'Ernest-Antoine Seillières n'ira jamais à la fête foraine que nous l'amenons chez lui* », explique Marcel Campion. L'été dernier, pour le mariage de sa fille, le patron du CNPF a transformé sa propriété en petite Foire du Trône. Valéry Giscard d'Estaing a fait du manège, comme le tout-industrie française, raconte le forain qui poursuit : « *C'est une mutation normale. Il y a des clientèles qui ne viennent pas dans les foires mais qui nous aiment quand même.* » Et son fils de renchérir : « *Ce ne sont pas les problèmes d'insécurité qui font qu'on préfère rester chez soi plutôt qu'aller à la fête, car de toute façon l'insécurité est partout. C'est davantage l'envie de rester entre soi, et de se sentir privilégiés.* »

ÉMOTIONS FORTES À DOMICILE

Pour 200 francs par tête, et cent personnes minimum, particuliers et entreprises peuvent donc désormais s'offrir loteries, chamboule-tout, tir à la carabine, punching-ball, mailloche ou canon, manèges de chevaux de bois, train-fantôme et même grande roue, grand 8 ou tout autre monstre électronique pourvoyeur d'émotions fortes. « *Tout peut se déplacer dès lors que l'endroit est suffisamment grand* », assure Philippe Campion. Les charrettes de sucreries, les numéros de jongleurs, cracheurs de feu, d'échassiers, de contorsionnistes, les guirlandes électriques, tout est prévu pour plonger une paisible propriété des Yvelines dans l'ambiance canaille des foires. « *Pour animer les mariages ou les barmitsvas, de petites sociétés proposaient déjà quelques attractions mais non professionnelles, ce qui dénature l'image de la fête foraine.* » Bref, les vrais forains reprennent les choses en main.

Par ces temps de vaches maigres, tout marché supplémentaire fait ventre, reconnaît-on. « *L'événement festif* » possède sa propre équipe de quarante personnes et ses stands spécialement conçus pour être rapidement montés et se démontés. Mais lorsque de gros manèges seront demandés, la famille Campion fera appel à des forains qui combleront ainsi un creux dans leur tournée, ou une période d'inactivité de morte saison. « *A terme*, avoue Philippe Campion, *en tant qu'organisateurs d'événements, l'objectif est également de devenir l'interlocuteur privilégié des municipalités qui ont presque toutes une fête foraine, mais ont parfois du mal à dialoguer avec les forains.* »

Pascale Krémer

La composition de la commission consultative pour la régularisation des sans-papiers rendue publique

LE MINISTÈRE de l'intérieur a rendu publique, lundi 6 juillet, la composition de la commission consultative chargée d'encadrer l'examen des recours déposés par les sans-papiers déboutés de leur demande de régularisation. Au côté de son président, Jean-Michel Galabert, président de section honoraire au Conseil d'Etat, siégeront sept autres membres : Bernard Cieutat, conseiller-maître à la Cour des comptes, Pierre Lyon-Caen, conseiller à la Cour de cassation, Anne-Marie Escoffier, inspectrice à l'inspection générale de l'administration (IGA), Jean Lavergue, inspecteur général à l'inspection générale des affaires sociales (IGAS), et les secrétaires généraux des préfectures des Hauts-de-Seine, Jean-Jacques Brot, de Seine-et-Marne, François Ceccaldi, et du Rhône, Jean-Claude Bastion.

Le rôle des Chinois se renforce dans le travail clandestin à Paris

LES CHINOIS sont « *de plus en plus* » impliqués dans le travail clandestin et le « *blanchiment d'argent* », affirme un rapport des renseignements généraux de la préfecture de police de Paris. Opportunément rendu public lundi 6 juillet, au lendemain des déclarations musclées de MM. Chevènement et Jospin justifiant le refus d'une régularisation générale des sans-papiers par l'existence des « *filières criminelles* », ce document fait état du blanchiment de 5 milliards de francs entre mars et juin de cette année. Selon les RG, des donneurs d'ordre chinois sont soupçonnés d'avoir exclusivement recours à des ateliers clandestins de confection et de régler leurs commandes uniquement en espèces. Ces activités occultes génèrent des « *bénéfices colossaux* », précise le rapport.

DÉPÊCHES

■ **JUSTICE : Me Alex Ursulet, un avocat parisien qui avait été condamné**, en décembre 1994, pour « *outrage à magistrat en cours d'audience* » à six mois d'emprisonnement avec sursis et à 40 000 francs d'amende, a été gracié par le chef de l'Etat. Me Ursulet, qui avait soutenu la campagne de Jacques Chirac en 1995, est le gendre de Bernard Pons, député RPR de Paris et ancien ministre de l'aménagement du territoire, de l'équipement et des transports.

■ **ÉDITION : l'accord conclu entre *Libération* et Michel Codaccioni,** auteur du livre *Corse, assassinat d'un préfet*, a été entériné par le président du tribunal de grande instance de Paris (*Le Monde* daté 5-6 juillet). Le jugement a indiqué que toute publication du livre non rectifié donnerait lieu au paiement d'une astreinte de 1 000 francs, en précisant les modalités de publication d'un rectificatif dans les journaux *La Corse* et *Corse-matin*.

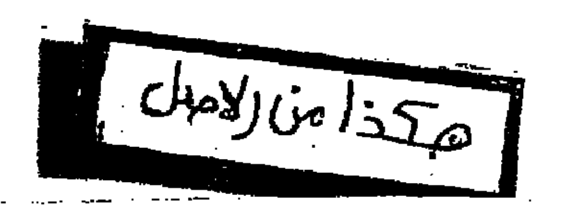
Ecoutes de l'Elysée : les amnésies du général Charroy

COMMANDANT le centre des interceptions téléphoniques demandées par le gouvernement (le GIC), à ce jour comme entre 1983 et 1986, au plus fort des écoutes de la cellule antiterroriste de l'Elysée, le général Pierre-Eugène Charroy a été entendu, le 25 juin, par le juge d'instruction Jean-Paul Valat. Mis en examen dans ce dossier, M. Charroy a été interrogé sur les listes de noms correspondants aux 339 personnes transmises à Matignon par le magistrat, pour lesquelles Lionel Jospin a levé le secret-défense (*Le Monde* du 5 juin).

La mémoire du général, qui avait jusqu'alors opposé le secret-défense au juge Valat, a été défaillante lors de sa comparution. Les écoutes relatives aux 339 personnes sont-elles « *passées par le GIC* » ? « *La cellule disposant d'un contingent de vingt lignes* [au GIC], *elle n'avait pas de raison de ne pas passer par le GIC* », a répondu M. Charroy. Sans guère plus de précision .Sa seule « *certitude* » concerne trois noms : « *Je sais de façon certaine que le GIC a écouté, à la demande de la cellule, Jean-Edern Hallier, Carole Bouquet et Dominique Erulin.* » Mais il ne se souvient ni des dates, ni des motifs de ces écoutes.

Il aura fallu « *cinq ans pour obtenir la confirmation de trois écoutes* » sur 339, a relevé le juge Valat. Au sujet de l'écrivain décédé, M. Charroy s'est souvenu que l'une des lignes qu'il utilisait, au restaurant La Closerie des Lilas, avait été interceptée. S'agissant de l'actrice, il a indiqué s'être « *imaginé à l'époque qu'elle devait fréquenter une personnalité et qu'on voulait s'assurer du silence de cette personnalité* », sans chercher à en savoir plus. Dominique Erulin, un activiste proche de l'extrême droite, a retenu son attention « *parce qu'il s'agissait du frère du colonel qui avait sauté sur Kolwezi* ». Malgré les déclarations du premier ministre de l'époque prohibant l'écoute d'avocats, de responsables politiques ou de journalistes, M. Charroy ne se souvient en revanche pas des noms qui, dans les listes du juge Valat, appartiennent à ces professions.

Erich Inciyan



Un nouveau quartier autour de la gare TGV d'Avignon

Dès 2001, 1 700 000 voyageurs transiteront chaque année par ce nouvel équipement, qui impose de mieux coordonner le développement de l'agglomération. Si les élus locaux ne parviennent pas à s'entendre, l'Etat pourrait reprendre en main l'aménagement d'un secteur névralgique

AVIGNON
de notre correspondante

D'ici quelques années, les festivaliers qui viennent à Avignon par le TGV débarqueront dans une gare flambant neuve, au cœur d'un nouveau quartier : les travaux du TGV Méditerranée avancent désormais à grands pas et la nouvelle gare commence à sortir de terre en zone de Courtine, 350 hectares à la confluence du Rhône et de la Durance, au sud-ouest de l'agglomération, presque vierges de tout aménagement. Elle accueillera, dès le printemps 2001, 1 700 000 voyageurs par an. Les élus avignonnais doivent donc réfléchir aux infrastructures d'accès. Une incertitude persiste sur la liaison entre l'ancienne et la nouvelle gare : barreau ferroviaire ou liaison par bus ? Mais, surtout, l'emplacement de ce nouvel équipement repose tout le problème du développement du Grand Avignon, qui totalise près de 500 000 habitants répartis sur les départements du Vaucluse, des Bouches-du-Rhône et du Gard dans un rayon de 125 kilomètres, à cheval sur deux régions, Languedoc-Roussillon et Provence-Alpes-Côte d'Azur (PACA).

Ces barrières administratives ont pénalisé le développement économique de la région, d'autant que les infrastructures routières n'ont pas suivi l'expansion urbanistique : deux ponts franchissent le Rhône à l'ouest, en direction du Gard ; un seul au sud (le pont de Rognonas) enjambe la Durance vers les Bouches-du-Rhône, mais il est maintenant totalement inadapté à la croissance rapide du flux entre le Vaucluse et ce département.

Depuis huit ans, les élus vauclusiens planchent sur les problèmes de liaisons routières est-ouest, mais l'absence de vision globale a paralysé l'avancement de ces infrastructures, qui auraient pu se faire conjointement aux travaux du TGV. La liaison autoroutière souhaitée par les édiles locaux entre l'A 7 et l'A 9 risque ainsi de prendre une décennie de retard, d'autant qu'un barreau autoroutier existe déjà entre Nîmes et Salon-de-Provence. En janvier 1996, excédé par les tergiversations locales – on y travaille depuis 1989 –, le ministre des transports et de l'équipement, Bernard Pons, finissait par lancer : « *Mesdames et Messieurs les élus, commencez par vous entendre !* » Sept ministres des transports se sont en outre succédé pendant cette période.

VAINES PALABRES

En 1997, un accord est enfin trouvé – qui ne résout pas les problèmes des élus du Gard rhodanien – pour la liaison Vaucluse-Bouches-du-Rhône, entre rive droite et rive gauche de la Durance. Huit ans se seront écoulés en vaines palabres et chamailleries, sans que soient abordées les questions essentielles de la cohérence du développement urbain de cette agglomération spécifique, pas plus que des questions vitales telles que l'alimentation en eau potable et les risques d'inondation, au cœur de la zone des projets d'aménagement du TGV.

Les services centraux de l'Etat commandent alors des études dirigées par MM. Jean Graujeman, Pierre Galland et Jean Frébault, qui devaient déboucher, en janvier, sur une synthèse des Ponts et Chaussées dirigée par Pierre Mayet, vice-président du conseil général. Le 19 juin, Elisabeth Guigou, réélue au conseil régional de PACA, où elle préside la commission aménagement et développement durable des territoires et de la montagne, rappelle que le dossier des liaisons est-ouest est « *sans doute l'un des plus importants dossiers d'aménagement du territoire que nous ayons à mettre en œuvre, non seulement pour la vie économique du Vaucluse et du Grand Avignon mais également pour la vie quotidienne des usagers et riverains de cette liaison* ». « *C'est pourquoi,* insiste la ministre de la justice, *il n'est pas possible d'aborder ce dossier comme un petit dossier de voirie reliant un point à un autre, ni de "bricoler des itinéraires" destinés seulement à soulager un flux routier à un moment donné.* »

S'étonnant d'avoir trouvé à la région un dossier presque vide sur la question, Elisabeth Guigou annonce alors la nomination du préfet de Vaucluse, Jean-Pierre Lacave, par la ministre de l'aménagement du territoire et par celui des transports, comme coordonnateur du dossier pour les trois départements et les deux régions. Cette nomination était d'ailleurs préconisée par Pierre Mayet. Il semblerait que l'Etat ait en fait décidé de reprendre à bras le corps l'ensemble du dossier, en essayant de dégager un consensus avec les élus locaux mais en se gardant les mains libres en cas d'échec. *Ainsi le préfet coordonnateur proposera-t-il aux collectivités territoriales du Grand Avignon la réalisation d'un contrat de plan Etat-agglomération.*

La mise en place d'une conférence permanente des services territoriaux d'aménagement des trois départements indique une volonté de poser le problème dans sa globalité. En dehors du simple problème d'infrastructure, les études insistent sur l'approvisionnement en eau potable de l'agglomération et aux risques d'inondation, mais également à la reconquête des paysages de la basse Durance. La mise en place d'un organisme d'étude commun, du type agence d'urbanisme, devrait permettre d'aboutir rapidement à une charte d'aménagement du secteur de la presqu'île de la Courtine. Le rapport, tout en conservant trois hypothèses de tracé, recommande une rocade sud aboutissant à la gare TGV, désengorgeant l'actuel contournement urbain d'Avignon, saturé avec 25 000 véhicules par jour, dont 5 000 camions. Mais, si les projets de raccordement de la rocade sud avec la gare sont évoqués, le problème des financements demeure entier.

L'ensemble de la mécanique devrait déboucher sur un schéma de cohérence du secteur, dans un délai ne dépassant pas dix-huit mois. Si les collectivités locales peinaient à se mettre d'accord, alors l'Etat pourrait recourir à la procédure de directive territoriale d'aménagement (DTA), décidant de privilégier soit le croissant sud du Grand Avignon, soit l'ensemble de l'agglomération. C'est du moins ce que préconise le rapport Mayet. Autre hypothèse plausible, une DTA plus vaste « *intégrant l'espace géographique des trois départements et visant à clarifier les relations entre PACA et Languedoc-Roussillon* », selon le rapport Mayet. Mais le gouvernement n'a pas, à ce jour, tranché sur l'opportunité d'une DTA. Le poids de la Datar dans ce dossier, qui intéresse au plus haut point Elisabeth Guigou, candidate déclarée à la mairie d'Avignon et épouse du « patron » de la Datar, n'est pas à négliger.

Monique Glasberg

Une zone charnière entre 3 départements et 2 régions

Une abondance de projets

A l'initiative de la Communauté du Grand Avignon (Coga), l'architecte de la gare TGV, Jean-Marie Duthilleul, s'est vu confier l'étude du schéma directeur de développement de la presqu'île de Courtine. Ce projet prévoit trois grandes allées parallèles, délimitant trois zones, ainsi qu'un maillage d'avenues, de venelles et de places, le tout d'un grand classicisme. La ville prévoit d'aménager, dans un premier temps, une zone de vingt hectares. Un concours international a, par ailleurs, été lancé lundi 6 juillet pour l'ensemble de la presqu'île. Le maire RPR, Marie-José Roig, *souhaite écarter tout projet figé et invite « toutes les personnes de la société civile à réfléchir »* : une pierre lancée dans le jardin de Grand A, une association d'urbanistes qui, depuis trois ans, de son propre chef, travaille sur ce nouveau quartier. Tourné vers la réhabilitation des voies d'eau et la revalorisation du Rhône et de la Durance, son projet, animé par Jean-Pierre Gautry et Bernard Hornecker, a reçu le Grand Prix européen de l'urbanisme. Mais il est boudé par les élus avignonnais, qui le trouvent peu réaliste. Les promoteurs de Grand A proposent notamment de remodeler cette sorte de polder sous le mistral par la création de collines, *nées du creusement de canaux.*

La « machine de guerre » de Jean Tiberi



Le maire de Paris a gagné la première bataille engagée par Jacques Toubon au sein de la majorité municipale. Conscient de devoir faire face à une guerre d'usure, le successeur de Jacques Chirac lance une contre-offensive pour étouffer cette rébellion et restaurer sa propre image dans l'opinion

SON proche entourage triomphe en affirmant que la crise municipale l'a *« révélé »*. Plus nuancé, son adjoint aux finances, Jean-François Legaret (RPR), estime que Jean Tiberi a été *« comme libéré de quelque chose »* par l'attaque menée contre lui par Jacques Toubon et Bernard Pons. Ses compagnons du RPR, le premier cercle des chiraquiens, ont osé mettre en cause la légitimité du maire de Paris, légataire du fauteuil occupé pendant dix-huit ans par le chef de famille, Jacques Chirac.

Les haines familiales sont les plus meurtrières. Jean Tiberi, qui a longtemps cultivé l'image d'un conciliateur, ouvert au dialogue – ses ennemis l'accusent d'être, en fait, indécis –, se découvre une âme de tueur. La violence de ses propos, la fermeté des sanctions prises à l'encontre de ceux qu'il appelle les *« putschistes »* – le mot a été volontairement martelé par lui dans la presse, afin de donner du maire l'image d'une victime –, ont fait la preuve de leur efficacité : les quelques élus encore tentés par la démarche de son rival sont rentrés dans le rang. La perspective de perdre les attributs matériels que la questure de l'Hôtel de Ville, au fil des années, a distribués avec discernement n'y est pas pour rien.

Jean Tiberi, en jouant la force, a gagné la première bataille engagée par son rival. Mais l'arbitrage compliqué concocté par la direction du RPR pour mettre fin aux effets dévastateurs de cette querelle sur l'électorat parisien n'a rien réglé. Jacques Toubon n'en finit pas de trouver prétexte à en différer l'application. *« Il joue la montre »*, estime Bernard Bled, directeur de cabinet de M. Tiberi, partisan d'un règlement du cas Toubon avant la date-butoir du 30 juillet fixée par le RPR. Contraint de faire mine de respecter scrupuleusement l'arbitrage qu'il a lui-même sollicité, M. Tiberi *« ne veut pas croire que Jacques Toubon ne respectera pas un accord qu'il a signé »*. Plus libre de ses propos, le directeur de son cabinet admet volontiers que le maire du 13e arrondissement a engagé la deuxième bataille, celle de la guerre d'usure. *« Il peut gagner cette deuxième manche s'il parvient à banaliser la situation, à exister dans une droite en pleine recomposition tout en évitant le clash avec le RPR »*, continue M. Bled, sans cacher son rôle de stratège du maire de Paris.

En face, M. Toubon n'est pas dupe du sort qui l'attend. Dopé par sa victoire dans la première manche, Jean Tiberi a envie d'en découdre. *« Il va jouer le pouvoir »*, prévoit le maire du 13e, qui, au quotidien, subit déjà les assauts de la terrible machine de guerre que peut être l'Hôtel de Ville. Ainsi n'a-t-il été informé que très tardivement de la décision du maire de baptiser du nom du musicien de jazz Louis Armstrong une place de son arrondissement, ce qu'il promettait depuis longtemps aux associations culturelles locales... Le message est clair : sans moi, Toubon n'est rien, ne peut rien, et il n'est pas question de le laisser grappiller quelques parcelles de pouvoir. Le maire UDF du 12e arrondissement, Jean-François Pernin, a été lui aussi puni : alors que le principe d'un marché de produits biologiques sur une artère peu animée de son arrondissement semblait acquis, il a appris au détour d'une délibération en conseil municipal que ce marché n'irait pas chez lui. A charge pour lui de s'expliquer avec les riverains.

« La machine de guerre est en route », annonce M. Bled. Premier objectif : faire rentrer au groupe Rassemblement pour Paris (RPP), présidé par Roger Romani, quelques élus RPR « égarés » dans l'aventure touboniste. *« Les délégations qui n'ont pas été redistribuées sont une carotte »*, estime M. Toubon. L'architecture, l'action économique internationale, l'aménagement de la Seine ou les personnes handicapées pourraient récompenser ceux des adjoints RPR dissidents, dont certains étaient justement sans délégation dans le précédent organigramme, qui reviendraient au bercail. L'autre levier est entre les mains du RPR, qui agite la menace de l'exclusion et, par conséquent, de la privation d'investiture aux élections municipales de 2001. L'argument est destiné aux quelques maires d'arrondissement qui ont suivi M. Toubon, comme Gérard Leban dans le 8e ou Lionel Assouad dans le 14e.

Deuxième objectif du maire : renforcer son pouvoir afin de maîtriser la droite parisienne. *« Tiberi va se replier sur lui-même, persuadé que la majorité n'osera pas voter contre lui. Il est persuadé qu'il est le chef de la majorité municipale, alors qu'il est soutenu par dix personnes »*, déclare Claude Goasguen (DL). Très critique sur le fait que *« la politique avait déjà fui l'Hôtel de Ville »*, l'ancien adjoint aux affaires scolaires constate que *« l'administration n'a jamais été aussi attentive à* [leurs] *faits et gestes »*. L'administration, c'est-à-dire Bernard Bled.

> « Taper là où ça fait mal », selon les termes de Bernard Bled, qui a plaidé pour le retrait des délégations, donc des voitures, des chauffeurs, des téléphones

Incontournable, ce fonctionnaire connaît mieux que personne les rouages de l'Hôtel de Ville, où il est entré en 1962 et dont il a gravi patiemment tous les échelons, grâce à son indéniable sens politique. Il revendique la théorisation du *« rôle de directeur de cabinet en fonction de la personnalité de Jean Tiberi »*, moins rompu que Jacques Chirac aux pratiques d'une haute administration dont, à la différence du président de la République, il n'est pas issu. Le cœur du pouvoir, c'est son bureau. Fonctionnaires et élus y font antichambre, la garde rapprochée du maire s'y retrouve plusieurs fois par jour.

LE lundi 6 avril, pendant que M. Toubon et ses alliés annonçaient la constitution d'un groupe dissident au sein de la droite parisienne, le maire a réuni une cellule de crise. Une demi-douzaine de personnes au total, le premier cercle : trois fonctionnaires, deux adjoints, tous des hommes de confiance, chacun dans son registre.

Le plus proche, celui pour lequel Jean et Xavière Tiberi nourrissent une affection quasi filiale, c'est le chef de cabinet, Jean-José Gramond, collaborateur de toujours de Jean Tiberi. Si Bernard Bled est connu de chacun comme un homme de pouvoir, peu de personnes savent que l'exécutant du cabinet est le seul qui se permette de contredire parfois l'épouse du maire de Paris. *« Il est le prolongement de l'âme du maire... et de Xavière »*, note Jean-François Legaret.

Indispensable, aussi, Claude Comiti, directeur général de la communication, ancien secrétaire général de la mairie du 5e arrondissement, dont M. Tiberi fut le maire pendant dix-huit ans. Sa direction est la seule qui ait échappé à la mainmise de Bernard Bled. Chargé d'actionner les leviers médiatiques, Claude Comiti, fils de Paul, ancien garde du corps du général de Gaulle, et neveu de Joseph, ancien ministre gaulliste, se pique aussi d'être un analyste de la vie politique parisienne. Rôle qu'il partage avec les deux jeunes adjoints sur lesquels s'appuie le maire. Si Jean-François Legaret s'est imposé par son intelligence, ses compétences, sa capacité de travail et sa loyauté, Michel Bulté, chargé du logement, ainsi que de l'urbanisme depuis qu'Anne-Marie Couderc a choisi de suivre Jacques Toubon, a avec le maire une relation plus affective, entretenue au sein de la fédération RPR de Paris.

Le jour de la rébellion des « toubonistes », l'unanimité s'est faite sur la nécessité de *« taper là où ça fait mal »*, selon les termes de Bernard Bled, qui a plaidé, ainsi que les deux adjoints, pour le retrait des délégations, donc des voitures, des chauffeurs, des téléphones. *« Si nous n'avions pas eu le système autocratique que j'avais imaginé pour Jean Tiberi, nous aurions moins bien résisté »*, estime le directeur du cabinet, qui revendique *« la constance dans l'action »*, face à l'attitude plus conciliante plaidée par le très diplomate questeur de l'Hôtel de Ville, Roger Romani. *« La questure nous écoutait, mais elle ne décidait pas. C'est le cabinet qui tranchait »*, confirme Yves Ogé (FD), qui a négocié pied à pied les moyens du groupe. *« Nous ne sommes pas très bien traités, mais c'est correct »*, estime-t-il, maintenant que les dissidents disposent de bureaux regroupés dans l'annexe de l'Hôtel de Ville, de l'autre côté du parvis. Au passage, journaux et revues de presse ont été supprimés. Même à Camille Cabana, secrétaire général de la Mairie du temps de Chirac, qui l'a fait ministre de 1986 à 1988. *« Nous avons souhaité ce regroupement, ils le voulaient aussi, pour nous marginaliser »*, poursuit M. Ogé, pas mécontent de garder, pour sa part, un bureau – et aussi un œil – dans la « maison mère », faute de place dans l'annexe.

Parallèlement à l'arsenal déployé pour asphyxier Jacques Toubon, M. Tiberi, qui, selon ceux qui le connaissent bien, est loin d'avoir renoncé à briguer sa propre succession en 2001, a entrepris de restaurer son image dans l'opinion. La tâche est confiée à une récente recrue du cabinet, Nadine Pommeau, rompue aux techniques du lobbying d'entreprise. L'image du politique profondément et durablement ternie, reste à exploiter une image plus personnelle, plus intime. La résurgence de l'affaire du rapport de Xavière Tiberi pour le conseil général de l'Essonne, marquée par la garde à vue de l'épouse du maire et une nouvelle perquisition à son domicile, a fourni un prétexte au registre de la « victimisation » du couple Tiberi, qui n'hésite plus à mettre en relief sa foi religieuse, son sens de la famille ou l'entretien d'un « jardin secret » pour tenter de faire oublier le rapport, l'office des HLM et les électeurs douteux du 5e arrondissement. Une équipe de France 2 a été autorisée à tourner une édition d'« Envoyé spécial », au grand émoi d'une administration municipale qui interdit toujours toute image des séances publiques du Conseil de Paris.

« Il préfère être battu en 2001 par la gauche qu'être débarqué en cours de route par son propre camp », avance M. Goasguen, conforté dans cette idée par un propos du maire, rapporté par *France-Soir*, selon lequel, si la droite perdait Paris, *« ce ne serait pas la révolution »* mais seulement *« très embêtant politiquement »*. *« Il pourra toujours en rejeter la responsabilité sur Chirac, Juppé, Toubon, etc. »*, poursuit M. Goasguen.

Tout en se battant pied à pied pour montrer qu'il est le seul détenteur du pouvoir municipal pour trois ans encore, M. Tiberi s'emploie à obtenir la tête de son rival sur un terrain plus politicien. *« Le connaissant, il est capable de se mettre en situation de rupture avec le RPR. Dans ce cas-là, nous aurions gagné la seconde manche de cette guerre municipale »*, calcule M. Bled. L'équipe Tiberi, misant sur le caractère soupe au lait de M. Toubon, espère pousser celui-ci à commettre une faute irrémédiable, aux yeux de Jacques Chirac et de Philippe Séguin.

> « Il préfère être battu en 2001 par la gauche qu'être débarqué en cours de route par son propre camp »

JACQUES TOUBON reconnaît son infériorité sur le terrain des *« boyaux de l'Hôtel de Ville »*, comme il appelle les couloirs de la mairie centrale. Vis-à-vis du RPR, dont il connaît le fonctionnement pour en avoir été le secrétaire général, il s'estime mieux armé. M. Séguin s'est montré irrité de son initiative de diffuser, à cent mille exemplaires, une brochure annonçant aux Parisiens qu'il *« engage un combat pour Paris »* pour les municipales... Le lendemain, M. Toubon s'est interdit de répondre à Jean Tiberi, qui l'accusait, dans un entretien publié par *France-Soir*, d'avoir œuvré contre lui et sa femme Xavière quand il était garde des sceaux. Déclaration jugée excessive et dangereuse au sein même de la municipalité.

La deuxième semaine de juillet sera déterminante. Le vote du budget modificatif, mardi 7, ravit le premier adjoint et président du groupe UDF, Jacques Dominati, dont le soutien, depuis qu'existe le troisième groupe de la « majorité municipale », est devenu plus que jamais indispensable à l'exécutif : M. Toubon ayant repris à son compte plusieurs thèmes défendus depuis longtemps par l'UDF, comme la baisse de la fiscalité, M. Tiberi est contraint d'y souscrire pour éviter d'être mis en minorité. Il n'est pas à l'abri d'un débat houleux, provoqué par M. Toubon, dont la marge de manœuvre au sein du conseil consiste à créer l'événement sans pour autant tomber dans le piège – encore un ! – de voter contre un exécutif qu'il affirme soutenir et vouloir stimuler.

L'autre échéance de la semaine est l'élection du président du comité départemental du RPR de Paris. Courant juin, les élections des secrétaires de circonscription ont confirmé le légitimisme de la fédération parisienne envers son secrétaire départemental, Jean Tiberi, même si, dans leur arrondissement, Jacques Toubon (13e) et Bernard Pons (17e) ont maintenu leurs alliés en poste, en dépit des tentatives de Bernard Bled – toujours lui, qui ne nie pas *« mettre son nez dans les affaires de la fédération »* – d'imposer des « tibéristes ». Nicole Catala, proche de M. Séguin, pourrait se porter candidate. L'élu, quel qu'il soit, sera une pièce déterminante du dispositif RPR. Soit il renforcera les positions de M. Tiberi en faisant tandem avec lui, soit il sera un contre-pouvoir, susceptible d'ouvrir le jeu des candidatures à la Mairie de Paris en 2001... si le RPR est encore en état de faire la pluie et le beau temps dans la capitale.

Pascale Sauvage

Dessin : Stanislas Bouvier

Une médecine percluse d'archaïsmes

par Jean de Kervasdoué

ALORS que le trou de l'assurance-maladie se creuse et qu'il y a annonce de gros temps sur notre système de santé, il peut paraître intéressant d'examiner les intentions du plus ancien et du plus important syndicat médical français. Après plusieurs années de réflexion, la Confédération des syndicats médicaux français vient, en effet, de publier son « Projet pour le système de santé français de demain ».

La CSMF reconnaît la nécessité de bâtir une réforme structurelle du système de santé et se déclare être pour le *« maintien du principe de la solidarité dans le cadre de la protection sociale »*. Toutefois, ce texte porte en lui de très lourdes contradictions. C'est, en fait, un rêve corporatiste, qui parle d'un monde où l'on prône la solidarité mais où l'on organise l'exclusion. Ce plaidoyer pour le libéralisme n'est en réalité que la défense d'un monopole. La légitimité des tiers (Parlement, assurance-maladie, compagnies d'assurances) y est en apparence acceptée. Mais, si ces partenaires sont considérés comme légitimes dans l'élaboration de la politique de santé, c'est pour ensuite soit les évincer, soit les rendre seuls responsables de tout choix douloureux à l'égard de l'opinion.

Rien ne bouge depuis... les années 20. La CSMF réussit, encore une fois, à engluer le débat politique en refusant tout simplement la légitimité de l'assurance-maladie à demander des comptes aux professionnels de santé au nom des assurés sociaux. La seule chose rassurante est que cette même légitimité est refusée de fait aux compagnies d'assurances.

La solidarité est, en principe, recherchée, et l'exclusion bannie. Mais la CSMF est hostile au tiers payant : *« Le tiers payant n'est pas la solution aux difficultés économiques de la population et enchaîne les médecins aux volontés des caisses d'assurance-maladie. »* Qu'est-ce qui permet d'avancer une telle affirmation, alors que les 30 millions de mutualistes pensent le contraire et l'expriment année après année par la voie de leurs mutuelles ? Pour la CSMF, le revenu des médecins doit être dissocié de la richesse nationale. Il est loisible de puiser directement dans la poche des patients, aggravant l'exclusion des plus démunis, qui n'ont pas de couverture complémentaire. Depuis le début des années 80 on a bien vu, en France, le ravage que pouvait causer une telle politique dans le domaine des soins dentaires.

Qu'un syndicat médical évoque la question de la rémunération de ses mandants est naturel. Qu'il critique les conceptions archaïques du paiement à l'acte semblerait nécessaire, mais il ne le fait pas. Dans ce domaine, une fois le paiement à l'acte encore érigé en principe fondamental de la médecine libérale, le débat est évité. Or la notion d'acte est, en France, très simpliste, notamment pour les généralistes, rémunérés de la même façon que la consultation dure dix minutes ou une demi-heure, qu'ils aient vingt-six ou soixante ans, qu'ils prennent ou non la peine d'écrire pour commenter le résultat d'un examen et éviter, dans le premier cas, une consultation supplémentaire.

> Le paiement à l'acte, justifié dans certains cas malgré ses inconvénients, devient un mode de rémunération peu fréquent des professionnels de santé

Le paiement à l'acte, justifié dans certains cas malgré ses inconvénients, devient, y compris en Amérique du Nord, un mode de rémunération peu fréquent des professionnels de santé. Il ne s'agit pas, à l'étranger, d'un débat idéologique, mais d'une constatation : cette forme de rémunération n'est plus adaptée, par exemple, à la télé-médecine ou au travail en équipe. En outre, ce système a un effet inflationniste sur le volume de ces mêmes actes.

Mais les contradictions majeures de ce texte concernent le rôle des financeurs. Malgré plusieurs relectures, je ne suis pas certain d'avoir pu suivre les méandres de la pensée des auteurs. Ici (p. 5), on remarque avec plaisir qu'un des principes fondamentaux du projet est le *« maintien du principe de la solidarité dans le cadre de la protection sociale »*. Là (p. 12), on peut lire que *« la CSMF n'est pas favorable à un régime universel d'assurance-maladie »*. Le monopole de la Cnamts est critiqué. Le projet se fait l'avocat d'un système de concurrence dans la gestion des fonds aujourd'hui gérés par l'assurance-maladie. Toutefois, les auteurs ne souhaitent pas qu'il s'inspire d'une concurrence réelle, aujourd'hui en vigueur aux Etats-Unis. On les comprend, mais le projet imagine de telles contraintes pour un éventuel système français qu'on ne voit pas quel opérateur honnête accepterait de les respecter.

Pour ces très hypothétiques candidats, il est en effet inacceptable qu'il y ait un système de conventionnement collectif des professions de santé. La CSMF ne se rend-elle pas compte que la source même de son pouvoir, de sa légitimité est justement l'existence de la Cnamts ? Le jour où serait mis en place en France un tel système concurrentiel, ce syndicat perdrait, par définition, de son influence.

La CSMF n'a reconnu la légitimité de l'assurance-maladie, dont elle tire pourtant son pouvoir – et ses membres plus de la moitié de leur revenu –, que pendant de très brèves périodes. Elle cherche des espaces de liberté tout en refusant la concurrence. Le libéralisme médical a toujours été étranger au libéralisme économique, mais à ce point-là !

Quant à l'évaluation des soins – pourquoi la profession a-t-elle tant attendu pour s'en occuper ? –, la CSMF récuse d'avance toute légitimité externe : *« Le principe fondamental de cette évaluation des pratiques médicales est que la profession médicale prend en main son évaluation... »* Tout système d'évaluation des soins a besoin d'abord de la meilleure expertise médicale. Elle est d'ailleurs mondiale. Mais confier à la seule profession la prise en main de l'évaluation serait retomber dans une erreur faite au moment de la création de l'ordre des médecins. Qui peut démontrer l'efficacité d'un système de contrôle quand les professionnels seuls le gèrent et que la gestion est indirectement dans la main de syndicalistes, par ailleurs élus ? Quel financeur accepterait d'investir dans un système qu'il ne contrôle pas ?

Finalement, si l'on suit les recommandations de ce texte, la profession définit les besoins, organise les contrôles, rejette toute forme réelle de concurrence. Elle sera sûrement surprise de ne pas être, encore une fois, comprise, mais, pour citer Abraham Lincoln : *« Si l'on peut tromper quelqu'un tout le temps et tout le monde quelquefois, il est difficile de tromper tout le monde tout le temps ! »*

La société a besoin de la profession médicale, qui vit aujourd'hui selon des règles archaïques qui la pénalisent, y compris financièrement. Les médecins ne sont pas, dans leur majorité, les privilégiés que l'on dit. Leurs journées, souvent passionnantes, sont aussi difficiles et, en France, plus mal honorées que chez nos voisins, malgré le niveau très élevé de nos dépenses médicales.

Mais la profession médicale ne peut pas capter seule la politique de santé : cela s'appelle la technocratie sous sa forme la plus avancée, situation où le pouvoir politique est confisqué par des experts, des techniciens. C'est pourtant ce qui se cache derrière les déclarations généreuses, mais toutes de principe, de ce projet.

***Jean de Kervasdoué** est professeur titulaire de la chaire d'économie et de gestion des services de santé au Conservatoire national des arts et métiers (CNAM).*

La santé publique, unique critère

par Pierre-Yves Geoffard

COMME toujours, des mesures d'urgence sont annoncées par le gouvernement pour tenter d'endiguer l'explosion des dépenses de santé. Rien de nouveau sous le pâle soleil de la Sécu : du plan Durafour de décembre 1975 au plan Juppé d'octobre 1995, quinze « plans » en vingt ans, la plupart se contentant de baisser les remboursements ou d'augmenter les cotisations, presque aucun ne cherchant à mettre en place les outils permettant une véritable régulation d'un système en roue libre.

Le récent arrêt du Conseil d'Etat vient-il, comme le déclare le docteur Richard Bouton, président de MG-France, « [d'annuler] *tous les éléments de modernisation du système de soins et toutes les avancées sociales* » du plan Juppé (*Le Monde* du 5-6 juillet) ? Non, fort heureusement. Pour deux raisons. D'une part, le mécanisme de reversement des honoraires ne constituait qu'un élément de l'ensemble du dispositif. D'autre part, il en constituait l'un des moins justifiables.

En ce qui concerne les dépenses de médecine de ville, le plus étonnant n'est pas qu'elles recommencent à croître fortement malgré la convention, mais plutôt qu'elles aient effectivement marqué le pas dans les premiers mois de son application. Rien, en effet, n'en garantissait l'efficacité, puisque les reversements sont décidés collectivement, en fonction de l'activité des médecins au niveau régional. Chaque médecin était donc directement incité à se comporter vis-à-vis de ses collègues comme un « passager clandestin », bénéficiant des efforts éventuels des autres, et jamais pénalisé pour son propre laxisme.

Ce principe économique de base, bien connu en économie publique, laissait prévoir ce qui arriva : une augmentation des dépenses. Le plus intéressant, dans l'arrêt du Conseil d'Etat, est qu'il ne se réfère nullement à de telles considérations d'efficacité, mais invoque un principe d'égalité, dont il faut un peu se creuser la tête pour comprendre ce qu'il a à voir avec la question posée. Il illustre en tout cas parfaitement les difficultés du passage d'une gestion budgétaire (on paie au fil de l'eau, on ajuste par les cotisations ou les taux de remboursement) à une régulation qui reposerait sur des mécanismes incitatifs.

> Il n'y a aucune chance d'amélioration du système si l'objectif reste de maîtriser la croissance des dépenses de santé. La hausse des dépenses n'est pas un problème en soi

Il n'y a, en effet, aucune chance d'amélioration du système si l'objectif reste de *« maîtriser la croissance des dépenses de santé »*. La hausse des dépenses n'est pas un problème en soi (la croissance du budget informatique des ménages l'est-elle ?). En revanche, le niveau élevé de ces dépenses pose question, comme l'impossibilité de quiconque d'évaluer leur efficacité ou leur équité.

On peut légitimement suspecter de nombreuses inefficacités dans un système de santé qui dévore 10 % de la richesse nationale, alors que d'autres pays y consacrent 30 % de moins, pour des résultats sanitaires équivalents. Mais la gestion budgétaire ne permet pas de se poser de telles questions. Il s'agit toujours de savoir quel robinet fermer, sans aucune évaluation d'impact en termes de santé publique. C'est pourtant en ces termes qu'il faut absolument reformuler le débat : se demander « comment ? » et « pourquoi ? » avant de se demander « combien ? ». Avant de s'interroger sur le montant total à allouer à la santé, il faut savoir comment répartir ce montant pour améliorer le plus possible l'état de santé de la population.

La santé publique est le seul critère : si l'on peut penser qu'au-delà des épidémies et de la sécurité sanitaire (qui, on l'a vu récemment, ne va pas toujours de soi) la santé de chacun reste essentiellement d'ordre privé, la socialisation des dépenses en fait de toute façon une affaire collective.

Naturellement, les conditions d'un tel changement de perspectives sont très délicates, notamment pour certains. En particulier, comment ne pas voir que, sans évaluation fine des pratiques médicales, une telle entreprise est impossible ? Et qu'une telle évaluation nécessite au moins que l'assurance-maladie, qui finance les soins, cesse de payer à l'aveugle et puisse identifier à quel diagnostic correspond telle prescription ?

Une démarche de santé publique cherche à garantir la meilleure efficacité des soins par franc dépensé : aucune contradiction, bien au contraire, avec des objectifs de qualité. Mais pour cela il faut un critère, il faut une mesure, il faut des outils. Ceux qui agitent l'épouvantail de la *« maîtrise comptable »* et refusent de s'engager dans l'informatisation des cabinets de ville, ne font ainsi que (mal) dissimuler leur conservatisme et leur volonté de continuer à être rémunérés pour une activité dont le payeur ignore tout. Mais il est vrai que les outils d'une régulation mise au service d'objectifs de santé publique vont au-delà de la simple mesure des pratiques. Car il faut que, jusques et y compris dans les modes de rémunération des professionnels de santé, ces derniers soient incités à répondre à ces objectifs.

Le mécanisme de reversement d'honoraires en cas de dépassement d'un certain plafond n'avait rien à voir avec un objectif de santé publique ni avec la moindre incitation à l'efficacité. Son abandon n'est donc pas forcément une si mauvaise nouvelle. Mais s'il n'est pas, rapidement, remplacé par un mode de rémunération incitatif, attendons-nous à une bonne quinzaine de « plans de redressement » dans les vingt ans à venir !

***Pierre-Yves Geoffard** est chargé de recherches au CNRS (Delta, Département et laboratoire d'économie théorique et appliquée).*

Jorge Semprun n'a pas dit la vérité

par Monique Antelme

FEMME de Robert Antelme pendant quarante-deux années, je confirme que Jorge Semprun était présent, contrairement à ce qu'il vient d'affirmer dans votre page « Débats », à la réunion du 7 mars 1950 du Parti communiste, réunion au cours de laquelle nous avons été exclus, Robert Antelme, Bernard Guillochon et moi-même.

Je confirme que Perlican, secrétaire de la section du 6ᵉ arrondissement du PC, a lu, au cours de cette réunion, un rapport infamant, dirigé principalement contre Robert Antelme, et présenté comme ayant pour auteur Jorge Semprun.

J'aurais souhaité ne pas intervenir dans cette histoire sordide qui a tant fait souffrir Robert Antelme, mais les propos de Semprun, dans *Le Monde* du 26 juin, m'y obligent.

En dénonçant ce qu'on appelle abusivement « le groupe de la rue Saint-Benoît », Semprun a trahi Robert, il a trahi l'amitié.

Dans cette histoire, il faut distinguer deux choses. Dans sa déclaration peu claire, Semprun fait l'amalgame, sans doute pour mieux se disculper. L'une est le désaccord de Robert Antelme et de Dionys Mascolo sur la méthode de critique qui régnait alors dans le PC, désaccord exprimé par eux, clairement, à l'intérieur du Cercle des critiques du PC (voir la revue *Lignes*, nº 33, mars 1998).

L'autre est une conversation de bistrot qui s'est tenue en mai 1949, à la suite d'une réunion de cellule, au cours de laquelle ont été évoquées les questions de la littérature, de la méthode de critique dans le PC, et où nous avons tous joyeusement (et Jorge Semprun avec nous) tapé sur la tête de certains dirigeants du PC.

La phrase, jamais répétée par nous pour que notre ami Eugène Mannoni, qui l'a prononcée, ne perde pas son travail – il était journaliste à *Ce soir* –, et par ceux de la section du 6ᵉ, parce qu'ils n'osaient pas : *« Casanova est un grand mac »*, a cependant mis le feu aux poudres.

C'est cette conversation, dont les termes ont été répétés par Semprun à Jacques Martinet, alors secrétaire de notre cellule et membre de la section, puis répétés par ce Martinet à Arthur Kriegel, secrétaire de cette section du PC du 6ᵉ arrondissement, puis confirmés par Semprun à Kriegel, qui a entraîné l'exclusion du Parti communiste de Robert Antelme, Bernard Guillochon et moi-même.

Marguerite Duras et Dionys Mascolo ont été exclus avant nous, car ils avaient envoyé l'un et l'autre des lettres à la cellule : Marguerite, une lettre d'insultes au secrétaire Martinet ; Dionys, une lettre de démission pour raisons personnelles. *« Exclus »*, car on ne quitte pas le Parti. Comme le dit très justement, et en soulignant, Dionys Mascolo dans son « mémoire justificatif » : *« Ce sont les discussions ouvertes alors, auxquelles se sont mêlées des calomnies (...), qui ont abouti à l'exclusion de tous ceux qui avaient pris part à la conversation de mai 49, excepté Jorge Semprun lui-même et Eugène Mannoni. »*

Robert Antelme ayant considéré, avec nous tous, que Semprun était un *« mouchard »*, ce dernier a demandé que nous nous réunissions en une sorte de *« jury d'honneur »* afin qu'il puisse s'expliquer. Cette réunion (qualifiée de *« fractionnelle »* par les instances du Parti, ce qui aida à nous exclure !) eut lieu le 2 juin 1949 rue Saint-Benoît. Elle fut d'une violence terrible et n'aboutit à rien de nouveau, chacun restant sur ses positions.

Il faut lire, au sujet de ce qui précède, les deux « mémoires justificatifs » de Robert Antelme et de Dionys Mascolo. Je rappelle que celui de Robert me fut dicté moins de trois semaines après notre exclusion. Sa mémoire ne peut donc être prise en défaut. Maintenant, ils sont tous morts, Robert, Marguerite Duras, Bernard Guillochon, Dionys Mascolo, Eugène Mannoni. Je reste le seul témoin – témoin bien insuffisant certes, mais qui n'invente rien.

> En dénonçant notre « groupe », Semprun a trahi Robert Antelme

Je voudrais ajouter que Robert Antelme a demandé, après notre exclusion, à deux reprises, à Jorge Semprun de le voir en tête à tête afin qu'il s'explique. Ils se sont vus deux fois. Jamais il ne s'est expliqué. Et, la seconde fois, ils se sont quittés sans se serrer la main.

Robert s'est toujours demandé : pourquoi ? La seule raison qu'il ait trouvée, je ne la dirai pas ici car ce n'est qu'une supposition de sa part. Mais leurs relations s'étaient dégradées, ou tout au moins espacées à la suite de l'affaire de la traduction du *Stalingrad* de l'écrivain allemand Théodore Plievier (1946). Les Editions de la Cité universelle (dirigées par Robert Antelme et Marguerite Duras) souhaitaient publier ce livre et avaient demandé à Jorge Semprun de se charger de la traduction. Il accepta volontiers, n'ayant pas de travail à cette époque, mais ne parvint pas à mener à bien cette tâche. Il avait été rémunéré à l'avance, et les Editions de la Cité périclitèrent. Ce n'est pas grave en soi de ne pas parvenir à exécuter un travail déjà payé, mais, apparemment, il le supporta mal.

Je voudrais dire, pour finir, que le ton du « mémoire justificatif » de Robert Antelme peut paraître un peu servile vis-à-vis du PC. Mais ce mémoire date de presque cinquante ans. Robert souhaitait se laver des horreurs qui lui étaient injustement imputées. Il souhaitait aussi être réintégré, ce qu'il refusa, cependant, un an plus tard (avril 1951), lorsque le nouveau secrétaire de notre cellule vint nous annoncer qu'avait été prise contre nous une mesure d'un an d'exclusion et que nous pouvions revenir.

Et puis il avait peur de perdre *« les copains »*, *« les copains »* au cœur du Parti communiste – j'en appelle à Jean-Pierre Vernant, qui sait ce que cela signifie –, *« les copains »* du camp de concentration, sans lesquels il n'aurait pu survivre.

***Monique Antelme** est la veuve de Robert Antelme.*

AU COURRIER DU « MONDE »

SANS-PAPIERS

J'ai lu avec surprise l'éditorial du *Monde* du 7 juillet, dans lequel vous imputez à Lionel Jospin la volonté, à travers le dossier dit des « sans-papiers », d'*« adresser un message en direction de la frange, croissante, de la population française sensible aux propos anti-immigrés et sécuritaires du Front national »*. Vous savez pertinemment que le plan du gouvernement, cent fois expliqué, a toujours été, au contraire, d'assurer l'intégration des étrangers régulièrement présents sur notre sol et de soustraire l'immigré à un débat politicien entre la gauche et la droite, au seul bénéfice de l'extrême droite.

Dans votre numéro du 2 juillet, vous publiez vous-mêmes *(page 14)* un sondage d'où il résulte que seulement 27 % des Français se prononceraient pour la régularisation d'un nombre de demandeurs de papiers égal ou supérieur à 40 000. En d'autres termes, au moins 73 % des Français considéreraient que le nombre actuel, proche de 80 000, est excessif. Ces 73 % de Français sont-ils tous des adeptes du Front national ? Ce n'est évidemment pas le cas, mais c'est ce qui semble résulter de vos analyses.

Ne croyez-vous pas, au contraire, que ce sont ces analyses biaisées, développées à partir d'une idéologie ignorant, au nom d'un antiracisme abstrait, les réalités sociales, qui font le jeu du Front national ? Une grande majorité de nos concitoyens comprend que l'admission au séjour doit être proportionnée à la capacité d'intégration du pays. Ils ne sont pas racistes pour autant.

Jean-Pierre Chevènement

هكذا من الاصل

Le Monde

21 *bis*, RUE CLAUDE-BERNARD – 75242 PARIS CEDEX 05
Tél. : 01-42-17-20-00. Télécopieur : 01-42-17-21-21. Télex : 206 806 F
Tél. relations clientèle abonnés : 01-42-17-32-90
Internet : http : //www.lemonde.fr

ÉDITORIAL

Santé : de Juppé à Aubry

AU-DELÀ de la répétition, un peu lassante, des plans de redressement de la Sécurité sociale, droite et gauche se retrouvent régulièrement confrontées à une même question, la maîtrise des dépenses d'assurance-maladie. Si les orientations convergent, les méthodes divergent. Les mesures annoncées, lundi 6 juillet, par Martine Aubry procèdent donc, à la fois, de la continuité et du changement. Pour arrêter la dérive des dépenses et éviter un dérapage excessif du déficit de l'assurance-maladie, la ministre de l'emploi et de la solidarité a annoncé un plan de 3 milliards de francs qui ménage les médecins, épargne les assurés et met principalement *à contribution les radiologues* et l'industrie pharmaceutique.

Le plan de Mme Aubry répond à une situation d'urgence, celle créée par le dérapage des dépenses mais aussi par l'annulation, par le Conseil d'Etat, des conventions liant les généralistes et les spécialistes aux caisses d'assurance-maladie. Ce plan vient tard : le gouvernement est resté trop longtemps l'arme au pied, ce qui a radicalisé la position de syndicats médicaux de plus en plus tentés par une fuite en avant dans le « tout-libéralisme ». La gauche a aussi entretenu une constante ambiguïté face au plan Juppé. Malgré quelques flottements au PS, Lionel Jospin avait dénoncé, en novembre 1995, un dispositif *« injuste socialement »* et *« inefficace »*, en jugeant qu'une maîtrise médicalisée des dépenses de santé devait procéder d'une action sur l'offre de soins.

Néanmoins, parce qu'il allait dans le sens d'idées combattues par la droite lorsque les socialistes avaient commencé à les mettre en pratique, au début des années 90, et parce qu'il introduisait le vote annuel par le Parlement d'une loi de financement de la Sécurité sociale, le plan Juppé a été, finalement, laissé en l'état par la gauche revenue au pouvoir plutôt qu'il n'a été amendé ou remis en question. Avec les mesures du 6 juillet, approuvées par deux partisans du plan Juppé, la CFDT et la Mutualité française, Mme Aubry agit effectivement, à son tour, sur l'offre de soins et tente d'appliquer le principe selon lequel *« quand on soigne mieux, on dépense moins »*.

La volonté de mettre un terme à la *« surconsommation médicamenteuse »*, en encourageant les médicaments génériques et en engageant avec l'industrie pharmaceutique la négociation d'un programme triennal de réévaluation des spécialités remboursables, relève de la bonne méthode. La concertation esquissée, même sous la menace de mesures coercitives, rompt avec la méthode plus autoritaire du précédent gouvernement. Il reste que le pari de Mme Aubry ne sera *gagné que si elle parvient* à redonner aux professions médicales le goût de l'autodiscipline et aux partenaires sociaux qui gèrent l'assurance-maladie des marges de manœuvre, sans lesquelles leur prise de responsabilité ne sera que pure fiction.

Le Monde est édité par la SA LE MONDE
Président du directoire, directeur de la publication : Jean-Marie Colombani
Directoire : Jean-Marie Colombani ; Dominique Alduy, directeur général ; Noël-Jean Bergeroux, directeur général adjoint

Directeur de la rédaction : Edwy Plenel
Directeurs adjoints de la rédaction : Jean-Yves Lhomeau, Robert Solé
Rédacteurs en chef : Jean-Paul Besset, Pierre Georges, Laurent Greilsamer, Erik Izraelewicz, Michel Kajman, Bertrand Le Gendre
Directeur artistique : Dominique Roynette
Rédacteur en chef technique : Eric Azan
Secrétaire général de la rédaction : Alain Fourment

Médiateur : Thomas Ferenczi

Directeur exécutif : Eric Pialloux ; directeur délégué : Anne Chaussebourg
Conseiller de la direction : Alain Rollat ; directeur des relations internationales : Daniel Vernet

Conseil de surveillance : Alain Minc, président ; Gérard Courtois, vice-président

Anciens directeurs : Hubert Beuve-Méry (1944-1969), Jacques Fauvet (1969-1982), André Laurens (1982-1985), André Fontaine (1985-1991), Jacques Lesourne (1991-1994)

Le Monde est édité par la SA Le Monde
Durée de la société : cent ans à compter du 10 décembre 1994.
Capital social : 961 000 F. Actionnaires : Société civile « Les rédacteurs du *Monde* », Association Hubert Beuve-Méry, Société anonyme des lecteurs du *Monde*, Le Monde Entreprises, Le Monde Investisseurs, Le Monde Presse, Iéna Presse, Le Monde Prévoyance, Claude Bernard Participations.

IL Y A 50 ANS, DANS Le Monde

Du bon usage de la narco-analyse

ON SE SOUVIENT de l'émotion qui s'empara des milieux judiciaires, il y a quelques mois, lorsqu'ils apprirent que des médecins aliénistes, commis par un juge d'instruction de la cour de justice, avaient pratiqué la narco-analyse au moyen de piqûres de Penthotal sur un inculpé qui se présentait comme aphasique et intransportable. Sans qu'on sache si les médecins l'avaient indiqué expressément au magistrat, le détenu fut reconnu simulateur et mis à la disposition de la cour de justice de Toulouse.

Le conseil de l'ordre des avocats à la cour de Paris a examiné hier un rapport sur la question et a ensuite adopté à l'unanimité un arrêté déclarant *« contraires au droit et aux garanties élémentaires de la défense l'emploi en médecine légale de la narco-analyse et, d'une façon générale, l'utilisation de toutes substances pharmaco-dynamiques en vue de priver un prévenu, dans un but d'information judiciaire, de ses facultés de libre détermination »*. L'arrêté demande que ces méthodes soient rigoureusement interdites en expertise médico-légale.

Les considérants relèvent que le praticien qui utilise la narco-analyse dans un but thérapeutique est lié par le secret professionnel et ne peut donc révéler à un juge d'instruction ses conclusions. Quant à l'emploi de cette méthode par le médecin légiste commis pour examiner un détenu, il constituerait une atteinte au principe de l'inviolabilité de la personne humaine. Les constatations ainsi faites ou les déclarations ainsi obtenues seraient d'ailleurs, selon le conseil, juridiquement dépourvues de toute valeur probante.

(8 juillet 1940.)

Le Monde SUR TOUS LES SUPPORTS
Télématique : 3615 code LEMONDE
Documentation sur Minitel : 3617 code LMDOC ou 08-36-29-04-56
Le Monde sur CD-ROM : renseignements par téléphone, 01-44-08-78-30
Index et microfilms du *Monde* : renseignements par téléphone, 01-42-17-29-33
Le Monde sur CompuServe : GO LEMONDE
Adresse Internet : http : //www.lemonde.fr
Films à Paris et en province : 08-36-68-03-78

La ligne bleue des mots *par Bertrand Poirot-Delpech, de l'Académie française*

A L'APPROCHE des derniers matches du Mondial, une question vient à l'esprit : quel *événement non sportif a été de taille à lui disputer* la vedette ? La réponse est flatteuse pour la culture : ni les voyages présidentiels (Clinton en Chine, Chirac en Afrique), ni les « affaires » en tout genre, ni les chiffres du chômage n'ont autant concurrencé la fascination pour le foot que certaines nouvelles touchant le... langage.

A l'heure où l'équipe de France éliminait l'Italie et les Croates l'Allemagne, l'opinion s'est passionnée pour la loi algérienne excluant de l'usage public toute langue autre que l'arabe, donc le français et, surtout, le berbère – auquel sa fidélité avait valu la mort, quelques jours plus tôt, au chanteur kabyle Lounès Matoub. La même semaine, à Paris, une circulaire ministérielle tranchait de la féminisation des noms de titres et de fonctions, sans trop d'égards pour les consultations engagées par le premier ministre et pour certains avis autorisés. Dans le même temps, un texte rappelait le droit de cité, et d'école, des langues régionales. (Un des avantages des réformes linguistiques, pour les gouvernements, c'est qu'elles ne grèvent pas le budget !)

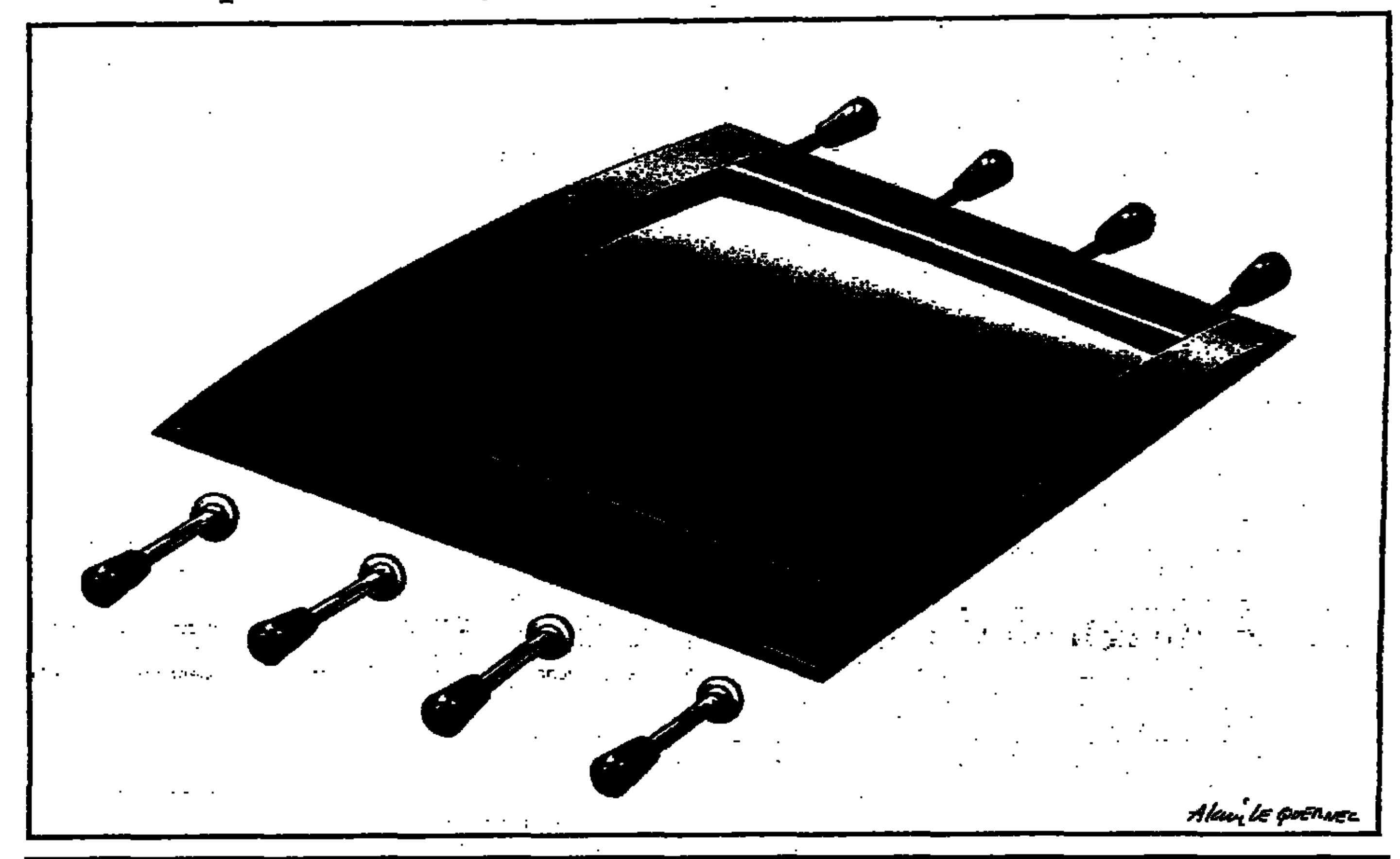
Ce n'est pas d'hier que le pouvoir politique se préoccupe de la langue comme d'un *élément de souveraineté et de cohésion* nationale. Le recours obligé au français dans les actes officiels date de l'ordonnance signée en 1539 par François Ier, à Villers-Cotterêts. Cette exclusivité a été réaffirmée dans notre Constitution en 1992, et, en 1994, par la loi dite Toubon, notamment destinée à contenir l'invasion des termes étrangers dans la vie administrative et économique – souci dont le législateur algérien pourrait également se prévaloir. L'adaptation de notre langue aux évolutions de la société survivra peut-être au Mondial dans les conversations de vacances, chaque Français ayant son avis sur la question, autant que sur le foot. La vigueur des polémiques et l'abondance du courrier portent témoignage d'une passion grandissante de toute la population pour les formes langagières dont dépendent nos relations avec les autres et avec nous-mêmes.

A quoi tient ce renforcement ? On ne peut négliger qu'il a accompagné un ensemble de phénomènes : l'emprise de l'image à la longue ressentie comme aliénante par rapport au verbe ; l'effacement des frontières territoriales par les traités et les satellites ; le déclin du patriotisme de pré carré né des deux dernières guerres ; la fin des affrontements idéologiques liés à la guerre froide ; l'éclipse des valeurs à transmettre aux enfants, et des pouvoirs du citoyen, comparés à sa souveraineté sur les usages verbaux. La langue représente un recours face à ces bouleversements. Elle reste le *moyen le plus démocratique* et le plus sûr de retrouver le sens perdu d'appartenance à un groupe, de se sentir en charge d'un héritage, d'une mission collective. C'est aussi le meilleur remède à la crispation identitaire exploitée par les nationalismes extrêmes.

Longtemps, l'existence d'un *ennemi héréditaire* a tenu lieu de ciment national, de raison de vivre, de mourir. Les mots ont pris cette place de lien privilégié avec l'Histoire, le passé, le futur. Tandis que le Mondial rectifiait les domaines respectifs du chauvinisme et du cosmopolitisme, les querelles autour du langage ont redessiné un nouvel horizon immatériel, et peut-être sacré : après la ligne bleue des Vosges, le tracé à l'encre violette d'une langue aimée, qui nous illustre et nous constitue.

(Cette chronique s'interrompt jusqu'au numéro daté mercredi 1er septembre.)

Ambiance *par Alain Le Quernec*



L'idéologie du monde

Suite de la première page

Même si j'ai tenté de montrer ailleurs que la cohésion sociale n'était pas un obstacle à la compétitivité, et pouvait au contraire se révéler un avantage décisif, j'avoue que le modèle qui permet d'aboutir à une telle conclusion est aussi fragile que celui qui conduit à la conclusion opposée, et qu'il est, par surcroît, des plus minoritaires. *Tout est affaire d'hypothèses et il* faut convenir que ces dernières reflètent davantage la conviction de celui qui les émet qu'une connaissance scientifique objective des « réalités » économiques et sociales. C'est une autre façon de dire que l'économie est politique. C'est pourtant le modèle de solidarité qui fut mis en œuvre à l'issue de la seconde guerre mondiale dans la plupart des pays occidentaux, notamment en Europe, et qui constitue à la fois notre imaginaire et notre héritage d'aujourd'hui. Mais les gouvernants sont soumis à la pression externe de leurs pairs et ne peuvent, sous peine de risques graves, ignorer le modèle dominant du moment. Quelles que soient leurs convictions initiales, il leur faut jouer le jeu du marché.

Insensiblement, les pays se trouvent donc contraints d'œuvrer pour accroître le périmètre du marché (par la privatisation) et son efficacité (par la dérégulation). Ces exigences s'imposent à tous les gouvernements indépendamment de leur inspiration doctrinale. Elles constituent le « programme commun » des pays industrialisés et de tous ceux qui souhaitent accéder au développement. Le système d'économie mixte – la recherche d'une harmonie entre secteur public et secteur privé – qui caractérisait les pays européens doit être radicalement repensé. L'expression est d'ailleurs tombée *en désuétude*.

Dans ce contexte, le plein-emploi et la lutte contre les inégalités sont des objectifs possibles ou inatteignables selon le degré d'avancement du programme. Ils sont possibles s'ils ne détériorent pas la position compétitive du pays, c'est-à-dire s'ils ne conduisent pas à de trop vives pressions salariales. Il en résulterait autrement un regain d'inflation ou une réduction des profits des entreprises. L'un et l'autre provoqueraient une récession de l'activité : l'inflation, parce que les prix nationaux croîtraient davantage *que les prix étrangers* ; la baisse des profits, parce qu'elle affecterait défavorablement l'investissement. Dans les deux cas, la recherche du plein-emploi serait illusoire, la hausse des salaires ayant tôt fait de ramener le niveau d'*emploi* à ce qui est compatible avec une absence d'inflation et les exigences de profit des entreprises.

Il est important d'en souligner les raisons. Le triomphe du marché, c'est évidemment le triomphe du capitalisme. Toutes choses égales par ailleurs, la rentabilité du capital sera d'autant plus élevée que le pouvoir de négociation des salariés sera faible. Or ce dernier croît à mesure que l'on se rapproche du plein-emploi. Dans un pays où le système de protection sociale est relativement généreux et le droit du travail protecteur, le plein-emploi conduirait à une « trop forte » élévation du pouvoir de négociation des salariés, ce qui réduirait la rentabilité du capital. Les salariés, doublement protégés, par le plein-emploi – leur degré de *sujétion à l'entreprise* diminue, puisque dans une telle situation il leur est plus facile de trouver un autre emploi – et par la législation du travail, demanderaient alors logiquement des augmentations de salaires. Il existerait ainsi un arbitrage entre le niveau d'emploi et le degré de protection sociale. Plus ce dernier est élevé, plus le taux de chômage doit l'être aussi pour *discipliner les revendications salariales*.

Cette proposition est relative. On pourrait la formuler en prenant pour référence non point la rémunération du travail, mais celle du capital. Elle s'énoncerait alors ainsi : dans une économie où le système social est suffisamment développé pour protéger effectivement les salariés, le taux de chômage doit être d'autant plus élevé que la rentabilité exigée du capital est forte. Si cette dernière est une donnée, imposée par le marché mondial des capitaux, il n'y a d'alternative à l'acceptation d'un taux *de chômage élevé que celle qui* consiste à réformer le système de protection sociale. La recherche du plein-emploi par la médiation de politiques expansionnistes serait illusoire, car elle se heurterait à l'état des rapports de forces existant entre capitalistes et salariés.

UNE RÉALITÉ CONTRADICTOIRE

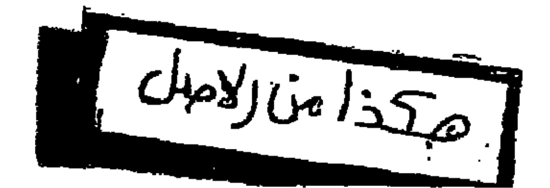
Seuls les pays caractérisés par un système de protection peu développé – dont le marché du travail est flexible – peuvent concrètement mettre en œuvre des politiques de plein-emploi. En ces pays, l'effet du plein-emploi sur le pouvoir de négociation des salariés est compensé par la relative précarité des formes d'emploi. Ce qui pourrait expliquer l'activisme en matière de politique macroéconomique des Etats-Unis et la passivité européenne.

C'est ainsi que l'on décline l'idéologie du monde aujourd'hui. Comme toute idéologie, elle contient des éléments d'analyse qui peuvent être convaincants, mais elle se heurte aux contradictions de la réalité. Si, en prenant quelque distance par rapport aux évolutions de court terme, on étudie les performances économiques moyennes des pays industrialisés dans les vingt dernières années, on ne peut qu'être frappé par leur similitude, notamment celle de leur taux de croissance. Contrairement à l'idéologie du moment, la diversi*té de leurs systèmes sociaux* semble n'avoir eu aucune influence sur leurs capacités à s'enrichir. Les démocraties semblent ainsi jouir d'une liberté beaucoup plus grande qu'on ne l'affirme d'ordinaire, pour choisir le degré de solidarité qui correspond le mieux à leur culture, et donc leur modèle social. Car, à la longue, une trop grande emprise de l'idéologie mondiale sur le choix des sociétés peut conduire aux déséquilibres sociaux les plus graves et aux déséquilibres financiers les plus extravagants. La crise asiatique, c'est-à-dire celle de pays où furent appliquées à la lettre les recommandations de la nouvelle idéologie en matière de gestion macroéconomique, en fournit la meilleure illustration.

Car l'idéologie du marché se heurte à une limitation que les théoriciens du marché eux-mêmes ont mise en exergue, mais qui n'est guère enseignée : un fonctionnement, même optimal, d'une économie de marché, fût-elle la plus riche, ne garantit pas la survie de l'ensemble de la population. Cette déficience structurelle de l'économie de marché est le point d'entrée du modèle social, des considérations collectives et de la solidarité. Marché et « socialisme » ont ainsi partie liée puisque le premier est vide de sens sans le second. Il serait donc un peu court de proposer à une population le marché comme horizon indépassable, sous prétexte que les détenteurs de capitaux exigent des rendements exorbitants.

Il ne faudrait surtout pas que, tout à leur enthousiasme juvénile pour la nouvelle *idéologie*, les pays, aux quatre coins du monde, mettent en œuvre des réformes qui leur fassent redécouvrir concrètement cette faculté impitoyable des marchés de sélectionner la population survivante.

Jean-Paul Fitoussi
pour Le Monde



ENTREPRISES

DÉRÉGLEMENTATION Six mois après l'ouverture du marché des télécommunications, les Français ne disposent que d'un choix limité en téléphonie fixe face à l'opérateur traditionnel, France Télécom. ● **PREMIER** à être entré en lice sur le marché des particuliers, Cegetel, filiale de Vivendi et du groupe britannique BT, annonce 300 000 abonnés à son service, le « 7 ». ● **BOUYGUES**, qui devait être l'autre poids lourd dans ce nouvel univers concurrentiel, a pris du retard. Après la défection d'un des actionnaires de Bouygues Télécom, le groupe de BTP doit recomposer le capital de sa filiale. ● **LES PARTICULIERS** n'auront pas accès au « 9 » avant la fin de l'année et les prestations destinées aux entreprises vont être reprises par Telecom Italia. ● **LES AUTRES OPÉRATEURS** ne proposent leurs services qu'à des clients professionnels, plus rentables.

La concurrence s'installe lentement sur le marché français du téléphone

Cegetel revendique 300 000 abonnés au « 7 », contre 33,7 millions à France Télécom, et Bouygues doit réviser ses objectifs. Les autres opérateurs, comme Siris ou Omnicom, se concentrent sur les entreprises, sans s'intéresser à la clientèle des particuliers

LE 1er JANVIER, le marché français des télécommunications est entré dans l'ère de la concurrence totale. Après la transmission de données et le *téléphone mobile*, libéralisés depuis une dizaine d'années, l'*opérateur historique* France Télécom a dû se résoudre à voir l'essentiel de son gagne-pain, le téléphone fixe, s'ouvrir à l'appétit de nouveaux acteurs.

Depuis, le paysage n'a toutefois pas été bouleversé en profondeur. Certes, les prétendants à une part du gâteau de 170 milliards de francs que représente le marché *du téléphone* n'ont pas manqué de se manifester. *Mais peu ont commencé* à offrir leurs services. Et, parmi ceux *qui* se sont lancés, peu disposent d'une visibilité auprès du grand public.

Seul Cegetel s'adresse à cette catégorie de consommateurs. La filiale de Vivendi et de l'opérateur britannique BT a démarré début février son *service*, « le 7 » (le *préfixe* qu'il faut composer en tête d'un numéro à la place du 0 pour passer par ses réseaux). Elle revendique « *300 000 abonnés à fin juin* » (particuliers et petits professionnels). Face à Cegetel, dont l'objectif est d'atteindre « *600 000 abonnés fin 1998* », l'autre « grand » acteur attendu, Bouygues, *est empêtré* dans des redéfinitions de tours de table financiers et de cibles de marché.

Les services *destinés au* grand public de sa filiale 9 Télécom ne *seront pas disponibles* avant la fin de l'année.

Sur ce créneau, on assiste à l'arrivée de la société française Omnicom à travers un accord avec la société Débitel, spécialisée à l'origine dans la vente de services de téléphonie mobile. Celle-ci lance un forfait baptisé « *parle 5* », le 5 renvoyant au préfixe obtenu par Omnicom avec sa licence.

UNE CLIENTÈLE D'ENTREPRISES

Un autre accord de ce type devrait être annoncé dans les prochains jours par Omnicom, qui, pour sa part, concentre ses propres forces sur la clientèle des entreprises. Plutôt les PME-PMI, chez qui elle assure disposer à ce jour de « *6 000 clients* ». Les entreprises, parce qu'elles offrent des perspectives de volumes de communication et de rentabilité meilleures que *les particuliers, constituent* la principale cible des opérateurs présents sur le marché français.

Mais, là encore, les activités des nouveaux acteurs restent limitées. Cegetel a évoqué le chiffre de 650 millions de francs de contrats signés à fin mars. Siris, filiale française du consortium Unisource (créé par les opérateurs *suédois*, néerlandais et suisse), revendique « *450 clients* » et un chiffre d'affaires de *230* millions de francs, alors que Colt Télécommunications parle de « *plus de 70 clients directs* », sans vouloir communiquer son chiffre d'affaires.

Personne ne s'attendait à voir des pans entiers de la population française abandonner France Télécom pour les nouveaux acteurs. L'exemple de la Grande-Bretagne, libéralisé de longue date, était éloquent : depuis 1984, BT (ex-British Telecom) a perdu 13 % de son marché total. Sur les communications *internationales, il a toutefois* cédé plus de terrain, ses parts de marché s'amenuisant rapidement depuis quelques mois (40 % actuellement, contre 60 % il y a deux ans).

En Allemagne, où le marché a été ouvert début 1998, le développement de la concurrence est à peine plus rapide qu'en France. Les trente opérateurs auraient conquis 3 % du marché (en minutes de communication) sur Deutsche Telekom, dont l'image et la qualité des services ne sont pas des mieux perçues par les Allemands. Ce qui n'est pas le cas en France pour France Télécom, qui a par ailleurs su baisser *certains* de ses *tarifs* avant l'arrivée de ses concurrents.

L'opérateur historique français, entré en Bourse à *l'automne 1997*, bénéficie d'une réglementation qui ne lui est pas si défavorable. Celle-ci a été établie afin de pousser les nouveaux entrants à investir assez lourdement. Ce qui ne peut que limiter le nombre de concurrents pouvant prétendre rivaliser avec lui avec un offre large.

PRIORITÉ À LA LONGUE DISTANCE

Les règles de cohabitation *entre* France Télécom et les nouveaux *opérateurs – tout particulièrement* les modalités de connexion de leurs réseaux à ceux de l'opérateur dominant – conduisent également ces derniers à s'intéresser d'abord au téléphone longue distance (appels au-delà d'un département) et à délaisser, pour le moment, le téléphone local.

Or, c'est seulement quand il sera possible aux Français de couper le *lien physique* qui les lie à France Télécom – cette paire de fils de *cuivre qui arrive chez tous* les abonnés – pour se connecter à un autre opérateur que la concurrence prendra toute sa dimension. Actuellement, cette boucle locale est aux mains de France Télécom.

Cegetel, Colt, ou WorldCom ont bien déployé des fibres optiques. Mais leurs investissements sont limités et *visent* les seules entreprises, dans quelques zones d'activités. Le grand public, jugé moins rentable, reste à *l'écart de ses initiatives*, si l'on exclut Lyonnaise Communications, qui offre du téléphone sur son réseau de télévision câblée à Annecy. L'Autorité de régulation des télécommunications (ART), le gendarme du marché, a fait de cette ouverture à la concurrence de la boucle locale sa priorité, multipliant les initiatives pour tenter d'accélérer ce qu'elle considère comme l'« *une des conditions d'un développement équilibré du marché* » (*Le Monde* daté 5-6 juillet).

Cela prendra du temps. De nouvelles licences seront attribuées, mais pas avant 1999. Une consultation publique sur l'accès direct des nouveaux opérateurs à l'abonné doit se tenir fin 1998 à l'initiative de l'ART. De quoi voir venir pour France Télécom, dont les marges ont pourtant diminué avec les baisses *de prix consenties* pour garder ses parts de marché, mais qui *voit* le trafic *sur ses réseaux* progresser plus fortement (9 % attendus cette année), ce qui limite la baisse de son chiffre d'affaires. L'un des objectifs de la libéralisation était justement que l'usage du téléphone s'accroisse. Pour que tout le monde s'y retrouve, nouveaux entrants et opérateur historique.

Philippe Le Cœur

Les nouveaux acteurs promettent 12 000 emplois

Trente-sept demandes de licences *d'exploitation de réseaux et/* ou de services téléphoniques ont été instruites par l'Autorité de *régulation des télécommunications* (ART), a *indiqué* son président, Jean-Michel Hubert, en présentant son premier bilan annuel, le 3 juillet. A ce jour, 25 licences ont été délivrées. « *Fin 1998, on comptera une cinquantaine d'opérateurs sur le territoire* », prévoit M. Hubert. « *Pour les 37 dossiers instruits, les opérateurs annoncent sur cinq ans 23,7 milliards de francs d'investissements, 12 000 créations d'emplois directs et 38 milliards de chiffre d'affaires* », précise le président de l'ART.

Si beaucoup de travail a été réalisé pour définir les conditions de cohabitation entre France Télécom et *ses nouveaux rivaux*, certains points intéressant les consommateurs demeurent bloqués. *C'est le cas pour la mise en place d'un annuaire universel* ou pour la mise en œuvre de tarifs « sociaux ».

Naissance du numéro un européen du vinyle

NORSK HYDRO, le groupe norvégien spécialisé dans la chimie et le pétrole, a annoncé lundi 6 juin la fusion de sa division pétrochimie avec le groupe néerlandais EVC International NV. En échange de l'apport de son activité, représentant un chiffre d'affaires de 6 milliards de couronnes norvégiennes (4,7 *milliards de* francs), le *groupe* norvégien deviendra le premier actionnaire d'EVC avec 45 % du capital.

La nouvelle société se hissera au premier rang européen dans le secteur du vinyle en devançant le belge Solvay et au quatrième rang mondial des producteurs de PVC (polychlorure *de vinyle*). *La firme* aura une capacité de production annuelle de 1,8 million de tonnes et se classera derrière le groupe de Taïwan, Formosa (2,2 millions de tonnes), l'américain Oxy Chem allié avec Geon (2 millions) et le japonais Shin Etsu (1,950 million).

Avec l'arrivée de Norsk Hydro, *EVC double presque sa taille*. La firme néerlandaise qui emploie quelque 4 000 personnes en Italie, en Allemagne et en Grande-Bretagne, a réalisé l'an dernier un chiffre d'affaires de 9 milliards de couronnes norvégiennes. La division pétrochimie du pétrolier norvégien, emploie 3 000 salariés en Norvège, en *Suède* et au Royaume-Uni, pour un chiffre d'affaires de 6 milliards *de couronnes*.

ÉCONOMIES D'ÉCHELLE

Dans un communiqué commun, les deux partenaires estiment que l'opération leur permettra de réaliser des économies d'échelle de l'ordre de 80 millions de florins (230 millions de francs) par an au cours des trois prochaines années. L'un des responsable d'EVC, Ettore *dell'Isola, pressenti pour prendre* la direction de la nouvelle entité, a indiqué que la fusion permettra de réaliser « *des synergies pour réduire les coûts logistiques et des coûts liés à certaines productions* ».

Selon le président de Norsk Hydro, *Egil Myklebust, ce rapprochement créée* « *une bonne plateforme pour la croissance à venir dans un secteur en pleine restructuration en Europe* ». Depuis plusieurs années l'industrie du PVC est en pleine mutation. EVC résulte de la fusion des activités dans ce type de plastique du britannique ICI et de l'italien Enichem avant de se transformer en une société indépendante de ses deux grands actionnaires en 1994, en entrant à la Bourse d'Amsterdam. Alliance et rapprochements se sont multipliés entre les différents grands acteurs que sont les allemands BASF, Hoechst, les pétroliers Shell et BP et le français Elf Atochem. *Le mouvement qui* concerne l'Europe affecte également les autres continents. A la fin du mois de juin, l'américain Occidental Petroleum a signé une lettre d'intention avec Geon pour fusionner leurs activités dans le chlore, le VCM (chlorure de vinyle monomère) et le PVC. Aux termes de *l'accord qui donne naissance* au premier groupe américain, OxyChem détiendra 76 % du joint venture et Geon les 24 % restants. « *Les synergies engendrées par cette alliance stratégique permettront de réduire les coûts de production d'environ 80 millions de dollars grâce à une meilleure utilisation de la chaîne d'approvisionnement et une fusion des activités administratives* » a affirmé *Ray Irani, président* d'Occidental.

Ces concentrations interviennent alors que les prix du plastique sont à la baisse en raison de la chute des prix du brut, du ralentissement de la demande en Europe et surtout en Asie. Les marges de cette industrie se sont fortement dégradées.

Pour Norsk Hydro, cette fusion intervient alors que le groupe *connaît des difficultés dans ses* deux autres grands métiers, les engrais qui représentent 42 % de son activité globale et le pétrole qui couvre 18 % du total. Le groupe a déclaré un bénéfice net en recul de 16 % en 1997 à 5,2 milliards de couronnes. La situation s'est aggravée depuis. Au premier trimestre, le groupe a enregistré un recul de 35 % de son bénéfice, à 1,008 milliard *de couronnes* alors que son chiffre d'affaires a progressé de 9 %, à 25,352 milliards de couronnes. Le groupe norvégien a vendu récemment pour 1,84 milliard de couronnes les 11 % qu'il détenait dans le groupe pétrolier norvégien Saga Petroleum. *Officiellement*, il s'agit de se donner les moyens de financer son programme d'investissements dans le secteur pétrolier.

Dominique Gallois

Bouygues Télécom se réorganise

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION de *Bouygues devait approuver, mardi 7 juillet*, le principe du rachat d'une partie de la participation de 20 % détenue par le groupe britannique Cable & Wireless dans le capital de Bouygues Télécom. Cette acquisition devrait se faire au prorata de la part que détient le groupe français de BTP – un tiers – dans sa filiale de téléphonie mobile. Son coût est évalué à quelque 1,5 milliard de francs. Mais Bouygues ne devrait débourser que 20 % de cette somme. Un montage financier, impliquant des apports externes, a été *mis en œuvre, selon des sources bancaires*.

Les autres actionnaires de Bouygues Télécom, *c'est-à-dire* les groupes français Decaux et Paribas, l'opérateur téléphonique italien Tele*com Italia et l'industriel allemand Veba* devraient racheter de la même façon une partie des actions de *Cable & Wireless* au prorata de leurs propres participations. Seule la BNP ne s'associerait pas à cette opération. Un conseil d'administration de Bouygues Télécom se tiendra le 9 juillet.

Ces mouvements financiers constituent un préalable à une restructuration plus profonde des activités de Bouygues dans la téléphonie en général. Martin Bouygues, PDG du groupe, a *annoncé mi-juin à ses actionnaires vouloir* procéder au rapprochement de Bouygues Télécom et de *9* Telecom, la société créée avec Veba afin d'offrir du téléphone fixe aux particuliers en France, *à la faveur de l'ouverture à la concurrence* intervenue le 1er janvier 1998.

Parallèlement, Bouygues a renoncé à proposer du téléphone fixe aux entreprises comme il avait initialement prévu de le faire avec Telecom Italia, via la société 9 Entreprises. Le capital de cette dernière passera intégralement aux mains de l'opérateur téléphonique italien. Telecom Italia tente parallèlement de se rapprocher de la société Siris, filiale française du consortium Unisource, également présente sur le mar*ché des entreprises*.

Ph. L. C.

Six pays européens veulent harmoniser leurs industries d'armement

SIX MINISTRES européens de la *défense, représentant* l'Allemagne, l'Espagne, la France, l'Italie, le Royaume-Uni et la Suède, ont signé, lundi 6 juillet à Londres, une « *lettre d'intention* » par laquelle ils affichent leur volonté de préparer le terrain à la création de sociétés uniques d'armement, par alliance, restructuration ou fusion. Dans ce document, sont affirmés un certain nombre de principes, des méthodes *et un calendrier grâce auxquels* des groupes de travail devront avoir, d'ici à fin 1999, *défini* comment mettre sur pied des groupes transnationaux. A l'origine, le projet a été lancé en 1997 par l'Allemagne, la France et la Grande-Bretagne. Depuis avril dernier, l'Italie et l'Espagne s'y sont associées et, le 11 juin, à Bruxelles, la Suède s'y est ralliée.

Six domaines de réflexion ont été *identifiés* par les ministres de la défense, qui souhaitent aller vers des règles *communes et encourager* les industriels concernés, qui devront prendre leurs responsabilités à les observer. Il s'agit, explique-t-on de source française, de passer d'une logique dite d'administration, où des services d'Etat sont seuls à fixer les modalités de la production d'armements en coopération, à une logique d'entreprise, où les industriels peuvent adapter leur propre outil de fabrication *en toute autonomie*, quitte à devoir prendre leurs risques.

Ainsi, les ministres sont-ils convenus de chercher à harmoniser les besoins de leurs pays de façon à dresser des planifications et des cycles de programmes (études, développement et production en série) qui permettent d'aboutir à des capacités militaires communes en vue de conduire au mieux les opérations multinationales de maintien de la paix.

De même, les représentants des six pays se sont engagés à prévoir et à garantir la sécurité collective de leurs approvisionnements (transferts technologiques, sous-ensembles et pièces détachées), en coordonnant leurs activités. Ce qui peut impliquer à terme qu'un Etat *accepte de dépendre* d'une entreprise intra-européenne pour le ravitaillement *de ses armées nationales* et que l'industriel en cause soit protégé contre toute tentative d'un pays, voire d'un investisseur tiers, de le contrôler. A terme, le projet peut mener à une répartition des tâches au-delà des frontières, un industriel étant reconnu comme plus compétent qu'un autre.

Les six ministres ont examiné aussi *comment se mettre d'accord*, avant toute perspective d'exportation, sur le client destinataire et le type de matériels fournis. Ce qui suppose une harmonisation progressive de la réglementation et une transparence des contrôles de vente entre pays européens producteurs, à la place des législations nationales actuelles.

Autre principe retenu : les six *ministres de la défense ont fixé comme* objectif, aux groupes de travail, que les pays européens s'attachent à fédérer leurs efforts en matière de recherche et de développement, afin d'éviter les pertes d'efficacité dues à un gaspillage de duplications. Ils se sont prononcés aussi pour une amélioration de la sécurité des échanges de données dites « *classifiées* », *c'est-à-dire une harmonisation* des règles et du contrôle des habilitations délivrées aux chercheurs, ingénieurs et techniciens par chaque Etat. Enfin, la réunion a permis de déterminer les modalités du respect des droits de propriété industrielle et des brevets d'invention dans le cadre de programmes d'armement européens qui seraient financés en coopération par les Etats.

Selon la « lettre d'intention », qui fixe des orientations générales, les groupes de travail, composés d'experts de chaque pays, devront avoir proposé des textes « *juridiquement contraignants* » avant décembre 1999.

Jacques Isnard

Deux mille entreprises de sport se dotent d'un code social

Un contrôle reste à instaurer

DEUX CHARIOTS de supermarché remplis de pétitions accueillaient les visiteurs au siège de la Fédération nationale du commerce des articles de sports et de loisirs (FNCASL), lundi 6 juillet, boulevard Haussmann, à Paris. A l'initiative du collectif d'associations L'Éthique sur l'étiquette, plus de 120 000 personnes ont, depuis le 31 janvier, écrit à la FNCASL, qui regroupe plus de 2 000 entreprises, dont les enseignes Décathlon, Go Sport et Sport 2000.

La finalité de ces envois ? Sensibiliser la fédération et ses membres au respect des droits fondamentaux de l'homme au travail. L'opération, intitulée *« Jouez le jeu : faites gagner les droits de l'homme »*, est la troisième organisée par ce collectif, qui réunit entre autres Artisans du monde, Agir ici, le CCFD (Comité catholique contre la faim et pour le développement) et la CFDT.

« ÉTHIQUE SUR L'ÉTIQUETTE »

En réponse à cette action publique, Pierre Gogin, délégué général de la fédération, a présenté un code de conduite sociale, *« adopté à l'unanimité par ses adhérents »*. Le texte reprend les droits fondamentaux de l'homme au travail édictés par le BIT (Bureau international du travail) : interdiction du travail des enfants, interdiction du travail forcé, non-discrimination des employés, libertés syndicales et de négociation collective. L'article 5 précise que *« le non-respect de ce code pourra entraîner une radiation »* de la fédération.

Au-delà de ces intentions fort louables, se posent actuellement deux problèmes majeurs pour les entreprises ou fédérations, y compris la FNCASL, qui se dotent de tels codes de conduite : premier obstacle, la charte signée par les distributeurs d'articles de sport stipule que leurs fournisseurs respectent *« la liberté* [pour leurs salariés] *d'adhérer aux organisations de leur choix »*. Or, *« 70 % des articles de sport dans le monde sont fabriqués en Chine et en Indonésie, où le syndicalisme indépendant est interdit »*, a précisé Pascal Erard, coordinateur d'Éthique sur l'étiquette. Est-il réaliste de demander à des entreprises locales d'être plus avancées socialement que les règles en vigueur dans le pays ? *« Nous savons que cette tâche sera difficile »*, a laconiquement répondu M. Gogin. Certaines entreprises textiles américaines rechignent actuellement à introduire ce genre de clauses dans leur code tant elles les savent trop contraignantes.

Le second obstacle réside dans l'actuelle absence de contrôle face à l'application des codes de conduite. Nike, par exemple, a refondu son code édicté en 1992 pour le rendre plus sévère. Mais une syndicaliste du Salvador vient de dénoncer les conditions de travail dans une entreprise qui fabrique des chemises de la marque (*Le Monde* du 2 juillet). *« Si les faits sont avérés, nous prendrons les mesures nécessaires »*, a répondu la direction, prise de court.

La Fédération du commerce des articles de sports semble consciente de ces limites. Pierre Gogin commente : *« Cette norme n'est qu'un début. Elle marque l'amorce d'une prise de conscience. »*

Laure Belot

Le Conseil de la concurrence s'impose comme l'arbitre de la déréglementation

La disparition des monopoles publics multiplie les contentieux

Électricité, transports, téléphone, audiovisuel sont au cœur du onzième rapport annuel présenté par le gendarme du marché. L'ouverture de ces secteurs suscite de nombreux conflits d'ordre juridique. Pour faire face à une accumulation d'affaires en instance, les seize « sages » revendiquent un accroissement des effectifs de leurs services. Un nouveau président doit être nommé par le gouvernement dans le courant de l'été

POUR la présentation de leur onzième rapport annuel, les membres du Conseil de la concurrence ne cachaient pas leur satisfaction, lundi 6 juillet : le désormais traditionnel pavé (1 450 pages pour 1997) où se résume l'action de l'institution de la rue de l'Échelle traduit l'influence croissante que prend cette instance au fil des ans. Influence confirmée par les propos tenus mardi 7 juillet, dans *Libération*, par le ministre de l'économie et des finances, Dominique Strauss-Kahn (*voir « Verbatim » ci-contre*). *« Dans tous les secteurs qui sont en cours de dérégulation, il y a de plus en plus de contentieux fondé sur le droit de la concurrence »*, observe Frédéric Jenny, le vice-président du Conseil.

Les sages de la rue de l'Échelle sont de plus en plus appelés à donner leur avis, voire à prendre des décisions ou des sanctions, sur l'action de monopoles publics français en voie d'ouverture à la concurrence, dans des domaines naguère « réservés » aux ministères de tutelle : électricité, transport ferroviaire, audiovisuel, télécommunications. Dans ce dernier secteur, le Conseil souligne qu'il a été *« saisi deux fois par l'Autorité de régulation des télécommunications »*. Il a été amené à *« sanctionner France Télécom et sa filiale Transpac »* pour avoir proposé, dans le cadre d'un appel d'offres lancé par le groupe d'assurances AXA pour moderniser son réseau de transmission de données, des conditions financières avantageuses *« dans le but d'évincer British Telecom »*, cette entente conduisant en outre à *« écarter la technologie satellitaire proposée par BT »*. Globalement, cependant, l'instance a paradoxalement observé l'an dernier un *« très net ralentissement des saisines contentieuses »*, au nombre de 81. Preuve que le droit de la concurrence a gagné ses lettres de noblesse dans la pratique quotidienne des entreprises ?

L'affaire tombe au plus mal pour Coca-Cola

Dans quarante-quatre des décisions rendues en 1997, étaient en cause des pratiques d'entente et, dans quatorze d'entre elles, des pratiques d'abus de position dominante, les prix abusivement bas, naguère encore légion, ne suscitant plus que trois décisions. Les domaines sous investigation restent toujours aussi divers, des réservations hôtelières à la grande distribution, en passant par... les vignettes de collection pour enfants, très prisées en ces temps de Mondial de foot...

L'un des avis très attendus dans les prochaines semaines est celui, demandé par le ministère de l'économie, sur la vente projetée par le groupe Pernod-Ricard de sa marque de boisson gazeuse Orangina au géant américain Coca-Cola. Le Conseil devrait se prononcer *« d'ici à la fin juillet »* sur ce dossier qui met en émoi non seulement le grand concurrent de Coca, Pepsico, mais aussi la plupart des grands distributeurs alimentaires français, inquiets de voir s'accroître encore l'hégémonie du géant américain sur le rayon des *soft drinks*.

Les gardiens de la concurrence français ne sont pas les seuls à se pencher sur Coca-Cola, puisque leurs homologues italiens, saisis, eux, directement par Pepsi, ont ouvert une enquête sur les pratiques supposées d'abus de position dominante des embouteilleurs de Coca-Cola dans la péninsule. L'affaire tombe au plus mal pour la firme d'Atlanta, en passe d'introduire en Bourse, la semaine prochaine à Londres, sa nouvelle filiale d'embouteillage européenne Coca-Cola Beverages, qui a justement racheté les embouteilleurs d'Italie du Nord et du Centre.

Ainsi courtisés de toutes parts, les sages de la rue de l'Échelle se sentent pousser des ailes. S'ils n'osent encore se comparer à leurs prestigieux homologues de la Cour des comptes, ils comptent bien donner autant de retentissement à leur rapport annuel, jugé plus *« opérationnel »* que celui de l'institution de la rue Cambon, qui *« trop souvent dénonce des faits prescrits, du fait même qu'il porte sur l'examen de comptes des années antérieures »*.

Du coup, dans le préambule du rapport 1997, le Conseil de la concurrence s'aventure à formuler une revendication d'augmentation d'effectifs, soulignant que *« le stock d'affaires contentieuses en instance est trop élevé (...), les délais de traitement de ces dossiers restent également trop longs, au détriment de l'effectivité du droit de la concurrence »*. Des préoccupations certes déjà virtuellement *« prises en compte dans le cadre du budget 1999 et* [qui] *devraient se traduire par une nouvelle augmentation des effectifs du Conseil »*, reconnaît-on rue de l'Échelle. Mais la perche est moins destinée aux autorités de tutelle qu'au prochain président du Conseil de la concurrence, que le gouvernement devrait nommer dans le courant de l'été pour remplacer Charles Barbeau, démissionnaire pour cause de nomination probable à la direction du cabinet du ministre de l'intérieur, Jean-Pierre Chevènement.

Pascal Galinier

Le nouvel interventionnisme selon M. Strauss-Kahn

DANS UNE TRIBUNE parue mardi 7 juillet dans le quotidien Libération, le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie, Dominique Strauss-Kahn, expose sa doctrine en matière de concurrence.



VERBATIM

« La gauche entretient de longue date des rapports ambivalents avec la concurrence. Elle n'a pas la révérence de la droite libérale, pour laquelle l'équilibre des forces du marché débouche spontanément sur un optimum social (...). Mais, en même temps, la gauche (...) n'a pas le même goût que la droite conservatrice pour le confort des positions acquises et les profits qu'elles procurent : elle est trop attachée à la modernisation de l'économie pour entraver les potentialités que recèle la concurrence. (...)

» Le résultat de cette ambivalence est que la gauche – française ou européenne – a, dans le passé, plus d'une fois cédé à la tentation d'interventions brouillonnes dans le fonctionnement des marchés.

» Or ce n'est pas la bonne réponse. La puissance publique doit plutôt établir les règles du jeu, c'est-à-dire déterminer très clairement la place de la concurrence dans la régulation économique des différents secteurs, et définir les conditions dans lesquelles elle jouera en sorte de favoriser la croissance, de concourir aux missions de service public, et de préserver la solidarité. C'est cette approche que nous devons suivre, sans complexes mais avec constance (...).

» Contrairement à une tradition qui survit aujourd'hui encore chez nombre de nos concitoyens, il n'appartient pas à la puissance publique d'intervenir un jour sur les prix, le lendemain sur la demande, et le surlendemain sur l'offre, même si chacune de ces interventions peut s'appuyer sur de bons prétextes (...).

» Bref, il ne faut pas intervenir dans le fonctionnement des marchés, comme le croyait la gauche d'hier, mais il faut les gouverner. »

Cruella se désespère au piquet de grève d'Euro Disney

IL Y A une nouvelle attraction au « royaume magique » de Marne-la-Vallée, celle du combat de David contre Goliath. Depuis deux semaines, plusieurs catégories de salariés, artistes, techniciens et personnel de restauration, font concurrence, à l'entrée du parc, aux manèges et spectacles de Disneyland Paris. Les numéros de jongleurs des grévistes tentent de rivaliser avec le voyage intergalactique de « Space Mountain », leurs tam-tams africains concurrencent le show équestre de Buffalo Bill et leur contre-parade, sur rythme de salsa, cueille les visiteurs à la sortie de la *« parade interactive »* menée par Mickey et Minnie.

Peine perdue. La centaine de salariés qui se relaient du matin au soir devant les grilles du parc ne recueillent, au mieux, que le sourire bienveillant de quelques-uns des 35 000 visiteurs qui franchissent, chaque jour, l'entrée du parc de loisirs. A leur sortie du RER, surpris par les banderoles revendicatives du piquet de grève, ils s'inquiètent, avant tout, du bon fonctionnement des manèges. Une fois franchies les portes du *« Royaume »*, ils sont rassurés. L'ordre y règne. A peine quelques perturbations que ne perçoivent pas les apprentis-touristes.

« LE FBI DE MICKEY »

Les représentations théâtrales de Videopolis sont annulées depuis une semaine mais les employés Disney renvoient les touristes vers d'autres spectacles. La grande parade du milieu de l'après-midi se déroule avec 77 figurants, contre les 150 habituels, et dure 30 minutes au lieu de 45. Conséquence, elle n'est plus *« interactive »*, c'est-à-dire que Dingo et Pluto n'ont plus le temps d'aller serrer les mains des enfants ou de faire des pitreries le long du parcours. L'absence de perruques et de chapeaux sur les têtes des figurants, lundi 6 juillet, serait-elle le signe d'une rébellion latente ? *« Non, la pluie risquait d'alourdir les perruques »*, explique la direction.

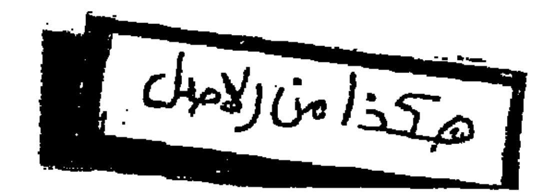
Lundi 6 juillet, la direction de Disneyland Paris a marqué un nouveau point dans le bras de fer psychologique qui l'oppose à quelques centaines de ses 13 000 salariés en affirmant avoir conclu un accord avec la catégorie des techniciens du spectacle, premiers à avoir rallié le mouvement des 205 figurants de la parade. Cruella, une des artistes qui a revêtu ses habits de ville depuis treize jours, se sent désormais bien seule. *« Il ne me reste déjà plus que 3 000 francs sur mes 6 000 francs de rémunération nette »*, explique-t-elle pour justifier la demande de nomination d'un médiateur faite le matin même auprès de la ministre de l'emploi et de la solidarité.

Cissorko M., délégué CGT, ne désespère pas. *« Le FBI de Mickey »* à ses trousses, comme il baptise les vigiles du parc, il continue d'arpenter les quatre contrées du *« Royaume »* pour tenter de rallier d'autres catégories de salariés. Mais seul un des restaurants du parc a arrêté son service pendant 30 minutes... en plein après-midi. A l'extérieur, au sein du « village Disney », les employés du dîner-spectacle de Buffalo Bill sont davantage mobilisés. *« Heureusement pour la direction qu'il y a la Coupe du monde et qu'on ne fait pas le plein »*, explique un gréviste. *« Mais, si ça continue, on va vraiment paralyser le parc »*, tente de se convaincre un délégué CFTC.

Résultat le plus tangible de leur mouvement, l'action Euro Disney a perdu 10 % depuis le début du mouvement. *« Ça tombe bien, il n'y a que ça qui intéresse la direction »*, se réjouit un gréviste.

Difficile pourtant de trouver des thèmes de mobilisation communs. Les tracts syndicaux ont beau proclamer : *« Tous ensemble solidaires à Disneyland Paris »*, chacun des quatre-vingts métiers du parc a des revendications propres. Les acteurs de la parade demandent l'application de la convention collective « parc de loisirs », qui leur garantirait le statut et la rémunération des artistes-interprètes, alors que les techniciens préfèrent conserver la convention Disney qui leur garantit le treizième mois. De son côté, la douzaine d'ouvriers de maintenance osaient à peine avouer, à leur sortie des négociations lundi après-midi, qu'ils venaient d'obtenir satisfaction auprès de la direction. Celle-ci l'a bien compris. Elle multiplie les réunions pour chaque catégorie, tout au long de la journée, réduisant d'autant les troupes susceptibles d'alimenter le piquet de grève. Et le large recours aux salariés à contrat à durée déterminée et à des intérimaires saisonniers lui facilite la gestion de la grève. Autre parade, la direction a présenté, lundi, le calendrier des négociations pour la semaine de 35 heures. *« On s'en fout, nous on veut juste gagner un peu plus »*, se désespère Cruella.

Christophe Jakubyszyn



Le numérique investit tous les modes de diffusion outre-Manche

Le passage au digital va toucher en Grande-Bretagne à la fois le câble, le satellite et la voie hertzienne. Cette perspective sonne le glas du monopole de BSkyB, le groupe de Rupert Murdoch, qui devra désormais compter avec BDB

LA GRANDE-BRETAGNE sera le premier pays où toutes les formes de diffusion numérique en télévision vont cohabiter : par voie hertzienne, satellitaire et sur le câble. Cela ne va pas sans heurts, mais les perspectives à long terme sont séduisantes. Une étude de Merrill Lynch table sur 434 000 abonnés à un service de télévision numérique outre-Manche d'ici à la fin de l'année, quatre fois plus en 1999 et 4,3 millions d'abonnés en 2001.

Pourtant annoncé en fanfare, le démarrage du bouquet numérique par satellite de BSKyB, fin juin, s'est fait dans la plus grande discrétion, et uniquement à titre expérimental. Le véritable lancement des soixante chaînes thématiques (dont celles de Discovery, UKTV et Flextech) et des 140 canaux de pay-per-view devrait avoir lieu en septembre, à la faveur d'une campagne marketing agressive et très coûteuse, confiée à M&C Saatchi et estimée à 1 milliard de francs sur plusieurs années.

Fin 1998, les services interactifs (téléachat, accès à Internet, banque à domicile, services éducatifs...) de British Interactive Broadcasting (BIB) seront ajoutés au bouquet numérique de BSKyB, SkyTV. A l'instar de Canal Plus de ce côté-ci de la Manche, BSkyB – contrôlé à 40 % par Rupert Murdoch et présidé par Jérôme Seydoux, patron de Pathé – a bénéficié pendant des années d'un confortable monopole dans la télévision à péage. Le groupe britannique devra, plus de deux ans après le démarrage du bouquet numérique satellitaire de Canal Plus, tout mettre en place pour convertir au numérique ses 6,7 millions d'abonnés analogiques (dont 3,3 millions par satellite). Un tel enjeu, qui s'étalera sur une petite dizaine d'années, va mathématiquement peser sur les comptes de BSKyB.

Dans sa dernière étude sur les médias européens, Merrill Lynch prévoit que le groupe, qui affichait plus de 3 milliards de profits avant impôts en 1997, verra ce résultat baisser de 12 % cette année, avant de remonter en flèche, à plus de 4 milliards en 2000.

La perspective d'investissements lourds inhérents au passage au numérique a une incidence directe sur le cours de Bourse de BSKyB : à la fin de la semaine dernière, le titre BSkyB s'échangeait à 445 pence alors qu'il cotait jusqu'à 691 pence en octobre 1996, quand le groupe engrangeait chaque semaine des records d'abonnements en analogique.

LA BBC SANS EXCLUSIVITÉ

Les investissements dans les décodeurs numériques seront importants. Contrairement aux opérateurs du marché français qui pratiquent la location des boîtiers, BSkyB, qui a commandé un million de décodeurs, les mettra en vente au prix de 200 livres l'unité (environ 2 000 francs), alors qu'ils lui coûtent le double.

« De toute évidence, la télévision numérique hertzienne et par câble va devenir une réalité, mais nous voulons que SkyTV soit au moins présent chez 50 % des foyers abonnés à une télévision payante », a récemment affirmé à *The Independent* Elizabeth Murdoch, fille du magnat australo-américain, en charge des programmes de BSKyB.

L'ouverture du marché au tout numérique va mettre un terme au monopole de BSKyB dans la télévision à péage. C'est ainsi que British Digital Broadcasting (BDB), codétenu à 50-50 par les groupes Granada et Carlton, va se lancer cet automne dans la compétition, avec une offre de télévision numérique hertzienne de quinze chaînes.

Pour séduire les trois quarts des téléspectateurs britanniques qui n'ont pas souscrit un abonnement à des services de télévision payante, Nigel Walmsley, PDG de Carlton Television, parie sur un prix plus faible que celui de son rival SkyTV et sur une facilité d'accès aux programmes : pour les capter, il ne sera pas nécessaire d'acquérir une antenne parabolique. *« Je pense que* [les téléspectateurs] *regarderont la télé comme ils l'ont toujours fait. Ils vont passer la plupart du temps à regarder des chaînes qu'ils connaissent déjà et peut-être un tiers* [du temps] *à en voir d'autres »*, a-t-il indiqué au *Financial Times*.

A la faveur d'une alliance scellée entre la division commerciale du pôle public audiovisuel britannique BBC et Flextech, quatre chaînes thématiques coéditées par la BBC seront diffusées sur BDB. Mais les chaînes de service public comme BBC1, BBC2, BBC Choice, BBC Learning ou la chaîne d'information BBC News 24 seront reprises gratuitement et sans exclusivité, sur tous les bouquets, quel que soit leur mode de diffusion.

Enfin, avec 2,3 millions d'abonnés en janvier 1998, le câble, qui a connu de nombreuses concentrations au cours de ces derniers mois, avec les rachats successifs de General Cable, Comcast UK, ComTel et Diamond Cable, va lui aussi engager un passage au tout numérique. Les principaux acteurs, Telewest et NTL, proposeront leurs services de pay-per-view tandis que Cable & Wireless commercialisera ceux de BSkyB.

En tout cas, la compétition est officiellement lancée outre-Manche. Mark Booth, nouveau directeur général de BSkyB, affirme que *« de plus en plus de gens pourront lancer des chaînes. Si vous avez une idée, le numérique pourra vous permettre de l'essayer. Mais les idées qui ne marchent pas seront rapidement punies »*.

Nicole Vulser

DÉPÊCHES

■ **TÉLÉVISION : le Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA)** a estimé, lundi 6 juillet, que le bilan 1997 de TF 1 et M 6 avait respecté l'ensemble des obligations et des engagements souscrits par les chaînes, *« tout particulièrement pour (...) l'application des quotas d'œuvres originales françaises et d'œuvres européennes »*. Le CSA a aussi *« fait état de sa préoccupation »* à propos de *« l'évolution de la répartition du capital de TF 1 et de la liberté de choix stratégique de l'entreprise »*, du fait *« d'une part importante prise par les fonds de pensions anglo-saxons sur le capital flottant »*.

■ **AUDIOVISUEL : Michel Bassi a été nommé directeur associé du groupe Pearson Television**, à compter du 1er août. Le groupe britannique est présidé par Greg Dyke.

■ **PRESSE : l'intersyndicale des journalistes (SNJ, CFDT, CGT, CFTC, CGC, FO)** s'est opposée à *« une solution dite sociale »* et non fiscale de compensation de la suppression de l'abattement de 30 %, solution qu'elle juge *« ni équitable ni durable »*. Cet abattement, abrogé par le précédent gouvernement, avait été maintenu pour un an par la loi de finances 1998.

■ **L'hebdomadaire *Le Patriote Côte d'Azur*** (Alpes-Maritimes) édite et distribue gratuitement un hors-série consacré à Picasso, pour le 50e anniversaire de l'arrivée du peintre à Vallauris, en partenariat avec la ville et la Réunion des musées nationaux (RMN).

« L'Echo du Centre » va ouvrir son capital pour survivre

LIMOGES
de notre correspondant

Mercredi 29 juillet, le tribunal de commerce de Limoges aura à décider du sort de la Société nouvelle de presse et d'édition du Centre (Snpec), qui édite le quotidien communiste régional *L'Echo du Centre*, l'un des deux seuls journaux de ce type en France, avec *La Marseillaise*, publiée en région méditerranéenne. La liquidation devrait sans doute être prononcée. La Snpec, en redressement judiciaire depuis un an, vient d'être frappée d'un réajustement fiscal de 4 millions de francs, qu'elle est incapable de payer.

Pourtant, le directeur, Christian Audouin, membre du comité national du PCF et président du groupe communiste au conseil régional du Limousin, estime que le titre *« garde toutes ses chances de survie »*. Il s'interroge sur *« le caractère politicien de ce contrôle fiscal, au moment où nos efforts de rigueur manifestent leurs effets »*, en conteste les conclusions, les lie à sa propre mise en garde à vue dans le cadre de l'affaire Urba (*Le Monde* du 10 avril 1997) qui fut suivie d'un non-lieu. *« J'entends clouer un cercueil »*, dit-il, citant Baudelaire. Assuré du soutien actif du député socialiste et maire de Limoges Alain Rodet, il a saisi du dossier le ministre des finances, Dominique Strauss-Kahn.

ÉLAN DE SOLIDARITÉ

C'est un nouveau suspense dans la vie d'un quotidien dont l'existence est, depuis un demi-siècle, un défi au déterminisme économique. Créé dans la clandestinité en 1943 (il s'appelait alors *Valmy*), diffusé sur cinq départements – Corrèze, Creuse, Dordogne, Haute-Vienne, Indre –, *L'Echo du Centre* a été, en 1958, à l'avènement de la Ve République, maintenu par les fédérations locales du PCF, contre la décision de la direction nationale (dont le nombre de députés venait de passer de cent quarante-quatre à dix, et qui, privée des indemnités parlementaires correspondantes, avait alors supprimé ses quotidiens régionaux). En 1987, il fut durement secoué par la crise interne du communisme limousin, qui vit partir son directeur politique d'alors, Marcel Rigout, et fondre son lectorat – quinze mille lecteurs aujourd'hui, la plupart étant des abonnés. En octobre 1988, sa rotative fut détruite par un incendie.

Catastrophe palliée par un élan régional auquel contribuèrent des solidarités imprévues : collectivités territoriales de droite, presse confessionnelle, division militaire de Limoges, mobilisation des artistes et des instances culturelles (*Le Monde* du 8 mars 1989). Cet élan mit en lumière la singularité d'un titre considéré, au-delà de son lien politique, comme un élément consensuel – *« né de la Résistance »* – du patrimoine régional.

Un premier redressement judiciaire intervient en 1994. Un montage-gigogne scinde alors la société originelle, la Société de presse et d'édition du Centre (Spec). Une holding est créée, la Snpec, qui chapeaute le quotidien (la SNEM, société nouvelle *Echo - La Marseillaise*, ce second nom étant, depuis la Libération, celui de l'édition du quotidien dans l'Indre), qui emploie cinquante-six salariés, dont vingt et un journalistes, et l'imprimerie RPE (Rivet - Presse - Edition), soixante-huit salariés, dont le bilan industriel est positif.

C'est ce montage qui a provoqué la vindicte du fisc. Il a dégagé une réévaluation des actifs, virtuelle selon l'entreprise mais néanmoins mécaniquement comptable, au titre des plus-values. *Mais c'est lui aussi, peut-être, qui rendra possible le sauvetage du titre*. Car seule la holding sera mise en liquidation, le 29 juillet. Ses deux filiales seront alors en vente. Et le problème, selon Christian Audouin, est de trouver, *« dans le respect de la ligne éditoriale, les partenaires économiques nécessaires à leur survie »*. Autrement dit, d'ouvrir le capital. Une première dans la presse communiste.

Georges Chatain

Incertitude à « La Croix »

LA PARUTION de *La Croix* était encore incertaine, mardi 7 juillet. Le quotidien de Bayard-Presse n'a pas paru depuis vendredi 3, à la suite d'un arrêt de travail de l'intersyndicale. Celle-ci proteste contre *« la volonté de la direction d'externaliser la fabrication »*, compte-tenu de ses projets (davantage de couleur, création d'un supplément et passage au matin) nécessitant de changer de matériel et de quitter le site de Montrouge (Hauts-de-Seine). Il emploie une quarantaine de personnes qui devraient être reclassées. Pour la direction, garder la solution interne *« coûterait chaque année 8 à 9 millions de francs de plus »*, soit le *« déficit annuel de* La Croix *»* ou le *« tiers du coût d'impression actuel »*. Favorable à la modernisation, l'intersyndicale estime qu'elle peut se faire en maintenant Montrouge.

هكذا من الاهمال

AFFAIRES

INDUSTRIE

● **ROSNEFT : le groupe Oneximbank**, qui détient la *majorité du pétrolier russe Sidanko*, a annoncé lundi 6 juillet qu'il renonçait à racheter 75 % de la compagnie pétrolière Rosneft, trois jours après la défection du groupe Royal-Dutch/Shell, rendant peu probable la privatisation prochaine de ce dernier grand pétrolier russe.

● **ALSTHOM** : le groupe franco-britannique a remporté un contrat de signalisation ferroviaire pour la société britannique Railtrack, dont la valeur sera comprise entre 500 millions et 1 milliard de livres (5 et 10 milliards de francs).

● **REGINA RUBENS : la société de prêt-à-porter féminin** sera introduite au second marché de la Bourse de Paris le 10 juillet avec la mise à disposition de 530 000 à 715 000 actions d'une valeur de 35 à 47 francs chacune. La société veut lever 25 millions *de francs*.

SERVICES

● **Le conseil de la concurrence** a publié son rapport annuel qui examine les services publics *(lire page 14)*.

● **AT&T : l'opérateur américain** n'a pas l'intention de renégocier *l'achat du câblo-opérateur* Tele-Communications Inc. (TCI) suite à la chute du cours de son action en Bourse depuis l'annonce de cette opération le 25 juin.

● **JAPAN AIRLINES/SWISSAIR :** Japan Airlines (JAL) et la compagnie SAirGroup AG, compagnie holding du *transporteur Swissair, ont* annoncé mardi 7 juillet un accord de partage des numéros de vol (code sharing) pour leurs vols directs reliant Tokyo et Osaka à Zurich. Les deux compagnies aériennes vont exploiter sept vols hebdomadaires entre Tokyo et Zurich.

● **AIR AFRIQUE** : le conseil d'administration d'Air Afrique s'est réuni lundi, après la restitution forcée à ses créanciers de quatre Airbus A-310-300, pour faire face commercialement à cette nouvelle crise et pour rechercher les moyens financiers de combler les arriérés de dette.

● ***ROUTIERS* : le président de** la FNTR (Fédération nationale des transporteurs routiers), René Petit, a demandé lundi au gouvernement de prendre *« rapidement les décrets d'application de la loi Gayssot »* réglementant les entreprises de transport léger, après l'accident qui a coûté la vie samedi à un jeune livreur près de Quimper.

FINANCE

● **ROYALE BELGE-AXA BELGIUM : les deux assureurs belges,** filiales d'Axa, ont annoncé leur fusion lundi, donnant naissance à *« un des tout premiers acteurs »* en Belgique. Cette fusion se réalisera par l'acquisition par la Royale belge d'Axa Belgium pour 34,1 milliards de francs belges (3,9 milliards de francs).

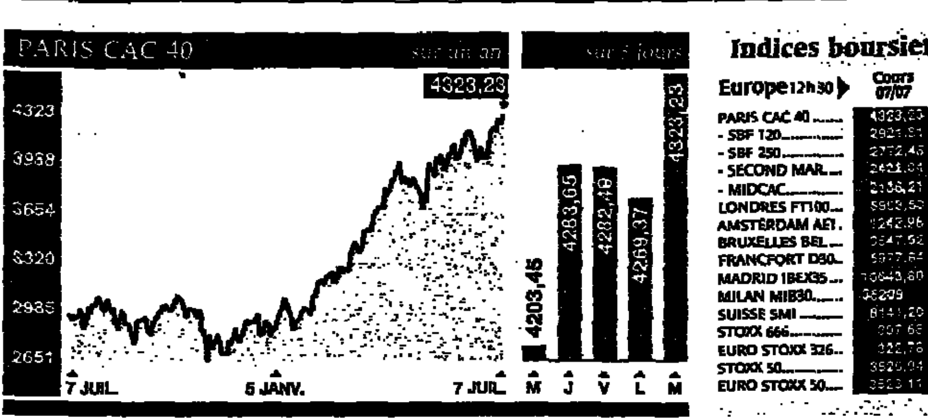
● **BNP** : la Banque nationale de Paris, qui a ouvert sa filiale BNP-Brasil en 1997, a indiqué *lundi qu'elle comptait devenir* dans les cinq prochaines années l'un des plus grands gestionnaires d'actifs au Brésil.

RÉSULTATS

■ **LA HÉNIN : la banque française**, *filiale de Suez Lyonnaise des* eaux, a accusé une perte nette consolidée de 598,26 millions de francs en 1997, contre un gain de 8,4 millions en 1996.

■ **DIAGEO : le groupe britannique de spiritueux et de bières**, issu de la fusion de Guinness et de Grand Metropolitan, *a indiqué* que la force de la livre aura un impact négatif de 650 millions de francs sur son résultat d'exploitation pour l'exercice qui démarre en juillet.

★ **Toutes les valeurs du CAC 40 sur le site Web « Le Monde ». *www.lemonde.fr***



Indices boursiers

Europe 12h30 ▶	Cours 07/07	Var. % 06/07	Var. % 31/12
PARIS CAC 40	4323,23	0,28	44,16
- SBF 120	[illegible]	0,24	42,41
- SBF 250	2772,45	0,48	42,66
- SECOND MAR.	[illegible]	–0,06	33,81
- MIDCAC	[illegible]	–0,01	34,48
LONDRES FT100	5993,50	0,05	16,71
AMSTERDAM AEX	[illegible]	0,10	38,04
BRUXELLES BEL	[illegible]	0,43	46,69
FRANCFORT D30	5977,64	1	40,87
MADRID IBEX35	[illegible]	0,02	46,70
MILAN MIB30	[illegible]	0,84	45,17
SUISSE SMI	[illegible]	–0,30	29,94
STOXX 666	[illegible]	0,15	—
EURO STOXX 326	[illegible]	0,28	—
STOXX 50	[illegible]	–0,04	—
EURO STOXX 50	[illegible]	0,12	—

Monde ▶	Cours 06/07	Var. % veille	Var. % 31/12
NEW YORK DJ	9091,77	0,74	14,97
- SP 500	[illegible]	0,95	19,26
- NASDAQ	[illegible]	0,82	21,80
BUENOS-AIRES M.	[illegible]	1,15	–13,88
JOHANNESBURG	[illegible]	1,96	13,29
MEXICO BOLSA	[illegible]	–1,20	–19,40
SANTIAGO IPSA	[illegible]	–0,12	–26,49
SAO PAULO BOU.	[illegible]	–0,98	–1,76
TORONTO FSE I.	[illegible]	0,69	10,97
ASIE 10h15	07/07	06/07	31/12
BANGKOK SET	[illegible]	1,63	–27,87
HONGKONG H.	[illegible]	–0,47	–21,25
SÉOUL	[illegible]	2,60	–12,87
SINGAPOUR ST.	[illegible]	–0,62	–28,75
SYDNEY ALL O.	[illegible]	0,64	6,84
TOKYO NIKKEI	16416,28	0,40	7,59

Principaux écarts au règlement mensuel

Hausses ▶	Cours 06/07	Var. % 03/07	Var. % 31/12
MONTUPET SA	259,10	+10,25	+283,85
NRJ #	1122	+5,55	+42,95
NORBERT DENTR.	287	+5,16	+66,37
CARBONE LORRA.	555	+4,91	+47,80
CS SIGNAUX(CS	539	+4,43	+214,97
GROUPE GTM	647	+3,52	+59,75
C.C.F.	540	+3,42	+31,63
VALEO	655	+2,98	+60,46
CGIP	3265	+2,98	+52,54
LEGRAND ADP	1060	+2,91	+39,65

Baisses ▶	Cours 06/07	Var. % 03/07	Var. % 31/12
LAPEYRE	539	–6,19	+59,87
DMC (DOLLFUS	140,60	–5,70	+31,30
ESSO	556	–3,80	+12,55
EURO DISNEY	11,55	–3,34	+65
REXEL	645	–3,29	+37,81
DEV.R.N-P.CAL	87,20	–3,18	+48,28
LAGARDERE	251,50	–3,12	+28,38
DYNACTION	228	–2,98	+49,01
CRED.FON.FRAN	103,50	–2,81	+10,10
INGENICO	150	–2,79	+35,93

PARIS SBF 250 (3 mois) : 2772,48 — 2772, 2699, 2625, 2552, 2478, 2405 — 7 AVRIL, 25 MAI, 7 JUIL.

NEW YORK Dow Jones (3 mois) : 9091,77 — 9702, 9154, 8696, 8178, 7669, 7161, 6653, 6145 — 7 AVRIL, 25 MAI, 6 JUIL.

LONDRES FT100 (3 mois) : 5993,50 — 6199, 5901, 5603, 5305, 5008, 4711, 4413, 4115 — 7 AVRIL, 25 MAI, 7 JUIL.

FRANCFORT DAX 30 (3 mois) : 5977,84 — 5901, 5603, 5305, 5008, 4711, 4413, 4115 — 7 AVRIL, 25 MAI, 7 JUIL.

TOKYO Nikkei (3 mois) : 16416,28 — 18468, 16946, 15425, 13142, 11620 — 7 AVRIL, 25 MAI, 7 JUIL.

LES PLACES BOURSIÈRES

PARIS

MARDI 7 JUILLET à la mi-séance, la Bourse de Paris était stable. Le CAC 40 *progressait légèrement* de 0,06 % à 4 313,04 points. Le marché se montrait très hésitant et le volume des transactions était modeste. Après avoir démarré la séance sur un gain de 0,65 %, l'indice des 40 plus grandes valeurs se repliait pour céder 0,11 % trois quarts d'heure après l'ouverture de la Bourse.

Le titre Montupet, bien orienté depuis plusieurs jours, continuait sa course en tête avec une hausse de 8,8 %. On notait la progression des actions de Nobert Dentressangle (+ 4,3 %), de la Compagnie des signaux (3,6 %) et de Bouygues (2,3 %). Le titre CCF perdait 2,8 %, tout comme l'action DMC. Renault cédait 2,5 %. Les prises de *bénéfice demeuraient importantes* après la hausse de l'action du constructeur automobile ces dernières semaines.

FRANCFORT

MARDI 7 juillet, la Bourse de Francfort a débuté la séance par une hausse de 0,85 %, à 5 992,71 points. Dans son édition du 7 juillet, le *Wall Street Journal* a fait état de discussions entre le marché allemand et britannique. Une conférence de presse devait se tenir dans la journée à Londres pour en révéler le contenu. Lundi 6 juillet, l'indice DAX avait abandonné 0,58 %, à 5 918,37 points.

LONDRES

LUNDI 6 juillet, la Bourse de Londres a terminé la séance sur une légère hausse (0,03 %, à 5 990,30 points). Les opérateurs ont été échaudés par la publication des chiffres de la production industrielle qui font état d'une baisse de 1,2 % en mai. Etranglée par une devise forte, *l'industrie britannique* est entrée en récession. Et la situation pourrait s'aggraver en cas de nouveau relèvement des taux d'intérêt.

TOKYO

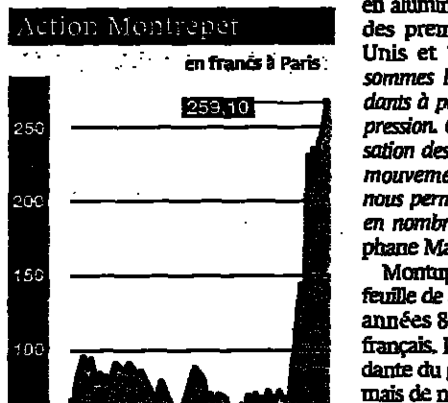
MARDI 7 juillet, la Bourse de Tokyo a progressé pour la neuvième *fois en dix séances. L'indice Nikkei* a gagné 0,58 %, à 16 455 points. Privé d'idée forte, attendant une éventuelle réduction des impôts, le marché japonais imite Wall Street en se portant à l'achat des valeurs de technologie. Les titres Sony et Advantest Corp. ont progressé respectivement de 1,42 % et 1,96 %. *Les valeurs de distribution* comme Seven Eleven ont monté dans l'espoir d'un allègement de la fiscalité.

NEW YORK

LUNDI 6 juillet, pour la reprise des cotations après un week-end de trois jours, l'indice Dow Jones de Wall Street a progressé de 0,74 %, à 9091,76 points. L'activité a toutefois été modérée, les opérateurs préférant attendre la publication des résultats semestriels pour prendre position.

Valeur du jour : Montupet en état de grâce

JUSQU'OÙ montera Montupet ? *Depuis le début de l'année, l'action* de l'équipementier automobile a grimpé de 284 %, la plus forte hausse des sociétés cotées au règlement mensuel. Lundi 6 juillet, elle bondissait encore de 10,3 % pour terminer à 259,10 francs. *« La communauté financière s'aperçoit enfin de la valeur de notre société »*, se réjouit Stéphane Magnan, président-directeur général de Montupet. *« C'est le retour d'une valeur qui a beaucoup déçu par le passé »*, temporise Armel Coville, analyste chez ABN Amro.



Après plusieurs années en demi-teinte, le bénéfice net par action de l'équipementier a triplé en 1997. Et l'amélioration des résultats n'est pas terminée. *« Je m'attends à une hausse de 30 % des profits cette année, à 122 millions de francs. Pour l'année prochaine, l'augmentation devrait être de 40 % et de 20 % en l'an 2000. J'estime la progression du chiffre d'affaires à 35 % en 1998, à 2,16 milliards de francs, puis de 25 % en 1999 »*, prévoit Armel Coville.

Comme d'autres équipementiers automobiles, Montupet bénéficie de la bonne tenue du marché automobile français. Mais il se distingue grâce au succès de ses culasses en aluminium. Ces pièces ont progressivement *remplacé celles en fonte dans les moteurs des voitures* modernes. Autre point fort, Montupet produit des roues en aluminium qui représentent 60 % des premières montes aux Etats-Unis et 17 % en Europe. *« Nous sommes les seuls fondeurs indépendants à posséder la technologie basse pression. C'est un plus, car l'externalisation des activités de fonderie est un mouvement lent mais continu, qui nous permet de produire des culasses en nombre croissant »*, souligne Stéphane Magnan.

Montupet a su élargir son portefeuille de clients, qui, jusque dans les années 80, était essentiellement français. La société, qui était dépendante du groupe PSA, fournit désormais de nombreux constructeurs. Le groupe approvisionne notamment Ford, Renault et commence sa production pour l'Audi A8. La société travaille également avec quelques constructeurs japonais, mais *« il s'agit de filiales installées en Europe, qui sont donc peu touchées par la crise asiatique »*, souligne Stéphane Magnan. Même avec une hausse spectaculaire du titre depuis le début de l'année, la valeur garde de l'attrait pour beaucoup d'analystes. *« Le titre ne se paie que douze fois les bénéfices de l'an 2000, ce qui n'est pas cher pour une société qui affiche de tels taux de croissance »*, observe Armel Coville. Pour faciliter les transactions, la société a décidé, le 19 juin, de diviser le nominal des titres par cinq.

Joël Morio

Matières premières

En dollars ▶	Cours 06/07	Var. % veille
MÉTAUX (LONDRES)		$/TONNE
CUIVRE 3 MOIS	[illegible]	—
ALUMINIUM 3 MOIS	1293	0,27
PLOMB 3 MOIS	527,5	–1,03
ETAIN 3 MOIS	5536	–0,04
ZINC 3 MOIS	1029	–0,48
NICKEL 3 MOIS	4290	–0,23
MÉTAUX (NEW YORK)		$/ONCE
ARGENT A TERME	5,53	0,57
PLATINE A TERME	[illegible]	–1,10
GRAINES DENRÉES		$/BOISSEAU
BLÉ (CHICAGO)	275	0,82
MAÏS (CHICAGO)	238	1,60
SOJA GRAINE (CHG.)	645	0,82
SOJA TOURTEAU (CHG.)	154,0	–0,24
SOFTS		$/TONNE
CACAO (NEW YORK)	1535	0,70
CAFÉ (LONDRES)	1568	0,82
SUCRE BLANC (PARIS)	250,7	–0,24

Pétrole

En dollars ▶	Cours 06/07	Var. % veille
BRENT (LONDRES)	1285	—
WTI (NEW YORK)	13,77	–1,08
LIGHT SWEET CRUDE	13,37	–2,53

Or

En francs ▶	Cours 06/07	Var % 03/07
OR FIN KILO BARRE	57250	–0,78
OR FIN LINGOT	58200	+0,43
ONCE D'OR LONDRES	....	—
PIÈCE FRANCE 20 F	330	—
PIÈCE SUISSE 20 F	333	+0,91
PIÈCE UNION LAT. 20 F	339	—
PIÈCE 20 DOLLARS US	2300	+4,88
PIÈCE 10 DOLLARS US	1452,50	–8,65
PIÈCE 50 PESOS MEX	2140	–1,15

MONNAIES

● **Dollar** : le billet vert était stable, mardi matin 7 juillet, lors des premières transactions entre banques. Il cotait 1,8160 mark, 6,0860 francs et 139,80 yens.

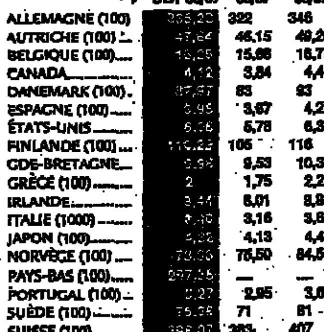
« La mission prioritaire qui a été confiée à la Banque centrale européenne est de préserver la stabilité des prix à l'intérieur de l'Union monétaire européenne (UME), a affirmé le président de la Banque centrale européenne (BCE) dans un entretien accordé au *Figaro. Si nous y parvenons et si en même temps les Etats-Unis parviennent à maîtriser l'inflation, il n'y a aucune raison pour que l'euro et le dollar ne se stabilisent pas l'un par rapport à l'autre. »* Soulignant par ailleurs que *« le taux de change de l'euro relève avant tout de la responsabilité des gouvernements »*, M. Duisenberg ajoute qu'*« en revanche, la BCE aura la responsabilité de décider s'il faut intervenir sur les marchés des changes et si cela est compatible avec l'objectif de préserver la stabilité des prix »*.

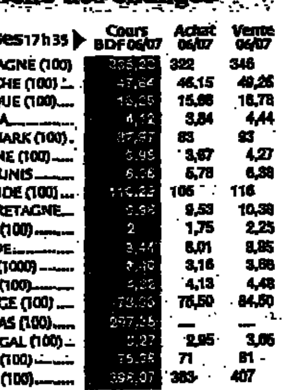
Cours de change

07/07 12h30 ▶	Cours DOLLAR	Cours ECU	Cours LIVRE	Cours FR. S.	Cours FLORIN	Cours YEN 100	Cours LIRE 100	Cours DM	Cours FRANC
FRANC	6,07	6,63	9,98	3,98	2,97	4,32	0,34	3,35	—
DM	1,81	1,98	2,97	1,19	0,89	0,13	0,99	....	0,30
LIRE (100)	1787,05	1946,48	2928,95	1173,30	874,13	1282,87	—	985,42	293,86
YEN (100)	139,35	151,96	228,10	91,48	68,18	....	7,80	76,83	22,92
FLORIN	2,04	2,23	3,35	1,34	—	1,47	0,11	1,13	0,34
FR. S.	1,52	1,66	2,50	....	0,76	1,09	0,09	0,84	0,25
LIVRE	0,61	0,67	—	0,40	0,30	0,44	0,03	0,34	0,10
ECU	0,92	....	1,50	0,60	0,45	0,66	0,51	0,51	0,15
DOLLAR	—	1,09	1,64	0,66	0,49	0,72	0,06	0,55	0,16

Taux d'intérêt (%)

Taux 06/07 ▶	Taux J.J.	Taux 3 mois	Taux 10 ans	Taux 30 ans
FRANCE	3,38	3,42	4,78	5,32
ALLEMAGNE	3,58	3,45	4,71	5,29
GDE-BRETAG.	7,56	7,69	5,78	5,37
ITALIE	5,06	4,78	4,98	5,52
JAPON	0,43	0,40	1,61	—
ÉTATS-UNIS	5,31	5,08	5,41	5,61
SUISSE	1,38	2,06	3,13	4,16
PAYS-BAS	3,31	3,41	4,77	5,30





Matif

Cours 12h30 ▶	Volume 07/07	dernier prix	premier prix
Notionnel 5,5 SEPTEMBRE 98	41427	104,99	105
Pibor 3 mois SEPTEMBRE 98	2259	96,37	96,37

Marché des changes

Devises 17h35 ▶	Cours BDF 06/07	Achat 06/07	Vente 06/07
ALLEMAGNE (100)	335,23	322	346
AUTRICHE (100)	47,64	46,15	49,26
BELGIQUE (100)	16,25	15,66	16,78
CANADA	4,12	3,84	4,44
DANEMARK (100)	87,97	83	93
ESPAGNE (100)	3,95	3,67	4,27
ÉTATS-UNIS	6,06	5,78	6,38
FINLANDE (100)	110,25	105	116
GDE-BRETAGNE	9,98	9,53	10,38
GRÈCE (100)	2	1,75	2,25
IRLANDE	8,44	8,01	8,85
ITALIE (1000)	3,40	3,16	3,66
JAPON (100)	4,32	4,13	4,48
NORVÈGE (100)	79,66	76,50	84,50
PAYS-BAS (100)	297,55	—	—
PORTUGAL (100)	3,27	2,95	3,66
SUÈDE (100)	75,58	71	81
SUISSE (100)	398,07	383	407

TAUX

● **France** : le marché obligataire a ouvert en hausse, mardi 7 juillet. Après quelques minutes de transactions, le contrat notionnel du Matif, qui mesure la performance des emprunts d'Etat, gagnait 9 centièmes, à 105,09 points.

Le taux de l'obligation assimilable du Trésor (OAT) à dix ans s'inscrivait à 4,78 %.

● **Norvège** : la banque centrale de Norvège (Norges Bank) a relevé, lundi 6 juillet, d'un demi-point ses deux principaux taux directeurs pour préserver la stabilité de la couronne et mettre fin à sa dépréciation.

Le taux de l'argent au jour le jour est passé de 6,5 % à 7 %. Dans une déclaration, le gouverneur adjoint de l'institut d'émission, Jarle Bergo, a estimé que *« la politique monétaire doit avoir pour objectif de maintenir la stabilité de la couronne face aux autres monnaies européennes, et le relèvement des taux a été décidé en réponse aux récents développements sur les marchés des changes »*.

ÉCONOMIE

Craintes de récession au Royaume-Uni

LES INQUIÉTUDES à propos de la situation de l'économie britannique augmentent. La production manufacturière a baissé de 0,4 % en mai par rapport à avril, selon les données publiées lundi 6 juillet par *l'Office* des statistiques nationales (ONS). *La production industrielle* dans son ensemble, qui inclut également les secteurs de l'énergie, des mines et de l'eau, a pour sa part reculé de 1,2 %. Ces deux chiffres sont nettement inférieurs aux prévisions des économistes.

Une enquête de la chambre de *commerce* et d'industrie de Londres publiée lundi constate par ailleurs une chute générale de la confiance des patrons au deuxième trimestre, y compris dans ce secteur. *« Ces chiffres sont vraiment décourageants. Il est particulièrement inquiétant de voir le secteur des services touché à son tour »*, a déclaré Simon Sperryn, directeur général de la chambre de commerce de Londres. *(Lire p 2.)*

■ **FRANCE : les ménages financièrement les plus fragiles** doivent davantage leur situation à un parcours familial ou profes*sionnel chaotique* qu'à un profil socio-démographique particulier, selon une étude présentée lundi 6 juillet par l'Observatoire de l'endettement des ménages.

■ **EURO : la conjoncture économique reste bonne** dans la zone euro en *dépit de la crise* en Asie, selon les conclusions du conseil de l'EURO-11, *réunissant* les ministres des finances des 11 pays participant à la monnaie unique, lundi 6 juillet à Bruxelles. *(Lire page 2.)*

■ **La Commission européenne a sorti les « cartons jaunes »** lors du débat sur les déficits prévus pour 1999, a déclaré lundi *6 juillet le commissaire euro*péen chargé des finances Yves-Thibault de Silguy.

■ **Les ministres des Finances de l'Union européenne** sont arrivés lundi 6 juillet à un accord politique sur le statut du franc CFA dans l'espace euro.

■ **ALLEMAGNE : le déficit budgétaire** sera très légèrement ré*duit en 1999, à 56,2 milliards* de marks (189 milliards de francs), contre 56,4 milliards de marks (188,3 milliards de francs) en 1998, ont indiqué lundi 6 juillet des sources proches de la coalition gouvernementale.

■ **Les entrées de commandes de l'industrie allemande** ont diminué en volume de 0,3 % en mai, comparé au mois d'avril, selon le ministère de l'économie.

■ **ESPAGNE : le taux de chômage** s'est établi à 11,51 % de la population active en juin contre 11,77 % en mai, a annoncé, lundi 6 juillet, le ministère du travail. Il a reculé pour le sixième mois consécutif et a atteint son niveau le plus faible depuis août 1982.

■ **RUSSIE : la réorganisation du système fiscal** doit être la première priorité du gouvernement russe s'il veut conduire le pays vers la stabilité financière mais aussi macroéconomique et politique, estime la Commission économique des Nations unies pour l'Europe (CEE-ONU) dans un rapport publié mardi 7 juillet.

■ **UKRAINE : la production industrielle** a, pour la première fois depuis 1991, augmenté de 0,7 % durant le premier semestre, par rapport à la même *période en 1997, a indiqué lundi* 6 juillet le premier vice-premier ministre, Anatoly Goloubtchenko.

■ **HONGKONG : l'économie** devrait continuer à se contracter et son PIB enregistrera cette année une baisse de 2,0 %, ont estimé lundi 6 juillet les experts de la Hongkong and Shanghai Banking Corp (HSBC).

NOMINATIONS

■ **United International Pictures :** Franck Chorot a été nommé directeur général d'UIP en remplacement de Daniel Goldman.

Les s…

Des éc…

A la…

inédit… Chaque vend… date same… du 17 juillet au…

هكذا من الأصل

ÉCONOMIE

Craintes de récession au Royaume-Uni

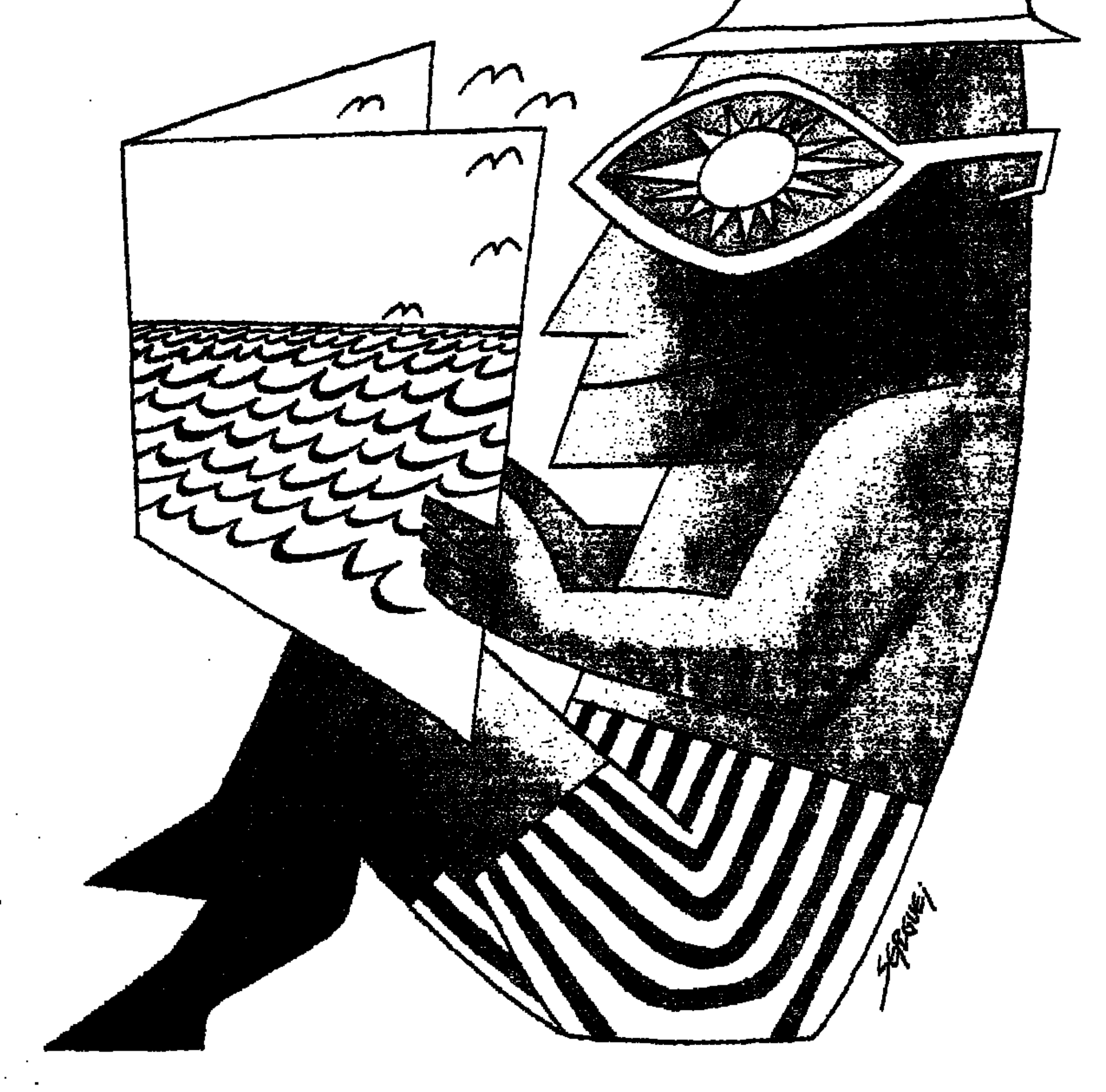
Pendant l'été
Le Monde
change votre quotidien

- Les savants de Bonaparte en Egypte
  du 13 au 25 juillet

Et du 27 juillet au 29 août cinq séries

- Nos amies les grosses bêtes
- Voyage en utopies
- Les grands tubes de l'été
- Des écrivains étrangers parlent de leur France
- A la recherche d'une femme eskimo

Des nouvelles inédites
Chaque vendredi, daté samedi du 17 juillet au 21 août



Tous les jours, jouez au grand jeu du « Monde »

هكذا من الاهل

RÈGLEMENT MENSUEL

MARDI 7 JUILLET
Liquidation : 24 juillet
Taux de report : 3,63
Cours relevés à 12 h 30

CAC 40 ↗ PARIS
+0,28 %
CAC 40 : 4323,09

VALEURS FRANÇAISES	Cours précéd.	Derniers cours	% +-	Montant coupon (1)
B.N.P. (T.P)	1060	1054	-0,56	46,71
Cr.Lyonnais(T.P.)	974	974	—	44,35
Renault (T.P.)	2915	2925	+0,34	95,36
Rhone Poulenc(T.P)	3040	3040	—	106,28
Saint Gobain(T.P.)	1371	1380	+0,65	71,43
Thomson S.A (T.P)	1018	1018	—	44,45
Accor	1772	1760	-0,67	23
AGF	338,20	341,30	+0,91	5
Air Liquide	1008	1000	-0,79	15,60
Alcatel Alsthom	1269	1303	+2,67	11,98
Alstom	202,90	201	-0,93	—
Altran Techno. #	1351	1360	+0,66	11,50
Atos CA	1520	1516	-0,26	—
Axa	715	723	+1,11	9
Bail Investis	1000	1000	—	64,40
Bazar Hot. Ville	745	745	—	16
Bertrand Faure	456,50	455	-0,32	4
BIC	440	439,40	-0,13	3
BIS	660	661	+0,15	8
B.N.P.	525	536	+2,09	7
Bollore Techno	1181	1180	-0,08	13,50
Bongrain	3050	3060	+0,32	64
Bouygues	1127	1172	+3,99	17
Bouygues Offs.	275,90	283	+2,57	3,30
Bolle	91,50	94,15	+2,89	—
Canal +	1126	1125	-0,08	28
Cap Gemini	970	983	+1,34	3,50
Carbone Lorraine	555	559	+0,72	25
Carrefour	3858	3890	+0,82	38
Casino Guichard	500	503	+0,60	7,80
Casino Guich.ADP	341,90	340	-0,55	8,05
Castorama Dub.(Li)	1060	1070	+0,94	11
C.C.F.	543	536	-1,28	6,70
Cegid (Ly)	1175	1158	-1,44	25
Cerus Europ.Reun	41,45	41,40	-0,12	1
CGIP	3295	3219	-2,30	42
Chargeurs	502	493	-1,79	9,50
Christian Dalloz	778	778	—	5
Christian Dior	791	793	+0,25	10,30
CIC - ACTIONS "A"	608	610	+0,32	—
Ciments Francais	360	358	-0,55	5
Clarins	553	553	—	7,20
Club Mediterranee	532	541	+1,69	4,50
Coflexip	738	738	—	7,50
Colas	1220	1200	-1,63	[illegible]
Comptoir Entrep.	15,80	15,60	-1,26	[illegible]
Comptoirs Mod.	3150	3110	-1,26	[illegible]
CPR	486	486,10	+0,02	[illegible]
Cred.Fon.France	103,50	103,10	-0,38	[illegible]
Credit Lyonnais CI	677	690	+1,92	[illegible]
CS Signaux(CSEE)	589	610	+3,56	[illegible]
Damart	4680	4690	+0,21	[illegible]
Danone	1738	1762	+1,38	[illegible]
Dassault-Aviation	1965	1964	-0,05	[illegible]
Dassault Electro	692	694	+0,28	[illegible]
Dassault Systemes ■	273,90	272	-0,69	[illegible]
De Dietrich	395	397,50	+0,63	[illegible]
Deveaux(Ly)#	974	965	-0,92	[illegible]
Dev.R.N-P.Cal Li #	67,30	69	+2,52	[illegible]
Dexia France	861	882	+2,43	[illegible]
DMC (Dollfus Mi)	140,50	136,30	-2,98	[illegible]
Dynaction	228	229,90	+0,83	[illegible]
Ecia	1693	1691	-0,11	[illegible]
Eiffage	519	517	-0,38	[illegible]
Elf Aquitaine	876	874	-0,22	[illegible]
Eramet	238	239,50	+0,63	[illegible]
Eridania Beghin	1367	1352	-1,09	[illegible]
Essilor Intl	2550	2544	-0,23	[illegible]
Essilor Intl.ADP	2270	2270	—	[illegible]
Esso	556	561	+0,89	[illegible]
Eurafrance	3745	3733	-0,34	[illegible]
Euro Disney	11,55	11,60	+0,43	[illegible]
Europe 1	1370	1330	-2,91	[illegible]
Eurotunnel	6,60	6,70	+1,51	[illegible]
Fimalac SA	716	710	-0,83	[illegible]
Finextel	126	126	—	[illegible]
Fives-Lille	525	525	—	[illegible]
France Telecom	415,50	415	-0,12	[illegible]
Fromageries Bel	5300	5300	—	[illegible]
Galeries Lafayette	6180	6160	-0,32	[illegible]
GAN	162	[illegible]	—	[illegible]
Gascogne	612	616	+0,65	[illegible]
Gaumont #	458	453	-1,09	[illegible]
Gaz et Eaux	334,90	332	-0,86	[illegible]
Geophysique	879	878	-0,11	[illegible]
G.F.C.	655	652	-0,45	[illegible]
GrandVision	198,90	201	+1,05	[illegible]
Groupe Andre S.A.	700	700	—	[illegible]
Groupe GTM	647	654	+1,08	[illegible]
Gr.Zannier (Ly) #	156	158	+1,28	[illegible]
Guilbert	1015	1003	-1,18	[illegible]
Guyenne Gascogne	2420	2405	-0,61	[illegible]
Hachette Fill.Med.	1730	1715	-0,86	[illegible]
Havas Advertising	1233	1235	+0,16	[illegible]
Imetal	840	840	—	[illegible]
Immeubl.France	493	490	-0,60	[illegible]
Infogrames Enter.	387,40	385	-0,61	[illegible]
Ingenico	160	158	-1,25	[illegible]
Interbail	166	165,70	-0,18	[illegible]
Intertechnique	1594	1584	-0,62	[illegible]
ISIS	757	757	—	[illegible]
Jean Lefebvre	503	503	—	[illegible]
Klepierre	1190	1185	-0,42	[illegible]
Labinal	2100	2133	+1,57	[illegible]
Lafarge	650	642	-1,23	[illegible]
Lagardere	251,50	[illegible]	+0,11	[illegible]
Lapeyre	530	540	+1,88	[illegible]
Lebon (Cie)	276	273	-1,08	[illegible]
Legrand	1635	1655	+1,22	[illegible]
Legrand ADP	1060	1045	-1,41	[illegible]
Legris indust.	287	285,10	-0,66	[illegible]
Locindus	812	809	-0,36	[illegible]
L'Oreal	3474	3423	-1,46	[illegible]
LVMH Moet Hen.	1285	1290	+0,38	[illegible]
Marine Wendel	1124	1120	-0,35	[illegible]
Metaleurop	51,35	[illegible]	-1,85	[illegible]
Metrologie Inter.	19,85	[illegible]	-0,50	[illegible]
Michelin	372,40	371	-0,37	[illegible]
Montupet SA	259,10	285	+9,99	[illegible]
Moulinex	158	156,20	-1,13	[illegible]
Natexis	378	380	+0,52	[illegible]
Norbert Dentres.#	287	300	+4,52	[illegible]
Nord-Est	138,30	136	-1,66	[illegible]
Nordon (Ny)	515	515	—	[illegible]
NRJ #	1198	1187	-0,91	[illegible]
Olipar	67,75	67,70	-0,07	[illegible]
Paribas	645	651	+0,93	[illegible]
Pathe	1168	1165	-0,25	[illegible]
Pechiney Act Ord A	250	251,10	+0,44	[illegible]
Pernod-Ricard	419,40	421	+0,38	[illegible]
Peugeot	1384	1363	-1,51	[illegible]
Pinault-Print.Red.	5230	5220	-0,19	[illegible]
Plastic Omn.(Ly)	845	848	+0,35	[illegible]
Primagaz	542	538	-0,73	[illegible]
Promodes	3296	[illegible]	+1,30	[illegible]
Publicis #	1025	1015	-0,97	[illegible]
Remy Cointreau	118,70	[illegible]	+0,08	[illegible]
Renault	385	[illegible]	-1,45	[illegible]
Rexel	646	652	+0,92	[illegible]
Rhodia	181	182	+0,55	[illegible]
Rhone Poulenc A	338,50	338,50	—	[illegible]
Rochefortaise Com.	709	708	-0,14	[illegible]
Rochette (La)	27,85	27,85	—	[illegible]
Royal Canin	347	346	-0,28	[illegible]
Rue Imperiale(Ly)	8120	8200	+0,98	[illegible]
Sade (Ny)	241	239,10	-0,78	[illegible]
Sagem SA	4725	4717	-0,16	[illegible]
Saint-Gobain	1142	1137	-0,43	[illegible]
Salvepar (Ny)	579	579	—	[illegible]
Sanofi	737	738	+0,13	[illegible]
Saupiquet (Ns)	570	575	+0,87	[illegible]
Schneider SA	449	452,30	+0,73	[illegible]
SCOR	410	407,30	-0,65	[illegible]
S.E.B.	830	825	-0,60	[illegible]
Sefimeg CA	419	417	-0,47	[illegible]
SEITA	285,30	280,50	-1,68	[illegible]
Selectibanque	86	87	+1,16	[illegible]
SFIM	923	925	+0,21	[illegible]
SGE	296,20	297	+0,27	[illegible]
Sidel	443,40	442	-0,31	[illegible]
Silic CA	1190	1180	-0,84	[illegible]
Simco	497	[illegible]	-0,90	[illegible]
S.I.T.A.	1533	1530	-0,19	[illegible]
Skis Rossignol	109,60	109,60	—	[illegible]
Soc.Fonc.Lyonnai.#	950	945	-0,52	[illegible]
Societe Generale	1357	1364	+0,51	[illegible]
Sodexho Alliance	1188	[illegible]	+1,59	[illegible]
Sogeparc (Fin)	426	[illegible]	+1,83	[illegible]
Sommer-Allibert	320	[illegible]	+0,21	[illegible]
Sophia	283,20	[illegible]	-1,09	[illegible]
Spir Communic. #	493	[illegible]	-0,60	[illegible]
Strafor Facom	602	[illegible]	-0,33	[illegible]
Suez Lyon.des Eaux	1024	[illegible]	-0,19	[illegible]
Synthelabo	1015	[illegible]	-0,98	[illegible]
Technip	785	[illegible]	+1,01	[illegible]
Thomson-CSF	233	[illegible]	+0,77	[illegible]
Total	797	[illegible]	-1,12	[illegible]
UIF	470	[illegible]	-1,70	[illegible]
Unibail	770	[illegible]	-0,25	[illegible]
Union Assur.Fdal	1020	[illegible]	-0,78	[illegible]
Usinor	91,10	[illegible]	+0,32	[illegible]
Valeo	655	[illegible]	+1,52	[illegible]
Vallourec	471,90	[illegible]	-2,73	[illegible]
Via Banque	184,50	[illegible]	-0,81	[illegible]
Vivendi (ex CGE)	1313	[illegible]	+1,14	[illegible]
Worms (ex.Someal)	105,30	[illegible]	+1,99	[illegible]
Zodiac ex.dt divid	1633	[illegible]	-0,18	[illegible]
Elf Gabon	950	[illegible]	-1,36	[illegible]

VALEURS ÉTRANGÈRES	Cours précéd.	Derniers cours	% +-	Montant coupon (1)
ABN Amro Hol.#	143	[illegible]	+1,60	[illegible]
Adecco S.A.	2649	[illegible]	-1,84	[illegible]
Adidas-Salomon AG#	998	[illegible]	-1,30	[illegible]
ALLIANZ AG	2082	[illegible]	+0,38	[illegible]
American Express	677	[illegible]	+1,32	[illegible]
Anglo American #	244,10	[illegible]	+0,36	[illegible]
Anglogold Ltd #	297,60	[illegible]	-0,87	[illegible]
Amgold #	264,50	[illegible]	-1,70	[illegible]
Arjo Wiggins App.	20,25	[illegible]	+0,49	[illegible]
A.T.T. #	344,70	[illegible]	-1,50	[illegible]
Banco Santander #	158	[illegible]	+0,37	[illegible]
Barrick Gold #	111,20	[illegible]	+0,71	[illegible]
B.A.S.F. #	295,10	[illegible]	+0,74	[illegible]
Bayer #	324	[illegible]	-1,23	[illegible]
Crown Cork ord.#	287	[illegible]	-0,69	[illegible]
Crown Cork PF CV#	236	[illegible]	—	[illegible]
Daimler Benz #	608	[illegible]	+1,31	[illegible]
De Beers #	111,90	[illegible]	+1,87	[illegible]
Deutsche Bank #	497,90	[illegible]	+0,42	[illegible]
Diageo PLC reg.#	71,45	[illegible]	+2,09	[illegible]
Dresdner Bank	322,90	[illegible]	+0,61	[illegible]
Driefontein #	32,25	[illegible]	-4,18	[illegible]
Du Pont Nemours #	456	[illegible]	+3,85	[illegible]
Eastman Kodak #	441	[illegible]	+0,92	[illegible]
East Rand #	1,36	[illegible]	—	[illegible]
Echo Bay Mines #	13,80	[illegible]	+0,72	[illegible]
Electrolux #	106	[illegible]	—	[illegible]
Ericsson #	180,50	[illegible]	+0,60	[illegible]
Ford Motor #	352	[illegible]	+2,75	[illegible]
Gencor act.regr.	11,90	[illegible]	-2,10	[illegible]
General Elect. #	549	[illegible]	+1,63	[illegible]
General Motors #	420	[illegible]	+2,14	[illegible]
Gle Belgique #	951	[illegible]	+9,35	[illegible]
Harmony Gold #	28,40	28,40	—	[illegible]
Hitachi #	38,05	[illegible]	+1,31	[illegible]
Hoechst #	314	[illegible]	+0,03	[illegible]
I.B.M #	696	[illegible]	-0,14	[illegible]
I.C.I #	98,20	[illegible]	—	[illegible]
Ito Yokado #	383,50	[illegible]	+0,19	[illegible]
Kingfisher plc #	58,15	[illegible]	-1,89	[illegible]
Matsushita #	94,15	[illegible]	+0,74	[illegible]
Mc Donald's #	430	[illegible]	+3,74	[illegible]
Merck and Co #	802	[illegible]	+2,24	[illegible]
Mitsubishi Corp.#	40	[illegible]	+3,75	[illegible]
Mobil Corporat.#	479	[illegible]	—	[illegible]
Morgan J.P. #	720	720	—	[illegible]
Nestle SA Nom. #	13400	13440	+0,29	[illegible]
Nipp. MeatPacker #	76,60	73,70	-3,78	[illegible]
Nokia A	480	[illegible]	+0,43	[illegible]
Norsk Hydro #	279,50	279,30	-0,07	[illegible]
Petrofina #	2585	2583	-0,07	[illegible]
Philip Morris #	239,60	241,20	+0,66	[illegible]
Philips N.V #	538	535	-0,55	[illegible]
Placer Dome Inc #	68,90	67,30	-2,32	[illegible]
Procter Gamble	559	[illegible]	+1,78	[illegible]
Quilvest	344	[illegible]	+0,87	[illegible]
Randfontein #	15,30	[illegible]	-4,24	[illegible]
Rio Tinto PLC #	70	70,30	+0,42	[illegible]
Royal Dutch #	336	[illegible]	-0,59	[illegible]
Sega Enterprises	116	[illegible]	+2,58	[illegible]
Schlumberger #	412,10	416	+0,94	[illegible]
Shell Transport #	42,25	[illegible]	-1,06	[illegible]
Siemens #	368	[illegible]	-3,26	[illegible]
Sony Corp. #	513	[illegible]	+2,14	[illegible]
STmicroelectronics	409,60	[illegible]	+2,05	[illegible]
Sumitomo Bank #	60,20	62,50	+3,82	0,17
T.D.K #	444	445,70	+0,38	1,40
Telefonica #	294	294	—	1,85
Toshiba #	25	25,40	+1,60	0,20
Unilever #	499	496,60	-0,48	3,29
United Technol. #	575	576	+0,17	1,85
Volkswagen A.G #	646	661	+2,32	29,57
Yamanouchi #	125	127	+1,60	0,60
Zambia Copper	10,60	10,45	-1,41	—

ABRÉVIATIONS
B = Bordeaux; Li = Lille; Ly = Lyon; M = Marseille; Ny = Nancy; Ns = Nantes.
SYMBOLES
1 ou 2 = catégories de cotation - sans indication catégorie 3; ■ coupon détaché; ● droit détaché.
DERNIÈRE COLONNE (1) :
Lundi daté mardi : % variation 31/12
Mardi daté mercredi : montant du coupon
Mercredi daté jeudi : paiement dernier coupon
Jeudi daté vendredi : compensation
Vendredi daté samedi : nominal

COMPTANT

Une sélection Cours relevés à 12 h 30
MARDI 7 JUILLET

OBLIGATIONS	% du nom.	% du coupon
Nat.Bq. 9% 91-02	117,20	6,115 ↓
CEPME 9% 89-99 CA#	105,36	3,014
CEPME 9% 92-06 TSR	—	0,419
CFD 9,7% 90-03 CB	122,13	4,119
CFD 8,6% 92-05 CB	122,14	3,534
CFF 10% 88-98 CA#	101,55	7,151
CFF 10,25%90-01CB#	114,33	3,286 ↑
CLF 8,9% 88-00 CA#	108,24	1,048
CNA 9% 4/92-07	—	1,652 d
CRH 8,6% 92/94-03	117,32	0,259
CRH 8,5% 10/87-88#	102,94	[illegible]
EDF 8,6% 88-89 CA#	106,66	[illegible]
EDF 8,6% 92-04 #	120,89	2,168
Finansder 9%91-06#	127,99	5,523 o
Finansd.8,6%92-02#	113,43	3,864
Floral9,75% 90-99#	—	8,376 ↑
OAT 9/85-98 TRA	—	3,588
OAT TMB 87/99 CA#	100	1,608
OAT 8,125% 89-99 #	103,52	1,024
OAT 8,50%90/00 CA#	107,29	2,422 d
OAT 85/00 TRA CA#	101,50	4,546
OAT 10%5/85-00 CA#	110,52	1,205 ↓
OAT 89-01 TME CA#	—	1,844
OAT 10% 90-01 ecu	—	3,671
OAT 7,5%7/86-01CA#	109,16	7,192 d
OAT 8,5% 91-02 ecu	113,47	2,725 ↓
OAT 8,5% 87-02 CA#	116,15	5,286 ↓
OAT 8,50% 89-19 #	—	6,808
OAT 8,50%92-23 CA#	—	1,770
SNCF 8,8% 87-94CA	104,74	3,809
Suez Lyon.Eaux 90	1050	

ACTIONS FRANÇAISES	Cours précéd.	Derniers cours
Arbel	48	48
Baccarat (Ny) ◆	910	910
Bains C.Monaco	772	751
Bque Transatlantl. ◆	265	265
Bidermann Intl ◆	110	110
Centenaire Blanzy	568	562
Champex (Ny) ◆	26,30	28,38
C.I.T.R.A.M. (B) ◆	3059	3059
Generali Fce Assur	2031	2036
Continental Ass.Ly.	725	729
Darblay ◆	551	551
Didot Bottin	894	893
Eaux Bassin Vichy ◆	2500	2500
Ent.Mag. Paris	2101	2097
Fichet Bauche ◆	38,55	38,55
Fidel	68,90	68
Finalens	257,10	250
F.I.P.P. ◆	252	252
Fonciere (Cie) ◆	925	905
Foncina #	597	[illegible]
Francarep	343,80	347
From. Paul-Renard ◆	1051	1051
Gevelot	1300	1300
G.T.I (Transport) ◆	435	435
Immobail	225	225
Immobanque	672	[illegible]
Lucia ◆	89	[illegible]
Monoprix ◆	489,90	[illegible]
Metal Deploye	400	[illegible]
Mors ◆	8	[illegible]
Navigation (Nle) ◆	128,30	[illegible]
Optorg	452	452
Paluel-Marmont ech ◆	460	[illegible]
Exa.Clairefont(Ny)	1051	[illegible]
Parfinance ◆	330	[illegible]
Paris Orleans	389	[illegible]
Promodes (CI)	2279	[illegible]
PSB Industries Ly	724	[illegible]
Rougier #	401	[illegible]
Saga ◆	210	[illegible]
S.I.P.H. ◆	250	250
Sofragi	5160	[illegible]
Taittinger	4780	[illegible]
Tour Eiffel ◆	545	[illegible]
Vicat	587	[illegible]
Caves Roquefort ◆	1995	[illegible]
Elyo ◆	363	[illegible]
Finaxa	629	[illegible]
Gaillard (M)	1620	[illegible]
Grd Bazar Lyon(Ly) ◆	212	[illegible]
Gd Moul.Strasbourg ◆	2498	[illegible]
Hotel Lutetia ◆	523	[illegible]
Hotels Deauville	965	[illegible]
L.Bouillet (Ly) ◆	399	[illegible]
Lloyd Continental ◆	10800	[illegible]
Matussiere Forest	75	[illegible]
Moncey Financiere	3045	[illegible]
M.R.M. (Ly)	508	[illegible]
Part-Dieu(Fin)(Ly) ◆	127	[illegible]
Pollet	540	[illegible]
Sabeton (Ly) ◆	751	[illegible]
Sanse (Ly)	1379	[illegible]
Sechilienne (Ly) ◆	1419	[illegible]
Sucr.Pithiviers	3420	[illegible]
Tanneries Fce (Ny) ◆	279	[illegible]
Teleflex L.Dupont ◆	115	[illegible]
Union Gle Nord(Li) ◆	317	[illegible]

ACTIONS ÉTRANGÈRES	Cours précéd.	Derniers cours
Bayer.Vereins Bank	513	513
Fiat Ord	28	28
Gold Fields South	65	68,25
Kubota Corp	12,25	13,452 d
Montedison act.ep.	9,45	9,48
Olympus Optical	58	58
Robeco	704	697
Rodamco N.V.	160	156,10
Rolinco	607	610
Sema Group Plc #	75,50	79
Solvay SA	462	462

ABRÉVIATIONS
B = Bordeaux; Li = Lille; Ly = Lyon; M = Marseille; Ny = Nancy; Ns = Nantes.
SYMBOLES
1 ou 2 = catégories de cotation - sans indication catégorie 3; ■ coupon détaché; ● droit détaché; o = offert; d = demandé; ↑ offre réduite; ↓ demande réduite; # contrat d'animation.

SECOND MARCHÉ

Une sélection Cours relevés à 12 h 30
MARDI 7 JUILLET

VALEURS	Cours précéd.	Derniers cours
Acial (Ns) #	59,15	[illegible]
AFE #	950	945
Aigle #	550	549
Albert S.A (Ns)	228	222
Arkopharma #	495	497
Assystem #	270	270
Bque Picardie (Li) ◆	1000	1000
Bque Tarneaud(B)#	406	[illegible]
Bque Vernes ◆	145	145
Beneteau CB#	812	[illegible]
B I M P	130	[illegible]
Boiron (Ly)#	456	456
Boisset (Ly) #	800	800
But S.A.	337	[illegible]
C.E.E #	179,90	179
Change Bourse (M)	215	214
CNIM CA#	270	[illegible]
Codetour	400	[illegible]
Comp.Euro.Tele-CET	359	359
Confiandey #	310	[illegible]
C.A. Hte Normandie	324,50	325
C.A. Paris IDF	995	1000
C.A.Ille & Vilaine	308	308
C.A.Loire Atl.# Ns	306	[illegible]
C.A.Pas de Calais	585	585
C.A.du Nord#(Li)	477	475
C.A. Oise CCI ◆	347	347
C.A. Somme CCI	341	[illegible]
C.A.Toulouse (B) ◆	428	428
Groupe J.C.Darmon	694	[illegible]
Devanlay S.A. ●	710	[illegible]
Devernois (Ly)	551	551
Ducros Serv.Rapide	40	[illegible]
Emin-Leydier (Ly)#	439	439
Europ.Extinc.(Ly)	477	[illegible]
Expand s.a	1490	1500
Factorem	835	[illegible]
Faiveley #	225	225
Finacor	31,50	[illegible]
Fininfo	1055	[illegible]
Assur.Bq.Populaire	620	620
Gautier France	373	373
Gel 2000	39	[illegible]
GEODIS #	460	[illegible]
GFI Industries #	323	[illegible]
Girodet (Ly) # ◆	24	24
GLM S.A.	205	205
Gpe Guillin # Ly	250	252
Kindy #	144	[illegible]
Guerbet S.A.	206,10	[illegible]
Hermes internat.1#	492	[illegible]
Hurel Dubois	824	[illegible]
ICBT Groupe #	197	[illegible]
I.C.C.#	191	[illegible]
ICOM Informatique	608	[illegible]
Idianova ◆	95	95
Int. Computer # ◆	76	76
IPBM ◆	62,70	62,70
M6-Metropole TV	1016	[illegible]
Manitou # ■	1119	1116
Manutan	595	595
Marie Brizard #	620	620
Maxi-Livres/Profr#	40	40
Mecelec (Ly)	105	108,70
MGI Coutier #	330	340
Monneret JouetsLy#	150	148,90
Naf-Naf #	95	96,90
NSC Groupe (Ny)	898	899
Onet #	912	910
Paul Predault	180	[illegible]
P.C.W. 19	—	[illegible]
Petit Boy #	130	[illegible]
Phyto-Lierac # ■	232	[illegible]
Pochet	729	[illegible]
Poujoulat Ets (Ns) ◆	220	[illegible]
Radiall #	660	[illegible]
Robertet #	1179	[illegible]
Rouleau-Guichard	320	[illegible]
Securidev #	100	[illegible]
Smoby (Ly) #	580	[illegible]
Sofco (Ly) ◆	13	[illegible]
Sofibus ◆	334	[illegible]
Sopra #	1920	[illegible]
Steph.Kelian # ◆	85	[illegible]
Sylea	560	[illegible]
Teisseire-France	200	[illegible]
TF1	928	[illegible]
Thermador Gpe. #	377	[illegible]
Transiciel	698	[illegible]
Trouvay Cauvin #	185,40	[illegible]
Unilog	2183	[illegible]
Union Fin.France	718	[illegible]
Viel et Cie #	155	[illegible]
Vilmorin et Cie #	675	[illegible]
Virbac	490	[illegible]

NOUVEAU MARCHÉ

Une sélection. Cours relevés à 12 h 30
MARDI 7 JUILLET

VALEURS	Cours précéd.	Derniers cours
Appligene Oncor ◆	38,80	[illegible]
Belvedere	1250	[illegible]
BVRP	405	[illegible]
Cheminex	14,80	[illegible]
Dwan Duboi	457	[illegible]
Ewofins scientif.	610	[illegible]
FDM Pharma n.	47	[illegible]
Genset	554	[illegible]
Guymor action B	8,30	[illegible]
Infonie	170	[illegible]
Joliez-Regol	110	[illegible]
La Cie Group	166	[illegible]
Olitec	1300	[illegible]
Omnicom	741	[illegible]
Picogiga	245,50	[illegible]
R21 Santé	469	[illegible]
Serp Recyclage	860	[illegible]

MARCHÉ LIBRE

Une sélection. Cours relevés à 12 h 30
MARDI 7 JUILLET

VALEURS	Cours précéd.	Derniers cours
Euratech ◆	851	[illegible]
Europe Finance Ind. ◆	840	[illegible]
Cibox-LCI ◆	276	276
CTT-SCETA ◆	470	[illegible]
Sté lecteurs du Monde ◆	143,60	143,60
Troc de l'Ile ◆	178,10	[illegible]

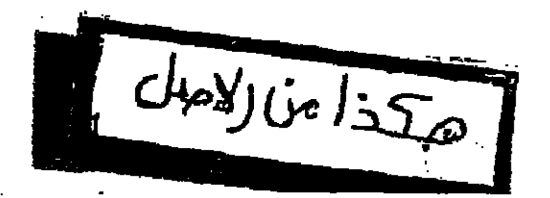
ABRÉVIATIONS
B = Bordeaux; Li = Lille; Ly = Lyon; M = Marseille; Ny = Nancy; Ns = Nantes.
SYMBOLES
1 ou 2 = catégories de cotation - sans indication catégorie 3; ◆ cours précédent; ■ coupon détaché; ● droit détaché; o = offert; d = demandé; ↑ offre réduite; ↓ demande réduite; # contrat d'animation.

SICAV et FCP

Une sélection
Cours de clôture le 6 juillet

VALEURS	Émission Frais incl.	Rachat net
AGIPI		
Agipi Ambition (Axa)	174,91	[illegible]
Agipi Actions (Axa)	164,44	[illegible]
BNP — 3615 BNP		
Antigone Trésorie	911970	911970
Natio Court Terme	14631	14631
Natio Court Terme 2	397350	397350
Natio Epargne	2219,90	[illegible]
Natio Ep. Croissance	4263,68	[illegible]
Natio Ep. Patrimoine	181,39	[illegible]
Natio Epargne Retraite	215,88	212,65
Natio Epargne Trésor	11715,50	11692,12
Natio Euro Valeurs	1507,03	1472,48
Natio Euro Oblig.	1084,70	[illegible]
Natio Euro Opport.	1581,39	1550,38
Natio Euro Perspect.	2384,15	2332,40
Natio Immobilier	1843,65	1807,50
Natio Inter	1164,59	1141,25
Natio Monétaire C	5598,55	5598,55
Natio Monétaire D	5259,75	5259,75
Natio Oblig. LT	233,56	[illegible]
Natio Oblig. MT C	905,81	[illegible]
Natio Oblig. MT D	875,49	[illegible]
Natio Opportunités	280,07	274,58
Natio Placement C	80923,77	80923,77
Natio Placement D	76037,44	76037,44
Natio Revenus	1131,29	[illegible]
Natio Sécurité	11469,75	[illegible]
Natio Valeurs	1947,82	1909,63
BRED BANQUE POPULAIRE		
Moneden	95326,81	95326,81
Oblig. tres caté.	294,04	[illegible]
CDC-GESTION (Groupe Caisse des dépôts)		
Livret Bourse Inv. D PEA ◆	1186,05	[illegible]
Nord Sud Dévelop. C ◆	2694,44	[illegible]
Nord Sud Dévelop. D ◆	2413,26	[illegible]
MULTI-PROMOTEURS CCBP-CDC		
Patrimoine Retraite C	324,46	[illegible]
Patrimoine Retraite D	307,17	301,15
Sicav Associations C ◆	2480,17	2480,17
CDC TRÉSOR — Minitel : 3616 CDCTRESOR (1,29 F/mn)		
Fonsicav C	20275,30	20275,30
Mutual. dépôts Sicav C	19946,79	[illegible]
CAISSE D'EPARGNE — Sicav en ligne : 08 36 68 09 00 (2,23 F/mn)		
Écur. Act. Futur D PEA	411,59	[illegible]
Écur. Capitalisation C	270,79	[illegible]
Écur. Expansion C	85801,11	[illegible]
Écur. Géovaleurs C	4860,13	4764,83
Écur. Investis. D PEA	326,69	[illegible]
Écur. Monépremière	11681,23	11681,23
Écur. Monétaire C	13363,17	13363,17
Écur. Monétaire D	12386,23	12386,23
Écur. Trésorerie C	327,86	327,86
Écur. Trésorerie D	307,41	307,41
Écur. Trimestriel D	2108,16	[illegible]
Éparcourt-Sicav D	193,32	193,32
Géoptim C	13783,57	[illegible]
Géoptim D	12660,76	[illegible]
Horizon C	3076,83	[illegible]
Prévoyance Ecur. D	106,50	106,50
Sensipremière C	14470,01	[illegible]
Fonds communs de placements		
Écur. Capipremière C	12568,28	12543,19
Écur. Sécuripremière C	12411,41	[illegible]
CRÉDIT AGRICOLE — INDOCAM		
Amplia ○	123160,90	123160,90
Atout Amérique	229,89	[illegible]
Atout Asie	80,59	78,62
Atout France Europe	1248,06	[illegible]
Atout France Monde	299,32	[illegible]
Atout Futur C	1234,01	[illegible]
Atout Futur D	1149,51	[illegible]
Coexis	2060,70	[illegible]
Dièze	2853,75	[illegible]
Elicash ○	979592,61	[illegible]
Eurodyn	3734,96	[illegible]
Indicia ◆	2633,88	[illegible]
Indocam Convert. C	16454,40	[illegible]
Indocam Convert. D	15062,44	[illegible]
Indocam Europe Nouv.	14206,69	[illegible]
Indocam Hor. Eur. C	1257,47	[illegible]
Indocam Hor. Eur. D	1257,47	[illegible]
Indocam Multi Oblig.	1006,84	[illegible]
Indocam Orient C ◆	167,26	[illegible]
Indocam Orient D ◆	153,33	[illegible]
Indocam UniJapon	894,02	[illegible]
Indocam Str. 5-7 C	2025,87	[illegible]
Indocam Str. 5-7 D	1449,29	[illegible]
Moné.J C ○	12257,70	12257,70
Moné.J D ○	11611,99	[illegible]
Oblifutur C	588,78	[illegible]
Oblifutur D	542,65	[illegible]
Oraction	1416,63	[illegible]
Revenu-Vert	1205,79	[illegible]
Sévéa ◆	130,74	[illegible]
Synthésis	20058,31	[illegible]
Univers Actions	319,41	[illegible]
Uni Associations ○	120,98	[illegible]
Uni-Foncier	1936,26	[illegible]
Uni-Régions	2362,15	[illegible]
Univar C ○	317,64	[illegible]
Univar D ○	297,80	[illegible]
Univers-Obligations	267,55	[illegible]
Fonds communs de placements		
Indocam Dollar 3 m. ◆	16401,48	[illegible]
Indocam Val. Restr. ◆	19802,86	[illegible]
Optalis Dynamiq. C ◆	125,32	[illegible]
Optalis Dynamiq. D ◆	124,06	[illegible]
Optalis Équilib. C ◆	121,54	[illegible]
Optalis Équilib. D ◆	118,45	[illegible]
Optalis Expansion C ◆	115,83	[illegible]
Optalis Expansion D ◆	115,83	[illegible]
Optalis Sérénité C ◆	110,85	[illegible]
Optalis Sérénité D ◆	105,90	[illegible]
Pacte Sol. Logem. ◆	518,06	[illegible]
Pacte Vert T. Monde ◆	547,72	[illegible]
CIC BANQUES		
Francic	224,54	[illegible]
Francic Pierre	191,12	[illegible]
Europe Régions	327,75	[illegible]
CIC PARIS		
Associc	1112,02	[illegible]
Cicamonde	2052,50	[illegible]
Converticic	513,50	[illegible]
Ecocic	2109,78	[illegible]
Mensuelcic	10080,54	[illegible]
Oblicic Mondial	4244,29	[illegible]
Oblicic Régions	1199,04	[illegible]
Rentacic	167,93	[illegible]
CRÉDIT LYONNAIS		
Eurco Solidarité	1431,04	[illegible]
Lion 20000 C	17588,06	[illegible]
Lion 20000 D	16455,17	[illegible]
Lion-Associations C	11456,40	[illegible]
Lion-Associations D	10857,23	[illegible]
Lion Court Terme C	27217,21	[illegible]
Lion Court Terme D	23978,65	[illegible]
LionPlus C	1689,60	[illegible]
LionPlus D	1547,71	[illegible]
Lion Trésor	2529,15	[illegible]
Oblilion	2362,48	[illegible]
Sicav 5000	1065,22	[illegible]
Slivafrance	1828,77	[illegible]
Slivam	701,32	[illegible]
Slivarente	259,86	[illegible]
Slivinter	1007,98	[illegible]
Trilion	5144,12	[illegible]
CRÉDIT MUTUEL FINANCE		
Avenir Alizes	2844,71	[illegible]
CM Option Dynamique	189,52	[illegible]
CM Option Equilibre	318,11	[illegible]
Créd.Mut.Mid.Act.Fr.	217,21	[illegible]
Créd.Mut.Ep.Cour.T.	957,31	[illegible]
Créd.Mut.Ep.Ind. C	221,98	[illegible]
Créd.Mut.Ep.J	23355,31	[illegible]
Créd.Mut.Ep.Monde	2144,08	[illegible]
Créd.Mut.Ep.Oblig.	1981,36	[illegible]
Créd.Mut.Ep.Quatre	1099,53	[illegible]
Fonds communs de placements		
CM Option Modération	114,12	[illegible]
LCF E. DE ROTHSCHILD BANQUE		
Asie 2000	397,67	[illegible]
Saint-Honoré Capital	21482,11	[illegible]
St-Honoré March. Emer.	562,73	[illegible]
St-Honoré Pacifique	585,64	[illegible]
St-Honoré Vie Santé	2346,42	[illegible]
LEGAL & GENERAL BANK		
Sécuritaux	1876,10	[illegible]
Stratégie Actions	1319,61	[illegible]
Stratégie Rendement	2141,10	[illegible]
[illegible] — Sicav Info Poste : 08 36 68 30 10 (2,23 F/mn)		
Amplitude Amérique C	142,94	[illegible]
Amplitude Monde C	1291,31	[illegible]
Amplitude Monde D	1207,51	[illegible]
Amplitude Pacifique C	82,43	[illegible]
Élanciel Euro D PEA	701,55	[illegible]
Émergence Euro Poste	208,58	[illegible]
Géobilys C	714,36	[illegible]
Géobilys D	668,52	[illegible]
Kaleis Dynamisme C	1376,75	[illegible]
Kaleis Équilibre C	1222,51	[illegible]
Kaleis Sérénité C	1136,12	[illegible]
Latitude C	152,45	[illegible]
Latitude D	135,37	[illegible]
Oblitys D	664,94	[illegible]
Poste Gestion C	15318,93	[illegible]
Revenus Trimestr. D	5295,72	[illegible]
Solstice D	2372,87	[illegible]
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE ASSET MANAGEMENT		
Actimonétaire C	39045,14	[illegible]
Actimonétaire D	30933,94	[illegible]
Cadence 1 D	1079,91	[illegible]
Cadence 2 D	1067,89	[illegible]
Cadence 3 D	1056,90	[illegible]
Capimonétaire C	420,76	[illegible]
Capimonétaire D	370,45	[illegible]
Sogeoblig C/D	9837,15	[illegible]
Interoblig C	319,39	[illegible]
Intersélection France D	507,49	[illegible]
S.G. France opport. C	2989,81	[illegible]
S.G. France opport. D	2830,18	[illegible]
Sogenfrance C	2991,78	[illegible]
Sogenfrance D	2716,17	[illegible]
Sogépargne D	311,01	[illegible]
Soginter C	354,90	[illegible]
Fonds communs de placements		
Favor D ◆	2147,08	[illegible]
Sogeliance D ◆	1715,06	[illegible]
Sogenfrance Tempo D ◆	384,78	[illegible]

SYMBOLES
○ cours du jour; ◆ cours précédent.



NUCLÉAIRE A la demande du premier ministre Lionel Jospin, le député socialiste Jean-Yves Le Déaut a rédigé un rapport proposant une réforme du système français de contrôle de la sûreté nucléaire et de la radioprotection. ● UN RAPPROCHEMENT entre sûreté et radioprotection est envisagé pour pallier les carences de l'Office de protection contre les rayonnements ionisants (OPRI). ● Le dispositif prévoit la création d'une autorité indépendante pour le contrôle et d'une agence chargée de l'expertise et de la recherche. ● LA TRANSPARENCE prônée par le premier ministre est aussi au cœur de cette réforme, qui devrait être formalisée par un projet de loi. ● M. LE DÉAUT, qui souhaite la poursuite de la filière nucléaire, estime que *« le public doit d'abord avoir l'assurance qu'il y existe une autorité indépendante qui lui dira toute la vérité ».*

Un parlementaire propose une refonte du contrôle des activités nucléaires

M. Jean-Yves Le Déaut s'attaque aux faiblesses de la radioprotection et préconise plus de transparence. Il suggère de créer une autorité indépendante chargée de la sûreté et de la protection contre les rayonnements qui s'appuierait sur l'expertise d'une nouvelle agence

LE DÉPUTÉ socialiste Jean-Yves Le Déaut (Meurthe-et-Moselle) a remis, mardi 7 juillet, au premier ministre le rapport *« sur le système français de sûreté nucléaire et de radioprotection »* que le premier ministre, Lionel Jospin, lui avait demandé dans une lettre de mission datée du 6 mars. Le 19 juillet 1997, le premier ministre avait déjà marqué son attachement à une redéfinition du contrôle des activités nucléaires à l'occasion de son discours de politique générale. Plus près de nous, lors de la récente affaire des convois de combustible nucléaire contaminés, il avait annoncé un projet de loi sur la transparence du nucléaire destinée à mettre *« fin à une certaine culture du secret »* (*Le Monde* du 15 mai). Le rapport que M. Le Déaut – qui est également président de l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques – vient de rendre public devrait servir de base à l'élaboration d'un tel texte.

L'état des lieux qu'il a dressé est peu complaisant à l'égard du système chargé de contrôler en France la sûreté nucléaire et la radioprotection. Caractérisé par des *« responsabilités et des compétences éclatées »*, celui-ci s'appuie sur pas moins de vingt services de l'Etat dépendant de six ministères. Une multiplicité des acteurs qui n'empêche pas pour autant l'apparition de *« zones d'ombre ou de quasi-absence de l'Etat »*, en particulier dans le domaine de la radioprotection.

Sa critique la plus sévère, le député la réserve à l'Office de protection contre les rayonnements ionisants (OPRI), qui a la responsabilité d'assurer la protection du public et des travailleurs du nucléaire contre les rayonnements naturels et artificiels. L'Office, souligne-t-il, ne pratique quasiment aucun contrôle de terrain, faute de moyens. Ainsi, 25 % des films qui permettent le suivi dosimétrique des travailleurs sont développés par les exploitants eux-mêmes, *« sans aucun contrôle sur pièces »*.

LOI FONDATRICE

Les exemples de tels dysfonctionnements ne manquent pas. A commencer par l'affaire de la canalisation de la Hague par laquelle sont évacués certains rejets des unités de retraitement des combustibles irradiés de la Cogema. L'OPRI, qui dans un premier temps s'était satisfait des mesures fournies par la Cogema, avait dû louer les services de la marine nationale. Mais ces frais supplémentaires, note le rapport, l'ont ensuite privé des ressources nécessaires pour remettre à niveau son informatique. Et puis, il y a eu aussi la contamination des anciens sites miniers, les restes anciens de matières radioactives de l'école de Nogent-sur-Marne, les retombées de Tchernobyl dont les effets sont encore sensibles sur certains sommets, les aiguilles de radium abandonnées de Nice, les rejets des hôpitaux, les convois ferroviaires contaminés, etc. Autant d'« affaires » qui, selon M. Le Déaut, ont contribué à faire planer sur l'ensemble des activités nucléaires la suspicion du public. *« La transparence »* étant *« la condition sine qua non de la confiance »*, le député de Meurthe-et-Moselle propose donc, pour pallier ces carences, d'entreprendre une série de réformes qui pourraient être formalisées par l'adoption d'une *« loi fondatrice sur l'énergie nucléaire »*. Ce texte pourrait s'articuler autour de trois mesures conduisant à la création d'une autorité de sûreté et de radioprotection et d'un pôle d'expertise :

● **Distinction entre autorité et expertise.**

Contrairement aux systèmes américain et britannique, où un même organisme endosse les deux fonctions, le député insiste sur la nécessité de formaliser la séparation entre l'autorité et l'expertise. Un distinguo qui lui paraît assuré en matière de sûreté, mais *« moins clair »* en matière de radioprotection.

Moyens consacrés à la sûreté nucléaire et à la radioprotection

	EFFECTIFS	BUDGETS en millions de francs	RÉACTEURS en nombre	AUTRES INSTALLATIONS NUCLÉAIRES
▶ **FRANCE**				
autorité sûreté (DSIN)	220	650	57	93
autorité radioprotection (DGS+DRT)	2-8	?		
autorité sûreté INBS (HCEA)	10	?		
autorité + expert radioprotection (OPRI)	180	80		
expertise radioprotection + sûreté (IPSN)	400	400		
▶ **ALLEMAGNE**				
autorité radioprotection + sûreté	340	375 (a)	19	~20
autorité radioprotection + sûreté Länder	~400	~800 (a)		
▶ **BELGIQUE**				
autorité radioprotection + sûreté	100	85	7	~8
▶ **ROYAUME-UNI**				
autorité radioprotection + sûreté	250	200	20	>25
expertise radioprotection	310	150		
▶ **SUÈDE**				
autorité radioprotection	125	80	12	4
autorité sûreté	110	100		

– (a) = budget hors frais de personnels
– DSIN = direct. de la sûreté des installations nucléaires – DGS = direct. génér. de la santé
– DRT = direct. des relations du travail – HCEA = Haut-Commissariat à l'énergie atomique
– OPRI = Office de prot. contre les rayonnements ionisants – IPSN = Institut de protection et de sûreté nucléaire

Source : rapport Le Déaut

● **Rapprochement entre radioprotection et sûreté.**

Souhaitant renforcer la radioprotection, *« parent pauvre de notre organisation »*, le rapporteur préconise, comme en Grande-Bretagne et en Allemagne, de rapprocher les fonctions de radioprotection et de sûreté.

Ces deux principes amènent Jean-Yves Le Déaut à suggérer que soient créés deux organismes :

– D'abord une *« autorité indépendante de radioprotection et de sûreté nucléaire »*. Constatant que les ministères du travail et de la santé *« n'ont manifestement pas donné dans le passé la priorité à la radioprotection »*, le rapporteur préfère confier cette fonction à une autorité unique qui regrouperait l'actuelle direction de la sûreté des installations nucléaires (DSIN), une petite partie de l'OPRI et les services compétents des autres ministères. Cette instance serait chargée du contrôle de la sûreté dans les installations nucléaires et de la radioprotection des travailleurs, du public, de la surveillance des rejets dans l'environnement ainsi que du suivi des sources radioactives. Elle laisserait au politique – gouvernement et Parlement – le *« contrôle des grandes options nucléaires »* (création, démantèlement, mise à l'arrêt définitive des installations nucléaires).

– Puis une *« agence française de radioprotection et de sûreté nucléaire »*. Pôle d'expertise, cet établissement public reprendrait les compétences et les personnels de l'OPRI et de l'ensemble de l'Institut de protection et de sûreté nucléaire (IPSN). S'appuyant sur le principe de la séparation des rôles entre le contrôleur et le contrôlé, principe maintes fois exigé par les défenseurs de l'environnement, le rapport invite à couper le *« cordon ombilical structurel qui relie encore l'IPSN et le CEA [Commissariat à l'énergie atomique] »*. Il importe cependant pour M. Le Déaut de conserver des passerelles avec le CEA, afin de maintenir une recherche de haut niveau, qui pourrait aussi se nourrir de l'appui des hôpitaux et des universités. Il propose que l'autorité de sûteré et de radioprotection exerce une tutelle sur la nouvelle agence. Un complément de financement de 50 millions de francs par an, alimenté par une augmentation de la redevance sur les installations nucléaires de base (INB) de 5 %, semble nécessaire pour *« remettre à niveau la radioprotection »*.

● **Développement de la transparence et de la démocratie dans le contrôle du nucléaire.**

L'une des fonctions de la réforme proposée est de *« restaurer la confiance de la population »*. Pour ce faire, le rapport propose d'instaurer un véritable contrôle parlementaire (proposition de noms pour la direction de l'autorité indépendante, discussion annuelle suivie d'un vote sur son rapport d'activité, et étude de son budget).

Afin de renforcer l'information du citoyen, M. Le Déaut préconise de *« renforcer le rôle »* des commissions locales d'information en leur permettant d'accéder à des contre-expertises, notamment internationales. Enfin, à l'image de ce qui existe déjà pour les risques dans les centrales, le député de Meurthe-et-Moselle encourage la création d'une échelle d'incidents pour la radioprotection qui *« permette au public de hiérarchiser les risques et de se forger sa propre opinion »*.

Ne reste plus qu'à inscrire, si le premier ministre en est d'accord, l'ensemble de ces propositions dans un projet de loi que M. Le Déaut souhaite voir adopter rapidement.

H. M. et S. Z.

Pas de ghetto du nucléaire militaire

La distinction entre le domaine nucléaire militaire et le domaine nucléaire civil introduit souvent des complications en matière de sûreté et de radioprotection. Des différences de traitement existent parfois, que M. Le Déaut juge « injustifiées ». Ainsi, certains sites militaires comme Marcoule (Gard) n'ont plus, proclame-t-il, de raison de relever du secret – défense. De même, il suggère de concilier les logiques propres aux installations, aux usines et aux systèmes d'armes militaires en créant pour ce secteur une inspection unique de sûreté et de radioprotection. Cette entité dépendrait du ministère de la défense et devrait, tout en préservant « la confidentialité nécessaire », donner copie de ses rapports au directeur de la toute nouvelle autorité de sûreté nucléaire et de radioprotection envisagée par le rapport.

Plus de vingt organismes dans six ministères

Le contrôle de la sûreté des installations nucléaires et de la radioprotection était jusqu'ici réparti en une constellation de directions et organismes, dont les principaux attendaient avec fébrilité les conclusions du rapport Le Déaut :

● **La Direction de la sûreté des *installations nucléaires (DSIN)*.** Cet organisme, dirigé par André-Claude Lacoste, est placé sous la double tutelle des ministères de l'industrie et de l'environnement. Il élabore et suit l'application de la réglementation technique, mène les procédures d'autorisation relatives aux installations nucléaires de base (INB) et assure le contrôle des transports radioactifs. L'autorité de sûreté dispose d'un effectif de 219 personnes, et a bénéficié en 1997 d'un budget de 550 MF alimenté par une redevance sur les INB. Depuis longtemps, la DSIN espère mettre la main sur la radioprotection. M. Lacoste, dans le dernier numéro de sa revue, *Contrôle* (juin 1998), notait que *« c'est pour le moment la tradition en France de séparer, sur le plan administratif, sûreté et radioprotection. Qui ne voit cependant que, sur le plan technique, sûreté et radioprotection sont intimement liés ? »*.

● **L'Institut de protection et de sûreté nucléaires (IPSN).** Entité du Commissariat à l'énergie atomique (CEA), l'Institut qui dispose d'un budget propre de 1 500 MF et d'un effectif de 1 270 personnes environ est l'expert principal sur lequel s'appuie l'autorité de sûreté. La recherche représente 60 % de son activité, et l'IPSN s'appuie sur des équipements lourds (réacteurs Phébus et Capri à Cadarache) qui le placent parfois en situation de contrôleur-contrôlé. L'IPSN craignait une séparation entre recherche et expertise, et ne voyait pas d'objection à l'absorption de l'OPRI.

● **L'Office de protection contre les rayonnements ionisants (OPRI).** Créé en 1994, il succède au Service central de protection contre les rayonnements ionisants (SCPRI), *dont la crédibilité avait été ébranlée* par l'épisode du nuage de Tchernobyl. Chargé de la radioprotection des travailleurs et du public, il dispose de 180 agents « équivalent temps plein ». Son budget de 75 MF provient pour 45 MF de subventions de sa tutelle, le ministère de la solidarité (santé et travail), et pour 30 MF de ressources propres tirées essentiellement des analyses des films permettant un suivi dosimétrique des travailleurs du nucléaire. Souffrant d'un cruel manque de moyens, l'OPRI avait demandé pour le budget 1999 la création de 22 postes *supplémentaires et une rallonge de* 20 MF. Certains membres de l'OPRI ont fait part de leur opposition à une fusion entre radioprotection et sûreté. Ils seraient favorables au rattachement à l'OPRI de certains services de l'IPSN.

TROIS QUESTIONS À...

JEAN-YVES LE DÉAUT

1 Votre rapport est très critique pour la radioprotection telle qu'elle a été pratiquée par l'OPRI ?

L'OPRI n'a pas été à la hauteur. Je ne porte pas de jugement mais procède à un état des lieux. Le niveau de soutien à la radioprotection n'est pas à la hauteur de celui apporté à la sûreté. Le ministère de la santé a beaucoup d'autres soucis et n'a pas su dégager des moyens suffisants pour la radioprotection. Ce qui fait que, dans ce domaine, nous constatons un déséquilibre dans notre filière nucléaire. Beaucoup des dysfonctionnements relevés ces dernières années sont dus à des défauts de protection contre les rayonnements ionisants. Pour ces raisons, la radioprotection doit être à la hauteur si on veut donner confiance dans le nucléaire.

2 Quelles mesures doit-on prendrepour rétablir la confiance... ?

Tchernobyl a laissé des traces. Le public doit d'abord avoir l'assurance qu'il y existe une autorité indépendante qui lui dira toute la vérité. Cela implique plusieurs changements de fond. Mettre fin à la culture du secret en cours depuis des dizaines d'années dans le nucléaire français. Faire jouer la démocratie pour qu'il y ait un réel contrôle parlementaire, une réelle autorité de décision en l'absence de toute pression de l'exploitant ou de certains départements ministériels. Donner les moyens au Parlement de discuter de ces questions du nucléaire. Mettre en place une loi fondatrice du nucléaire. Enfin, offrir au citoyen, à partir du moment où il se trouve à proximité d'une centrale, les moyens de participer à des commissions d'information locale et de surveillance, et d'accéder ainsi à la totalité de l'information.

3 Votre rapport insiste sur la nécessité de maintenir la filière nucléaire. Pour quelles raisons ?

Je suis pour le nucléaire. Il faut garder une option ouverte sur cette filière d'autant que la France a pris à Kyoto des engagements de réduction des émissions de CO_2 et que les énergies renouvelables ne sont pas en mesure de remplacer les filières classiques et nucléaire. Mais cela passe par un certain nombre de conditions. La première, qui est l'objet de ce rapport, c'est un contrôle parfait de la sûreté et de la radioprotection. La deuxième porte sur la nécessité de prendre en compte la totalité de la filière. C'est ainsi qu'il faut régler le problème de l'aval du cycle et, donc, prendre la décision de lancer les laboratoires souterrains expérimentaux destinés à l'étude du stockage en profondeur des déchets radioactifs. Enfin, il faut commencer à réfléchir au problème du vieillissement et du démantèlement des centrales. Nous avons besoin pour cela d'une expertise de grande qualité pendant cette période. Les solutions proposées ne seront acceptées que si les autorités chargées de l'expertise et de la sûreté sont incontestées. A ces conditions, le nucléaire est acceptable et peut être accepté.

Propos recueillis par Sylvia Zappi

COMMENTAIRE

METTRE FIN À LA SUSPICION

Ebranlée par l'arrêt du surgénérateur Superphénix et par une série d'incidents mettant en cause la sûreté des installations nucléaires, la filière nucléaire saura-t-elle saisir la *perche que lui tend le député Jean-Yves Le Déaut ?* Le rapport du président de l'Office parlementaire des choix scientifiques et technologiques comporte en effet un plaidoyer en faveur de la poursuite et du renforcement de la filière nucléaire. Mais il s'applique à inventer une loi pour faire passer le message. *Conscient que les exploitants* nucléaires ne peuvent continuer à déroger aux règles qui s'appliquent à l'ensemble des industries, le député socialiste esquisse ce qui pourrait être la fin de l'exception du nucléaire français.

Il semble dans la ligne que s'est fixée le premier ministre depuis son arrivée à Matignon en juin 1997. Depuis son discours de politique générale, Lionel Jospin s'est efforcé de rendre le nucléaire acceptable.

Tout en donnant un gage à son aile écologiste avec la fermeture de Superphénix, il s'est employé à garder le cap de ses prédécesseurs pour lesquels le nucléaire constituait déjà la principale source d'énergie et un secteur clé du commerce extérieur. La future loi sur la transparence doit mettre fin à des carences certaines en matière de radioprotection, mais nullement remettre en cause un choix énergétique pleinement assumé. Dominique Voynet l'a bien compris, qui emboîtait récemment le pas à son rival de l'industrie, Christian Pierret, en déclarant en substance que le nucléaire constituait une arme de choix dans la lutte contre l'effet de serre. Une façon d'enterrer la revendication historique de ses amis d'une sortie du nucléaire.

Puisqu'il faut continuer, au moins jusqu'au renouvellement du parc, à vivre à l'ombre des centrales, autant le faire avec la confiance de la population. Il a fallu attendre que le programme d'équipement électronucléaire français (1973-1997), pour que se manifeste une volonté de réformer des structures trop nombreuses et trop dispersées, source d'opacité. L'enjeu est ailleurs. Le gouvernement a devant lui une lourde échéance : le remplacement ou non, en 2010, des premières tranches nucléaires vieilles de quarante ans.

Mais la transparence ne se proclame pas. Les partisans du nucléaire sauront-ils se départir de leurs vieux réflexes ? Si la volonté politique est réellement là, elle pourrait déjà prendre corps à travers des mesures simples, comme, par exemple, la publication systématique des documents et la définition de procédures permettant enfin aux experts et contre-experts de dialoguer sur des bases communes.

Hervé Morin et Sylvia Zappi



S. O. S. Balzar

La rue des Ecoles à feu et à sang



DESSINS DESCLOZEAUX

GRAND prédateur de lieux maintenus dans leur jus d'époque, le groupe Flo vient de s'attaquer au plus mince, mais non au moins coriace d'entre eux : le Balzar. Ça fulmine autour du 49 de la rue des Ecoles. Les clients fidèles de l'antique brasserie serrent les rangs et positionnent leurs machines de guerre. Il ne sera pas dit qu'on leur aura ôté aussi facilement leur droit d'octroi sentimental sur l'endroit.

Il faut dire que, depuis un siècle, ce Balzar appartient autant à ses propriétaires qu'à ceux qui le fréquentent. Les strates d'habitués qui en ont usé les banquettes ont toujours pensé que la concession était à perpétuité. Confidentielle, mais libre d'entrée, cette maison a servi avec constance de point de rassemblement à tout un monde de pensée éveillée, qui trouvait là de quoi se nourrir les méninges en même temps que de céder honnêtement à sa faim. La gratinée Balzar et le steak au poivre sortaient du tender des cuisines, toujours saisis à point pour faire rugir la machine de devant, l'infatigable, l'inépuisable, la ronflante locomotive à idées. Sur le glacis nord du 5e arrondissement, on savait où se retrouver. La casemate paraissait imprenable.

Mais plus rien, désormais, n'est protégé par le sacré. Pour un léger milliard de centimes, le 1er avril, Flo faisait souplement main basse sur la place. Consternation. Un premier cercle de courroucés se rassemblent et appellent à la riposte. Certes, il y avait de l'amusement à monter au créneau avec autant de vélocité, mais du déplaisir aussi et beaucoup de vexation à voir débarquer sans se faire annoncer ce capitaine Fracasse de la restauration, éléphant ici en mouvement dans de la porcelaine. Même chez soi, on n'était plus à l'abri de lourdauds faisant argent et profit de tout. Aux armes !

Jean-Paul Bucher, le boss, avait déjà dépêché certains de ses hommes au Balzar, et le 25 juin, à 20 h 30, c'est le nouveau directeur de salle qui fait face à une petite centaine de dîneurs, tous de mèche, tous prêts à en découdre avec l'autorité. On interpelle, on proclame, on déclame, on se prend un peu trop au jeu, on temporise, on se calme, et puis on passe à table. Désastre, rien ne va, tout paraît exécrable. Les serveurs, amis de toujours ou transfuges de fraîche date, se faisaient discrets. La soirée devenait déplaisante. Elle se termine vers 1 heure du matin, et l'on se quitte persuadés d'avoir désormais à affronter le pire des marchands de soupe tenant enseigne dans la capitale.

Repéré et signalé pour son cadre, son emplacement et la clientèle si considérablement originale que l'on peut y tutoyer, ce restaurant n'a jamais passé pour un foudre gastronomique. Ses pratiquants les plus sérieux admettent que l'on y a toujours mangé assez mal, que c'était d'une mauvaise petite qualité mais de qualité. De nos souvenirs à nous restent des andouillettes de 11 heures du soir, assorties du décryptage de films japonais consommés dans l'ombre des cinémas du quartier. Rien de bouleversant, rien de scandaleux.

L'autre soir, pourtant, le dîner administré par l'empire Flo, qui dans certains de ses dominions sait faire beaucoup mieux, était parfaitement regrettable. Escargots dits « de Bourgogne » momifiés par les grands froids, bar grillé au fenouil, cuit – calciné de l'intérieur – sous les soleils de Satan, baba de complexion si compacte que le rhum même hésitait à le fréquenter. Repas-gag. L'ambiance était pourtant joyeuse, les tardifs pressés de se mettre au chaud, et le personnel, qui se trompait de commandes avec une grande régularité, ne paraissait pas encore vraiment effrayé ; troublé seulement.

AFFAIRE D'HONNEUR

Cependant, la rogne qui s'est emparée des déboussolés du Balzar, elle, ne retombe pas. Elle gronde, s'amplifie, devient affaire d'honneur. Une association loi de 1901 vient d'être créée qui accueille déjà trois cents membres. Trois cents furieux – avec références, influence et connaissances – qui n'en démordent pas. Il faut faire toucher les épaules au géant Bucher, symbole de la goujaterie, explorateur parvenu du grand capital marchand, dessoudeur irréfléchi de toutes les ententes cordiales. Un monstre.

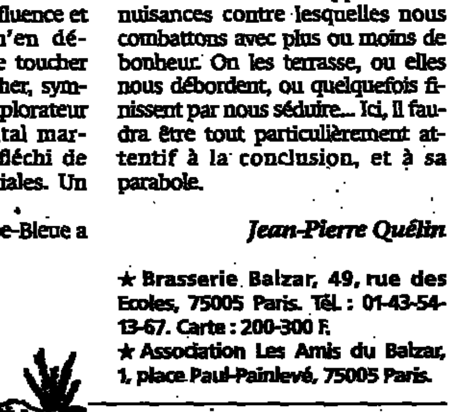
De sa forteresse, le Barbe-Bleue a fait savoir qu'il était disposé à recevoir des plénipotentiaires et à discuter le coup ; à prendre même la tête – le malin – du mouvement de défense comme caution à son serment de ne rien toucher à l'organisation spirituelle et morale de l'établissement. Les balzaristes, eux, iront lui réclamer son départ pur et simple, sa démission tout court, son retrait définitif de l'affaire. Ce coin de Paris n'a que faire de vos méthodes, ne le touchez pas, soyez raisonnable : foutez le camp ! La Coupole où vous avez sévi est, pour nous, un territoire à jamais dévasté ; Saint-Germain-des-Prés est à l'agonie ; chaque jour, chaque semaine, chaque mois, Paris se fait dévorer le foie par des roublards de votre espèce. Soyez aimable : disparaissez !

Tout ça prend l'allure d'une fable. Nous sommes tous oppressés de nuisances contre lesquelles nous combattons avec plus ou moins de bonheur. On les terrasse, ou elles nous débordent, ou quelquefois finissent par nous séduire... Ici, il faudra être tout particulièrement attentif à la conclusion, et à sa parabole.

Jean-Pierre Quélin

★ **Brasserie Balzar, 49, rue des Ecoles, 75005 Paris. Tél. : 01-43-54-13-67. Carte : 200-300 F.**
★ **Association Les Amis du Balzar, 1, place Paul-Painlevé, 75005 Paris.**

La vanille



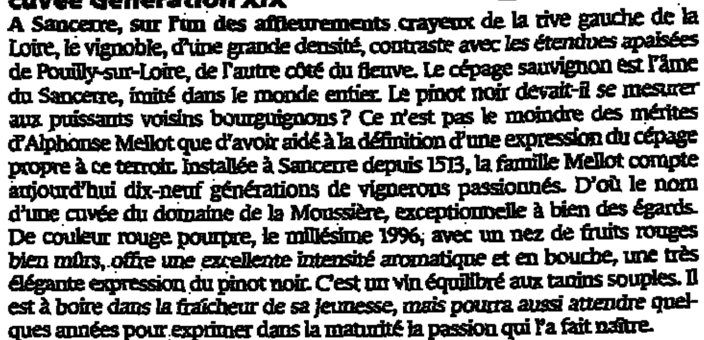
Il n'y a pas que Tarzan qui fasse grand usage des lianes. A défaut de s'en servir comme d'un moyen de locomotion, les cuisiniers du monde entier ont depuis longtemps apprivoisé les fruits de l'une d'entre elles : la vanille. Recensée à l'état sauvage sous plus de 110 espèces différentes, seules deux variétés font réellement l'objet d'un commerce : la vanille Bourbon et la vanille Tahiti. La première originaire de la Réunion n'est plus guère produite dans l'île qui lui a donné son nom et dont la dernière grande coopérative de « vanillards » a fermé ses portes il y a quelques mois.
La Bourbon que nous achetons en France provient la plupart du temps de Madagascar ou des Comores. La vanille Tahiti, cent fois moins répandue que sa cousine, est cultivée exclusivement en Polynésie où deux amiraux, Hamelin et Bonard, ont acclimaté cette plante au milieu du siècle dernier. Que les navigateurs se soient intéressés à cette liane n'a d'ailleurs rien d'étrange, on raconte qu'entre mai et août, saison du séchage de la vanille, les marins de l'époque devinaient les côtes des îles avant même de les apercevoir tellement l'air était empli du parfum de cette épice. Naviguer au nez ne pouvait toutefois se faire qu'à certaines saisons, car les gousses cueillies encore vertes sur le vanillier n'ont aucune odeur ; c'est en subissant un ébouillantage puis une longue période de séchage alternativement au soleil et à l'ombre qu'elles acquièrent tout leur fumet.
Tahiti et Bourbon ne diffèrent pas seulement dans leur conformation (la première est plate et charnue, alors que la seconde est plus ronde et longiligne), mais leurs arômes les caractérisent aussi. Certains chefs comme Alain Ducasse ne jurent que par la vanille polynésienne, deux fois plus chère, mais qui embaume l'anis et le poivre et dont la saveur reste en bouche bien plus longtemps que la Bourbon. D'autres cuisiniers, comme Jean-François Rouquette de la Cantine des Gourmets à Paris, trouvent la Tahiti « entêtante et malhabile à doser. Elle est si concentrée qu'elle fait parfois penser à un arôme artificiel, ajoute-t-il. Je préfère la rondeur de la Bourbon ».
Dans les cuisines du Crillon, le chef pâtissier Christophe Felder a résolu le dilemme en utilisant dans ses desserts un mélange composé à 3/4 de Bourbon et 1/4 de Tahiti. Dans ses abricots poêlés au beurre et à la cassonade il gratte au dernier moment le contenu de quelques gousses. Les petites graines noires qui viennent alors se fixer proviennent de fruits qui n'ont pas servi jusque-là. Les industriels de la glace n'ont pas cette délicatesse. Pour donner un bel aspect à leurs produits, ils utilisent en fait de l'arôme de vanille et des gousses « épuisées » (dont on a déjà extrait le suc), une fois réduites en poudre, elles marquent la glace de petits points noirs pour lui donner un aspect naturel.

Guillaume Crouzet

★ Vanille Bourbon vendue en grande surface Malilé ou Vahiné. 15 F environ les deux gousses. Vanille Tahiti, par correspondance, 50 F les trois gousses (25 g) chez Thiercelin au 01-42-68-09-71, ou 70 F les cinq gousses (30 g) chez Gustave Bourgois au 01-53-35-80-96. Il existe un bon « sucre vanillé des isles » chez Alsa, 7,60 F environ les six sachets.

BOUTEILLE

AOC sancerre rouge



Domaine la Moussière 1996
cuvée Génération XIX

A Sancerre, sur l'un des affleurements crayeux de la rive gauche de la Loire, le vignoble, d'une grande densité, contraste avec les étendues apaisées de Pouilly-sur-Loire, de l'autre côté du fleuve. Le cépage sauvignon est l'âme du Sancerre, imité dans le monde entier. Le pinot noir devait-il se mesurer aux puissants voisins bourguignons ? Ce n'est pas le moindre des mérites d'Alphonse Mellot que d'avoir aidé à la définition d'une expression du cépage propre à ce terroir. Installée à Sancerre depuis 1513, la famille Mellot compte aujourd'hui dix-neuf générations de vignerons passionnés. D'où le nom d'une cuvée du domaine de la Moussière, exceptionnelle à bien des égards. De couleur rouge pourpre, le millésime 1996, avec un nez de fruits rouges bien mûrs, offre une excellente intensité aromatique et en bouche, une très élégante expression du pinot noir. C'est un vin équilibré aux tanins souples. Il est à boire dans la fraîcheur de sa jeunesse, mais pourra aussi attendre quelques années pour exprimer dans la maturité la passion qui l'a fait naître.

★ **Génération XIX rouge 1996 : 120 F la bouteille. Domaine Alphonse Mellot. 1, rue Porte-César, 18300 Sancerre. Tél. : 02-48-54-07-41. Télécopie : 02-48-54-07-62.**

TOQUES EN POINTE

Bistrots

COCONNAS

■ C'est un des bastidons de Claude Terrail sur la place royale, un bistrot qui fut sélect naguère. Le patronage de Marc-Annibal, le cadre cossu et la clientèle internationale en font encore un gentil restaurant ouvert en août, où la poule au pot du bon roy Henri et les autres plats du marché se déclinent au gré des saisons : foie gras maison et gelée au vin doux, œufs mollets en verdurette, gaspacho andalou, gratin de fruits rouges et soufflé au grand marnier. Le chef de rang s'évertue avec courtoisie à régler l'ordre du service, tandis que le jeune chef de cuisine présente son parmentier de homard au gratin, Menu : 130 F. A la carte, compter 230 F.
★ **Paris. 2 bis, place des Vosges (75004). Tél. : 01-42-78-58-16. Fermé le lundi. Ouvert en août.**

LE BONHEUR DE CHINE

■ Devant la célèbre cité-jardin d'Henri Sellier, l'installation d'un restaurant chinois luxueux, avec deux vastes espaces, un salon, une vaisselle signée Bernardaud et de l'argenterie armoriée, avait passablement surpris. Jusqu'à la découverte du prodige : le queux n'est autre que l'un des frères du cuisinier Chen à Paris (15, rue du Théâtre, Paris 15e), dont l'épatant canard laqué pékinois est toujours le meilleur de la capitale. Cauchemar célinien à Meudon, bonheur à Suresnes ! Cet été, un nouveau plat traditionnel est à l'honneur. C'est la fondue de poisson et crustacés que chaque convive fait cuire, sur la table, dans un bouillon aromatique et mêle ensuite de sauce saté ou de soja. Plat de saison, charmant et convivial, dont l'intérêt réside dans la qualité du bouillon et des sauces, et la fraîcheur absolue des produits. Menus : 65 F et 89 F (déjeuner semaine), 130 F (midi et soir). A la carte, compter de 200 F à 300 F.
★ **Rueil-Malmaison. 2-6, allée Aristide-Maillol (92500) face au 35, avenue Jean-Jaurès à Suresnes. Tél. : 01-47-49-88-88. Tous les jours. Ouvert en août.**

Gastronomie

OUSTAU DE BAUMANIÈRE

■ Dressées au-dessus du bocage maraîcher d'une exceptionnelle profusion, les Alpilles, qui ont inspiré à Vincent Van Gogh les plus intrigants paysages, sont un petit massif rocailleux et élégant, dont le joyau est l'Oustau de Baumanière au pied du village des Baux-de-Provence. Le caneton à l'orange, l'omble chevalier farci, la poularde aux morilles, le feuilleté de ris de veau, le gigot en croûte étaient l'héritage de Jean-André Charial, petit-fils de Raymond Thuillier, le fondateur. La recherche hésitante d'un nouveau style fit un moment douter des capacités de l'équipe maintenue en place de trouver un second souffle. Charial n'aime pas les bouleversements. Il vient de confier au Breton Marc Tizon, l'ancien chef du Palais à Rennes, le soin de rénover la carte, en douceur, à commencer par les poissons. Travail d'orfèvre de la part de celui qui apprit au jeune Olivier Roëllinger la maîtrise des épices et des cuissons. Un festival de saveurs justes avec le pavé de loup, beurre rouge et olives noires, le tronçon de sole rissolé aux cébettes et poireaux, jus au poivre à queue de cerise, la dorade royale rôtie entière à la broche au beurre de tellines. Un travail de « milieu de terrain » qui, peu à peu, devrait inspirer toutes les parties du jeu culinaire de cette splendide maison. Menu légumes : 490 F. Menu : 750 F. A la carte, compter 800 F.
★ **Les Baux-de-Provence (13520). Tél. : 04-90-54-33-07. Tous les jours en saison.**

Jean-Claude Ribaut

Amélioration par l'ouest

MERCREDI, un vaste anticyclone situé sur le proche Atlantique se renforce sur l'ouest du pays. Une perturbation aborde l'Irlande, et affectera jeudi le nord de la France.

Bretagne, pays de Loire, Basse-Normandie. – Les nuages et les éclaircies alterneront une bonne partie de la journée. Il fera frais, 17 à 20 degrés l'après-midi.

Nord-Picardie, Ile-de-France, Centre, Haute-Normandie, Ardennes. – Les nuages resteront nombreux toute la journée, avec quelques pluies le matin sur les Ardennes. Les températures maximales avoisineront 15 à 19 degrés.

Champagne, Lorraine, Alsace, Bourgogne, Franche-Comté. – Le ciel sera couvert le matin avec quelques pluies faibles, puis l'après-midi le ciel sera très nuageux avec de timides éclaircies. Il fera de 16 à 20 degrés au meilleur moment de la journée.

Poitou-Charentes, Aquitaine, Midi-Pyrénées. – Les nuages du matin laisseront place à de belles éclaircies l'après-midi. Le thermomètre marquera 23 à 25 degrés l'après-midi.

Limousin, Auvergne, Rhône-Alpes. – Les nuages seront nombreux le matin, avec quelques pluies faibles sur le relief. De belles éclaircies reviendront l'après-midi, mais le ciel restera plus nuageux sur le relief. Il fera 17 à 20 degrés l'après-midi.

Languedoc-Roussillon, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Corse. – Le soleil sera au rendez-vous toute la journée sur l'ensemble des régions. Mistral et tramontane souffleront à 80 km/h en rafales. Les températures maximales avoisineront 25 à 29 degrés.



PRÉVISIONS POUR LE 08 JUILLET 1998
Ville par ville, les minima/maxima de température et l'état du ciel. S : ensoleillé; N : nuageux; C : couvert; P : pluie; * : neige.

FRANCE métropole			NANCY	9/17	N	PAPEETE	23/29	N	KIEV	13/19	S	VENISE	19/24	P	LE CAIRE	20/33	S
AJACCIO	17/27	S	NANTES	11/21	N	POINTE-A-PIT.	26/31	N	LISBONNE	17/26	S	VIENNE	12/16	N	MARRAKECH	19/34	S
BIARRITZ	16/21	N	NICE	19/28	S	ST-DENIS-RÉ.	19/25	S	LIVERPOOL	12/20	N	**AMÉRIQUES**			NAIROBI	13/22	C
BORDEAUX	15/24	N	PARIS	10/19	N	**EUROPE**			LONDRES	12/22	C	BRASILIA	11/29	S	PRETORIA	1/22	S
BOURGES	10/21	N	PAU	13/21	N	AMSTERDAM	12/16	N	LUXEMBOURG	8/15	N	BUENOS AIR.	3/11	S	RABAT	18/25	N
BREST	11/18	N	PERPIGNAN	18/25	S	ATHENES	22/32	S	MADRID	13/32	S	CARACAS	25/30	P	TUNIS	22/30	S
CAEN	12/17	N	RENNES	11/20	N	BARCELONE	18/27	N	MILAN	19/26	S	CHICAGO	20/28	N	**ASIE-OCÉANIE**		
CHERBOURG	12/17	N	ST-ETIENNE	11/19	N	BELFAST	13/18	N	MOSCOU	13/19	P	LIMA	13/21	C	BANGKOK	25/32	N
CLERMONT-F.	12/21	N	STRASBOURG	9/19	N	BELGRADE	13/24	P	MUNICH	9/15	P	LOS ANGELES	17/23	S	BOMBAY	27/29	P
DIJON	11/20	N	TOULOUSE	15/24	N	BERLIN	10/13	P	NAPLES	19/28	S	MEXICO	14/26	S	DJAKARTA	25/31	C
GRENOBLE	13/22	S	TOURS	10/20	N	BERNE	10/16	N	OSLO	9/23	N	MONTREAL	18/24	N	DUBAI	31/38	S
LILLE	11/18	N	**FRANCE outre-mer**			BRUXELLES	11/17	N	PALMA DE M.	18/29	S	NEW YORK	20/24	P	HANOI	27/31	P
LIMOGES	13/23	N	CAYENNE	24/30	P	BUCAREST	15/29	S	PRAGUE	9/12	P	SAN FRANCIS.	13/19	N	HONGKONG	25/28	P
LYON	13/22	N	FORT-DE-FR.	27/30	C	BUDAPEST	12/19	C	ROME	18/26	S	SANTIAGO/CHI	-6/14	S	JERUSALEM	22/30	S
MARSEILLE	18/28	S	NOUMEA	19/23	S	COPENHAGUE	11/17	P	SEVILLE	18/34	S	TORONTO	19/25	P	NEW DEHLI	28/33	P
						DUBLIN	11/20	N	SOFIA	11/26	S	WASHINGTON	22/32	C	PÉKIN	22/30	C
						FRANCFORT	10/17	N	ST-PETERSB.	15/20	P	**AFRIQUE**			SEOUL	25/30	C
						GENEVE	13/21	N	STOCKHOLM	11/17	P	ALGER	16/28	S	SINGAPOUR	27/31	P
						HELSINKI	13/21	P	TENERIFE	16/20	N	DAKAR	23/28	S	SYDNEY	7/16	P
						ISTANBUL	22/31	S	VARSOVIE	10/15	N	KINSHASA	20/30	C	TOKYO	24/31	C

Situation le 7 juillet à 0 heure TU

Prévisions pour le 9 juillet à 0 heure TU

LE CARNET DU VOYAGEUR

■ **GRANDE-BRETAGNE.** La compagnie *British Midland* propose des billets d'avion (Paris-Londres à partir de 853 F) combinés avec le Heathrow Express, nouveau train rapide reliant, en *quinze minutes*, la gare de Paddington, proche de la City. Le ticket de train (100 F environ) est offert jusqu'au 7 août pour l'achat d'une place en classe Affaires. Au retour, on peut enregistrer ses bagages en gare de Paddington. Réservations au 01-48-62-55-65.

■ **PARIS.** Moyen de transport et *promenade*, 4 *Batobus naviguent* sur la Seine de 10 heures à 22 heures, *chaque jour jusqu'au* 11 octobre. Escales : tour Eiffel, le Musée d'Orsay, Saint-Germain-des-Prés, sur la rive droite, puis, dans l'ordre, rive gauche, Notre-Dame, l'Hôtel de ville et le Louvre. Forfaits : 1 escale, 20 F ; 1 jour, 60 F ; la saison, 250 F. Renseignements au 01-44-11-33-99.

PRATIQUE

Ce qu'il faut savoir pour louer un coffre à la banque

À L'APPROCHE des vacances, où ranger l'argenterie de famille et les précieuses disquettes qui contiennent le travail d'une année ? Un coffre à la banque peut apporter la solution. Encore faut-il le trouver. *Certains établissements, comme le* Crédit lyonnais, pratiquent exclusivement la location annuelle. La location temporaire mensuelle est possible au Crédit agricole, à la BNP et à la Caisse d'épargne. La Société générale loue au trimestre et la BRED, pour six mois minimum.

La BRED, la Société générale et la Caisse d'épargne réservent les coffres à leurs clients, *« même si le compte ne fonctionne pas »*, précise-t-on à la BRED, où 30 % seulement des agences sont équipées, avec des listes d'attente en région parisienne. A la Société générale, les clients *effectuant peu d'opérations devront* verser un dépôt de garantie de 2 500 francs. A la BNP, le tarif de la location est plus élevé pour les non-clients : 800 francs (au lieu de 470) pour le premier prix. Quelques banques demandent un dépôt de garantie, même à leurs clients réguliers : 650 francs au Crédit agricole, 1 000 francs à la Caisse d'épargne.

Le prix varie en fonction de la capacité du coffre, évaluée en décimètres cubes, et de la valeur de son contenu. La dimension standard est de 30 à 35 décimètres cubes, mais certaines banques proposent de tout petits coffres (15 dm³ à la Caisse d'épargne et 19 dm³ à la BRED). Le *premier prix pour la location an*nuelle, avec un plafond de valeur de 200 000 francs, est de 340 francs à la Caisse d'épargne (pour 15 dm³), 410 francs à la BRED (pour 19 dm³), 470 francs au Crédit lyonnais, à la Société générale et à la BNP, 475 francs au Crédit agricole. Le loyer au Crédit agricole est de 159 francs pour un mois et de 318 francs pour deux mois. A la Caisse d'épargne, il s'élève à 250 francs (contre 340 francs à l'année).

Si l'on n'a plus besoin du coffre, ou si l'on refuse l'augmentation du prix proposée par la banque, on peut *mettre fin à la location par lettre re*commandée avec accusé de réception. Le délai est en général d'un mois. Au Crédit agricole, il est ramené à quinze jours avant la date anniversaire de la location en cas de révision du prix.

Le locataire du coffre se voit remettre une clé unique, même s'il y a *plusieurs colocataires*, ou bien une procuration. La banque ne possède pas de double de la clé, et en cas de perte le coffre ne pourra être ouvert que par effraction. Le coût de l'opération varie considérablement d'un établissement à l'autre : 319 francs au Crédit agricole, 1 500 à 2 000 francs à la BRED, 1 750 francs à la Caisse d'épargne, *de 800* à 3 000 francs selon la taille du coffre, plus les frais de déplacement à la Société générale et à la BNP, et... de 5 000 à 6 000 francs au Crédit lyonnais !

La banque n'a pas à connaître le contenu du coffre. Les contrats précisent seulement qu'il est interdit d'y placer des produits périssables, polluants et dangereux. A la Société générale, on signale que *« les supports informatiques, notamment les originaux ou copies de bandes magnétiques, films ou microfilms ne sont pas autorisés »*, en raison des risques de démagnétisation. Pour passer outre, il faut souscrire une assurance complémentaire.

« PLAFOND DE VALEUR »

La notion de *« plafond de valeur du contenu »* ou de *« montant maximum des valeurs déposées »* est très importante, car elle fixe les limites de l'indemnisation en cas de sinistre. La plupart des banques proposent trois *montants : 250 000 francs, 1 million* et valeur illimitée. Plus le plafond est élevé, plus cher est le loyer, avec des différences sensibles selon les banques : pour un grand coffre supérieur à 5 000 décimètres cubes avec garantie illimitée, le loyer annuel sera de 23 928 francs à la BNP et de 62 000 francs à la Société générale. Si les coffres sont dévalisés, les petits malins qui auront opté pour la *« valeur illimitée »* ne doivent pas espérer se faire rembourser des diamants qu'ils ne possédaient pas, car pour être indemnisé il faudra prouver que l'on avait bien les pierres précieuses.

Lorsque survient un sinistre, deux cas peuvent se présenter. Si le contenu du coffre a été seulement endommagé, les litiges ne porteront que sur l'estimation des objets. Lors de l'incendie du siège du Crédit lyonnais, en mai 1996, cent dix coffres ont subi des dégâts dus à l'eau pour éteindre le feu. Les clients ont été conviés à retirer leurs biens en présence d'un huissier. *« On a beaucoup discuté sur un tableau attribué à un maître flamand, et qui après expertise s'est révélé avoir été peint par un de ses élèves »*, explique Jean-Marc David, du Crédit lyonnais.

Lorsqu'il y a eu effraction et vol, comme dans le « casse » de la Société générale à Nice, la situation est plus délicate, car rien ne prouve que les objets dont le client réclame l'indemnisation se trouvaient bien dans le coffre. *« On ne divulgue pas les noms des locataires des coffres fracturés, et on demande à tous les clients de fournir une déclaration sur l'honneur accompagnée d'une liste des objets déposés dans leur coffre. Ensuite, on ouvre des compartiments au hasard, et on vérifie »*, explique un banquier.

Lorsque le contenu du coffre s'est envolé, les banques doivent se contenter de présomptions. Le client doit néanmoins apporter la preuve qu'il possédait les objets qu'il affirme avoir déposés dans son coffre. Il a donc intérêt à faire expertiser bijoux, tableaux, objets anciens, et à conserver les factures s'il s'agit d'achats récents ou de lingots. Il faut également photographier (ensemble et individuellement) les objets avant de les placer dans le coffre. Il est conseillé de faire un double de ces documents, d'en garder un exemplaire chez soi, et l'autre chez un parent, un ami, ou à son bureau. Lorsque les objets *prennent de la valeur au fil des an*nées, il est recommandé de les faire expertiser régulièrement, et de demander une modification du plafond de valeur. Enfin, il faut savoir que les papiers familiaux ayant une valeur sentimentale, comme des photos de mariage, même très anciennes, seront indemnisés... au prix du papier Kodak, soit... 2 francs le tirage.

Michaëla Bobasch

Le service « Munigarde » du Crédit municipal

Jusqu'au 15 septembre, le Crédit municipal de Paris propose trois formules de garde estivale pour les objets d'art, bijoux et fourrures.

Objets d'art : location d'un espace dans une chambre forte, pour 300 francs par quinzaine ou 525 francs par mois et par « unité de conservation » (soit 0,5 m³). Assurance facultative, « clou à clou » (du décrochage de l'œuvre jusqu'à son retour au domicile) moyennant une cotisation qui s'élève à 0,1 pour mille de la valeur déclarée (soit *100 francs pour une garantie d'un million*).

Bijoux : 125 francs par quinzaine ou 200 francs par mois et par coffret. Fourrures : 155 francs par manteau et par mois.

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 98161

SOS Jeux de mots : 3615 LEMONDE, tapez SOS (2,23 F/min).

HORIZONTALEMENT

I. Fondamental chez l'individu. – II. Tiennent une bonne couche. Soutient l'avant-bras. – III. Quand ils se mettent à table, c'est pour que ça bouge. Couleur chevaline. – IV. Mit en beauté. Apprécié pour ses grains. – V. Chant germanique. Piégea le terrain. Lettres de tendresse. – VI. Dans les règles. Bien reconnu. – VII. Prit un repas en famille. Assure le nettoyage. Oppose simplement. – VIII. Travaille au laboratoire et aux champs. Bulles piémontaises. – IX. Doublé chaudement. Magnésium. Basques ou grecque. – X. Sein familier. Pédant, dès qu'il prend la plume.

VERTICALEMENT

1. Reçue en promettant de ne pas recommencer. – 2. Bouche les trous. Voyelles. – 3. La fin des affaires. Plat de terre et plat de poissons. – 4. Disposée en rayons. – 5. Colère une fois retourné. Note. – 6. S'attaquera à un problème de fond. – 7. Soigne le tube. Possessif. – 8. Pompes américaines. – 9. Mince filet. Difficiles à prendre dans le précédent. – 10. Chef-lieu de département. Sans aucun changement. – 11. Ne devrait pas provoquer trop de fatigue. – 12. Belles plantes aquatiques. Symbole métallique.

Philippe Dupuis

SOLUTION DU N° 98160

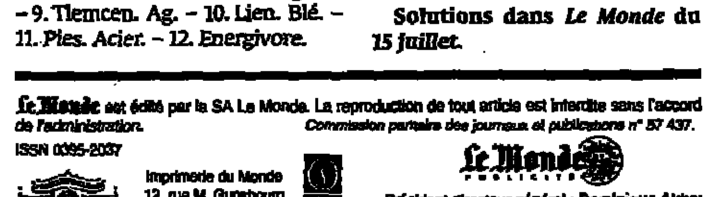
HORIZONTALEMENT

I. Diérèse. Tape. – II. Rose. Aval. In. – III. Ils. Grenelée. – IV. Béate. Misr. – V. Remplace. – VI. Latrie. Gênai. – VII. Epar. Rhin. CV. – VIII. Urgences. Bio. – IX. Sée. Oe. Saler. – X. Esses. Mégère.

VERTICALEMENT

1. Dribbleuse. – 2. Iolé. Apres. – 3. Essartages. – 4. Ré. Terre. – 5. Gémi. Nos. – 6. Sar (sardine). Perce. – 7. Eveil. Hé. – 8. An. Agisse. – 9. Tlemcen. Ag. – 10. Lien. Blé. – 11. Pies. Acier. – 12. Energivore.

Le Monde est édité par la SA Le Monde. La reproduction de tout article est interdite sans l'accord de l'administration. Commission paritaire des journaux et publications n° 57 437.
ISSN 0395-2037
Imprimerie du Monde
12, rue M. Gunsbourg
94852 Ivry cedex
PRINTED IN FRANCE



Président-directeur général : Dominique Alduy
Vice-président : Gérard Morax
Directeur général : Stéphane Corre
21bis, rue Claude-Bernard - BP 218
75226 PARIS CEDEX 05
Tél : 01.42.17.39.00 - Fax : 01.42.17.39.26

SCRABBLE® PROBLÈME N° 77

A la recherche du troisième mot

1. Tirage : A E I L P R U.

a) Trouvez quatre mots de sept lettres, dont deux sont courants.

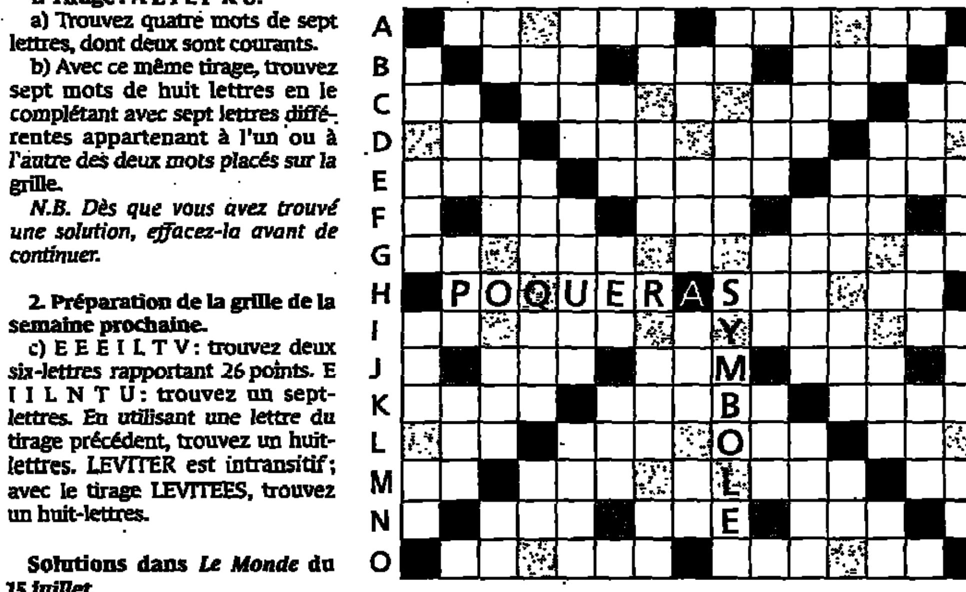
b) Avec ce même tirage, trouvez sept mots de huit lettres en le complétant avec sept lettres différentes appartenant à l'un ou à l'autre des deux mots placés sur la grille.

N.B. Dès que vous avez trouvé une solution, effacez-la avant de continuer.

2. Préparation de la grille de la semaine prochaine.

c) E E E I L T V : trouvez deux six-lettres rapportant 26 points. E I I L N T U : trouvez un sept-lettres. En utilisant une lettre du tirage précédent, trouvez un huit-lettres. LEVITER est intransitif ; avec le tirage LEVITEES, trouvez un huit-lettres.

Solutions dans *Le Monde* du 15 juillet.



Solutions du problème n° 76 paru dans *Le Monde* du 1er juillet.

Chaque solution est localisée sur la grille par une référence se rapportant à sa première lettre. Lorsque la référence commence par une lettre, le mot est horizontal ; lorsqu'elle commence par un chiffre, le mot est vertical.

a) SALUBRES, L 1, 77 – SABLERIES, M 6, 76 – RIBLASSE, *aiguisasse*, 13 B, 68.

b) BRASSE, 12 A, 38, faisant OS, US et HEURTEE.

c) POQUER, *heurter un objet (québ.)*.

Michel Charlemagne

L'ÉTÉ FESTIVAL

Ce lundi soir 6 juillet, même les *passionnés de football* se disaient qu'en ce jour sans match il aurait fallu courir à Aix-en-Provence, où *Didon et Enée,* de Henry Purcell, a ouvert avec éclat le Festival international d'art lyrique. Ouverture officielle, mais, depuis plusieurs semaines, les Aixois ont pu assister, nombreux, aux ateliers, répétitions publiques, concerts et récitals donnés par l'Académie européenne de musique ainsi qu'aux avant-premières de l'événement tant attendu du Festival, ce *Don Giovanni,* de Mozart, mis en scène par Peter Brook, que se partagent deux chefs d'orchestre – Claudio Abbado et Daniel Harding – et deux distributions vocales. Daniel Harding est britannique. Il n'a que vingt-deux ans, et pour expliquer qu'il ait été invité à diriger *Don Giovanni* à Aix, il dit simplement : *« J'ai remplacé au pied levé Simon Rattle, en décembre 1995, au Théâtre du Châtelet. J'étais son assistant à l'Orchestre de Birmingham depuis l'âge de seize ans. Après ce concert, Stéphane Lissner m'a dit qu'il voulait que je participe au Festival d'Aix. »*

L'élégance de Daniel Harding n'est certainement pas la chose du monde la mieux partagée. Si l'on voulait s'en convaincre, il suffisait de passer la soirée aux Rencontres de la photographie, à Arles. On y accueillait Oliviero Toscani, le photographe qui s'est rendu célèbre par les campagnes publicitaires de la firme italienne de textile Benetton. Toscani, qui se veut provocant, a déclaré *urbi et orbi* en quel mépris il tenait la photo d'art avant de venir, en toute logique – il connaît les règles élémentaires de la société du spectacle – se produire à Arles, au Théâtre antique, devant un public assistant avec une passive bienveillance à l'autocélébration bien rodée d'un excellent professionnel.

Ouverture éclatante d'Aix avec « Didon et Enée »

Aix/Musique. Cette production de l'opéra de Purcell prend corps devant le public, avec lui et pour lui

DIDON ET ENÉE, opéra de Henry Purcell, sur un livret de Nahum Tate. Avec Rinat Shaham (Didon), Fernando Cobo (Enée), Sandrine Rondot (Belinda), Silvia Hablowetz (Deuxième Femme), Myriam Boucris (La Sorcière), Camilla Johansen et Anne le Coutour (sorcières), Michael Bennett (L'Esprit), Nicolas Bauchau (un Marin), Myriam Boucris, Camilla Johansen, Anne le Coutour, Jaehi yang, Nicolas Bauchau, Michael Bennett, Ulas Inan Inac et Jussi Järvenpää (chœur), Orchestre de l'Académie européenne de Musique, David Stern (direction). Marcel Bozonnet (mise en scène), Joël Hourbeigt (décor et lumières), Leila Menchari (costumes et accessoires), Caroline Marcadé (Mouvements/Chorégraphie) . hôtel Maynier d'Oppède, le 6 juillet.
Prochaines représentations les 9, 15, 17, 20, 22, 25, 27 et 30 juillet. Tél. : 04-42-17-34-34.

AIX EN PROVENCE
de notre envoyé spécial

Ce soir, lundi 6 juillet, le Festival international d'art lyrique d'Aix-en-Provence ouvre officiellement ses portes avec *Didon et Enée*, de Henry Purcell. En réalité, il a débuté, il y a plusieurs semaines et les Aixois ont su en profiter. Ils auront été nombreux à assister aux ateliers, répétitions publiques, concerts et récitals donnés par les instrumentistes et les chanteurs de l'Académie européenne de musique et aux avant-premières de ce *Don Giovanni*, de Mozart mis en scène par Peter Brook que se partagent deux chefs d'orchestre – Claudio Abbado et Daniel Harding) et deux distributions vocales.

D'ailleurs, depuis 21 heures, Mozart se donne dans la cour du Théâtre de l'Archevêché sous la direction du tout jeune chef britannique – dimanche soir, c'était Claudio Abbado qui était au pupitre. Représentations fermées à la critique qui devra attendre, le 9 juillet. Pour l'heure, entrons dans la cour de l'Hôtel Maynier d'Oppède pour assister au *Didon et Enée,* de Purcell, que répètent depuis près de deux mois, une petite formation d'instrumentistes et deux distributions vocales issues de l'Académie européenne de musique, sous la direction du chef d'orchestre David Stern, du chanteur Robert Tear, du violoniste et chef d'orchestre Reinhardt Goebel, de la chorégraphe Caroline Marcadé et du metteur en scène Marcel Bozonnet.

Si les orchestres de jeunes professionnels ne créent plus la surprise depuis les premiers concerts de l'Orchestre des jeunes de la Communauté européenne qu'Abbado a fondé à la fin des années 70 ; concerts jalonnés de soirées inoubliables depuis une mémorable *Cinquième Symphonie* de Mahler donnée à Paris jusqu'à ce *Sacre du printemps* dirigé par Pierre Boulez, à Salzbourg l'été dernier à la tête de l'Orchestre des jeunes Gustav-Mahler… fondé par Abbado à la fin des années 80, il n'est pas certain que l'on aille d'un pas si léger assister à une représentation d'opéra donnée par des jeunes. La voix est un instrument beaucoup plus fragile et bien peu d'institutions ayant pignon sur rue auront, ces dernières années, pris le risque de faire confiance à de jeunes chanteurs à l'orée de leur carrière.

Aix prend ce risque et à une époque dominée par l'événement fugace, par la consommation effrénée de talents aussi vite oubliés qu'ils furent fêtés. Il faut prendre la mesure exacte de l'aventure à laquelle ces artistes et le public sont conviés. L'erreur serait d'aller assister à ce *Didon et Enée*, comme l'on allait au Châtelet ou comme l'on va à l'Opéra-Bastille pour entendre M^me^madame X dans Didon, dirigée par M. Y… A Aix, on prend part à une représentation dont les rôles sont distribués à des inconnus. On les regarde, on les écoute autrement. Il ne s'agit pas de se dédouaner d'avoir à formuler des critiques défavorables. Il s'agit d'insister sur le caractère essentiel d'un travail qui nous renvoie à une certaine forme de vérité et de fragilité dramatiques et musicales, à ce danger qui rend la musique vivante si indispensable et irremplaçable et laisse la première place à l'œuvre.

Cette production de l'opéra de Purcell prend corps devant nous, avec nous et pour nous ; dans une proximité matérielle qui décuple son pouvoir émotionnel, dans un espace acoustique dont la précision interdit aux chanteurs la moindre esquive. La mise en scène de Marcel Bozonnet, la chorégraphie de Caroline Marcadé ramasse les trois actes et chacune des scènes en un seul geste théâtral dont la fluidité tient du tour de force. Les idées de mise en scène ne sont pas plus là pour être vues que les chanteurs ne sont là pour attirer l'attention. Les rôles vivent, la mort de Didon arrive sans qu'il nous soit donné une seule fois de penser que l'on écoute, que l'on voit un opéra que l'on connaît déjà, que toute l'interprétation tend vers cette mort annoncée et que l'on attend.

> Un travail qui nous renvoie à une certaine forme de vérité et de fragilité dramatiques et musicales, à ce danger qui rend la musique vivante si indispensable et irremplaçable

Pas d'instruments anciens, mais une articulation, des phrasés, une couleur d'ensemble dominée par le travail philologique des baroqueux, la prise de responsabilité des musiciens et l'honnêteté élevée au rang de vertu de David Stern. Pas de reconstitution de l'antiquité telle qu'on pourrait l'imaginer de nos jours, mais un décor reproduisant le palais de Cnossos tel que les archéologues de la fin du XIXe siècle l'avaient partiellement reconstruit. Pas de costumes unifiés, mais un mélange d'esthétique préraphaélite, berbère et des marins ressemblant à ceux que Purcell pouvaient croiser : ceinture de cuir, pantalons bleus usés.

Les voix maintenant. *Didon et Enée* pose à peu près autant de problèmes que les opéras de Gluck. Il faut le déclamer autant qu'il faut le chanter. Les grandes voix wagnériennes d'autrefois n'y auront pas été ridicules. Les spécialistes du baroque purs et durs ne s'y sont qu'assez peu frottés. Il nous a semblé ici, et pour la première fois à la scène malgré un début de représentation incertain, que la subtilité d'un chant aussi raffiné qu'une interprétation de mélodies françaises ou de lieder pouvait s'accompagner d'une projection parfaite du texte dans le contexte d'une représentation scénique.

Ces qualités sont si bien partagées par l'ensemble de la distribution que l'on s'en voudrait de distinguer l'un ou l'autre des protagonistes d'une production dont on se réjouit qu'elle parte bientôt pour une tournée de soixante douze représentations.

Alain Lompech

★ *Le Monde* et le Festival d'Aix convient les festivaliers à une rencontre autour de *Didon et Enée* et *Curlew River*, le 9 juillet, à 17 heures, galerie de la Prévôté, place de l'Archevêché, en présence de David Stern, de Yoshi Oida et de Robert Tear.

Daniel Harding, vingt-deux ans, dirige « Don Giovanni »

AIX-EN-PROVENCE
de notre envoyé spécial

Daniel Harding arrive sur la place de l'Archevêché, casquette bleue sur la tête, pantalon gris un peu trop grand pour ce corps si frêle, on est un peu surpris. Il a l'air encore plus jeune en pied que sur les photographies. Il s'assied à une table et commande une pizza et un Coca-Cola. Vu de très près, il est encore plus émouvant : quelques petits poils de barbe blonds pointent sur une joue quasi imberbe. Harding est Britannique et est né à Oxford, il y a vingt-deux ans. Comment a-t-il été invité à diriger *Don Giovanni*, à Aix ? *« J'ai remplacé, au pied levé, Simon Rattle, en décembre 1995, au Théâtre du Châtelet. J'étais son assistant à l'Orchestre de Birmingham depuis l'âge de seize ans. Après ce concert, Stéphane Lissner m'a dit qu'il voulait que je participe au Festival d'Aix. »*

Ce que ne dit pas Harding et que l'on peut raconter aujourd'hui (il y a prescription), c'est que lorsqu'il a dirigé le *Concerto pour piano*, de Schoenberg, et la *Deuxième Symphonie*, de Brahms, Lissner est allé le féliciter dans sa loge, qu'Harding a allumé une cigarette, qu'il a tout de suite mise dans les mains du patron du Châtelet quand il a vu ses parents arriver dans la loge. On peut triompher à la tête d'un orchestre dans un programme de maestro et être encore un jeune homme qui obéit à papa et à maman.

A-t-il eu peur quand son engagement à Aix s'est précisé ? *« Tout a été très vite, j'ai rencontré Peter Brook quelques heures après l'invitation faite par Stéphane Lissner. Nous avons beaucoup discuté de ce que nous pourrions faire ensemble. Je n'ai pas vraiment eu le temps de réaliser, d'autant qu'il a d'abord été question d'un opéra de Britten. Finalement c'est* Don Giovanni *qui a été choisi. »*

Est-il facile de partager une même production d'opéra avec Abbado ? *« C'est une situation inhabituelle, mais Abbado n'a pas un comportement très habituel dans ce milieu. Qui accepterait, comme lui, de partager les représentations avec un jeune de vingt-deux ans ? Nous travaillons dans la plus totale liberté. Il a ses idées auxquelles je me rallie ; parfois, c'est l'inverse : parfois il va dans un sens et moi dans le mien, sans que cela pose le moindre problème. »*

Les chanteurs se font-ils facilement à cette méthode de travail ? *« Ce sont des chanteurs expérimentés, une grande partie de la distribution a déjà chanté* Don Giovanni, *au Festival de Glyndebourne, avec Simon Rattle. Et il me semble que cette préparation à deux du même spectacle est plus sécurisante pour un chanteur que de voir arriver un second chef qui imiterait le premier. »*

En dix minutes, tout est dit. Daniel Harding part diriger en nous lançant : *« Je vous en prie, finissez ma pizza ! »*

A. Lo.

LA PHOTOGRAPHIE DE MASSIMO VITALI

RENCONTRES INTERNATIONALES DE LA PHOTOGRAPHIE, ARLES

MASSIMO VITALI
Né en 1944 à Côme, en Italie. Massimo Vitali a reçu une éducation classique, avant de s'orienter vers des études de photographie au London College of Printing. Il entame, dans les années 60, une carrière de photojournalisme chez de nombreuses agences et revues italiennes ou européennes. Sa rencontre avec Simon Guttman, fondateur de l'agence Report, est décisive pour son cursus de photographe engagé.
A la fin des années 70, sa méfiance croissante envers la photographie comme moyen absolu de reproduction de la réalité l'amène à travailler comme caméraman de cinéma et de publicité. Pourtant son attachement pour l'appareil photographique persiste : voilà maintenant dix ans qu'il approfondit la photographie en tant que l'un des aspects de l'art contemporain, l'utilisation des chambres lui ayant permis d'aborder la réalité de manière à la fois objective et engagée.





Rosignano Solvay, 1995
Exposition :
Plages italiennes

don et Enée »

Giovanni



Entre Vivaldi et Cîteaux

Beaune/Musique. Le Festival prend des libertés avec les appellations contrôlées

FESTIVAL DE BEAUNE. « Atenaide », de Vivaldi. Avec Maria Costanza Nocentini, soprano, Laura Polverelli, alto, Orchestre Europa Galante, violon et direction Fabio Biondi. Le 4 juillet.
900e ANNIVERSAIRE DE L'ABBAYE DE CÎTEAUX. Avec l'Ensemble Discantus, direction Brigitte Lesne, Joël Cohen et Anne Azema, Joan-Luc Madièr et Dominique Regef, et l'Ensemble Alla Francesca. Le 5 juillet.
PROCHAINS CONCERTS : Brossard, Haendel et Vivaldi, par Sophie Daneman, soprano, Gérard Lesne, alto, et Il Seminario musicale, Basilique Notre-Dame, le 10 juillet, 21 heures. « Zoroastre », de Rameau, par les Chœurs et l'Orchestre Les Arts florissants, direction William Christie, Cour des Hospices, le 11 juillet, 21 heures. Tél. : 03-80-26-21-33. De 70 F à 300 F.

BEAUNE
de notre envoyé spécial

A une époque où les grands vignobles sont invités sinon à mettre de l'eau dans leur vin, au moins à tempérer leurs méthodes de vinification, il faut plus que jamais se méfier des appellations non contrôlées. Ainsi des spectacles présentés par le Festival de Beaune, pour son ouverture les 4 et 5 juillet. La soirée intitulée « Extraits de l'opéra *Atenaide* » de Vivaldi était en fait une succession d'airs provenant de différents ouvrages du Prêtre roux et de trois concertos tirés de l'*Estro Armonico*.

De quoi pourtant exciter la verve de Fabio Biondi et de sa bande italianissime d'Europa Galante qui en ont donné une interprétation pleine de sève, de suc, de jus, goûteuse et charpentée. Les douze complices sertissaient avec un plaisir non dissimulé les interventions des deux solistes, la blonde Maria-Costanza Nocentini et la brune Laura Polverelli. Organe fruité de la soprano, encore un peu vert, manquant parfois de liant dans ses vocalises. Timbre chaud et charnu de l'alto, à la musicalité impeccable et très engagée émotionnellement.

En plaçant sous le signe du neuf centième anniversaire de la création de l'abbaye de Cîteaux la grande manifestation médiévale de sa seizième édition, le Festival de Beaune a poussé le bouchon plus loin. Heureusement le titre – « De la paix des cloîtres aux routes de l'Orient » – cernait mieux le propos : un panorama des musiques occidentales des XIIe et XIIIe siècles. L'amour était le sujet du concert : amour courtois des chants de troubadours, avec des textes percutants de Bernard de Ventadorn et Peire Cardenal, amours déchirées des chants de croisades, avec la déploration de Richard Cœur de Lion du fond de sa prison, amour divin des chants de religieuses de Hildegarde von Bingen et de Herrade de Landsberg, du monastère de Las Huelgas et des sanctuaires qui jalonnaient les routes de Saint-Jacques de Compostelle.

LES AMANTS SÉPARÉS

Bien soutenu par l'archet de Dominique Regref, le talent de conteur du ténor Joan-Luc Madièr – moustache et accent occitan – rendit un hommage franc et sensible à l'art des troubadours. Escorté par les vielles, la harpe et les tambourins, l'Ensemble Alla Francesca, avec Brigitte Lesne, à la voix pure, inspirée, Emmanuel Bonnardot, solide et serein, et Pierre Hamon, formidable souffleur, virtuose des flûtes et de la cornemuse, sut exalter le désarroi des amants séparés.

Avec l'Ensemble Discantus, la spiritualité monacale était enfin au rendez-vous. Sept jeunes femmes, emmenées par Brigitte Lesne, chantant à cappella, unies dans une même ferveur, une même respiration. Hymnes, prières, oraisons alternaient entre monodies faussement simples et polyphonies savantes. On eût aimé prolonger ce temps de communion profonde, intense, irradiante. On y crut lorsqu'Anne Azema s'avança du fond de la salle des Pôvres des Hospices de Beaune, faisant sonner de façon impressionnante le *Jesu Christ*, de Guiraut Riquier. Le retour sur terre n'en fut que plus brutal : Joël Cohen, meilleur luthiste que vocaliste, transforma le final de ce parcours disparate en numéro de camelot racoleur. L'ultime chanson, dialogue d'un troubadour épris et d'une hautaine dame gênoise, tournait au vaudeville, avec mimiques et jeux de scène, l'homme (pauvre Joan-Luc Madièr) à genoux aux pieds de la femme (malheureuse Anne Azema) cigarillo au bec. Des moniales à la cigarière, l'esprit de Cîteaux, qui avait soufflé un trop court moment de cette longue soirée, s'était envolé.

Pierre Moulinier

A la recherche du réel perdu

Arles/photographie. Giovanna Calvenzi, commissaire, donne aux 24es Rencontres internationales de la photographie une ambition élevée : rétablir le lien entre art et vérité du présent. Délicat

***RENCONTRES INTERNATIONALES DE LA PHOTOGRAPHIE,* Arles, jusqu'au 16 août. Programme au 04-90-96-76-06.**

ARLES
de notre envoyé spécial

C'est une photographie, la même dans toute la ville : une plage surpeuplée, des baigneuses, des baigneurs, une usine chimique à l'arrière-plan (*notre document page 22*) ; c'est un titre, sur toutes les affiches, « Le Nouveau Paysage humain ». Le propos est énoncé sans équivoque, à la manière d'un programme. Il est celui qu'a déterminé Giovanna Calvenzi, commissaire cette année. Montrer comment, dans un monde contradictoire et malaisé à saisir, le photographe a quelque chose du sauveur : il est celui qui rend visible la vérité du présent. Noble dessein. Mais, pour être clair, en est-il pour autant accompli par les œuvres ? On peut en douter. Le réel se dérobe, le paysage se défait, l'homme s'échappe.

Les images sont partout dans Arles. Plus qu'à l'ordinaire encore, elles se séparent entre deux catégories rudimentaires : photos anciennes et photos actuelles. Pour les anciennes, nulle difficulté. Elles ont été choisies selon la logique de la démonstration – parce qu'elles montrent l'homme, sa vie, ses mœurs. Eugene Omar Goldbeck a consacré son existence à prendre des vues de plus en plus panoramiques de groupes de plus en plus nombreux, les belles d'un concours de beauté, les estivants d'une station texane, les soldats d'un régiment. Pour en réunir encore davantage, il les rassemblait dans une prairie et se plaçait en haut d'une tour qu'il avait montée lui-même, afin de surplomber des centaines de ses semblables : pléthore d'humanité.

INVENTION D'UN ÉDEN

Autre Américain, Mike Meyer, dit Disfarmer, vécut à Heber Springs, Arkansas. Il prit les portraits de ses concitoyens, droits, un peu raides, peu expressifs. En 1976, dix-sept ans après sa mort, on s'aperçut de la qualité de ses tirages. De l'humain encore, du rural, de l'authentique. Goldbeck et Disfarmer, à en croire le catalogue, auraient fait de l'« *anthropologie involontaire* ». Il semble que les Hongrois de l'exposition « Ceux qui sont restés » répondent aussi pour la plupart à ce critère. Ils ont travaillé en Hongrie dans l'entre-deux-guerres et après 1945, à la différence de Kertesz, Brassaï et Capa, émigrés à Paris et New York. Ils ont observé et fixé la vie à Budapest et dans les campagnes. Peu de révélations parmi eux, peu d'images foudroyantes, mais la description d'un pays et d'une époque. De l'humain toujours.

De l'humain simple, faudrait-il écrire. Ces trois expositions, si instructives soient-elles, valent plus encore parce qu'elles révèlent le regret, la nostalgie. Ces anthropologues « involontaires », suggère-t-on, étaient d'heureux primitifs. Ils ont œuvré en une époque où la représentation allait de soi. Rêve, sans doute. Invention d'un éden du photographe immédiat. Il se peut que Goldbeck et Disfarmer aient eu de leurs entreprises une conscience plus complexe, tout comme Karoly Escher, Ivan Hevesy ou Jozsef Pecsi. Mais peu importe à la démonstration qui se développe d'une exposition à l'autre : ces supposés primitifs seraient des modèles.

Resterait à suivre l'exemple, à trouver comment fixer les images d'aujourd'hui. Alors, tout se brouille. Alors, la logique s'effiloche. Les titres annoncent des photos « *à propos du monde intérieur* », la « *scène de la séduction* » et une suite « *sur les pouvoirs et les incertitudes* ». Incertitudes en effet : elles touchent aux moyens, à leur maîtrise, à la difficulté évidente d'être juste. D'un nom à l'autre, les solutions sont innombrables et contradictoires. Il faudrait essayer du côté de la banalité délibérée, façon album de famille, du côté du documentaire sociologique, ou, à l'extrême opposé, tenter le diable de l'artifice et multiplier les effets spéciaux avec l'espoir que la fausseté révèle la vérité.

Ce serait peu dire que la cohérence n'est pas la première caractéristique des accrochages. On se retiendra de céder au plaisir du *name-dropping* et à ceux de l'inventaire absurde. L'énumération des échecs et des approximations serait de peu d'intérêt. Parmi tant d'expériences, il ressort, à première vue, que le reportage de Beat Streuli sur Marseille est l'un des rares à révéler un « *paysage humain* » et un « *art poétique* » de la photo, l'un des seuls à renouveler le portrait et la scène de genre ; que Francesca Woodman n'est pas indigne de l'engouement dont elle bénéficie à titre posthume, s'étant suicidée à l'âge de vingt-deux ans alors que son œuvre prenait forme ; que Paul Graham sait ce qu'est un instant décisif et Sophie Ristelhueber quel parti tirer de l'agrandissement et du détail démesurément grossi. Ce ne sont là que des observations du premier moment. On y reviendra.

Philippe Dagen

La philosophie entre deux shoppings chez Armani

Arles/photographie. Oliviero Toscani sait sa démagogie par cœur

ARLES
de notre envoyé spécial

Ayant déclaré *urbi et orbi*, par voie de presse (*Le Monde* daté 5-6 juillet) en quel mépris il tient les Rencontres d'Arles et ceux qui y assistent, Oliviero Toscani est donc, logiquement, venu s'y produire, au Théâtre antique, lundi soir 6 juillet. On dit logiquement parce que Toscani connaît les règles élémentaires qui gouvernent la société du spectacle. Il se nourrit de contradictions qu'il digère béatement, parce que rien n'est meilleur pour lui qu'un semblant de scandale : ça profite à la vente.

Il est arrivé en short – c'était là la marque d'une grande liberté d'esprit. Il a fait quelques plaisanteries inoffensives et a commencé le récit de sa carrière en diapositives. Comme sa carrière dure depuis un quart de siècle, il y avait beaucoup de diapositives : des couvertures de journaux de mode, des doubles pages de journaux de mode, des morceaux de page de journaux de mode. Dans ces journaux de mode, il y avait beaucoup de jolies filles, beaucoup de jolis garçons, un nombre appréciable de célébrités et un nombre incalculable de vêtements, de sous-vêtements, d'accessoires, de bijoux. Il y avait des clichés pris en Irlande, en Palestine, à New York, à Milan, à Paris – une vraie collection pour agences de voyage. Les lumières sont bien réglées, les compositions suffisamment simples pour opérer en un instant, les couleurs convenablement harmonisées. C'est bien. Les employeurs de Toscani ont raison de l'apprécier, il fait de bien plaisantes photographies de mode. Sur grand écran, elles font de l'effet.

La preuve : la majorité du public a beaucoup aimé. Il y avait, dans l'ombre, un spectateur qui jouait au contradicteur énervé, mais il tenait mal son rôle et Toscani, qui sait sa démagogie par cœur, a mis les rieurs de son côté. Après ce haut fait, il avait partie gagnée. Il a donc continué tranquillement à déballer ses albums. Puis, à propos des affiches Benetton, il a expliqué qu'il avait des convictions morales, qu'il détestait la guerre et la misère et que, vraiment, il agissait en bon berger chaque fois qu'il faisait éditer une affiche. Du reste, ce ne sont pas des affiches, mais des symboles, très « peace and love ». Il est comme ça : un type bien, généreux. Il a rencontré des gens merveilleux qui font un boulot formidable. Si tous étaient comme eux et comme lui, alors là...

Le contradicteur avait lâché prise, probablement écœuré. Le public continuait de bien aimer les images. Celles du magazine *Colors* l'ont fait rire. C'est vrai qu'il y en a de drôles. Par exemple, mettre un vison au cou d'une oie, ou un oursin en caoutchouc au bout d'un préservatif. Voilà qui donne à penser. D'ailleurs Toscani pense aussi. Il a quelque chose comme une théorie de la production et de la consommation. Et la photographie, c'est un contact direct avec la réalité physique du monde. Oui, oui, direct.

Il affirme aussi – c'est un peu contradictoire, mais peu importe... – que les Occidentaux sont des privilégiés et qu'il faut leur donner mauvaise conscience, de temps en temps. Entre deux shoppings chez Armani ? Le spectacle dénonçant lui-même sa futilité pour mieux séduire l'auditoire et l'attirer dans son tourbillon sans fin : Toscani a du métier, décidément.

Ph. D.

HORS CHAMP

■ **ART : Les Van Gogh et le Cézanne volés à Rome ont été retrouvés.** *Le Jardinier* et *L'Arlésienne*, de Van Gogh, ainsi que le *Le Cabanon de Jourdan*, de Cézanne, dérobés par trois hommes armés le 19 mai à la Galerie d'art moderne de Rome (*Le Monde* du 21 mai), ont été retrouvés, à Rome et à Turin. Huit personnes ont été arrêtées par les carabiniers chargés de la répression du trafic d'art. Au lendemain du vol, les autorités italiennes avaient privilégié la piste de la grande criminalité, les malfaiteurs s'étant rendus maîtres du poste de sécurité et ayant débranché le système d'alarme.

■ **CINÉMA : la huitième édition d'« Un été au ciné » a lieu du 1er juillet au 1er septembre 1998.** Organisée par le Centre national de la cinématographie (CNC) avec l'appui de partenaires publics et privés, cette manifestation s'adresse essentiellement aux jeunes des quartiers « difficiles », qui pourront bénéficier de tarifs réduits ou de séances en plein air, mais également rencontrer des réalisateurs ou participer à des ateliers.

■ **INDUSTRIES MUSICALES : Pascal Nègre, trente-six ans, PDG de PolyGram Music France, a été réélu pour trois ans, le 29 juin, à l'unanimité,** à la présidence de la Société civile pour l'exercice des droits des producteurs phonographiques (SCPP), chargée de la perception et de la répartition des droits des producteurs de disques. Les vice-présidents sont Gilles Bressand, PDG de Treize Bis Records, Michel Parent, secrétaire général de PolyGram France, et Jacques Touroutte, PDG de Royal River.

Sardines en majesté

Sète/Musée. Peinte par Goya, adorée par des milliers de collectionneurs anonymes, la sardine est la reine du nouveau Musée imaginaire

BIEN PLUS qu'un petit poisson pas cher, la sardine offre sa chair blanche aux lèvres des gourmands et aux fantasmes de tous. Enfermée dans une boîte en métal, elle suscite des décorations sublimes. A Madrid, promenée en procession dans les rues, elle déclenche des folies. En Italie, croquée avant un concert, elle éclaircit la voix des chanteurs d'opéra.

La déesse sardine a ses prêtres, les sardinologues, et ses dévots, les humbles collectionneurs de boîtes et de mythes. Les uns et les autres sont à l'origine d'un charmant lieu de culte : le Musée imaginaire de la sardine, ouvert par l'association *Ichtus* (poisson, en grec), sur les hauteurs de Sète. Autour d'un patio, deux salles présentent les collections ; une pièce accueille concerts et débats ; un petit restaurant sert... des sardines, grillées, farcies, en filet ou au gratin. Le Musée des ducs de Bretagne, à Nantes, exposait déjà l'unique exemplaire de la boîte Saupiquet à double couvercle. Celui des arts et traditions populaires de Paris s'enorgueillit de la collection des boîtes de Pierre Tchernia.

Ici, à Sète, l'emballage de la déesse vient en bonne place. En sauce tomate ou à l'huile d'olive, elle est ornée de peintures naïves, entre imagerie pieuse et imaginaire érotique. La boîte à l'ancienne, avec sa languette sagement repliée sur le côté, attendant la clé universelle, est en voie de disparition. Le nouveau système, dit « *ouverture facile* » – on glisse le doigt dans l'anneau et on tire –, la rejoindra peut-être bientôt. Des ingénieurs ès conserves cherchent à améliorer son anneau, qui, lorsqu'il casse, laisse l'affamé face à un bloc impossible à ouvrir. Fair-play, le petit Musée sétois fait l'éloge de la première boîte de conserve en fer-blanc, fermée par un couvercle soudé, conçue en 1810 par Peter Durand, de Grantham (Grande-Bretagne). Elle portait une étiquette en cuivre et une en papier, indiquant : « *à ouvrir au marteau et au burin* ».

ENTERREMENT CARNAVALESQUE

L'enterrement de la sardine, fête païenne datant du Moyen Age, survit à travers le Bassin méditerranéen. Le Musée reproduit la chapelle ardente où repose la sardine en petite robe dans son cercueil, près d'un autel orné de cierges, parmi un décor de parodie religieuse. Le tableau de Goya, *L'Enterrement de la sardine*, est reproduit. Le texte d'Arrabal, portant le même titre, ainsi que le roman de Pierre Combescot, *Les Funérailles de la sardine* (Grasset), sont exposés.

Plusieurs affiches contemporaines invitent à ces fastes carnavalesques à Barcelone ou dans des villages italiens. A Madrid, la confrérie des *sardineros* organise une procession derrière un cercueil commandé à un artiste. A Ténériffe, une sardine de 10 mètres est suivie par des centaines de milliers de personne. Cet enterrement est un prétexte pour retourner les codes : les femmes se déguisent en hommes, les vieux en jeunes... Le Musée imaginaire a entrepris de recenser ces fêtes. Cette année, dans un village près de Bologne, il a retrouvé un enterrement italien, sans commerce ni spectacle : « *Le vin est offert, la fête est dirigée par des patriarches dynamiques, suivis par une jeune génération attentive* », explique Philippe Anginot, directeur du Musée.

Le soir, autour du patio sétois, on peut débattre de la culture méditerranéenne ou écouter des concerts. En mai, pendant le Festival de hip-hop de Sète, c'est là qu'avaient lieu les rencontres avec les danseurs et les graffiteurs après les spectacles. Cet été, la sardine invite des groupes de musique acoustique maghrébine, iranienne, espagnole ou irlandaise.

Catherine Bédarida

★ **Musée imaginaire de la sardine, 2, rue Alsace-Lorraine, 34200 Sète. Tél. : 04-67-74-91-75. Entrée : 10 F.**

TROIS QUESTIONS À...
PHILIPPE DECOUFLÉ


STILLS PRESS AGENCY

1 Philippe Decouflé, comment votre chapiteau de danse, installé au Festival de Saint-Denis, arrive-t-il à attirer du public pendant la Coupe du monde ?

Quand il y a match au Stade de France, le spectacle fait relâche. Nous ne jouons pas le 8 juillet, jour du match France-Croatie... Cela dit, la base de la compagnie DCA (Défense contre avion) étant à Saint-Denis, à la Chaufferie, il est normal que nous profitions du cadre du festival de notre ville pour étendre le champ de nos actions. En même temps que l'on a remonté, sous chapiteau, *Triton*, une pièce de 1990, avec une équipe toute nouvelle, on a eu l'idée d'une fête foraine. D'où le titre du spectacle *Triton et les Petites Tritures*, soit quinze baraques, avec Photomaton costumés, machine à tartiner du Nutella, Casserole-Parc avec des objets sculptés dans des batteries de cuisine... *Les Tritures* attirent un public qui vient avec les enfants et qui ensuite va voir *Triton*. Ca dédramatise, ça décloisonne. On a envie d'être bien. En harmonie, si possible, avec les cités qui nous entourent.

2 Quel est le projet que vous avez parallèlement monté avec la cité des Francs-Moisins, réputée difficile ?

Pascale Henrot, directrice générale de DCA, en est l'initiatrice et la responsable. Sachant qu'on allait planter chapiteau pour plusieurs semaines, elle a organisé, en amont, avec toute la compagnie des ateliers de voltige, de hip-hop, d'accroche aérienne. Histoire de planer un peu. Cette action n'a pas été décidée pour « faire du social », mais seulement parce que notre lieu de travail est dans cette ville. Les ateliers ont commencé dès janvier. Soixante jeunes ont été engagés pour rénover les appartements dans lesquels on allait vivre le temps des opérations, d'autres ont aidé à construire les baraques foraines. Certains ont été embauchés à la sécurité pour éviter les bagarres. Tous sont payés au SMIC.

3 Avez-vous été contacté pour organiser la fête inaugurale du Mondial ?

Quand on a fait ce genre d'exercice, comme nous l'avons réalisé pour les Jeux olympiques d'Albertville, il est fait une fois pour toutes. Le travail avec ma compagnie, depuis quatre ans qu'elle est à la Chaufferie, s'est à l'inverse davantage orienté vers un artisanat chorégraphique diversifié et divertissant. *Triton* part en tournée avec ou sans *Les Petites Tritures*. Et *Les Petites Tritures* nous sont réclamées comme une forme moderne de fête foraine. *Shazaam*, la création de mars, sera à la Maison de la culture de Bobigny à partir du 16 septembre.

Propos recueillis par Dominique Frétard

★ **Jusqu'au 12 juillet, du mardi au samedi, 21 heures. Tél. : 01-48-13-06-07.**

هكذا من الاهل

Saint-Denis met des étoiles dans sa nuit avec le festival Africolor

Trois femmes, Nahawa Doumbia, Susana Baca et Kamilya Jubran, ont enchanté le TGP

Tous les ingrédients qui font la marque « Africolor » sont là : les associations maliennes qui cuisinent le *thieb djiene* et touillent le jus de gingembre, la superbe des boubous, le thé à la menthe et les pétitions à signer sur le coin de la table... C'est Noël en juillet. A 50 francs la place, prix unique, le Théâtre Gérard-Philipe (TGP) de Saint-Denis a fait le plein de convivialité et de public lundi 6 juillet.

AFRICOLOR, Théâtre Gérard-Philipe de Saint-Denis, le 6 juillet.

Africolor a fidélisé un public recruté au départ parmi les Maliens musulmans et les allergiques aux noëls en famille, désormais habitués à se retrouver tous les 24 décembre au Théâtre Gérard-Philipe (TGP) de Saint-Denis (Seine-Saint-Denis). Créé sous la direction de Jean-Claude Fall, ce festival très africain a trouvé assez naturellement sa place dans les plans du nouveau propriétaire (intellectuel) des lieux, Stanislas Nordey, un directeur très à cheval sur les missions et l'identité du théâtre public – *« un théâtre pour tous, qui n'exclut personne »*, écrit-il dans son programme-manifeste, *Pour un théâtre citoyen*.

A 50 francs la place prix unique, le TGP a fait le plein de convivialité et de public le 6 juillet, un lundi, jour réputé creux, et ce, pratiquement aux pieds du Stade de France. Dans les efforts parfois désespérés de la programmation culturelle à résister à la noyade dans l'événementiel ambiant (la Coupe du monde de football), la ville de Saint-Denis aura bien résisté : au TGP, bien sûr, où vient de se terminer le cycle de lecture de pièces de théâtre inédites *Du monde entier* (venues des trente-deux pays sélectionnés pour la Coupe), mais aussi grâce aux vertus d'opérations à couleurs multiples telle la Carnavalcade (des musiciens du monde entier, plus de cent mille personnes le 20 juin), ou encore à Banlieues du monde (musique et football vus de la périphérie), qui se poursuit parallèlement aux jeux du football officiel. Saint-Denis a beau être une de ces banlieues où, après 20 heures, il faut payer son essence, mélange mob ou diesel, cash avant de l'avoir consommée, on y respire pas moins la fête.

Ni Saint-Denis ni Africolor ne sont totalement dans la norme. Africolor a un directeur, Philippe Conrath, qui s'imagine aisément acheter une case sur les bords du fleuve Niger pour se reposer une fois son ouvrage – défendre la musique qu'il aime – achevé. Il a rarement cédé aux sirènes de la mode, qui existe aussi pour les musiques du monde, préférant affirmer son attachement aux artistes, en particulier maliens, telle Nahawa Doumbia, une non-griote, à la langue bien pendue. Qu'elle n'appartienne pas à la caste des chanteurs de louange n'empêche personne de perpétuer la tradition. Offrir sur scène par exemple des ors ou des billets de banque, sortis en direct d'un attaché-case, d'une pochette de soirée dorée, ou encore de la poche du survêtement d'un rappeur à la casquette renversée. Car Nahawa Doumbia est moderne.

VIGUEUR VAUDOUESQUE

Non seulement cette jeune femme originaire du Wassoulou, au sud du Mali, chante la libération des femmes, la perméabilité des frontières, dénonce le scandale des émigrés renvoyés dans leur pays par les autorités françaises menottes aux mains, mais elle s'est entourée de musiciens traditionnels qui ont visiblement écouté du rock'n roll, du vrai, du blues, et jouent du balafon ou du *n'goni* avec la vigueur vaudouesque d'un Dr. John.

Pour sa première édition d'été, Africolor, décidément fort bien marié au théâtre, *« îlot de résistance formidable de la pensée »*, toujours selon Stanislas Nordey, avait élargi ses compétences vers des horizons moins africains, et néanmoins militants : Susana Baca, afro-péruvienne, découverte par David Byrne (*Le Monde* daté 4-5 juillet) et Kamilya Jubran, chanteuse du groupe palestinien Sabreen.

Si elle n'a pas l'excellence, Kamilya Jubran a la fraîcheur et le courage. De chanter seule en s'accompagnant à l'oud et au kanoun, des pièces de la grande tradition égyptienne. Elle le fait par goût, mais aussi pour affirmer *« tout l'héritage du passé du peuple palestinien »* – dans les couloirs du TGP, la pétition du jour porte sur « Le droit au retour du peuple palestinien ».

Véronique Mortaigne

Du mouvement chez les indépendants du disque

Henri de Bodinat crée Musisoft, et Naïve, le label de Patrick Zelnik, rachète Auvidis

ÉTONNANTE COÏNCIDENCE : alors qu'Alain Lévy, ex-président de PolyGram, a quitté, momentanément, l'édition musicale, Henri de Bodinat, ex-PDG de Sony France, y tente un retour. Après une parenthèse de trois ans au Club Méditerranée, de 1994 à 1997, M. de Bodinat, a fondé en mars une société de production et de distribution de musique, Musisoft, en association avec Jean Karakos, producteur de *La Lambada*.

Partant de l'observation que *« 25 % du marché mondial du disque proviennent des productions indépendantes »*, M. de Bodinat a décidé de se concentrer sur la world music et la techno. *« La France manque de grands labels indépendants. Ceux qui avaient émergé dans les années 80 ont pratiquement tous été rachetés par les majors. Le plus gros indépendant américain pèse 3 milliards de francs de chiffre d'affaires, le plus gros japonais 2 milliards, les plus gros allemands entre 300 et 600 millions »*, constate-t-il.

Avec l'appui de la banque néerlandaise ABN Amro et de Suez Industrie, filiale d'investissement du groupe Suez, actionnaires de Musisoft, il se propose de *« racheter des sociétés indépendantes, en laissant à leur tête le patron qui a fait leur succès, pour ne pas les dénaturer »*. M. de Bodinat compte notamment faire entrer davantage de labels indépendants dans les hypermarchés. Il s'appuiera, dit-il, sur le savoir-faire de son associé Jean Karakos, fondateur à la fin des années 60 du label Byg, spécialisé dans le rock et le free jazz.

Musisoft a déjà commencé ses emplettes. Mardi 30 juin, elle a racheté Média 7, une société de plus de 100 millions de francs de chiffre d'affaires, créée voici quinze ans par Bruno Théole, et qui revendique la place de *« premier distributeur indépendant de disques en France »*, ainsi qu'une position de pointe dans la musique reggae. Auparavant, Musisoft avait repris deux autres labels, Sonodisc, *« un des leaders de la musique antillaise et africaine »*, et Distance, un ensemble de trois sociétés spécialisées dans la techno. Avec les vingt-cinq vendeurs de Média 7, et un portefeuille de mille points de vente, M. de Bodinat se targue de disposer d'une force de vente *« supérieure à celle de Virgin Music »*. Il entend développer en même temps une activité internationale, et a recruté pour cela deux collaborateurs chez Tower Records, le grand distributeur de musique américain.

En partant du même constat, un autre ancien dirigeant de major du disque, Patrick Zelnik, ex-patron de Virgin France, avait lancé en septembre 1997 son propre label indépendant, Naïve. *« Le processus de concentration a atteint un tel niveau dans l'industrie du disque que c'est le bon moment pour redevenir indépendant »*, constatait alors l'ancien complice de Richard Branson, le fondateur du groupe Virgin, pour lequel il développa le concept de « mégastore » de la musique en France. Fondée en association avec le publicitaire Eric Tong Cuong, Naïve s'inscrit dans une démarche artistique plus éclectique que Musisoft. Elle a notamment récupéré les 20 % des éditions Actes Sud détenus par M. Zelnik. Naïve a acquis le 6 juillet la totalité du capital de la société Auvidis, fondée et présidée par Louis Bricard, qui prend à son tour une participation dans la société Naïve. Auvidis est un label indépendant qui possède un important catalogue classique, plusieurs collections de musiques du monde, et qui a mis de belles réussites commerciales à son actif, telle la bande originale du film de *Tous les matins du monde*, d'Alain Corneau.

Henri de Bodinat ne cache pas son souhait d'introduire à terme Musisoft en Bourse. Ses ambitions tiennent en un chiffre – *« atteindre 1 milliard de francs de chiffre d'affaires d'ici trois ou quatre ans »* – et une formule : *« Faire de Musisoft le Microsoft de la musique. »* Comme référence pour un label « indé », on peut faire plus modeste...

Pascal Galinier

Une menace plane toujours sur l'hôtel Suchet

LA VERRIÈRE qui risque de transformer l'hôtel Suchet en dessus de cheminée est toujours à l'ordre du jour, alors que l'on croyait ce danger écarté. Cet édifice, propriété de la Lyonnaise des eaux, situé 16, rue de la Ville-l'Evêque à Paris, dans le 8e arrondissement (*Le Monde* du 2 juillet), est l'unique rescapé des œuvres d'Etienne Louis Boullée (1728-1799), le célèbre architecte des Lumières. Les communs ont été détruits sous le Second Empire et immédiatement reconstruits dans un style éclectique. Ils ont eux-mêmes disparu en 1974 pour être remplacés par de médiocres constructions de verre et de pierre. A leur tour, celles-ci doivent disparaître pour laisser la place à une nouvelle structure, élaborée par l'agence Delaage-Tsaropoulos. Les architectes prévoient de couvrir l'ensemble de la cour par une verrière qui ira s'accrocher derrière l'hôtel.

La commission du Vieux-Paris, dont l'avis est consultatif, s'oppose à ce projet. La municipalité parisienne n'a donc, pour le moment, délivré ni permis de détruire ni permis de construire. Le 1er juillet, les architectes sont revenus à la charge auprès des services de la ville, avec un nouveau projet de verrière. Or la commission des Abords des monuments historiques demande seulement un amendement des propositions. La direction du patrimoine se contenterait d'une verrière rétractable, au moment des Journées du patrimoine, par exemple. Il faut enfin signaler que seules les deux façades du bâtiment sont inscrites à l'Inventaire supplémentaire des monuments historiques. L'intérieur de l'édifice, où subsistent deux décors du XVIIIe siècle, n'est pas protégé.

En revanche, l'hôtel Gaillard – construction néo-Renaissance, élevée à la fin du siècle dernier et actuellement propriété de la Banque de France, 1, place du Général-Catroux, dans le 17e arrondissement –, lui aussi menacé (*Le Monde* du 21 janvier), vient d'être inscrit à l'Inventaire supplémentaire des monuments historiques.

E. de R.

Désirs d'écrire à Grignan

GRIGNAN
de notre envoyé spécial

« Peu d'amants sont capables de m'imiter », se vante crûment un homme de vingt-huit ans enfermé dans le donjon de Vincennes en 1778. Mirabeau fils, tour à tour caressant ou vindicatif, écrit son amour brûlant pour Sophie et son désespoir de prisonnier. Ces lettres qu'Actes Sud publie étaient, samedi 4 juillet, mises en voix par le comédien Alain Carré, soutenu par le violoncelle subtil de François Salque dans l'écrin de pierre du parvis de la collégiale de Grignan.

La veille, en ouverture des troisièmes Nuits de la correspondance de ce village de la Drôme, la comédienne Elisabeth Macocco et l'ensemble baroque Boréades avaient investi la grotte de Rochecourbière. Viole de gambe et clavecin, heureusement sonorisés pour dominer le chœur des grenouilles avoisinantes, donnaient un écho précieux aux lettres de Mme de Sévigné à sa fille, très jeune mariée au comte de Grignan. La célèbre marquise effeuillant la vie parisienne et ses sentiments : lettres et musiques mêlées, à trois siècles de distance, trouvent de nouvelles résonances. C'est explicitement le but de ces Nuits de la correspondance. Mais plus encore que ressusciter ces écrits du désir ou même d'analyser le phénomène de la correspondance avec des débats, des ateliers et des expositions, l'originalité de Grignan, c'est de susciter le désir d'écrire chez les participants.

D'un cachot à la terrasse du château ou au confessionnal de la collégiale, des boutiques d'art aux caveaux du Tricastin, chacun peut trouver des espaces de calme où papier de qualité, enveloppes et plumes ou stylos réveillent l'épistolier fatigué des télécopieurs et des téléphones. Une boîte aux lettres est là, pour recueillir ces écrits privés. Pour cette troisième édition, les chambres d'écriture ont essaimé dans les villages environnants, offrant en chemin les plaisirs de la découverte, et certaines se sont même agrandies aux dimensions de la nature : pour rêver qu'on est amant ou marquise, quelle meilleure écritoire qu'une table sous un parasol dans un champ de lavande ?

Michel Colonna d'Istria

SORTIR

PARIS

Frédéric Chiu
Le moins qu'on puisse dire, c'est que Frédéric Chiu bâtit ses programmes de récital avec une intelligence dont beaucoup de ses collègues devraient s'inspirer. Cet Américain de Paris, connu pour une belle intégrale des *Sonates* de Prokofiev (Harmonia Mundi), témoigne comme d'habitude d'une curiosité intellectuelle qui lui fait remettre au répertoire la musique du Mexicain Chavez, presque totalement disparue de la vie musicale.
Prokofiev : *Pièce pour piano op. 4, Mazurka, Sonate pour piano op. 38.* Beethoven : *Polonaise op. 89, Sonate pour piano op. 54.* Chavez : *Etude pour piano n° 2.* Chopin : *Etudes pour piano op. 10.*
Orangerie du parc de Bagatelle, domaine de Bagatelle, Paris 16e. Mo Pont-de-Neuilly. 20 h 45, le 7 juillet. Tél. : 01-45-00-22-19. 150 F.

TARASCON-SUR-ARIÈGE

Festival « Résistances »
La 2e édition de « Résistances » présente quatre-vingts films sur les résistances à la guerre, à la répression des femmes et des hommes ou à l'uniformisation du monde. Dans une petite ville ouvrière, en plein cœur des Pyrénées, proche de Barcelone et de Toulouse, le festival invite à la réflexion et au voyage : Amérique latine et Chiapas, Ariège, *Catalogne*, regard de femmes, droits de l'homme et devoir de mémoire. Chaque soir à 22 h 30, place des Consuls, dans la vieille ville, une séance est ouverte à tous. « Résistances » s'achèvera sur les trente ans de Mai 68, autour du livre de Gérard Leblanc et David Farroult, *Mai 68, le cinéma en suspens*, avec comme invités attendus des acteurs de l'époque, tels Daniel Cohn-Bendit et Alain Krivine.
Festival Résistances, BP 23, 09400 Tarascon-sur-Ariège. Jusqu'au 12 juillet. Tél. : 05-61-05-13-30.

DOUARNENEZ

Festival de cinéma
Outre un hommage au cinéaste René Vautier (*Afrique 50, Avoir vingt ans dans les Aurès, Marée noire et colère rouge...*) prévu, en sa présence, tout au long de la programmation de ce festival, cette 21e édition met un coup de projecteur sur le pays de Galles. Par ailleurs, une sélection de fictions et de documentaires (*A nous la liberté*, de René Clair, *Mourir à trente ans*, de Romain Goupil...) illustreront une section intitulée « A quoi rêvons-nous ? ». *Projets de société*, alternatives, utopies : aujourd'hui, à quelle société rêvons-nous ?
Festival de Douarnenez, 20, rue du Port-Rhu, BP 206, 29172 Douarnenez. Du 7 au 14 juillet. Tél. : 02-98-92-09-21.

GUIDE

FILMS NOUVEAUX

A la recherche du paradis perdu
de Robert Salis (France, 1 h 40).
Breaking Up
de Robert Greenwald (Etats-Unis, 1 h 28).
La Piste du tueur
de Jeb Stuart (Etats-Unis, 2 heures).

TROUVER SON FILM

Tous les films Paris et régions sur le Minitel, 3615 LEMONDE ou tél. : 08-36-68-03-78 (2,23 F/mn)

REPRISES

L'Epouvantail (*)
de Jerry Schatzberg. Américain, 1973, copie neuve (1 h 44).
Action Ecoles, 5e (01-43-29-79-89) ; Lucernaire, 6e ; MK2 Quai-de-Seine, 19e.
Guêpier pour trois abeilles
de Joseph L. Mankiewicz. Américain, 1967 (2 h 11).
VO : Action Christine, 6e (01-43-29-11-30).
Manhattan
de Woody Allen. Américain, 1979, noir et blanc, copie neuve (1 h 40).
Gaumont les Halles, dolby, 1er ; Grand Action, 5e (01-43-29-44-40) ; Mac-Mahon, 17e (01-43-80-24-81).
Mon homme Godfrey
de Gregory La Cava. Américain, 1936, noir et blanc (1 h 34).
VO : Reflet Médicis II, 5e (01-43-54-42-34).
La Petite Sirène
de John Musker et Ron Clements. Dessin animé américain, 1990 (1 h 23).
VF : UGC Ciné-Cité les Halles, dolby, 1er ; Le Grand Rex, dolby, 2e (01-39-17-10-00) ; Gaumont Marignan, dolby, 8e ; UGC George-V, dolby, 8e ; Gaumont Opéra Français, dolby, 9e ; UGC Lyon Bastille, dolby, 12e ; UGC Gobelins, dolby, 13e ; Gaumont Parnasse, dolby, 14e ; Gaumont Alésia, dolby, 14e ; Gaumont Convention, dolby, 15e ; Pathé Wepler, dolby, 18e ; MK2 Gambetta, dolby, 20e.
Scaramouche
de George Sidney. Américain, 1953 (1 h 56).
L'Arlequin, 6e (01-45-44-28-80).
Vérités et Mensonges
d'Orson Welles. Franco-iranien, 1973 (1 h 30).
VO : Racine Odéon, 6e (01-43-26-19-68).
(*) Film interdit aux moins de 12 ans.

ENTRÉES IMMÉDIATES

Le Kiosque Théâtre : les places du jour vendues à moitié prix (+ 16 F de commission par place). Place de la Madeleine et parvis de la gare Montparnasse. De 12 h 30 à 20 heures, du mardi au samedi ; de 12 h 30 à 16 heures, le dimanche.
Le spectateur français ; L'Ile des esclaves
de Marivaux, mise en scène de Laurence Février.
Cartoucherie-Théâtre du Chaudron, route du Champ-de-Manœuvres, Paris-12e. Mo Château-de-Vincennes. Le 7, à 20 heures. Tél. : 01-43-28-97-04. De 50 F à 110 F.
Le Testament de François Villon
de François Villon, mise en scène d'Hélène Levroux.
Centre du Théâtre de l'Opprimé, 78, rue du Charolais, Paris-12e. Mo Dugommier. Le 7, à 20 h 30. Tél. : 01-43-40-44-44. 60 F et 100 F.
La Traviata
de Verdi. Cristina Gallardo-Domas, Patricia Racette (Violetta), Marcelo Alvarez, Ramon Vargas (Alfredo Germont), Leo Nucci (Giorgio Germont), Chœur et orchestre de l'Opéra de Paris, James Conlon (direction), Jonathan Miller (mise en scène).
Opéra-Bastille, place de la Bastille, Paris-11e. Mo Bastille. Le 7, à 19 h 30. Tél. : 08-36-69-78-68. De 60 F à 635 F.
Dolomite Blues
Au Duc des Lombards, 42, rue des Lombards, Paris-1er. Mo Châtelet. Le 7, à 22 heures. Tél. : 01-42-33-22-88. 80 F.
Miles Griffith Quartet
La Villa, 29, rue Jacob, Paris-6e. Mo Saint-Germain-des-Prés. Le 7, à 22 h 30. Tél. : 01-43-26-60-00. De 120 F à 150 F.
Sunny Wood Wood
Petit Journal Montparnasse, 13, rue du Commandant-René-Mouchotte, Paris-14e. Mo Gaîté. Le 7, à 21 heures. Tél. : 01-43-21-56-70. De 100 F à 150 F.
Festival Banlieues du monde
Programme du 7 juillet : Lemunu Kafo (world music, 16 heures). Dumelang Band (rap'jazz, 17 h 30). Hips (funky soul, à 19 h 30). Yuri Buenaventura (salsa, à 23 heures).
Stade Mandela, 93 Saint-Denis. RER Plaine-Voyageurs (Stade de France). Tél. : 01-55-87-08-70. Entrée libre.
Michel Padelec
Le Loup du faubourg, 21, rue de la Roquette, Paris-11e. Mo Bastille. Le 7, à 20 h 30. Tél. : 01-40-21-90-95. 70 F.
Emmanuel Lods
Le Limonaire, 18, cité Bergère, Paris-9e. Mo Rue-Montmartre. Le 7, à 22 heures. Tél. : 01-45-23-33-33. Entrée libre.

RÉSERVATIONS

Hommage à Léo Ferré
Pierre Barouh, Catherine Ringer, Paco Ibanez, Michèle Atlani, Fabienne Thibeault, Céline Caussimon et plusieurs autres chanteurs et comédiens participeront à un concert célébrant le 5e anniversaire de la mort de Léo Ferré.
Le Trianon, 80, boulevard Rochechouart, Paris 18e. Le 14 juillet à 20 h 30. Tél. : 01-44-92-78-03. 150 F.
David S. Ware
Grande Halle de La Villette, 211, avenue Jean-Jaurès, Paris-19e. Le 9 juillet à 21 heures. Tél. : 08-03-30-63-06. De 145 F à 170 F.
Herbie Hancock
Bataclan, 50, boulevard Voltaire, Paris 11e. Le 10 juillet à 20 heures. Tél. : 01-47-00-55-22. 182 F.
The Greatest Rock'n Roll Legend
Avec Jerry Lee Lewis, Chuck Berry, Little Richard, Doug Kershaw, Big Al Downing...
Stade Charléty, 99, boulevard Kellermann, Paris 13e. Le 14 juillet de 15 heures à 22 heures. Locations Fnac et Virgin. 275 F et 380 F.
Jesus Alemany Cubanismo
New Morning, 7-9, rue des Petites-Ecuries, Paris 10e. Le 28 juillet. Tél. : 01-45-23-51-41. 130 F.

DERNIERS JOURS

11 juillet :
Les Présidentes
de Werner Schwab, mise en scène de Marcela Salivarova-Bideau.
Théâtre national de Chaillot, 1, place du Trocadéro, Paris-16e. Tél. : 01-53-65-30-00. 120 F et 160 F.
Fabrice Luchini
d'après des textes de Baudelaire, Céline, La Fontaine et Nietzsche.
Théâtre de la Renaissance, 20, boulevard Saint-Martin, Paris-10e. Tél. : 01-42-08-18-50. De 100 F à 200 F.
18 juillet :
André le Magnifique
d'Isabelle Candelier, Loïc Houdré et Patrick Ligardes, mise en scène des auteurs.
Théâtre Tristan-Bernard, 64, rue du Rocher, Paris 8e. Mo Villiers. Tél. : 01-45-22-08-40. De 70 F à 220 F.
20 juillet :
Delacroix, les dernières années (1850-1863)
Grand Palais, avenue du Général-Eisenhower, Paris 8e. Tél. : 01-44-13-17-17. De 10 heures à 20 heures ; mercredi jusqu'à 22 heures. Fermé mardi. 35 F et 50 F.

DISPARITION

Roy Rogers

Le cowboy chantant

ROY ROGERS, célèbre figure du western de la haute époque, est mort lundi 6 juillet à son domicile de Victorville (Californie). Il était âgé de quatre-vingt-six ans.

Né le 5 novembre 1911 à Cincinnati (Ohio), Leonard Slye était arrivé en Californie en 1929 parmi les immigrants fuyant la crise économique. Après avoir été ramasseur de fruits, il forma un duo de chanteurs avec un cousin puis, sous le nom de Dick Weston, forma le groupe The Sons of Pioneers. En 1935, il débutait au cinéma, où il adopte le pseudonyme de Roy Rogers. Il sera à l'occasion le partenaire de Gene Autry, alors le plus célèbre *cowboy* chantant des innombrables *serials* qui se tournent à la chaîne, avant de le détrôner pour être sacré « roi des cowboys » en 1942.

Roy Rogers a tourné dans 87 westerns, pour la plupart réalisés par Joe Kane (42 titres) ou William Witney (27 titres). Pas un de ses films ne laisse une trace particulière, même s'il lui advint d'être dirigé par des réalisateurs de renom (Raoul Walsh pour *L'Escadron noir*, 1940), il est vrai le plus souvent pour lui faire jouer son propre rôle, non sans arrière-pensée parodique (*Le Fils du visage pâle*, de Frank Tashlin, 1952, *Ne tirez pas sur le bandit*, de Norman McLeod, 1959). On se souvient en revanche de sa guitare et de sa sempiternelle troupe, Trigger, *« le cheval le plus futé du cinéma »*, le hirsute George « Gabby » Hayes et l'avenante Dale Evans, devenue sa seconde épouse en 1947.

Le déclin du western de série B amena ensuite Roy Rogers à poursuivre ses exploits à la télévision, où cet homme d'affaires avisé crée le Roy Rogers Show, produit pas sa propre société, qui commercialise également d'innombrables objets western, investit dans l'immobilier et l'élevage, développe une chaîne de restaurants. Figure type de la *success story* à l'américaine, cas exceptionnel d'acteur ayant mené une très longue carrière en interprétant un unique personnage dont il portait le nom à la ville comme à l'écran, Roy Rogers était un homme très riche lorsqu'il s'amusa d'une dernière apparition au cinéma en 1975.

Jean-Michel Frodon

NOMINATION

Diplomatie

François-Xavier Deniau, ambassadeur en République dominicaine, est nommé ambassadeur auprès du Commonwealth des Bahamas en résidence à Saint-Domingue, en remplacement de Henri Vidal, par décret paru au *Journal officiel* du samedi 4 juillet.

[Né le 4 mars 1955 à Neuilly-sur-Seine (Hauts-de-Seine), François-Xavier Deniau, diplômé de l'Ecole nationale supérieure de la statistique et de l'administration économique, est ancien élève de l'Ecole polytechnique et de l'Ecole nationale d'administration (1979-1981). Il a été en poste à Rome (1984-1988), à Bruxelles auprès des Communautés européennes (1988-1992), à Tunis (1992-1995), et à l'administration centrale du Quay d'Orsay, avant d'être conseiller diplomatique au cabinet de Bernard Pons, ministre de l'équipement, du logement, des transports et du tourisme (1995-1997), puis directeur adjoint du cabinet d'Hervé de Charette, ministre des affaires étrangères, d'avril à juin 1997. François-Xavier Deniau est, depuis juin 1997, le suppléant à l'Assemblée nationale de son père, Xavier Deniau, député RPR du Loiret, ancien ministre. Il avait été nommé ambassadeur en République dominicaine en février 1998.]

JOURNAL OFFICIEL

Au *Journal officiel* du samedi 4 juillet sont publiés :

● **Chasse** : une loi relative aux dates d'ouverture anticipée et de clôture de la chasse aux oiseaux migrateurs.

● ***Association*** : un décret portant reconnaissance de l'association Les Amis de l'institut dominicain d'études orientales comme établissement d'utilité publique.

Au *Journal officiel* daté lundi 6-mardi 7 juillet sont publiés :

● **Accords internationaux** : un décret portant publication de l'accord euro-méditerranéen établissant une association entre l'Union européenne et ses Etats membres, d'une part, et la République tunisienne, d'autre part, fait à Bruxelles le 17 juillet 1995.

● **AOC** : un décret relatif à l'appellation d'origine controlée « Coteaux de Pierrevert ».

AU CARNET DU « MONDE »

Naissances

Jacques et Suzel de LANVERSIN
ont la joie d'annoncer la naissance de leur petit-fils

Carl

au foyer de
Emmanuel et Imke de LANVERSIN.

Saint-Maximin, Paris, le 24 juin 1998.

Adeline et Yves-Bernard
FOGEL,
Arthur et Nicolas,
ont la joie d'annoncer les naissances de

Emma et Louise,

le 1er juillet 1998.

5, rue de l'Esvière,
49100 Angers.

Anniversaires de naissance

– 8 juillet 1978 - 8 juillet 1998.

Marianne.

« Then come kiss me, sweet and twenty... »

Décès

– Micheline Amar,
Colette et Didier Amar,
ses enfants,
Valérie Amar,
Emmanuel Amar,
ses petits-enfants,
Et toute la famille,
ont l'immense chagrin de faire part du décès de

Nina AMAR,
le 5 juillet 1998.

Ils rappellent le souvenir de son mari,

Albert AMAR,

et de sa sœur,

Suzette de TOLEDO.

L'enterrement aura lieu le mercredi *8 juillet*, à *15 heures*, au cimetière du Montparnasse, boulevard Edgar-Quinet.

44, rue Michel-Ange,
75016 Paris.
92, boulevard Saint-Denis,
92400 Courbevoie.

– *Suresnes. Bourbon-l'Archambault.*

Mme Jacqueline Andeval,
son épouse,
Ses enfants, petits-enfants,
Et toute sa famille,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Roger AUDEVAL,
chevalier de l'ordre du Mérite,

survenu le 5 juillet 1998, dans sa maison natale de Bourbon-l'Archambault, à l'âge de soixante-seize ans.

Ses obsèques auront lieu mercredi 8 juillet, à 15 heures, à Bourbon-l'Archambault.

23, rue de Villefranche,
03160 Bourbon-l'Archambault.
3, allée du 8-Mai-1945,
92150 Suresnes.

– Le président de l'université Joseph-Fourier-Grenoble-I,
Et les membres du bureau,
Les personnels de l'UFR de Mécanique et du laboratoire Sols, solides, structures,
ont la tristesse de faire part du décès de

M. Jean-Paul BOEHLER,
professeur de mécanique
à l'université Joseph-Fourier-Grenoble-I,

où il avait commencé sa carrière comme assistant en 1967.

– M. et Mme Alain Bloch,
M. et Mme Jean-Claude Grisard,
ses enfants,
Thierry et Sybille, Laurent et Margaux Grisard,
Stéphane, Vanessa et Aurélie Bloch,
ses petits-enfants,
Stan, Roxane, Malo, Paul, Marin et Thibault,
ses arrière-petits-enfants,
Mme Elio Ventura,
M. et Mme Bertrand Weil,
M. Bernard Berl,
M. et Mme Charles Barois,
ses sœurs, beaux-frères et belle-sœur,
Et toute la famille,
font part du décès de

Mme Roger BLOCH,
née Denise JACOB,

survenu le jeudi 6 juillet 1998, dans sa quatre-vingt-sixième année.

Les obsèques auront lieu le jeudi 9 juillet, à 14 h 45, au cimetière du Montparnasse, où l'on se réunira à l'entrée principale, 3, boulevard Edgar-Quinet, Paris-14e.

– Marcel et Marie-Claude Fleiss,
son fils et sa belle-fille,
David Fleiss,
son petit-fils,
Ellen Fleiss Ryan,
sa petite-fille,
Et Jeff,
son époux,
Les familles Fleiss et Feldmann,
ont la douleur de faire part du décès de

Mme Frieda FLEISS,
née FELDMANN,

survenu le 3 juillet 1998, dans sa quatre-vingt-neuvième année.

Les obsèques auront lieu le mercredi 8 juillet, à 10 h 15, au cimetière parisien de Bagneux.

Ni fleurs ni couronnes.

Cet avis tient lieu de faire-part.

27, avenue Raymond-Poincaré,
75116 Paris.

– Chevannes.

La famille de

M. Jean-Loup GILQUIN

a la tristesse de faire part de son décès survenu le dimanche 5 juillet 1998, dans sa cinquante-troisième année.

Les obsèques religieuses seront célébrées le jeudi 9 juillet, à 10 heures, en l'église de Chevannes, où l'on se réunira, suivies de l'inhumation au cimetière de Chevannes.

– Montpellier. Saint-Rambert-d'Albon. Ile de Ré. Paris.

M. et Mme Alexandre Boule,
Mme Raymond Dallières
et ses enfants,
M. et Mme Philippe Jaulmes,
Le docteur et Mme Marc Jaulmes,
M. et Mme Olivier Picon,
Mme Florence Jaulmes-Blancher,
Mlle Nicole Picon,
Parents et alliés,
font part du décès de

Mme René JAULMES,
née Eliane JAULMES,

survenu à l'âge de quatre-vingt-treize ans.

Les obsèques auront lieu au cimetière protestant de Valleraugue (Gard), mercredi 8 juillet 1998, à 17 heures.

« La parole de l'Eternel me fut adressée en ces termes :
– *Que vois-tu, Jérémie ?*
» Je répondis :
– *Je vois une branche d'amandier.*
» Et l'Eternel me dit :
– *Tu as bien vu : car je veille à l'accomplissement de ma parole.* »
(Jérémie I, verset 11).

Cet avis tient lieu de faire-part.

– La famille,
Et les amis de

Monique GROSVALET

ont la douleur de faire part de son décès survenu le 24 juin 1998, à Antony.

Les obsèques ont eu lieu dans l'intimité.

Colette KIEFFER,
née LE PETIT,

s'est éteinte doucement dans son appartement parisien, le samedi 4 juillet, entourée par les siens et accompagnée depuis quelques semaines par ses amis les plus chers.

Mariane, Nicolas et Véronique,
ses enfants,
Thomas, Adrienne, Clotilde, Elsa, Claire et Hugo,
ses petits-enfants,
Jean-François et Nicole,
ses frère et belle-sœur,
Et toute la famille,
vous invitent à assister aux obsèques qui seront célébrées le jeudi 9 juillet 1998, à 10 h 45, en l'église de La Frette-sur-Seine (Val-d'Oise).

4, rue de Solferino,
75007 Paris.

– Paris. Bassou.

Elizabeth, Micha et Alexandre Lachtiger,
Dany, Jean Loup, Nicolas et Lionel Galletti,
Les familles Dratwa et Girod,
ont la tristesse de faire part du décès de

Daniel LACHTIGER,

survenu le 5 juillet 1998, à Paris.

L'inhumation aura lieu le jeudi 9, à 14 heures, à Bassou (levée de corps jeudi à 10 h 30, 45, rue Mirabeau, Paris-16e).

8, place Alphonse-Laveran,
75005 Paris.

– Melun.

Le conseil d'administration,
L'équipe de direction,
Et le bureau de l'APEL de l'Institution Saint-Aspais,
font part, avec une grande tristesse, du décès de

M. François PASSERON,
chef d'établissement,

survenu le 4 juillet 1998, à l'âge de cinquante-deux ans.

La cérémonie religieuse aura lieu le jeudi 9 juillet, à 10 h 45, en l'église Saint-Aspais de Melun. Il ne sera pas reçu de condoléances, des registres à signatures en tiendront lieu à l'église.
M. François Passeron reposera à Saint-Etienne.

Pas de fleurs, ni couronnes, ni plaques, les dons éventuels seront versés à la recherche médicale.

Cet avis tient lieu de faire-part.

Lycée Saint-Aspais,
36, rue Saint-Barthélemy,
77007 Melun.

– Nicole Chaperon,
Jacques Salles et France Champetier de Ribes,
Les familles Chaperon, Martin et Salles,
ont la douleur de faire part du décès de

Antoine SALLES,

à Athènes, le 25 juin 1998, à l'âge de trente-quatre ans.

Draka, Pteléos (Magnésie) Grèce,
2 bis, rue des Tybilles,
92190 Meudon.

– Il y a un mois, le 8 juin 1998, à La Gaude,

Michel PÉCHEUX

nous quittait.

Scientifique, il l'était de toute son âme. Pacifiste ardent, c'était un homme simple et généreux. Il croyait à la dignité de chaque être humain. Il accueillait les étrangers dans sa maison, sa famille, de tout son cœur.

Le présent énoncé tient lieu de faire-part.

A ceux qui ont su, à ceux qui savent, merci, de l'avoir aidée, de l'aider, de tant de manières différentes.

La famille Pécheux élargie.

– Claude et Robert Alazraki,
Timothée et Robinson,
ses enfants et petits-enfants,
Les familles Manaranche et Keller,
ont la tristesse d'annoncer le décès de

Lilka ORLINSKI,

le 3 juillet 1998, à quatre-vingt-douze ans.

Ils rappellent le souvenir de son fils,

Adam,

mort en déportation à l'âge de dix-huit ans (convoi 55, parti de Drancy le 23 juin 1943),
et de son époux,

David,

décédé le 19 janvier 1986.

Les obsèques auront lieu le 8 juillet, à 15 h 30, au cimetière de Bagneux.

Alazraki,
8, rue Boissonnade,
75014 Paris.

– Mme Germaine Thomas,
son épouse,
M. et Mme Christian Thomas,
Mme Christiane Thomas-Faytout,
M. François Faytout-Garamond,
ses enfants,
Thierry et Claudine Thomas,
Arielle et Philip Lallement,
Malika et Pascal Boueix-Faytout,
Minna Faytout,
ses petits-enfants,
Yann, Caroline, Stéphanie, Charlotte,
ses arrière-petits-enfants,
Florence Trentini,
sa filleule,
Les familles Mollard, Trentini-Ponchel, Burel, Paul, Becket, Teholakian,
ses parents et alliés,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Auguste THOMAS,
président d'honneur
de la Fédération nationale
de la maroquinerie,
chasse, sellerie, gainerie, ceintures
et articles de voyage,
président-directeur général
de la maroquinerie Auguste-Thomas,
chevalier de la Légion d'honneur,
croix de guerre 1939-1945,

survenu le 4 juillet 1998, dans sa quatre-vingt-huitième année.

Les obsèques religieuses seront célébrées le mercredi 8 juillet 1998, à 11 heures, en l'église Saint-Georges de Villeneuve-Saint-Georges, où l'on se réunira.

Un registre à signatures tiendra lieu de condoléances.

L'inhumation se fera au cimetière de Villeneuve-Saint-Georges, dans le caveau de famille.

20, rue de Bellevue,
94190 Villeneuve-Saint-Georges.
178, rue du Temple,
75003 Paris.

– Le président,
Les membres du conseil d'administration,
Le personnel du Centre national de la fonction publique territoriale et du Centre interdépartemental de gestion de la grande couronne,
Le président de l'Union nationale des centres de gestion et son conseil d'administration,
ont le regret de faire part du décès le 3 juillet 1998, à Champs (Orne), de

Patrice VIELJEUX,
chevalier de la Légion d'honneur,
maire honoraire de Bougival,
ancien président
du CNFPT (1987-1988),
ancien délégué interdépartemental
du CNFPT (1974-1996),
président honoraire
du Centre interdépartemental de gestion
(1971-1995),
ancien membre du Conseil supérieur
de la fonction publique territoriale,
ancien président de l'Association
des présidents de centres de gestion.

Issu d'un milieu d'armateurs, Patrice Vieljeux s'est consacré très tôt au service public local et a grandement contribué à la création et au développement de la fonction publique territoriale.

Son action est unanimement reconnue dans l'ensemble des instances de gestion et de formation des personnels territoriaux.

Remerciements

– Niort.

Le conseil d'administration,
La direction,
L'ensemble des militants et des salariés de la MAIF,
remercient toutes celles et ceux qui ont témoigné de leur soutien et de leur sympathie à la suite du tragique accident, survenu le 1er juillet dernier, qui a coûté la vie à

Pierre AIELLO,
Alain BONJEAN,
Pierre FACHAN,
Didier MERLET
et Alain VERGNET.

Anniversaires de décès

– 8 juillet 1983.

Raymond BARRILLON.

C'était il y a quinze ans. Tu t'en es allé et le temps écoulé ne diminue pas la douleur de ton absence.

« Tant que je vivrai tu ne seras pas mort. »
Ta femme.

Il m'a appris à aimer travailler.
Il m'a aidé à faire des choix importants dans ma vie.
J'aurais voulu écrire une histoire ou une chanson pour lui.
Je n'en ai pas trouvé les mots, mais toutes les notes que je joue aujourd'hui vont vers lui.
Jérôme,
son fils.

Communications diverses

– Au CBL, 10, rue Saint-Claude, Paris-3e, jeudi 9 juillet, à 20 h 30. « Les intégrismes » (éditions du Seuil) par Daniel Béresniak. Tél. : 01-42-71-68-19.

CARNET DU MONDE
TARIFS 98 - TARIF à la ligne
DÉCÈS, REMERCIEMENTS,
AVIS DE MESSE,
ANNIVERSAIRES DE DÉCÈS 109 F HT
TARIF ABONNÉS 95 F HT
NAISSANCES, ANNIVERSAIRES,
MARIAGES, FIANÇAILLES
500 F TTC FORFAIT 10 LIGNES
Toute ligne suppl. : 60 F TTC
THÈSES - ÉTUDIANTS : 67 F HT
COLLOQUES - CONFÉRENCES :
Nous consulter
☎ 01.42.17.39.80 +
Fax : 01.42.17.21.36

EN VUE

■ Jeudi 2 juillet, à l'hôpital de Westchester dans l'Etat de New York, **Mohammed Alam Channa**, 2,28 mètres, l'homme le plus grand du monde, est mort dans un lit spécial.

■ Les Nippons délaissent leurs jardins traditionnels pour des jardins *« à l'anglaise »* en important des plantes de Grande-Bretagne, notamment le cognassier du Japon, acclimaté en Europe au début du XIX[e] siècle.

■ Indignée, **Maudie Pendrey**, ancienne gouvernante au domaine d'Althorp, trouve *« sans cœur »* le comte Spencer qui a fait enterrer sa sœur, la princesse **Diana**, dans l'île où la famille ensevelit ses chiens de chasse.

■ **Helen Wysocki**, depuis des années en attente d'une greffe, a reçu, avec succès, il y a sept semaines, dans un hôpital londonien, le rein de son mari George, donneur incompatible, toléré cependant par sa femme grâce un échange continu de matériel génétique, fruit d'une longue vie conjugale, de profonds *baisers et de fréquents rapports* sexuels.

■ **Terri Jean Bedford**, alias **Madame de Sade**, accusée d'avoir tenu une « maison de joie » dans la banlieue chic de Thornhill au Canada, acquittée en première instance, harcelée en appel par les ligues de vertu, qui, pour éponger, dit-elle, ses frais de justice, donne des *bals masqués* et des démonstrations de sado-masochisme, publiera une autobiographie *« pure et crue »* assortie de l'index des fouettés.

■ Mercredi 1[er] juillet, le tribunal correctionnel de Périgueux a condamné, pour proxénétisme hôtelier, **Madame Odette**, 74 ans : l'existence d'un *« carnet rose »* renfermant les noms des clients de la ville a été évoquée à l'audience, sans plus.

■ **Roland Roussel**, ancien directeur départemental de la police urbaine des Hauts-de-Seine, *« Zavatta de la lutte anti-criminalité »*, selon **Jean-Louis Arajol**, secrétaire général du Syndicat général de la police (SGP) a obtenu, lundi 6 juillet, de la cour d'appel de Paris, des dommages et intérêts, pour « injure publique ».

■ Les produits Flic d'une société israélienne de matériel de bureau seront vendus en France sous la marque Clic, pour *« éviter de froisser le public »*.

■ Les gendarmes de l'autoroute A8 ont intercepté, jeudi 2 juillet, près de Nice, un vacancier tunisien qui transportait sur le toit de sa voiture un réfrigérateur, une machine à laver, un cyclomoteur, une échelle, un portail en fer, 250 kilos de peinture. A l'arrière, un ordinateur, du carrelage, deux enfants, l'un assis *sur des pots de colle, l'autre dans un* siège à bébé. Une volière habitée, sur les genoux de son épouse, à l'avant.

Christian Colombani

Les 150 ans de « Die Presse »

Le grand quotidien conservateur autrichien a fêté l'événement comme il convient après avoir retrouvé l'aisance financière. Il demeure un exemple de qualité et d'exigence

LE QUOTIDIEN conservateur *Die Presse*, fleuron du journalisme de qualité, a passé le cap des 150 ans et a célébré l'événement en grande pompe, le 3 juillet à Vienne, au château du Belvédère. Seul quotidien de grand format en Autriche, *Die Presse* se vante d'être aussi très large dans sa couverture nationale et internationale, alors que ses détracteurs lui reprochent son conservatisme, voire son provincialisme. Les critiques du quotidien ont une tradition aussi ancienne que le journal, trouvant son expression la plus mordante dans la plume du célèbre écrivain satirique viennois Karl Kraus, qui tirait à boulets rouges contre l'esprit réactionnaire du journal, auquel il opposait sa propre revue *Die Fackel* (*Le Flambeau*). Pour son âge, *Die Presse* se porte de nouveau bien, après des années de grandes difficultés financières. Avec un tirage de plus de 105 000 exemplaires en semaine et 163 000 le week-end, le journal est sorti du rouge l'année dernière.

Fondé pendant la révolution de 1848, et profitant de la levée de la censure – due aux troubles de cette année-là –, *Die Presse* a été le premier quotidien libéral de la monarchie autrichienne, tout en adoptant une ligne politique modérée. Son fondateur, un boulanger viennois, August Zang, qui avait fait fortune à Paris avec ses brioches et pâtisseries viennoises, avait pris pour modèle *La Presse*, quotidien français à grand tirage de l'époque. La rédaction, fatiguée d'être dirigée par la main de fer d'August Zang, faisait défection, presque unanime, en 1864, pour fonder un nouveau quotidien, *Neu Frei Presse*.



Ce journal devenait une vraie réussite et, à ses meilleurs moments, à la fin du XIX[e] siècle et au début du XX[e], pouvait se vanter non seulement d'être le principal journal de l'empire austro-hongrois, mais d'avoir un rayonnement européen. Il employait entre 500 et 600 collaborateurs et disposait d'un réseau d'une centaine de correspondants à l'étranger. Parmi les collaborateurs de l'époque figuraient des personnalités littéraires, comme Stefan Zweig et Hermann Bahr, et politiques, comme Theodor Herzl, père du sionisme. La fin de la monarchie bicéphale, en 1918, marqua le début du déclin du quotidien, qui survécut cependant jusqu'à la prise de pouvoir des nazis en 1938. Le 31 janvier 1939, le régime hitlérien décida de fermer la rédaction.

RENAISSANCE EN 1946

La renaissance du quotidien se fit en janvier 1946 sous le nom *Die Presse*. Après plusieurs changements de propriétaires, le journal a été repris en 1991 par la maison d'édition Styria et se trouve depuis, de nouveau, sur la voie du succès. Malgré toutes les péripéties politiques et économiques qui ont marqué les 150 années d'existence du journal, sa ligne rédactionnelle est restée la même, conservatrice, exigeante, internationale et *« au cœur de la politique, de la culture et de l'économie de l'Autriche »*, selon la définition des éditeurs.

Pour marquer ce 150[e] anniversaire, une exposition, rassemblant plus de 600 objets, dessins, pages de journaux et photos, est organisée au Musée de l'histoire de Vienne, qui sera ouvert jusqu'au 30 août pour illustrer le parcours de ce quotidien qui, selon sa propre définition, est *« une partie de l'Autriche »*.

Waltraud Baryli

DANS LA PRESSE

RFI
Dominique Burg
■ C'est loin, la Nouvelle-Calédonie, sur le globe et dans les têtes. C'est si loin, presque étranger. Heureusement pour le gouvernement. Cette distance lui permet d'assumer sans complexes l'invention, au profit de ce territoire, d'un bon gros monstre juridique. Tellement exorbitant des règles constitutionnelles qu'il a fallu modifier la Constitution. Il y aura en France des citoyens différents, des citoyens calédoniens, il y aura des Francais qui ne seront pas électeurs pour les scrutins locaux. Il y aura des étrangers à la Calédonie qui n'auront pas accès automatiquement à l'emploi. De quoi donner le vertige à notre culture républicaine et jacobine (...) Cette réforme de la Constitution apporte une nouvelle démonstration que celle-ci peut évoluer, en fonction de l'histoire, et qu'il arrive que le politique prime sur le juridique. Elle ouvre enfin la voie à une réflexion sur l'avenir de l'outre-mer français, elle autorise l'imagination politique au service d'une décolonisation moderne. Pour toutes ces leçons, pour toutes ces raisons, le risque calédonien méritait sans doute d'être pris.

LIBÉRATION
Laurent Joffrin
■ Il vaut mieux convaincre que contraindre. Il vaut mieux négocier que braquer. Il vaut mieux économiser intelligemment que stupidement. Au nom de ces sages principes, Martine Aubry a adouci ce que, pour l'essentiel, le plan Juppé avait de contraignant pour les médecins, tout en promettant un système nouveau qui s'attaque vraiment aux comportements. Elle prévoit de ponctionner au passage quelques fauteurs de dépenses manifestes sans toucher aux assurés sociaux. Tout cela paraît bel et bon. Encore faut-il que ce discours nouveau ne débouche pas, *in fine*, sur un calcul politique vieux comme le trou de la Sécu : la reddition discrète devant le redoutable lobby des spécialistes. Car la mécanique enclenchée depuis des lustres conduit à un résultat parfaitement prévisible. A force de tergiverser, de chercher à contenter tout le monde et son médecin, d'adoucir par souci électoral les mesures de contrôle, on va tout droit vers la privatisation pure et simple de la Sécurité sociale.

LE FIGARO
Antoine-Pierre Mariano
■ La France est ainsi faite : pour gouverner, il faut pouvoir réaliser un certain nombre de figures imposées, c'est-à-dire traiter sans trébucher des dossiers récurrents comme la Corse, l'immigration clandestine ou encore le déficit de la Sécurité sociale. Les gouvernements qui se sont cassé les dents sur ces affaires sont nombreux. Alain Juppé avait pris à bras-le-corps le dossier de la Sécurité sociale. Mais n'ayant pas pris assez de précautions, il se retrouva vite dans la situation du courageux naïf qui a voulu détruire un nid de guêpes à mains nues (...) Le plan Juppé n'était peut-être pas parfait. Il avait néanmoins le mérite de commencer à remettre de l'ordre dans les dépenses de santé, en responsabilisant tous les acteurs, à commencer par le Parlement. Aujourd'hui tout est à refaire. C'est du temps et de l'argent perdus. Dommage ! C'est de la santé des Français qu'il s'agit.

www.musique-pro.com

150 chanteurs et musiciens français à découvrir sur un site alternatif

« UN ESPACE pour les nouveaux talents de la scène française, destiné aux professionnels et au public. Tous les styles sont là (rock, rap, techno, variété, world), en textes, en images et en musique. » Créé à l'origine par Philippe Thorel, consultant en informatique, et son frère Laurent, manager du groupe rock Mad Pop X, le site Musique-Pro s'est développé grâce à un partenariat avec la Fédurock, une association regroupant trente-sept lieux musicaux français.



Musique-Pro est d'abord une vitrine sonore sur le web : pour un abonnement de 1 000 francs par an, les jeunes artistes cherchant à se faire connaître y placent des extraits de leurs chansons, qui peuvent être écoutées à volonté par les internautes. Des groupes comme Mass Hysteria ou la chanteuse Lhasa de Sela ont acquis, de cette façon, un début de notoriété auprès des professionnels, et ont pu se lancer. D'autres ont encore du mal à percer, comme le groupe charentais MST ou Electro Gènes, anciens musiciens de rue présentant deux titres tirés de leur nouveau CD autoproduit, *Beurk* et *La Honte*. Au total, la palette musicale offerte par Musique-Pro est assez large, mais l'alternatif domine : les routards du rock breton EV, côtoient Monsieur Zou, rappeur de Villeurbanne.

Par ailleurs, le Réseau Printemps, structure de détection des nouveaux talents issue du Printemps de Bourges, utilise Musique-Pro pour la promotion en ligne d'une quarantaine de ses jeunes protégés, les *« découvertes du festival »*. Le Festival Chorus des Hauts-de-Seine s'apprête à en faire autant.

Les internautes peuvent aussi consulter la fiche technique de toutes les salles de la Fédurock et signer une pétition en faveur de la plus célèbre d'entre elles, le Sous-Marin, fermée en novembre 1997 par la municipalité Front national de Vitrolles (Bouches-du-Rhône).

Pour assurer sa propre notoriété sur le réseau, Musique-Pro reçoit le soutien d'artistes confirmés : son plus gros succès à ce jour reste la diffusion gratuite, en décembre dernier, du concert donné par Charlélie Couture au Plan, à Ris-Orangis (Essonne), qui fut écouté en direct par 16 000 internautes. Les frères Thorel espèrent répéter l'opération en diffusant à l'avenir tous les concerts du Plan, et peut-être ceux d'autres salles.

Avant la fin de l'année, le site se dotera d'une version anglaise, dans l'espoir d'acquérir peu à peu une dimension européenne. Il pourrait enfin se lancer prochainement dans la vente électronique de CD des groupes qu'il héberge, souvent absents des circuits traditionnels de distribution.

Anne-Laure Quilleriet

SUR LA TOILE

FORMALITÉS EN LIGNE
■ Dans un effort pour simplifier les formalités administratives aux usagers, le ministère de l'éducation nationale propose désormais sur son serveur Web plusieurs formulaires : demande et renouvellement de bourses d'études, de subventions de recherche ou d'agrément au titre du crédit d'impôt recherche et, même si les inscriptions sont closes, demande d'inscription en premier cycle à l'université. Ces formulaires ne peuvent pas encore être transmis en ligne : il faut les imprimer et les renvoyer par courrier...
www.education.gouv.fr/prat/formul

PORTAIL POUR ENFANTS
■ Disney lance un site-portail destiné *« aux enfants et à leurs familles »* : le Disney's Internet Guide recense des ressources classées par tranches d'âge (de 0-6 mois à 12 et plus) et par catégories : *« Animaux et vie en plein air »*, *« Histoire et bande dessinée »*, *« Apprendre et vivre »*, *« Jeux et jouets »*, *« Sports et loisirs »*, *« Actualité du monde »*, *« Arts et spectacles »* et *« Informatique et Internet »*. En anglais.
www.dig.com

Prolongations au Soudan *par Alain Rollat*

ARRÊT DE JEU. Arrêt sur reportage de France 2. Images de *famine. Images de routine.* Famine, routine, tiens ! ça rime. Guerre oubliée du sud du Soudan, enfants affamés. Où est passé l'arbitre ? On ne l'a pas vu sous le grand arbre. C'est pourtant jour de marché à Wullu. Les étalages se réduisent à une poignée de fruits verdâtres et à quatre racines jaunâtres. Une équipe du Secours catholique occupe le terrain humanitaire. Un bébé squelettique pend au sein flasque d'une mère épuisée. Ses deux petits poings s'accrochent à la peau tannée, s'incrustent dans la chair maternelle, refusent de lâcher prise. *Que fait le sponsor en charge des* rations de lait ? Est-ce lui qui a fourni ce gobelet vert, flambant neuf, sans marque apparente ? Un apprenti infirmier y a préparé un peu de bouillie. Mais l'enfant qu'il veut nourrir à la petite cuillère a un haut-le-cœur. Sa bouche rejette la pincée de nourriture. Elle a perdu l'habitude de manger.

Selon les rares pronostiqueurs internationaux présents dans cette contrée, 350 000 personnes vont mourir de faim d'ici à la fin de l'année *« si rien n'est fait »*. *Télérama* l'a écrit en première page le mois dernier, Arte l'a déjà montré. Le prêtre catholique de Rumbek, ville fantôme, confirme cette prévision. Il vient de finir sa messe à ciel ouvert dans les ruines de l'église bombardée, dont le toit a disparu. *« C'est vital pour nous de prier*, dit-il. *On le fait même quand il y a des bombardements. »* Interviewé en grand uniforme sous les branchages, un chef d'état-major de l'*« Armée populaire de libération du peuple »* accuse le régime islamiste de Khartoum d'utiliser l'arme de la faim dans la *« guerre d'extermination »* infligée aux minorités chrétiennes et animistes. Quelques soldats sudistes, dépenaillés, paradent devant la caméra au pas mal cadencé. Images forcées ? Télé « péage » négociée ? Peu importe. France 3, elle aussi, était déjà dans les parages, le mois dernier, en compagnie des émissaires de Solidarité chrétienne internationale, venus racheter quelques dizaines d'esclaves aux courtiers des négriers nordistes. Mais où est l'armée humaniste de CNN ? Où sont les supporteurs en pleurs ?

Où s'accrocher pour ne pas hurler ? La caméra cherche autour d'elle. De l'autre côté de la rue, assis sur le rebord d'un trottoir, trois hommes la fixent du regard. Entre elle et eux, plein écran, au milieu de la piste, face contre terre, gît un petit corps dont on ne voit que les jambes nues dépassant d'un maillot bleu poussiéreux. On dirait les pieds d'un pantin qui s'est désarticulé en s'affalant. A quoi rime, au juste, l'expression « ballon mort » ?

هكذا من الأصل

MARDI 7 JUILLET

FILMS DE LA SOIRÉE

21.00 Friends ■ ■
Elaine Proctor (France - Grande-Bretagne, 1993, 110 min). Cinéstar 2

22.00 Andreas Schlüter ■ ■
Herbert Maisch (Allemagne, 1942, N., v.o., 110 min). Ciné Cinéfil

22.00 Week-end en famille ■ ■
Jodie Foster (Etats-Unis, 1995, v.o., 100 min). Ciné Cinémas

22.30 Vivre ■ ■
Zhang Yimou (Chine, 1994, v.o., 130 min). Paris Première

22.50 Prêt-à-porter ■ ■
Robert Altman (Etats-Unis, 1994, 130min). Cinéstar2

2.50 La Cicatrice ■ ■
Krzysztof Kieslowski (Pologne, 1976, v.o., 105 min). Canal +

GUIDE TÉLÉVISION

MAGAZINES

18.00 Stars en stock. Charles Bronson. Clint Eastwood. Paris Première
19.00 Best of Nulle part ailleurs. Canal +
19.00 et 0.40 Rive droite, rive gauche. Le meilleur. Invités : Jacques Gamblin ; Jacques Julliard ; Patrick Besson ; Elsa Zylberstein. Paris Première
19.55 Le Journal de François Pécheux. Invités : Patrick Chesnais ; Bernard Lavilliers. Canal +
20.00 Temps présent. Guatemala Connexion : Trois Suisses sous les verrous. TV 5
20.00 20 h Paris Première. Best of. Invitée : Barbara Hendricks. Paris Première
20.50 Zone interdite. Au cœur des urgences. M 6
21.00 Enjeux - Le Point. Se loger à New York : un véritable cauchemar. Attention danger : du plutonium au Canada. Passion : pilotes de brousse. TV 5
21.00 Le Gai Savoir. La politique, la presse, le mensonge. Invités : Thierry Wolton ; Roger-Gérard Schwartzenberg ; Michel Onfray ; Guy Konopnicki. Paris Première
21.25 Cambouis. Spécial Grand Prix de l'Age d'Or. Canal Jimmy
22.30 Sud. Invités : Dominique Vingtain ; Marc Saracino ; Catherine Peillon. TMC
23.00 De l'actualité à l'Histoire. Retour sur le premier semestre de 1998. Histoire
23.30 Un siècle d'écrivains. Julien Gracq, la chanson du guetteur. TV 5

DOCUMENTAIRES

18.50 Le Dernier Vol du condor. TMC
19.00 Le Tour du Pacifique. [14/20]. Iles Juan-Fernandez – La Paz. Arte
19.00 Alligator ! Odyssée
19.15 Bray-Dunes et nulle part ailleurs. Planète
19.50 Violon tout terrain. Muzzik
19.55 Les Tribus du Triangle d'or. Odyssée
20.10 Les Ailes expérimentales. [13/13]. Les ailes de l'espace. Planète
20.30 Repères : La Guitare espagnole. [1/8]. L'âge d'or. Mezzo
20.30 Destination. Bali. Téva
20.35 Du côté des canards sauvages. Planète
20.45 ▶ La Vie en face : Bisous volés. Arte
20.50 Venise, la cité qui faillit disparaître. Odyssée
21.00 Le Dernier Shah. Histoire
21.00 Yehudi Menuhin. [1/2]. Muzzik
21.30 Chemins de fer. [5/12]. De Hongkong à Oulan-Bator. Planète
21.35 Soirée thématique. Photos-témoins. Arte
21.40 Trois mille ans de médecine chinoise. Odyssée
21.55 Yemen, pays de la reine de Saba. Paris Première
21.55 Yehudi Menuhin. [2/2]. Muzzik
22.10 Folies villageoises. Odyssée
22.35 Lonely Planet. New York. Planète
23.05 Le Grand Rift. Ici les hommes sont apparus. Odyssée
23.20 Prostitution, la filière hollandaise. Planète
23.50 La Nouvelle Vie de Bénédicte. TSR
0.00 L'Enfant lama. Odyssée
0.15 Keufs dans la ville. Planète
0.35 ▶ Histoires naturelles. Insolites 98. TF 1
0.45 L'Ame des violons. Muzzik

SPORTS EN DIRECT

18.00 Athlétisme. Meeting EAA de Zagreb (Croatie). Eurosport
2.00 Base-ball. Major League. All Star Game. AB Sport

MONDIAL 98

21.00 Brésil - Pays-Bas. 1re demi-finale. Au stade Vélodrome, à Marseille. TSR, France 2, Canal +, RTBF 1

MUSIQUE

20.20 Midnight Classics II. Muzzik
21.00 Repères : La Guitare espagnole. John Williams à Séville. Mezzo
22.30 Celibidache dirige... l'Orchestre de la Radio de Stuttgart. Mezzo
23.20 Celibidache dirige... La « Messe nº 3 en fa mineur », de Bruckner. Mezzo
23.55 Céline Dion. France 3

TÉLÉFILMS

20.40 On ne sait jamais. Tom Moore. RTL 9
22.20 Affaires très privées à Beverly Hills. Fred Gallo. RTL 9
22.35 Liaison maléfique. Deryn Warren. 13ème Rue
22.45 Seule contre la drogue. Jeremy Kagan. M 6
23.25 Personne ne m'aime. Bernard Dubois. Festival

SÉRIES

20.55 Ally McBeal. Alone Again. These Are the Days (v.o.). Téva
22.25 Seinfeld. Le portier. Canal Jimmy
22.30 La Loi de Los Angeles. Amour et préjugés. Téva
22.40 Les Cinq Dernières Minutes. Mystère et pomme de pin. Série Club
23.40 Star Trek, la nouvelle génération. Rédemption (v.o.). Canal Jimmy
23.45 Clair de lune. Mortellement vôtre. Téva
0.00 Le 16 à Kerbriant. [6/6]. Histoire
0.55 Blanche. [3/11]. France 3
1.00 Earth II. Eve. 13ème Rue

NOTRE CHOIX

● 18.55 et 0.45 Muzzik
L'Ame des violons

Au cœur de cette riche journée consacrée au violon, *L'Ame des violons*, un documentaire de très belle facture réalisé en 1993, retrace au travers de témoignages passionnés et passionnants *la fabuleuse* épopée de cet instrument européen servi par deux purs génies, les Italiens Stradivari et Garneri. Pour l'essentiel, le film d'André Delacroix s'ancre à Crémone, la cité des luthiers, dont le Palazzo Municipale abrite les fleurons des pièces façonnées entre le XIVe et le XVIIIe siècle. Pour évoquer la richesse de ces vivants joyaux, preuves sonores à l'appui, le réalisateur a fait appel aux plus grands interprètes – Yehudi Menuhin, Pierre Amoyal, Sergheï Krilov, Anne-Sophie Mutter, Patrice Fontanarosa, Ivry Gitlis, Hugh Maguire – *et aux princes de la lutherie* – Riccardo Bergonzi, Etienne Vatelot, Simon Kuhn. Le tempérament, la douceur, le souffle, la voix, la couleur..., chacun traduit sa passion du violon en termes sensuels et poétiques. Une leçon d'humilité et une émotion d'exceptionnelle qualité. – *Val. C.*

● 0.15 Planète
Keufs dans la ville

En 1993, Manu Bonmariage est parti à Saint-Denis avec l'idée d'y passer *assez de temps pour en ramener* un tableau de la vie en banlieue. Pour explorer la cité, il a pris le parti de suivre un commissaire de police. C'est la force du documentaire – le commissaire Lamotte est un homme formidable – et sa faiblesse – à mettre ses pas dans ceux d'un policier, on ne voit que les « problèmes ». Pour preuve, le titre initialement prévu – *En quête de banlieue* – n'a pas été retenu. – *Th.-M. D.*

PROGRAMMES

TÉLÉVISION

TF 1

18.20 Exclusif.
19.00 Le Bigdil.
20.00 Journal, Journal de la Coupe.
20.40 Météo.
20.45 La Reine blanche. Film Jean-Loup. Hubert.
22.55 Shanghai Surprise ■ Film. Jim Goddard.
0.35 ▶ Histoires naturelles. Insolites 98.
1.30 TF 1 nuit, Météo.

FRANCE 2

17.45 Friends.
18.45 Jeux de comédie.
19.15 1 000 enfants vers l'an 2000.
19.20 Qui est qui ?
19.50 Au nom du sport.
19.55 et 20.40 Météo.
20.00 Journal, Coupe du monde.
21.00 Mondial 98. Brésil - Pays-Bas.
22.50 Football.
23.15 Six degrés de séparation. Film. Fred Schepisi.
1.05 Journal, Météo.
1.25 Nestor Burma.

FRANCE 3

18.50 Météo des plages.
18.55 Le 19-20 de l'information.
20.00 et 22.30 Météo.
20.05 Benny Hill.
20.25 Tout le sport.
20.30 Le Journal de la Coupe.
20.55 L'Educateur : Trop libre pour toi. Téléfilm. Dominique Tabuteau.
22.40 Soir 3.
23.10 Le Club du Mondial.
23.55 Céline Dion. Concert à Memphis.
0.55 Blanche. [3/11].

CANAL +

▶ En clair jusqu'à 21.00
18.35 Les Simpson.
19.00 Best of Nulle part ailleurs.
19.45 Flash infos.
19.55 Le Journal de François Pécheux.
20.43 Golden Foot.
21.00 Mondial 98. Brésil - Pays-Bas.
23.30 Cœur de dragon. Film. Rob Cohen (v.o.).
1.25 Le Souffre-douleur. Film. Steve Miner.

ARTE

19.00 Le Tour du Pacifique. [14/20].
19.30 7 1/2.
20.00 Archimède. La vie quotidienne à Pompéi. Paradis à cloner.
20.30 8 1/2 Journal.
20.45 ▶ La Vie en face : Bisous volés.
21.30 Soirée thématique. Photos-témoins. 21.35 Regarde de tous tes yeux, regarde ! Photographier l'exclusion. 22.35 La Passion selon Cristina Garcia Rodero. 23.00 Vile Bodies, la nudité. 0.00 Hocine, photographe algérien. 0.25 Vile Bodies, l'enfance. 1.15 Vile Bodies, la mort.

M 6

18.55 Los Angeles Heat.
19.50 Tour de France à la voile.
19.54 Le Six Minutes, Météo.
20.10 Une nounou d'enfer.
20.35 La Météo des plages.
20.40 Décrochages info, E = M6 junior.
20.50 Zone interdite. Au cœur des urgences.
22.45 Seule contre la drogue. Téléfilm. Jeremy Kagan.

RADIO

FRANCE-CULTURE

20.30 Agora. Marcel Loyau (L'Estime et la Tendresse).
21.00 Poésie studio. Rutger Kopland ; Anise Koltz.
22.10 Mauvais genres. Les livres de l'été.
23.00 Nuits magnétiques. A la périphérie du ballon rond.

FRANCE-MUSIQUE

19.37 Concert. Festival d'art sacré. Donné le 5 décembre 1997, en l'église de Notre-Dame-des-Blancs-Manteaux, par la Maîtrise de Radio-France et la Simphonie du Marais : Œuvres de Nunez, Bertran.
20.45 Concert. Festival Chopin. Œuvres de Chopin, Chavez, Beethoven, Prokofiev.
23.00 Soleil de nuit.

RADIO-CLASSIQUE

20.40 Les Soirées. John Eliot Gardiner. Œuvres de Monteverdi, Bach, Mozart, Beethoven, Schubert, R. Schumann.
22.40 Les Soirées... (suite). Œuvres de Massenet, Chabrier, Grainger, Holst, Verdi.

MERCREDI 8 JUILLET

FILMS DU JOUR

13.25 Voyage au bout de l'enfer ■ ■ ■
Michael Cimino (Etats-Unis, 1978, 180 min). Ciné Cinémas

16.00 R.A.S. ■ ■
Yves Boisset (France, 1972-1973, 110 min). Festival

16.20 Prêt-à-porter ■ ■
Robert Altman (Etats-Unis, 1994, 130 min). Cinéstar 2

16.55 Conte des Quatre saisons : Conte d'été ■ ■
Eric Rohmer (France, 1995, 110 min). Cinéstar1

17.50 Hurlevent ■ ■
Jacques Rivette (France, 1985, 130 min). Ciné Cinémas

17.50 Charlie et ses deux nénettes ■ ■
Joël Seria (France, 1973, 100 min). Festival

21.20 L'Or et l'Amour ■ ■
Jacques Tourneur (Etats-Unis, 1956, 95 min). Cinétoile

21.55 Les Uns et les Autres ■ ■
Claude Lelouch (France, 1980, 180 min). Ciné Cinémas

22.25 Paris Blues ■ ■
Martin Ritt (Etats-Unis, 1961, N., 100 min). Ciné Cinéfil

22.55 Les Nuits de la pleine lune ■ ■ ■
E. Rohmer (Fr., 1984, 100 min). Cinétoile

23.05 Sid et Nancy ■ ■
A. Cox (GB, 1986, 110 min). Cinéstar 2

23.20 Un frisson dans la nuit ■ ■
C. Eastwood (EU, 1971, 90 min). TSR

0.05 Of Human Bondage ■ ■
Edmund Goulding (Etats-Unis, 1946, N., v.o., 90 min). Ciné Cinéfil

0.55 Crossing Guard ■ ■
Sean Penn (Etats-Unis, 1994, v.o., 110 min). Cinéstar 2

1.35 The Little Minister ■ ■
Richard Wallace (Etats-Unis, 1934, N., v.o., 105 min). Ciné Cinéfil

4.40 Viens chez moi, j'habite chez une copine ■ ■
Patrice Leconte (France, 1980, 75 min). Canal +

GUIDE TÉLÉVISION

MAGAZINES

13.00 L'Ecran témoin. Peut-on refuser de vieillir ? Invités : Claude Sarraute ; Andrée Sodenkamp ; Robert Ley ; Renate Gossard ; Isabelle Neirynck ; Philippe van den Bosch ; Coralie Tilot. TV 5
13.00 Le Magazine de l'Histoire. Invités : Evelyne Lever ; Jean-Yves Marin ; Jean-Louis Biget ; Hugues de Varine. Histoire
13.00 20 h Paris Première. Best of. Invitée : Barbara Hendricks. Paris Première
15.00 Envoyé spécial, les années 90. Drogue et sida. Afrique du Sud hors jeu. Histoire
17.35 Le Club. Invité : Jean-Marc Barr. Ciné Cinéfil
18.00 Stars en stock. Joanne Woodward. Robert Mitchum. Paris Première
19.00 Best of Nulle part ailleurs. Canal +
19.00 De l'actualité à l'Histoire. Retour sur le premier semestre 1998, avec Patrick Boyer, René Rémond, Jean-Noël Jeanneney, Jean-Marc Sylvestre. Histoire
19.00 et 23.30 Rive droite, rive gauche. Le meilleur. Invités : Etienne Daho ; Jean-François Kahn ; Christophe Bourseiller ; Victoria Abril. Paris Première
19.55 Le Journal de François Pécheux. Invité : Jamel. Canal +
20.00 Savoir plus santé. Les progrès de la chirurgie esthétique. Invités : Le docteur Vladimir Mitz ; Le docteur Yves-Gérard Illouz. TV 5
20.00 20 h Paris Première. Best of. Invité : Claude Chabrol. Paris Première
20.45 Les Mercredis de l'Histoire. Un siècle de révolutions chinoises [2/6] : La guerre contre le Japon (1936-1949). Arte
21.00 Envoyé spécial, les années 90. Fécondation in vidéo. France-touche. Histoire
23.45 Un siècle d'écrivains. Anaïs Nin. France 3
0.25 Le Canal du savoir. George Sand, la cause du peuple. Paris Première

DOCUMENTAIRES

17.15 Pacifique, océan mythique. [1/5]. Au-delà de l'Inde, une mer infinie. Odyssée
17.45 Pérou, entre le marteau et l'enclume. Planète
18.00 et 23.40 Les 24 Heures d'une folle journée Schubert. Muzzik
18.05 Chiens sauvages. Odyssée
18.30 Le Monde des animaux. Le Kouro-Shivo, fleuve de la mer. La Cinquième
19.00 Le Tour du Pacifique. [15/20]. Arte
19.00 Paris la nuit. Planète
19.00 La Vie sauvage des montagnes glacées. Odyssée
19.40 Regards d'Afrique. 15e Fespaco. Planète
19.50 Cuba, île merveilleuse. Odyssée
20.00 Les Hippopotames d'Ouganda. Arte
20.05 Grace Kelly et le prince Rainier. TSR
20.30 Destination. Indonésie. Téva
20.35 Bray-Dunes et nulle part ailleurs. Planète
20.55 Reamker, danse avec les dieux. Téva
20.55 Les Grands Compositeurs. [12/12]. Grieg. Odyssée
21.20 Alligator ! Odyssée
21.30 Les Ailes expérimentales. [13/13]. Les ailes de l'espace. Planète
21.54 Comedia. Le théâtre russe aujourd'hui. Arte
21.55 Du côté des canards sauvages. Planète
22.10 Les Tribus du Triangle d'or. Odyssée
22.45 Chemins de fer. [5/12]. De Hongkong à Oulan-Bator. Planète
23.00 Dix lieux à la ronde. L'hôpital éphémère. Paris Première
23.05 Venise, la cité qui faillit disparaître. Odyssée
23.55 Lonely Planet. New York. Planète
0.00 Folies villageoises. Odyssée
0.40 Prostitution, la filière hollandaise. Planète

MONDIAL 98

21.00 France - Croatie. Demi-finale de la Coupe du monde 98, au Stade de France, à Saint-Denis. TSR, Canal +, TF 1, RTBF 1

DANSE

22.30 Balanchine Celebration. Apollon. Valses viennoises. Mezzo

MUSIQUE

17.05 et 23.10 L'Arpeggione de Schubert. Muzzik
19.05 Dietrich Fischer-Dieskau chante Schubert. Muzzik
21.00 Le Voyage d'hiver, de Franz Schubert. Muzzik
21.50 Earth, Wind & Fire 1994. Paris Première
22.45 Messe en sol majeur, de Schubert. Muzzik

THÉÂTRE

22.25 Comedia : Résidence surveillée. Pièce de Ludmilla Razoumovskaïa. Mise en scène d'Irmgard Lange. Arte

TÉLÉFILMS

20.30 Tendre est la nuit. Robert Knights [2/2]. Festival
20.50 Le Monstre évadé de l'espace. O Richard Colla [1 et 2/2]. M 6
21.00 Les Oiseaux II. O Alan Smithee. France 3
22.55 La Montagne de diamants. Jeannot Szwarc [1/3]. TF 1
23.05 Les Filles d'Adam. Eric LeHung. Festival
23.30 C'est l'homme que j'ai tué. Giorgio Ferrara. TV 5

SÉRIES

17.05 Chapeau melon et bottes de cuir. Le mort vivant. M 6
17.35 Magnum. Que justice soit faite. RTBF 1
18.00 Ally McBeal. Alone Again. These Are the Days (v.o.). Téva
20.00 Le 16 à Kerbriant. [6/6]. Histoire
20.45 Les Cinq Dernières Minutes. Beauté fatale. Série Club
22.30 La Loi de Los Angeles. Avocats, levez-vous ! Téva
22.50 Presque parfaite. L'avez-vous bien descendu ? (v.o.). Canal Jimmy
23.15 Spin City. Bye bye Birdie (v.o.). Canal Jimmy
23.40 Game On. Le grand soir (v.o.). Canal Jimmy
23.45 Clair de lune. Mortelle confession. Téva
0.10 New York Police Blues. Je ne veux pas mourir (v.o.). Canal Jimmy
2.30 Star Trek, la nouvelle génération. Rédemption (v.o.). Canal Jimmy

SIGNIFICATION DES SYMBOLES :
▶ Signalé dans « Le Monde Télévision-Radio-Multimédia ».
■ On peut voir.
■ ■ Ne pas manquer.
■ ■ ■ Chef-d'œuvre ou classiques

LES CODES DU CSA :
O Accord parental souhaitable.
△ Accord parental indispensable ou interdit aux moins de 12 ans.
□ Public adulte ou interdit aux moins de 16 ans.

Le Monde publie chaque semaine, dans son supplément daté dimanche-lundi, les programmes complets de la radio et – accompagnés du code ShowView – ceux de la télévision ainsi qu'une sélection des programmes du câble et du satellite.
Le nom qui suit le genre de l'émission (film, téléfilm, etc.) est celui du réalisateur.
♦ Sous-titrage spécial pour les sourds et les malentendants.

NOTRE CHOIX

● 20.30 Festival
Tendre est la nuit

Le roman du désenchantement

À PROPOS DE *Tendre est la nuit*, Francis Scott Fitzgerald écrivait : « *Si vous avez aimé* Gatsby, *lisez ceci pour l'amour de Dieu.* Gatsby *était un tour de force ; ceci est une profession de foi.* » Sans doute parce que ce roman, le plus accompli de l'auteur, est aussi le plus autobiographique : la folie de sa femme Zelda et son propre alcoolisme y sont transposés au travers du couple Diver. *Tendre est la nuit* a été peu adapté : en 1955, un court épisode de la série TV anthologique « Front Row Center » avec Mercedes McCambridge et James Daly, un film réalisé en 1961 par Henry King avec Jennifer Jones et Jason Robards Jr., et cette coproduction anglo-américano-australienne de 1985 d'une durée de six heures diffusée ici en deux parties de 160 minutes.

Dennis Potter, l'un des meilleurs auteurs de la télévision britannique, s'est inspiré de la version révisée par l'exégète fitzgéraldien Malcolm Cowley, qui débute au printemps 1917, en Suisse, lorsque l'officier américain Dick Diver fait la connaissance de la jeune Nicole, mentalement perturbée. Une rencontre que Fitzgerald raconte en flash-back dans la seconde partie de son livre. Bien qu'il ait procédé à quelques modifications – il a notamment *occulté les deux enfants* du couple –, Potter a respecté l'esprit du roman : l'histoire d'amour de Nicole et Dick Diver, l'aventure passagère de Dick avec la jeune actrice Rosemary, la décomposition progressive de Dick qui concorde avec la guérison de Nicole, la séparation du couple.

Le réalisateur Robert Knights a parfaitement restitué le désenchantement de la « génération perdue », son errance à travers l'Europe, la vie oisive noyée dans le *luxe et l'alcool, les aubes blafardes.* Peter Strauss incarne un Dick Diver romantique et au charme intègre, Mary Steenburgen, une Nicole fragile, Sean Young, la ravissante et fraîche Rosemary, et John Heard est un émouvant Abe North, l'ami alcoolique de Dick.

Jean-Jacques Schléret

★ Première partie : mardi 7 à 20 h 30, jeudi 9 à 16 h 15, samedi 11 à 13 h 05. Deuxième partie : mercredi 8 à 20 h 30, vendredi 10 à 16 h 50, lundi 13 à 8 h 20.

PROGRAMMES

TÉLÉVISION

TF 1

13.50 Les Feux de l'amour.
14.45 Les Vacances de l'amour.
15.45 Cinq sur 5 !
16.40 Extrême limite.
17.15 Vidéo gag.
17.30 Beverly Hills.
18.20 Exclusif.
19.00 Le Bigdil.
19.50 Le Journal de l'air.
20.00 Journal, Coupe du monde, Météo.
20.45 Mondial 98. France - Croatie.
22.55 La Montagne de diamants. Téléfilm. Jeannot Szwarc [1/3].
0.40 TF1 nuit, Météo.

FRANCE 2

13.50 et 18.10 Un livre, des livres.
13.55 Rex.
14.45 Dans la chaleur de la nuit.
15.30 Tiercé.
15.45 Chicago Hope, la vie à tout prix.
16.30 Waikiki Ouest.
17.20 Une fille à scandales.
17.45 Friends.
18.40 Jeux de comédie.
19.15 1 000 enfants vers l'an 2000.
19.20 Qui est qui ?
19.50 et 20.50 Tirage du Loto.
19.55 Au nom du sport.
19.56 Météo.
20.00 Journal, Coupe du monde, Météo.
21.00 La Nouvelle Tribu. Téléfilm. Roger Vadim [1 et 2/2].
23.15 Le Juge de la nuit.
0.05 Journal, Météo.
0.20 Tatort. Rien n'arrête la musique.

FRANCE 3

13.00 Estivales.
13.32 Keno.
13.35 Envers et contre tous. Téléfilm. Nina Foch et Deborah Raffin.
15.00 Les Enquêtes de Remington Steele.
15.50 Simon et Simon.
16.40 Brigade des mers.
18.20 Questions pour un champion.
18.50 Météo des plages.
18.55 Le 19-20 de l'information.
20.00 et 22.25 Météo.
20.05 Benny Hill.
20.25 Tout le sport.
20.30 Le Journal de la Coupe.
20.55 Consomag.
21.00 Les Oiseaux II. Téléfilm. O Alan Smithee.
22.30 Soir 3.
23.00 Le Club du Mondial.
23.45 Un siècle d'écrivains. Anaïs Nin.
0.40 Blanche. [4/11].

CANAL +

13.25 Do, ré, mi, fa, soul. Téléfilm. Sandy Johnson.
15.25 Babylon 5. Téléfilm. Mike Vejar.
16.55 C+ Cléo.
▶ En clair jusqu'à 21.00
18.35 Les Simpson.
19.00 Best of Nulle part ailleurs.
19.45 Flash infos.
19.55 Le Journal de François Pécheux, Golden Foot, Football.
21.00 Mondial 98. France - Croatie.
23.30 Port Djema ■ Film. Eric Heumann.
1.10 Hard Men ■ Film. J.K. Amalou.

LA CINQUIÈME/ARTE

13.30 et 17.35 100 % question.
13.55 Les Lumières du music-hall.
14.25 La Cinquième rencontre... Les Amériques. 14.30 Discover America : Les geysers de Yellowstone. 15.25 Entretien.
15.55 Les Secrets de l'Inde.
16.25 Modes de vie, modes d'emploi.
16.55 Alf.
17.20 Les Zèbres.
18.00 Va savoir.
18.30 Le Monde des animaux.
19.00 Le Tour du Pacifique. [15/20].
19.30 7 1/2. Gang d'ados, cherche vacances. Piège à touriste : Nesselwang.
20.00 Les Hippopotames d'Ouganda.
20.30 8 1/2 Journal.
20.45 Les Mercredis de l'Histoire. Un siècle de révolutions chinoises [2/6] : La guerre contre le Japon (1936-1949).
21.45 Les Cent Photos du siècle. La guerre du Liban, photo de Françoise Demulder, 1976.
21.54 Comedia. Le théâtre russe aujourd'hui. 21.55 Le Monde selon Ludmilla Razoumovskaïa : Tendre et cruelle Saint-Pétersbourg. 22.25 Résidence surveillée. Pièce de Ludmilla Razoumovskaïa. 0.15 Le Théâtre russe à Saint-Pétersbourg et Moscou : Amitiés du tsar.
1.20 Maîtresses. « J'ai un amant », se disaient-elles.

M 6

13.30 Aventures Caraïbes. Téléfilm. Paolo Barzman [1 et 2/4].
16.50 Les Piégeurs.
17.05 Chapeau melon et bottes de cuir. Le mort vivant.
18.00 Models Inc.
18.50 Open Miles.
18.55 Los Angeles Heat.
19.50 Tour de France à la voile.
19.54 Le Six Minutes, Météo.
20.10 Une nounou d'enfer.
20.35 La Météo des plages.
20.40 Décrochages info, E = M 6 junior.
20.50 Le Monstre évadé de l'espace. Téléfilm. O Richard Colla [1 et 2/2].
0.15 Secrets de femme. □

RADIO

FRANCE-CULTURE

20.00 Les Chemins de la musique. L'histoire de la partition. [3/5]. De l'époque baroque au classicisme.
20.30 Agora. Robert Delort (La France médiévale).
21.00 Philambule.
22.10 Fiction. Le Moine, de Matthew G. Lewis.
23.00 Nuits magnétiques. Dans le rond central.
0.05 Du jour au lendemain. Christophe Bident [2/2].

FRANCE-MUSIQUE

19.36 Soirs de fête.
20.30 et 22.30 Concert. Académies musicales de Saintes.
23.00 Soleil de nuit.

RADIO-CLASSIQUE

19.30 Classique affaires-soir.
20.40 Les Soirées. Zaïde K. 344, de Mozart, par The Academy of Ancient Music, dir. Goodwin, Dawson (Zaïde), Blochwitz (Gomatz), Bär (Allazim).
22.15 Les Soirées... (suite). Œuvres de Schoenberg.

هكذا من الأصل

Le Monde

MERCREDI 8 JUILLET 1998

Une nouvelle phase de restructuration des armées affectera particulièrement l'Ile-de-France

Le ministère de la défense emploiera au total 440 000 personnes en 2002

L'ILE-DE-FRANCE, la Basse-Normandie et la Haute-Normandie seront les trois régions les plus touchées par la restructuration des forces armées que le ministre de la défense, Alain Richard, devait annoncer, mardi 7 juillet, aux députés, puis aux sénateurs membres des commissions spécialisées du Parlement, avant de la détailler aux syndicats. Ces initiatives – 335 au total – constituent le dernier train de mesures prises dans le cadre de la professionnalisation des armées ; elles concernent le commandement territorial, la formation et le soutien des unités pour les années 2000 à 2002, avec un début d'application dès 1999.

En 1997, un premier train de mesures avait trait à la réorganisation des forces opérationnelles. Pour l'essentiel, il s'est agi, en l'espace de trois ans (de 1997 à 1999), de dissoudre 39 régiments, de désarmer 13 navires de la marine nationale, de fermer 4 bases aériennes et 4 hôpitaux du service de santé des armées.

TRANSFERTS DE POSTES

Cette fois, M. Richard propose un vaste mouvement de redéploiement des effectifs – c'est-à-dire des transferts de postes sans suppressions d'emplois – au sein des organismes territoriaux, des centres de formation et des structures de soutien, à l'exception de ce qui se rapporte à la direction des constructions navales et de la maintenance aéronautique. A la fin de la professionalisation des armées, le ministère de la défense devrait rassembler 440 000 hommes et femmes en 2002, dont 330 000 cadres et engagés (au lieu de 305 000 aujourd'hui), 27 000 volontaires et 83 000 civils (au lieu de 75 000 actuellement). Le budget de la défense devra être progressivement remanié pour rémunérer, en fin de compte, jusqu'à 68 000 professionnels supplémentaires, la part des civils passant à près de 20 % des effectifs de la défense (au lieu de 14 %).

C'est l'armée de terre qui est la plus affectée par cette phase de réorganisation, dès septembre 1999. Après la réforme de ses commandements opérationnels (*Le Monde* des 23 juin et 2 juillet), elle va réduire, en deux ans, de 9 à 5 le nombre de ses circonscriptions militaires de défense, qui font office de régions militaires, chacun des commandements régionaux s'attachant à l'administration courante des unités et à leur maintien en condition. Les soutiens – le génie fermant, pour sa part, deux établissements – seront réduits de 49 % des effectifs de l'armée de terre, actuellement, à 37 %. Ainsi, le service du matériel devra dissoudre, restructurer ou transférer 88 organismes. Le commissariat et les transmissions seront amenés à regrouper leurs sites et, dans la perspective de la suspension du service national, onze centres mobilisateurs seront dissous en 2000. Pour ce qui est de la formation, l'armée de terre devra fermer 2 écoles, pour ne plus reposer que sur 11 institutions en 2002. Plus de la moitié des effectifs et des moyens attribués à la formation auront alors été supprimés, si l'on tient compte de la première étape (1997-1999) du plan de restructuration.

L'armée de l'air, de son côté, est invitée à faire davantage appel à la sous-traitance pour le fonctionnement de ses bases. Son dispositif et ses activités seront resserrés, en 2002, autour de 2 régions aériennes (au lieu de 3), de 33 bases aériennes (dont 25 auront une plate-forme aéronautique) et de 2 établissements du commissariat.

La marine devra désarmer 3 frégates et le porte-avions *Foch*. Elle devra concentrer ses moyens sur les ports de Brest, Toulon et Cherbourg, ce qui implique, notamment, la fermeture de certaines de ses installations à Rochefort. Le service de santé des armées, outre la fermeture de 3 établissements de matériels de mobilisation, devra abandonner 5 centres hospitaliers. La délégation générale pour l'armement a été invitée à rationaliser les prestations fournies aux industriels par ses centres d'expertise et d'essais et à diminuer de deux tiers le nombre des implantations et d'un tiers les effectifs du service de la qualité (l'ex-Surveillance industrielle de l'armement).

Enfin, les centres de sélection, précédemment chargés de tester les conscrits, seront dissous entre 1999 et 2001. En revanche, la direction centrale du service national maintiendra les 13 bureaux du service national en Ile-de-France et en province, et elle devra gérer pas moins de 300 nouveaux sites – 90 % dans des implantations militaires et 10 % dans des lieux civils désignés par les préfets – dont la tâche sera d'animer la journée de préparation à la défense à compter du 3 octobre.

DÉLOCALISATIONS

Selon le ministère de la défense, ce dernier train de mesures aboutira à accroître la population militaire dans 19 régions économiques, notamment en Franche-Comté, Champagne-Ardenne, Alsace, Nord - Pas-de-Calais, Rhône-Alpes, Picardie, dans les Pays de la Loire, en Lorraine et en Auvergne. En revanche, l'Ile-de-France perdra 4 800 postes du fait de l'allègement des administrations centrales et de la délocalisation d'un certain nombre d'organismes de la région parisienne. La Haute et la Basse-Normandie perdront 685 postes, sur 9 200 emplois militaires, en raison des transferts d'activités dans d'autres régions de France.

Au total, les services de M. Richard estiment que 4 bassins d'emploi, sur les 219 concernés par le rédeploiement des armées d'ici à 2002, enregistreront une diminution de leur population active supérieure à 1 % : il s'agit des villes d'Apt (Vaucluse), Calvi (Haute-Corse), Varennes-sur-Allier (Allier) et de Fontainebleau (Seine-et-Marne).

Jacques Isnard

3 274 suppressions d'emplois à GIAT industries

Tous les syndicats des salariés du groupe public d'armement GIAT industries ont appelé à des débrayages, mardi 7 juillet, à l'occasion du conseil d'administration de l'entreprise invité à se prononcer sur un *« plan stratégique, économique et social »* de quatre ans (1999-2002). Ce plan prévoit de supprimer 3 274 emplois, notamment par des pré-retraites à partir de 52 ans et des reclassements dans la fonction publique, sur un effectif global de 10 300 à fin 1998 (*Le Monde* du 4 juillet).

Il y aura aussi des transferts de postes et des mises en formation longue. Deux sites, à Salbris (Loir-et-Cher), avec 160 emplois, et au Mans (Sarthe), avec 130 emplois, seront fermés. A Saint-Etienne (Loire), où l'effectif passera de 602 salariés à 64, des salariés ont perturbé, lundi 6 juillet, la réunion du conseil municipal. Avec 270 personnes, le site de Rennes (Ille-et-Vilaine) est menacé si GIAT ne trouvait pas de partenaire.

Perquisitions chez le directeur de cabinet de M. Léotard

Un virement suspect sur les comptes du PR est visé

LA PERMANENCE ÉLECTORALE et le domicile tourangeau de Renaud Donnedieu de Vabres, député (UDF-DL) d'Indre-et-Loire, ont été perquisitionnés par la police, vendredi 3 juillet, dans le cadre d'une enquête conduite au tribunal de grande instance de Paris sur un virement suspect de 5 millions de francs effectué, en 1996, sur les comptes du Parti républicain (PR), rebaptisé Démocratie libérale (DL) (*Le Monde* du 1er juillet).

Les enquêteurs s'interrogent sur le rôle joué par M. Donnedieu de Vabres dans ce montage financier, réalisé via les comptes d'une coopérative financière italienne, le Fondo sociale di cooperazione europea. Remise en argent liquide, au Luxembourg, le 16 juin 1996, la somme aurait permis de souscrire, le jour même, un prêt de 5 millions de francs au profit du PR. Si la délivrance d'un crédit contre un tel dépôt n'est pas illégale, les soupçons portent sur l'origine des fonds.

Protégé par son immunité parlementaire, le député d'Indre-et-Loire, considéré comme le bras droit de François Léotard, président de l'UDF, dont il est le directeur de cabinet, ne peut être visé par des mesures coercitives. Il pourrait néanmoins, à terme, être conduit à répondre aux questions du juge d'instruction Laurence Vichnievsky. Contacté par *Le Monde*, mardi 7 juillet, M. Donnedieu de Vabres s'est déclaré *« profondément choqué par la violation du secret de l'instruction, en particulier dans la période actuelle »*.

Le nom du député est apparu dans la procédure lors de l'audition de Serge Hauchart, l'homme qui avait déposé les 5 millions de francs au Luxembourg pour le compte du PR. Cadre du PR, proche de M. Léotard, M. Hauchart a affirmé, le 2 juillet, avoir effectué ce versement sur ordre de M. Donnedieu de Vabres, alors délégué général du parti. Il a précisé que les fonds provenaient *« d'une caisse noire »* du PR et non des fonds spéciaux du gouvernement, comme l'avaient assuré le président du Fondo, Guy Gennesseaux, et son fondé de pouvoir, Olivier Mevel. Ces derniers avaient été mis en examen pour *« blanchiment, escroquerie et exercice illégal de la profession de banquier »*, le 24 juin, et placés en détention provisoire.

CRÉDIT FICTIF

Les enquêteurs ont recueilli une série d'éléments conduisant à penser que le crédit accordé par le Fondo au PR revêtait un caractère fictif, destiné à dissimuler un financement illégal de parti. Afin de masquer l'existence des 5 millions de francs, le prêt avait été adossé à une promesse de garantie hypothécaire portant sur le premier étage du siège du PR, rue de l'Université. A en croire les déclarations de MM. Gennesseaux, Mevel et Hauchart, cette promesse n'engageait en rien le parti mais conservait au prêt les apparences d'un vrai contrat.

Par ailleurs, les graves difficultés financières du Fondo, en 1996, avaient conduit M. Hauchart et un avocat, qui était aussi administrateur du Fondo, à soustraire la créance du PR à l'attention même du Fondo.

Lors de leurs interrogatoires, MM. Gennesseaux, Mével et Hauchart ont décrit leur action comme celle de simples intermédiaires. M. Hauchart a été condisciple de François Léotard à l'ENA. Il fut candidat du PR aux élections législatives de 1978. Il est aujourd'hui trésorier de l'Association des républicains indépendants pour une démocratie européenne et libérale, qui prend notamment à sa charge les salaires des membres du cabinet de François Léotard.

Jacques Follorou

Le pape défend la valeur sacrée du dimanche

SI LE PAPE et les évêques s'alarment régulièrement de la « désacralisation » du dimanche, c'est la première fois que Jean Paul II consacre une lettre apostolique à la *« valeur irremplaçable »* de ce jour que la plus ancienne tradition appelle « le jour du Seigneur ». Intitulé *Dies Domini* (le jour du Seigneur), publié mardi 7 juillet, ce texte d'une centaine de pages est destiné à la communauté chrétienne et à un public plus large, inquiet devant la « banalisation » du repos dominical et la dégradation de conditions de vie marquées par l'extension du travail le dimanche.

Ce document se veut à la fois un rappel de la discipline de l'Eglise catholique et une plaidoirie en faveur d'un plus grand respect des rythmes propres au travail et au repos.

« UN DROIT DU TRAVAILLEUR »

S'il est un moment, souligne-t-il, où les exigences naturelles et sociales de l'homme rejoignent les obligations propres à une foi religieuse (comme pour le sabbat dans la tradition juive), c'est bien celui du dimanche : *« Le lien entre le jour du Seigneur et le jour de repos a une importance et une signification qui vont au delà d'une perspective proprement chrétienne. »*

Jean Paul II rappelle l'encyclique de Léon XIII (*Rerum novarum*, en 1891), qui faisait déjà du repos dominical *« un droit du travailleur à faire garantir par l'Etat »*.

Dans les circonstances actuelles, ajoute-t-il, *« il reste nécessaire de faire effort pour que tous puissent connaître la liberté, le repos et la détente nécessaires à leur dignité d'hommes, avec les exigences familiales, religieuses, culturelles, interpersonnelles qui s'y rattachent et qui peuvent difficilement être satisfaites, si l'on ne réserve pas au moins un jour par semaine où il sera possible de jouir ensemble de la faculté de se reposer »*.

Les conditions de la production dans les entreprises modernes et les contraintes commerciales qui obligent certains magasins à ouvrir le dimanche et à priver du repos hebdomadaire, ce jour-là, certaines catégories de salariés sont implicitement condamnées. Plus largement, le pape s'en prend aux conditions de travail *« déplorables »* et aux horaires insensés imposés dans les pays les plus pauvres. Le dimanche est un jour chômé depuis le IVe siècle, rappelle-t-il, et il est souhaitable de le voir reconnu et garanti dans toutes les législations civiles.

JOUR DE FÊTE

Ce document n'est pourtant pas un catalogue de revendications, comme celle qui, un jour, dans la bouche d'évêques italiens, visait à la suppression du *calcio* (football) le dimanche ! Dans le contexte de sociétés qui ont perdu la mémoire des fêtes et des rythmes religieux, il invite plutôt à une réflexion sur la signification symbolique de ce jour.

Reprenant la tradition du sabbat dans l'*Ancien Testament*, le dimanche chrétien rappelle l'œuvre créatrice de Dieu (*« Dieu créa le ciel et la terre et se reposa la septième jour »*, dit la Genèse). Il y ajoute la mémoire de la résurrection du Christ, le matin du dimanche de Pâques. Au repos et à la prière du sabbat juif, la tradition chrétienne ajoute donc une dimension « festive », celle de l'annonce du salut de l'homme.

Mais à travers un tel thème, c'est aussi la nostalgie de la « civilisation paroissiale » d'antan qui s'exprime. Les taux de participation à la messe du dimanche sont, en France, d'environ 10 %. A destination de ses fidèles dispersés par les week-ends, le pape rappelle donc l'obligation de participer à la messe chaque dimanche.

Henri Tincq

Jacques Toubon a prévu de voter le budget parisien

LE BUDGET modificatif de la Ville, à l'ordre du jour de la séance du Conseil de Paris mardi 7 juillet, a obtenu par avance l'accord des trois groupes de la majorité municipale. Jacques Dominati, président du groupe UDF, relève que le maire et le groupe présidé par Jacques Toubon se sont rejoints sur les propositions de l'UDF concernant l'utilisation d'un excédent exceptionnel de 700 millions de francs : 500 millions seront consacrés au désendettement de la Ville, 200 millions aux investissements. *« Nous voterons ce budget pour bien marquer notre appartenance à la majorité municipale et pour soutenir le changement de politique budgétaire, que nous réclamons et qui semble amorcé dans ce budget modificatif »*, explique M. Toubon qui, toutefois, prendra la parole pour exposer la politique budgétaire qu'il souhaite voir mise en œuvre dans les trois prochaines années. *(Lire notre enquête page 10.)*

Contrats Etat-régions : Mme Voynet indique ses priorités aux préfets de région

DOMINIQUE VOYNET, ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement, a réuni, lundi 6 juillet à Paris, les préfets de région et leur a précisé la procédure à suivre pour préparer les contrats Etat-régions qui devront être signés avec les 22 exécutifs avant la fin de l'année 1999. Cette procédure sera officialisée dans une lettre que le premier ministre leur adressera avant la fin du mois de juillet sur *« les modalités d'élaboration de la stratégie de l'Etat »* dans chaque région. Il faudra, en outre, que la liste des orientations considérées comme prioritaires par l'Etat d'ici à 2006 soit *« cohérente »* avec les programmes financés par les fonds européens.

Les contrats devront en priorité viser à améliorer la situation de l'emploi, notamment en soutenant *« les initiatives de développement local »*, a-t-elle dit. Le développement doit être compatible avec une *« utilisation pérenne »* des ressources naturelles et avec la recherche de la qualité environnementale. Les contrats Etat-régions serviront de cadre aux contrats de pays, d'agglomération et de ville. La ministre demande aux préfets de veiller à la réduction des inégalités sociales et à la solidarité au profit des populations et territoires les plus fragiles *« ou qui se trouvent confrontés à des mutations profondes »*.

Mme Voynet demande aussi aux préfets de limiter le nombre des objectifs de l'Etat en se concentrant sur l'essentiel. Les 22 enveloppes financières définitives de l'Etat ne seront arbitrées qu'en 1999, en fonction de la richesse de chaque région, de son taux de chômage, de l'importance de ses problèmes d'exclusion, et aussi en fonction des priorités qui auront été définies ministère par ministère. Entre 1994 et 1999, l'Etat aura prévu de consacrer environ 77 milliards de francs, les régions 71 milliards de francs.

Dominique Voynet a insisté pour que, dans la préparation des priorités régionales, chaque préfet de région veille à associer ses collègues de département, les trésoriers-payeurs généraux et les recteurs ainsi que les responsables régionaux des établissements publics industriels et commerciaux, l'agence de l'hospitalisation, les organismes de recherche. Le *« projet régional »* émanant du préfet aura à distinguer ce qui revient en propre à l'Etat et à la région et ce qui pourrait faire l'objet d'une *« compétence partagée »*. Les préfets de région devront remettre leur copie pour le 15 septembre, *« délai de rigueur »*, a précisé la ministre.

François Grosrichard

DÉPÊCHES

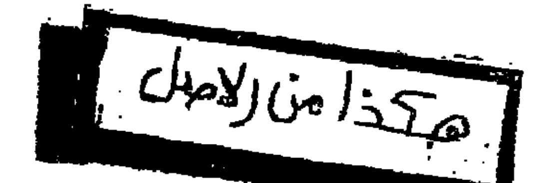
■ **JUSTICE : un collectif d'avocats, agissant au nom de plusieurs associations de victimes dans l'affaire du sang contaminé**, a saisi lundi 6 juillet la ministre de la Justice d'une demande de récusation des trois magistrats de la Commission d'instruction de la Cour de justice de la République. Ces magistrats doivent décider le 17 juillet de l'éventuel renvoi des anciens ministres Laurent Fabius, Georgina Dufoix et Edmond Hervé devant la Cour de justice.

■ **POLICE : le spectacle de Jean-Michel Jarre**, dont l'annonce le 22 juin par le maire de Paris avait suscité des réserves du ministre de l'intérieur (*Le Monde* du 28 juin), aura bien lieu le 14 juillet dans la capitale. Les dossiers techniques réclamés aux organisateurs ayant été finalement transmis à la préfecture de police, entre le 25 juin et le 1er juillet, le ministre a déclaré, lundi 6 juillet, avoir *« approuvé le dispositif de sécurité proposé par le préfet de police »*.

■ **ROISSY : les premières sanctions viennent d'être prises contre des compagnies aériennes** n'ayant pas respecté les nouvelles règles de limitation du bruit à l'aéroport de Roissy-Charles-de-Gaulle. Le ministère des transports a annoncé, lundi 6 juillet, que la direction générale de l'aviation civile (DGAC) a imposé six amendes de 6 000 à 25 000 francs à *Aerospostale*, Euralair et Angola Airlines. Ces sanctions sont prononcées dans le cadre de la procédure mise en place le 23 mars pour réduire les nuisances liées à l'extension de l'aéroport d'ici 2001. Durant les quatre premiers mois de l'année, 140 procès-verbaux pour non-respect des règlements anti-bruit ont été transmis à la Commission nationale de prévention des nuisances sonores.

■ **RUSSIE : Le nouveau Premier ministre russe, Sergueï Kirienko**, effectuera une visite de travail en Chine le 14 juillet, qui sera consacrée *« aux relations bilatérales, aux questions économiques et commerciales et aux autres questions d'intérêt commun »*.

Tirage du *Monde* daté mardi 7 juillet 1998 : 538 660 exemplaires



…itions chez le directeur …abinet de M. Léotard

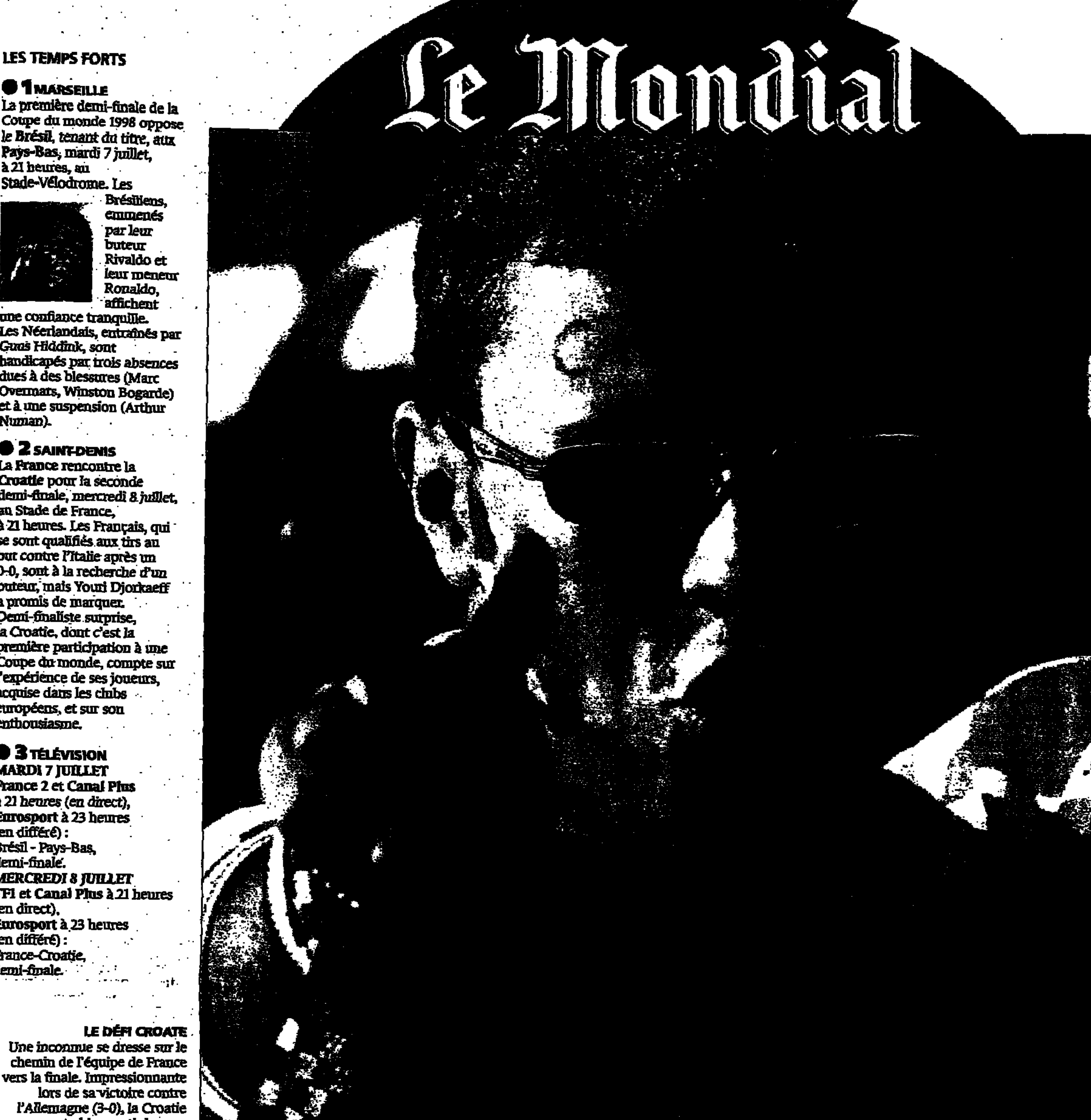
…ques Toubon a prévu …oter le budget parisien

LES TEMPS FORTS

● 1 MARSEILLE
La première demi-finale de la Coupe du monde 1998 oppose **le Brésil**, *tenant du titre*, aux **Pays-Bas**, mardi 7 *juillet*, à 21 heures, au Stade-Vélodrome. Les Brésiliens, emmenés par leur buteur Rivaldo et leur meneur Ronaldo, affichent une confiance tranquille. Les Néerlandais, entraînés par *Guus Hiddink*, sont handicapés par trois absences dues à des blessures (Marc Overmars, Winston Bogarde) et à une suspension (Arthur Numan).

● 2 SAINT-DENIS
La **France** rencontre la **Croatie** pour la seconde demi-finale, mercredi 8 *juillet*, au Stade de France, à 21 heures. Les Français, qui se sont qualifiés aux tirs au but contre l'Italie après un 0-0, sont à la recherche d'un buteur, mais Youri Djorkaeff a promis de marquer. Demi-finaliste surprise, la Croatie, dont c'est la première participation à une Coupe du monde, compte sur l'expérience de ses joueurs, acquise dans les clubs européens, et sur son enthousiasme.

● 3 TÉLÉVISION
MARDI 7 JUILLET
France 2 et Canal Plus à 21 *heures (en direct)*, **Eurosport** à 23 heures (en différé) : Brésil - Pays-Bas, demi-finale.
MERCREDI 8 JUILLET
TF1 et Canal Plus à 21 heures (en direct), **Eurosport** à 23 heures (en différé) : France-Croatie, demi-finale.



MICHAEL URBAN/REUTERS

LE DÉFI CROATE Une inconnue se dresse sur le chemin de l'équipe de France vers la finale. Impressionnante lors de sa victoire contre l'*Allemagne* (3-0), la Croatie *compte* bien sortir le pays hôte, le 8 juillet, à Saint-Denis.

Encore faut-il vaincre la Croatie

POUR LA FINALE de la Coupe du monde de rugby, en 1995, au Cap, l'Afrique du Sud affrontait la Nouvelle-Zélande. On vit alors apparaître à la *tribune* Nelson Mandela vêtu du maillot vert des Springboks frappé du numéro de François Pienaar, le capitaine. Ce geste hautement symbolique, car le rugby reste encore un bastion de l'apartheid, est gravé dans les mémoires. En plus il fut de bon augure, puisque les Sud-Africains défirent les All Blacks. Sans doute Robert Pires, *milieu de terrain* offensif de l'équipe de France, s'en souvient-il. *« Ce serait sympa*, a-t-il déclaré, *si le président arrivait mercredi au Stade de France avec le maillot de l'équipe de France. Ce serait un beau symbole. Je trouverais cela formidable. »*

Certes Nelson Mandela a une aisance naturelle, une élégance du corps qui lui permet de porter n'importe quoi. Smoking, boubou, maillot de rugby, c'est comme s'il était né dedans. Notre président est plus *raide d'échine* et il n'est pas sûr qu'il soit à l'aise dans un maillot. Si ses conseillers en communication venaient à le lui interdire pour cause de manque de dignité, une écharpe, plus discrète, aux *couleurs* de l'équipe, comme tout bon supporteur de base, ferait l'affaire. Quelque chose en tout cas qui marque son engagement, celui du pays, autour de son équipe.

Car si *Pires* rêve de voir Chirac en bleu, c'est qu'il traduit le besoin de toute l'équipe de se sentir soutenue bien au-delà de l'habituelle tiédeur du Stade de France. Ce n'est pas tous les jours qu'on joue une place en finale de la Coupe du monde de football. Chico Buarque, le célèbre chanteur brésilien, qui suit la Coupe du monde et donne des chroniques au journal *O Globo*, *écrivait dans* l'une d'elles combien il était surpris par la réserve des Français pour ce qui touche au football. Comme il regardait à Paris avec ses amis le *match Brésil-Chili et que Ronaldo* venait de marquer, toute la bande s'esclaffa à la brésilienne, on connaît : *« Goooooooolllll !... »*. Et de chanter et de rire. *« De la fenêtre d'en face*, poursuit Chico Buarque, *jaillit une réponse* : "Silence, merde !" *(...) Pour un but, serait-il français et sur une bicyclette* [un retourné acrobatique], *la loi du silence en ville, est absolue. »* Il exagère un peu, mais c'était, il est vrai, avant que les rues de Paris ne grondent de plaisir après le tir au but raté par Di Biagio qui scellait la victoire de la France sur l'Italie en quarts de finale.

LE PRÉCÉDENT TCHÈQUE

Les Brésiliens ne manquent jamais, eux non plus, de critiquer leurs entraîneurs, les schémas tactiques, les choix des joueurs, etc. Tout y passe. Mais quand l'équipe joue, ils oublient tout. Et l'équipe de France joue, mercredi 8 juillet. *La Croatie* n'est pas un obstacle insurmontable, même animée, comme elle l'est, de la volonté de voir flotter son jeune drapeau tricolore à écusson à damier rouge et blanc *sur le football planétaire*. Certes, on se souvient qu'au championnat d'Europe, en 1996, en Angleterre, nous avions échoué en demi-finales, contre un outsider du même tonneau, les Tchèques. Certes l'équipe de France marque peu, se repose sur une défense *manière béton armé (et une défense*, dit-on, ça ne fait pas rêver). Certes, elle ne touche pas encore au mythe. Mais qui dit que demain ? Et si demain, dimanche, pour la finale ? *Un Chirac en bleu*, un Jospin (mais quels numéros choisiront-ils ?) seraient une bonne façon d'engager le pays sur la voie du *décoinçage* footballistique. Chico Buarque : *« Comment un peuple peut-il préférer des escargots à une partie de football ? »*

Veillée d'armes. L'adversaire *nous connaît bien. L'entraîneur* croate, Miroslav Blazevic, a vécu deux années dans le football français, à Nantes, et il en a appris beaucoup. Il a engagé une petite *opération de déstabilisation* psychologique assez simplette, bien qu'inattendue. A Vittel, où l'équipe a ses quartiers, il a déclaré *à la surprise générale que* la défense française – notre fierté – *« n'était pas aussi forte qu'on le dit »*. Et il cite Lilian Thuram et Bixente Lizarazu qui, à monter *sans cesse aux avant-postes*, découvriraient dangereusement notre gardien Fabien Barthez, le chouchou de Chirac. En revanche, dit-il, *« l'attaque est forte »*, alors que Trezeguet, Guivarc'h, Henry... *ont tant de mal à en mettre au fond des filets*. Un peu lourd ce Blazevic, qui nous croit fragiles du côté du mental. Ses joueurs, *« ses fils »*, dit-on en Croatie, savent aussi sur le terrain provoquer l'adversaire pour lui faire perdre son *sang-froid*. Et *puis*, *ultime* munition dans la musette croate, ce képi que Blazevic pose devant lui pendant les matches, hommage à David Nivel, le gendarme laissé pour mort par les hooligans allemands *sur le pavé de Lens* (la police allemande a placé sous mandat de dépôt un suspect à Hambourg).

PÉRIL ORANGE POUR LE BRÉSIL

La confiance des bookmakers de Londres pour l'équipe de France ne mollit pas, en tout cas. Aux dernières nouvelles, *le Brésil* cotait 6 contre 4, *suivi* de la France à 9 contre 4, Les Pays-Bas pointaient à 5 contre 2 et les Croates à 7 contre 1. Finale annoncée : France-Brésil.

Mais il est long encore le chemin. Pour les Bleus comme pour les Auriverde. Les Orange qui se présentent à eux, ce mardi 21 heures, à Marseille, ne sont pas *des outsiders. Ils font partie des* favoris de la compétition et joueront sans complexe aucun, malgré les absences de trois piliers : Winston Bogarde (blessé à l'entraînement), Marc Overmars (blessé également) et Arthur Numan (suspendu). Mais il leur reste assez de joueurs formidables pour faire *trembler les quadruples* champions du monde brésiliens, qui ont déjà eu bien du mal à se défaire des Danois, sortes de Hollandais en moins forts, et des Ecossais, sortes de Danois en moins forts. *La Seleçao 1998 n'aime pas trop*, semble-t-il, ce genre de football puissant, technique et bien organisé.

S'ils gagnent et qu'il rencontrent la France pour le titre, alors, qui sait ? Chirac en *bleu*...

Jacques Buob

LE CRÂNE DE BARTHEZ Robert Pires cède à son tour au gri-gri français : caresser le crâne lisse du gardien de but des Bleus. Pour l'instant, cela leur a porté chance.



CHARLES PLATIAU/REUTERS

LA CHRONIQUE
DE PIERRE GEORGES

Bienheureux les simples d'espoir !

DU CÔTÉ DE MONTEVIDEO *sévit* un astrologue bulgare. Ce voyant prédit, ce qui est assez conforme à sa raison sociale. Et il prédit télévisuellement, la nuit, en direct, sur une chaîne plus ou moins versée dans l'investigation zodiacale.

Boris Kristov, nom d'origine, Cristoff, nom d'écran, n'est pas le *premier voyant venu. Il a son rang* à tenir depuis qu'il annonça, naguère, l'attentat à venir contre Jean Paul II. Et voilà bien pourquoi, en cette soirée de dénuement, il faut tenir pour non négligeable l'annonce faite à Montevideo par le Nostradamus câblé : le Brésil va perdre ! Le Brésil *est dans une conjonction* astrale défavorable ! La conjoncture zodiacale est formelle : *« Un grand tombera le 7 juillet. »* Fin du message.

LA BOULE D'IVOIRE DE FABIEN

Ainsi parla Boris ! Eh bien, puisque cette Coupe du monde se traîne un peu en langueur – *cinq* semaines, c'est trop –, convenons que nous sommes tous des Kristov bulgares ! Que de paris idiots, que d'intuitions géniales depuis le dé*but de cette épreuve ! Un vrai ci*metière à pronostics. Avec parfois des trahisons sans scrupules, des désertions sans préavis. Allemagne, Angleterre, Nigeria, Ar*gentine : combien de parieurs* floués, combien de certitudes envolées !

A faire le Boris, on risque le ridicule plutôt que sa chemise. Et la *moquerie. Tout cette loterie* tient à si peu : un arbitre qui voit rouge, une barre qui ne consent, la chance qui décide, un dribble qui réussit, un tir dévié, un Croate qui passe par là. Et tout ce que l'on voudra.

Donc, soyons furieusement cartésien. Des quatre équipes encore en course, l'une va gagner la Coupe du monde, cela on peut le prédire sans risque excessif. Mais laquelle ? C'est là que tout se complique et qu'on jette immédiatement l'éponge pour se replier derrière ce paravent fort commode qu'est la glorieuse incertitude du sport. Brésil, Pays-Bas, France, Croatie : commençons par diviser par deux, ce soir et mercredi, pour n'en plus retenir, dimanche, qu'un !

La patience, et il en faut en ce supplice dilué, reste le début de la sagesse. Alors, plutôt qu'à singer *le Boris, faisons plutôt le Fabien*, notre goal à nous-mêmes. Ce garçon a deux immenses qualités, en plus de celles inhérentes à sa fonction. La première tient à son crâne, *rond comme un ballon*, chevelu comme un œuf et brillant comme boule d'ivoire.

C'est un fait et une manie désormais, ce crâne devient le plus visité *de France, un lieu de dévotions et* de superstitions, où chacun de ses coéquipiers, et d'abord le grand Blanc, vient déposer, en offrande à la victoire, un gros poutou d'espoir. Le lieu s'y prête volontiers, qui a de la surface et de l'allure. Touchez mes plaies, et vous serez guéris. Touchez mon crâne, et *vous serez finalistes ! Simple* comme bonjour !

DU LARD OU DU COCHON ?

Autre qualité plus sérieuse dudit Fabien, cet art très particulier qu'a ce garçon de ne pas se prendre la tête. A l'impérieuse question : « Alors, mon bon, ces Croates, du lard ou du cochon ? », le farceur a répondu : *« Peu importe que ce soit contre l'Allemagne, la Croatie ou... la Laponie. L'important, c'était d'être en demi-finales, et maintenant de se qualifier pour la finale. »* Bienheureux les simples d'espoir !

A moins, évidemment, d'adopter la position Strauss-Kahn, qui voit, lui, une finale France - Pays-Bas. Avec victoire de la France et, au nom de l'Europe, partage de la Coupe. Deux ans pour France-Strauss et deux ans pour Pays-Bas - Kahn. Très exactement le type de compromis imaginé pour la présidence de la Banque centrale européenne. Même Boris ne l'avait pas vu venir, celui-là !

LE CHIFFRE DU JOUR

3

C'est le nombre d'écrans géants, en dehors de celui de l'Hôtel de Ville de Paris, qui devrait être rapidement engorgé, mercredi 8 juillet, pour la demi-finale entre la France et la Croatie. Cet écran situé dans le centre de la capitale est en effet le plus connu des supporteurs.
La Mairie de Paris rappelle que d'autres écrans géants sont installés au stade Charléty (XIVᵉ arrondissement), au stade Bertrand-Dauvin (XVIIIᵉ arrondissement) et place Stalingrad, face au bassin de La Villette (XIXᵉ arrondissement).

LES ARBITRES

BRÉSIL - PAYS-BAS
Mohamed Ali Bujsaïm, des Emirats arabes unis, arbitrera la demi-finale Brésil - Pays-Bas, qui a lieu mardi 7 juillet au Stade-Vélodrome de Marseille, à 21 heures. *Il* sera assisté du Koweïtien Hussein Ghadanfari et de l'Omanais Mohamed Al-Moussaoui. M. Bujsaïm a déjà arbitré Ecosse-Maroc lors du premier tour et le huitième de finale France-Paraguay.

FRANCE-CROATIE
José Manuel Garcia Aranda arbitrera la seconde demi-finale, entre la France et la Croatie, mercredi 8 juillet, au Stade de France, à 21 heures. L'Espagnol sera assisté de son compatriote Fernando Tresaco Garcia et du Chilien Jorge Alberto Diaz Galvez. José Manuel Garcia Aranda avait déjà arbitré le match d'ouverture, Brésil-Ecosse, le 10 juin, et le huitième de finale Pays-Bas - Yougoslavie.

Face à la Croatie, les joueurs de l'équipe de France rêvent de se forger un destin de finalistes

France-Croatie. Pour oublier leurs trois demi-finales perdues (1958, 1982 et 1986), les Bleus doivent battre les Croates, mercredi 8 juillet, au Stade de France



AFP

Pour Leboeuf, Dugarry, Pires et leurs coéquipiers, le slalom pour parvenir à la finale passe par la Croatie, mercredi 8 juillet.

JEAN-PIERRE CANTIN n'est plus l'ennemi public numéro un des Bleus. Depuis quinze jours, le responsable de la sécurité et, accessoirement, du réveil de l'équipe de France essuyait la mauvaise humeur des joueurs dès potron-minet. En raison de la succession de matches disputés en milieu d'après-midi, l'heure du lever avait été avancée. L'homme récoltait invariablement les remarques acides : *« Les gars râlaient. A chaque fois, c'était : "T'es fou ! Ça va pas ! Qu'est-ce qui se passe ?: Y'a la guerre ?" »*

Avec la perspective de jouer la demi-finale à 21 heures, le chant du coq se fait à nouveau à des heures décentes. Qui plus est, la sieste est rétablie depuis deux jours. Les joueurs retrouvent leur compte de sommeil et leur rythme biologique. Ils se réveillent de bon poil, ce lundi 6 juillet, et Jean-Pierre Cantin n'a plus à entendre des noms d'oiseaux dans le combiné téléphonique. Seul Robert Pires se lève toujours du pied gauche. Une superstition. *« Sur un terrain aussi, que ce soit en match ou à l'entraînement, je m'arrange toujours pour poser ce pied-là en premier. Je ne sais pas pourquoi. »*

Robert a encore fait un doux songe cette nuit : *« Je me souviens de l'accélération de Jean Tigana sur le troisième but français, lors de la demi-finale de l'Euro 84, à Marseille. C'était phénoménal. Je rêve de faire la même en finale de la Coupe du monde. Pas de marquer seul, non, simplement de mettre tout le monde dans le vent et de donner un ballon de but à un copain. »* Pires est à l'image de cette équipe altruiste, trop sans doute au goût d'un public qui aimerait bien qu'un égoïste tire la couverture à lui par un but, même un petit tout bête.

Youri Djorkaeff aimerait être celui-là. *« Je vais marquer contre la Croatie, je le sais »*, jure l'attaquant au saut du lit. Rêverie d'un buteur solitaire. Dans ces propos, il ne doute de rien. Cette apparente fatuité surprend. Elle fait sourire à l'examen de performances moyennes sur le terrain. Elle est pourtant un rouage essentiel de la psychologie collective. Ses formules à l'emporte-pièce, ses leçons, agacent, mais elles finissent par s'insinuer dans les esprits.

Christophe Dugarry figure également un personnage-clé dans la vie du groupe. A son propos, Aimé Jacquet établit une comparaison : *« Lors de l'Euro 96, Eric Di Meco avait peu joué, mais il avait été prépondérant en servant de lien entre les membres de l'équipe. »* Christophe Dugarry remplit cette fonction, essentielle pour le sélectionneur. L'« ami de Zidane » est également l'amuseur public. Sa cuisse étant presque rétablie, l'attaquant joue à nouveau les histrions sur le terrain d'entraînement, lundi matin. Si la France est une survivante, lui est un miraculé de cette Coupe du monde, et son exubérance ressemble à celle d'un homme qui se serait entendu dire : *« Lève-toi et joue ! »*

« Un groupe a besoin d'une personne en son sein capable de prononcer les mots essentiels », explique Lionel Charbonnier, que sa position de troisième gardien désigne également à ce poste de conseiller. Aujourd'hui, chacun se persuade un peu plus de ce que le bateleur Youri Djorkaeff proclamait avant la compétition dans des manchettes tapageuses : *« Nous pouvons être champions du monde. »* Même le timide Bernard Diomède exprime aujourd'hui *« sa confiance et sa volonté d'aller au bout »*. *« Dans dix ans, on reparlera de l'équipe de 98 »*, jure Robert Pires. *« Cette équipe est psychologiquement très forte »*, conclut Jean-Marcel Ferret, le médecin.

Les Bleus vivent un étrange paradoxe. Ce week-end, à la télévision, ils ont entr'aperçu les scènes de liesse, sur les Champs-Elysées et dans le reste de l'Hexagone. Ils devinent l'engouement du pays, subodorent l'attente d'une nation. *« La France vit à travers nous, c'est extraordinaire »*, analyse Lionel Charbonnier. Ce matin, ils ont reçu le message d'encouragement de Miss France 98. Sophie Thalmann s'est fendue d'*« un petit bisou chaleureux à chacun des joueurs »*.

BUNKER À LA CHLOROPHYLLE

Pourtant, lorsqu'ils jettent un oeil par leur fenêtre, ils ne distinguent que la forêt de Rambouillet à perte de vue. La géographie du lieu est ainsi faite que, de leur résidence, la seule construction qu'ils devinent est un château d'eau, dans le lointain. A la veille de cette demi-finale, Clairefontaine remplit plus que jamais sa fonction de cocon protecteur, de bout de la Terre. *« Le cèdre qui est en face de toi, il ne te parle pas de la Coupe du monde »*, plaisante Laurent Blanc. *« On ne sent pas cette ambiance qu'il y a à l'extérieur »*, assure Bernard Diomède. *« Aimé Jacquet voulait nous éloigner de la Coupe du monde*, reprend Laurent Blanc. *De ce point de vue, c'est parfaitement réussi. »*

Dans son bunker à la chlorophylle, coupé du monde par une interminable allée de rhododendrons, le sélectionneur national gère à sa guise la montée en puissance de la concentration. En fin d'après-midi, le patron organise *« un entraînement un peu plus dans l'esprit du match de la Croatie »*. Un petit match permet de tester le niveau de la récupération. Christophe Dugarry ne va pas au bout : son claquage est guéri, mais a eu pour conséquence une douleur au nerf sciatique qui le tiraille sans répit. Suivent des exercices tactiques, immuables rites annonciateurs d'un événement.

Pour l'heure, l'équipe de France ne s'occupe que d'elle. Demain, elle étudiera plus en détail ces Croates dont elle ne parle encore que par des formules toutes faites. Robert Pires fait un rêve. *« On voit de plus en plus de monde avec le maillot bleu. Ce serait un beau symbole si Jacques Chirac venait, mercredi, au Stade de France avec un maillot portant son nom et le numéro 23. »* Prenez garde, Croates, l'équipe de France ne doute plus de rien !

Benoît Hopquin, à Clairefontaine

Aux bons soins du docteur

PAR JEAN-JACQUES BOZONNET

DIX MINUTES, pas une de plus. Aimé Jacquet a expédié la plus courte de ses conférences de presse, lundi 6 juillet, le jour où Clairefontaine connaissait sa plus forte affluence journalistique depuis le début du Mondial 1998. Le temps de se féliciter, une nouvelle fois, de *« l'excellent état de fraîcheur »* de ses troupes. *« On a mieux récupéré qu'après le Paraguay et le Danemark »*, a-t-il souligné. Cette rapidité de récupération a même surpris le staff médical, sur lequel Aimé Jacquet ne tarit pas d'éloges. Le sélectionneur étant en panne de communication, le docteur Jean-Marcel Ferret a pris le relais pour commenter *« l'état de forme homogène »* du groupe France. Pouvait-on trouver, au pied levé, porte-parole plus fidèle à la pensée du chef suprême ?

Le médecin de l'équipe de France, c'est Aimé Jacquet qui l'a, en quelque sorte, « inventé ». C'était en 1977. Le jeune docteur Ferret, amateur de football, venait de terminer sa thèse à Lyon. Jeune entraîneur de l'Olympique lyonnais, Jacquet exigeait qu'un médecin soit affecté au club. *« A l'époque, c'était une idée très novatrice*, se souvient le praticien. *L'OL avait fait jaser de nombreux présidents de club en se dotant d'un médecin à mi-temps. »* C'est l'adjoint aux sports de la ville de Lyon, le docteur Génety, qui présenta son élève à Aimé Jacquet. *« "Mémé" m'a initié au football professionnel, c'est lui qui m'a appris le B.A.BA. Il avait des idées très en avance sur son temps. »*

AIMÉ JACQUET

Jean-Marcel Ferret est resté fidèle à Lyon, quand Aimé Jacquet a voyagé à Bordeaux, Montpellier, Nancy. Les deux hommes se sont retrouvés par hasard dans le staff de l'équipe de France en 1993, et leur collaboration a repris naturellement lorsque Aimé Jacquet est devenu sélectionneur national. *« Travailler avec lui, c'est royal »*, affirme le docteur Ferret. Retenant la leçon de l'Euro 96, où ses joueurs étaient usés par une longue saison, Jacquet a obtenu pour son équipe médicale tous les moyens nécessaires à une préparation en amont.

« L'exigence qui a été la nôtre fait notre force aujourd'hui », se plaît à dire Aimé Jacquet en évoquant *« les garçons pleins de santé »* dont il dispose pour la demi-finale. *« Nous avons collaboré en totale symbiose*, confirme le médecin. *Ce qui est exceptionnel, c'est la place qu'Aimé attribue au médecin dans le staff. Il n'est pas seulement un thérapeute, il fait de la prévention. Il est investi dans la préparation globale. »* A Clairefontaine, les deux amis ont même échangé leurs chambres : celle d'Aimé, plus vaste, se prêtait mieux à l'accueil du matériel de consultation.

«Notre état de fraîcheur est excellent.On a mieux récupéré qu'après le Paraguay et le Danemark »

Les attaquants français courent derrière un but

Discrets depuis le début du Mondial, ils souhaitent prouver que la confiance placée en eux est justifiée

LA QUALIFICATION pour les demi-finales n'y a rien changé. Pour les attaquants français, les obligations médiatiques s'apparentent à une torture mentale. Invités à se justifier sur leur inefficacité chronique depuis les huitièmes de finale, les intéressés ne cherchent même plus à masquer leur agacement. Drôle d'ambiance alors qu'une finale de Coupe du monde pointe à l'horizon. Pour panser les plaies morales, Aimé Jacquet a présenté aux acteurs du secteur offensif un montage vidéo de leurs meilleures actions face à l'Italie. Le sélectionneur a insisté sur leur faculté à se créer des occasions de but. *« Tant que nous serons capables de mettre l'adversaire en difficulté, il n'y a pas matière à s'inquiéter »*, a déclaré le sélectionneur tout en reconnaissant que le déficit dans la finition *« aurait pu coûter très cher »* devant le Paraguay et l'Italie.

A la veille de la demi-finale face à la Croatie, Youri Djorkaeff a repris l'argument à son compte : *« Dans le passé, la France n'arrivait pas à déstabiliser la ligne arrière italienne. Cette fois, nous y sommes parvenus à plusieurs reprises. L'Italie a eu peur de nous. Quand je revois nos matches, je recense des actions extraordinaires. Il m'arrive même d'être abasourdi, et pourtant je sens toujours des réticences à notre égard alors qu'on devrait nous féliciter. Comment peut-on croire que je puisse être amer. Il ne faut rien comprendre au sport pour le croire. »* D'une voix éteinte, le Milanais a essayé d'enflammer l'auditoire, mais l'image de son impuissance contre l'Italie a marqué les esprits, et peut-être le sien aussi. Avec 18 buts en 43 sélections, Youri Djorkaeff a trop souvent enfilé le maillot du divin sauveur pour ne pas susciter interrogations et controverses. Son seul but du Mondial, face au Danemark, sur penalty, a simplement retardé le débat public.

« Aujourd'hui, je suis plus collectif, et ça marche. N'oubliez pas que nous sommes en demi-finales, insiste-t-il. *Je n'ai besoin de personne pour savoir si j'ai été mauvais ou si j'ai livré un match plein, ce qui fut le cas devant l'Italie. Les gens escomptaient davantage de buts de ma part ? Demandez à Just Fontaine* (recordman des buts pendant un Mondial, en 1958, avec 13 réalisations) *s'il n'aurait pas préféré marquer moins et aller en finale. »* Réponse de l'intéressé : *« Il manque un buteur à cette équipe de France... »*

On n'y coupe pas, mais Youri Djorkaeff n'est pas seul à ployer devant les responsabilités. Stéphane Guivarc'h, 47 buts avec l'AJ Auxerre cette saison (toutes compétitions officielles confondues), découvre les afflictions du sevrage. Titularisé en alternance avec David Trezeguet, il se sait en équilibre instable. *« Un but me ferait du bien »*, admet-il. Malgré son arrivée tardive dans le cénacle des Bleus (première sélection le 11 octobre 1997), le Breton n'est pas disposé à assumer tous les errements du secteur offensif.

DÉFI

Morceaux choisis : *« Certains ballons auraient pu être mieux négociés contre l'Italie. Je ne suis pas le seul à occuper la pointe de l'attaque. Quand je me désaxe, d'autres ont la latitude de s'engouffrer dans l'espace. Il y a un nº 10 et des joueurs de couloir qui peuvent également inscrire des buts. Si j'avais quatre occasions par match, j'accepterais d'être traité de maladroit. »* En filigrane, c'est l'animation du jeu, la complémentarité des acteurs, qui suscitent les réserves des techniciens extérieurs à l'encadrement français.

L'égoïsme des uns, l'inexpérience des autres, l'impuissance de tous sur les coups de pied arrêtés laissés trop longtemps en friche expliqueraient la traversée du désert des attaquants. Youri Djorkaeff assure que la France ne fait pas exception. Son analyse des buts capitalisés depuis le début du tournoi l'amène à conclure que les milieux de terrain et même les défenseurs sont mieux placés pour disloquer les forteresses : *« Nous, les avants, sommes contraints de franchir un mur sur une surface réduite alors que nos partenaires en partant de derrière décèlent mieux les brèches. »* Le constat ne peut pas occulter toutes les lacunes.

« Il n'est pas question de se soustraire à nos obligations. Nous devons trouver des solutions, chercher moins la perfection et frapper davantage au but », affirme-t-il. Avec sa défense blindée, la Croatie (deux buts encaissés en cinq rencontres) attend le défi en toute sérénité. *« Sereins ou pas, je sais que je vais marquer face aux Croates, je le sens au fond de moi »*, annonce Djorkaeff, qui avait tenu les mêmes propos avant la défaite (0-1) de l'Inter Milan contre la Juventus Turin, il y a trois mois, dans un match décisif pour le titre de champion d'Italie. Voilà un motif supplémentaire de prouver aux sceptiques qu'il n'est pas l'homme du passé.

Elie Barth, à Clairefontaine







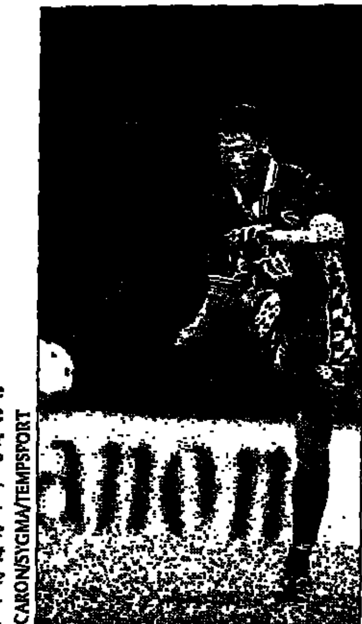
Miroslav Blazevic avec le képi qu'il ne quitte plus depuis qu'un gendarme français le lui a confié afin de porter bonheur à son collègue grièvement blessé à Lens par des hooligans allemands.

Boban le rebelle a enfin une patrie

Après une saison en demi-teinte au Milan AC, le Croate se sent pousser des ailes avec son équipe nationale

IL A FAIT tailler sur sa nuque, dans l'épaisseur des cheveux, les deux *chiffres de sa vie de joueur.* Un simple numéro, le 10, celui qu'il porte dans le dos sur les terrains du Mondial et qui se noie dans le damier du maillot croate. L'ouvrage est imprécis et l'effet pas vraiment réussi. Initialement teintée de bleu et rouge, la marque a déjà changé en un rouge et blanc qui vire au rosé, laissant apparaître le pigment de la peau. Mais de tout cela, Zvonimir Boban se moque. Il a appris tout jeune à ne pas faire grand cas des simples détails de l'existence. A ses yeux, seul compte l'essentiel. Une règle de conduite qu'il aime résumer, dans un étroit sourire, de cette courte formule : *« Le football est toute ma vie. Mais ma vie n'est pas que le football. »*

Un simple jeu de mots ? Sûrement pas. Né yougoslave dans une famille d'artisans, élevé sans le sou dans les rues d'un village de Croatie, Imotski, posé le long de la frontière avec la Bosnie, il a quitté sans regret son humble condition pour taper dans le ballon. A quinze ans, il pousse timidement la porte du Dynamo Zagreb, le club de ses rêves d'enfant. On le juge doué. Et même mieux que cela : brillant et inspiré. Encore adolescent, Zvonimir Boban fait ses débuts chez les professionnels. A dix-huit ans, le jeune homme hérite, des mains de Miroslav Blazevic, de son premier brassard de capitaine. Trop tôt ? *« Il a toujours eu l'âme d'un meneur,* se justifie aujourd'hui l'entraîneur. *Il sait diriger le jeu sur le terrain. Et imposer naturellement son autorité sur le reste de l'équipe. »* Depuis, Zvonimir Boban a presque toujours été capitaine.



Zvonimir Boban contre l'Allemagne, en quarts de finale.

EXCLU À VIE

En 1990, un simple match du championnat de Yougoslavie va bouleverser son existence. Le 13 mai, Boban et ses équipiers du Dynamo Zagreb affrontent l'Etoile rouge de Belgrade, le meilleur club serbe. Placée sous haute surveillance, la rencontre dégénère en bataille de rue. La police, puis les joueurs, cognent. La télévision yougoslave filme la scène et elle montre au public l'image de Zvonimir Boban, son brassard autour du bras et la haine sur le visage, frapper un policier serbe d'un coup de genou dans l'estomac. *« Je voulais simplement défendre un supporteur croate »*, expliquera-t-il plus tard. Sans doute. Mais la sanction de ce geste politique va briser net sa trajectoire sportive. A quelques semaines du début du Mondiale italien, en 1990, Zvonimir Boban est suspendu à vie. Une peine qui sera bientôt réduite à six mois d'interdiction de terrain.

Aujourd'hui, le joueur se refuse à regretter cet incident de parcours. *« Mon pays a traversé des heures graves*, raconte-t-il. *Le football passait alors au second plan. »* Condamné au silence par ce geste d'un soir, Zvonimir Boban ne tarde pas à reprendre sa route. En 1991, il quitte sans un geste d'au revoir un pays où il n'est plus chez lui. Et il accepte l'offre du Milan AC, alors premier club européen. Son transfert – 12 millions de francs – ne fait pas seulement sa fortune. Il est aussi le plus élevé jamais obtenu par un joueur croate. La première année, ses nouveaux employeurs le négocient en prêt et l'envoient échauffer ses crampons à Bari. Il accepte l'échange. La saison suivante, Zvonimir Boban enfile avec envie le maillot rouge et noir du Milan AC. Il ne l'a plus quitté.

En Italie, le Croate se plie sans amertume aux exigences d'un entraîneur, Fabio Capello, et d'un système de jeu pas toujours attentifs à ses désirs. Tenté par l'offensive, il ne rechigne pas à s'initier à l'art de la défense. L'exercice le révèle sous un autre visage. *« Aujourd'hui, Zvonimir est un joueur polyvalent*, s'extasie Miroslav Blazevic. *Il sait défendre et attaquer, exceller dans la relance sans perdre ses qualités de buteur. »* A la même époque, la Croatie hérite de son indépendance et fait acte de candidature auprès de la fédération internationale. Trop tard pour postuler à une place dans le Mondial 1994. Mais Zvonimir Boban n'en tire, une fois de plus, pas le moindre regret. *« Pour la deuxième fois de suite, j'ai été privé de cet événement unique*, raconte-t-il. *Mais l'important était ailleurs. Désormais, j'allais jouer pour mon propre pays. »*

A vingt-neuf ans, Zvonimir Boban découvre en France l'ambiance d'une phase finale de Coupe du monde : *« J'ai toujours eu du respect pour le maillot yougoslave*, avoue-t-il. *Mais porter celui de la Croatie représente un honneur infiniment plus fort. Cela efface tout le reste, ma mauvaise saison avec le Milan AC et mes échecs passés. »* Il touche enfin à l'essentiel. Le reste ne compte plus.

Alain Mercier, à Vittel

Miroslav Blazevic, sélectionneur-dribbleur

Il sait préparer ses hommes comme personne et bâtit sa légende avec le même soin

SES JOUEURS le jurent, le vrai héros croate de cette Coupe du monde, c'est Miroslav Blazevic. Lui, le sélectionneur national, réprime un sourire de contentement. *« Au moins, je pourrai me retirer l'esprit tranquille*, minaude-t-il, *je suis si fatigué. »* D'un air las, il évoque les violentes polémiques dont il est l'objet, en quatre ans et demi, depuis qu'il est en poste. Il y a eu ce quart de finale perdu de l'Euro 1996. *« Sous l'impulsion d'un journaliste nostalgique du temps de la Yougoslavie, la presse a demandé ma démission malgré cet excellent résultat »*, peste-t-il. Puis il y a eu les phases qualificatives médiocres pour le Mondial 1998 et ce barrage face à l'Ukraine. Gagné (2-0, 1-1).

« Les murs de toute la Croatie se sont recouverts d'inscriptions disant "Ciro [NDLR, son surnom], *pédé"*, dit-il. *J'ai été le seul à croire jusqu'au bout à notre qualification pour le Mondial. Je me suis défendu en expliquant que les pédés sont les gens les plus créatifs, et, quand mon équipe s'est qualifiée, mes opposants ont ajouté "Mais on t'aime", derrière ces insultes étalées sur les murs. »* Aujourd'hui, il s'enorgueillit qu'un disque intitulé *« Ciro maestro »* soit sorti dans son pays juste avant la Coupe du monde.

Il parle d'une voix douce mais pleine de force, comme s'il se contenait sans cesse. Miroslav Blazevic est rusé. Afin d'adoucir ses relations – souvent tendues – avec la presse de son pays, il est toujours disponible pour les journalistes. S'il admet que *« les critiques font partie de l'aventure »*, il les supporte mal. Au point qu'il prétend avoir supplié le président croate, Franjo Tudjman, de le libérer de ses fonctions d'entraîneur national juste avant le Mondial 1998. *« Je suis lié à lui*, dit-il, *j'avais donc besoin de son accord pour partir. »*

L'immodestie du propos résumerait mal le personnage. Le bonhomme est un provocateur-né et un habile manipulateur. Il feint des colères. Avant les matches, il dort peu et ne s'alimente guère. Il se prépare à *« galvaniser »* ses joueurs. Son inspiration, il la puise dans l'histoire. Avant le quart de finale contre l'Allemagne, il a évoqué la campagne de Tripolitaine : *« Au lieu d'essayer de neutraliser Klinsmann et Bierhoff de façon primaire, j'ai étouffé l'action à sa source en empêchant qu'on leur fasse des passes. On a battu l'Allemagne comme les Anglais ont battu Rommel, en les privant d'essence. »*

PISTES BROUILLÉES

Des lunettes ovales cerclées d'acier posées sur un regard clair, un front barré de plis soucieux sous une mèche en bataille, le sexagénaire est resté coquet. Il mêle sentences de vieux philosophe et poses de star du cinéma italien des années 50, porte avec la même élégance le survêtement ou le complet. Il ne s'amuse jamais autant que lorsqu'il brouille les pistes.

Les magistrats marseillais ont pu s'en apercevoir au mois de mai 1997, au moment de le juger pour complicité d'abus de confiance dans l'affaire dite des « comptes de l'Olympique de Marseille ». Dans ce dossier, Miroslav Blazevic n'était certes qu'un prévenu de second rang, resté dans l'ombre de Bernard Tapie et des dirigeants de l'OM, mais il avait fait preuve d'un talent certain dans l'art du dribble et du contre-pied. Il lui a été reproché d'avoir perçu 420 000 francs de la part de l'OM en 1990, époque où il entraînait le FC Nantes.

Lors de la phase d'instruction, Jean-Pierre Bernès, directeur général du club marseillais, avait indiqué que cet argent était destiné à faciliter la victoire contre Nantes, le 25 novembre 1989. En d'autres termes, Miroslav Blazevic devait inciter ses joueurs à « lever le pied ». Le Croate avait rejeté l'accusation, livrant cependant un témoignage éloquent : *« Beaucoup de monde savait, dès 1989, que l'OM dépensait de l'argent pour gagner à tout prix, que ce soit auprès d'arbitres ou de clubs adverses. »*

Le 26 mai 1997, jour de sa comparution devant le tribunal correctionnel de Marseille, Miroslav Blazevic se rétracta, retirant toutes ses accusations de corruption. Le tribunal s'étonna de ce revirement et de ceux, tout aussi déroutants, d'autres prévenus. Le 4 juillet 1997, les magistrats condamnèrent Miroslav Blazevic à six mois d'emprisonnement avec sursis et 200 000 francs d'amende, une condamnation a été en partie confirmée par la cour d'appel d'Aix-en-Provence (six mois avec sursis, 50 000 francs d'amende), six jours avant le début du Mondial. Au total, l'entraîneur national croate aura passé deux semaines en détention provisoire dans les prisons françaises, du 21 octobre au 6 novembre 1995.

Mais Miroslav Blazevic raconte plus volontiers son entrée au séminaire, à l'âge de dix-neuf ans, pour exaucer le désir de sa *« pauvre et très pieuse mère »*, un coup de foudre irrépressible pour une nonne qui l'a repoussé, puis la rupture des vœux et le football professionnel à vingt-deux ans au Dynamo Zagreb. Lorsqu'une grave blessure brise sa carrière d'international, il émigre en Suisse pour entraîner le club de Vevey. Il a vingt-neuf ans et arrondit ses fins de mois comme porteur de skis ou peintre en bâtiment. *« J'ai emmené ce petit club en première division, en quatre ans »*, dit-il. Il passe par Sion, Lausanne et rentre au pays entraîner le club croate de Rijeka et le Dynamo Zagreb en 1982.

Là, sa vocation de « perturbateur » s'épanouit. *« Pendant vingt-quatre ans, les Serbes et l'Etoile rouge de Belgrade n'ont pas permis la victoire des Croates en championnat national*, dit-il. *En gagnant avec le Dynamo en 1982, j'ai réveillé le sentiment nationaliste croate. »* Bosniaque d'origine, doté de passeports croate et suisse, il vit entre Zagreb et Lausanne, et défend sa *« petite Croatie »*. *« Sur ce plan*, affirme-t-il, *j'ose dire que je suis presque l'égal du président Tudjman. »* Avec une victoire en Coupe du monde, Miroslav Blazevic pourrait même devenir plus grand aux yeux du peuple croate.

Philippe Broussard, à Paris, et Patricia Jolly, à Vittel

● **LA PHRASE DU JOUR (1)**

« Je n'ai jamais vu autant de joueurs tomber. Ils tombent tous de la même manière. La tête d'abord part en avant, ils ont l'air d'avoir très mal, et ils se roulent par terre trois fois. C'est toujours trois fois. Tomber, une forme d'art. Dès qu'ils sont touchés par un défenseur, ils tombent. Je suis sûr qu'ils travaillent aussi à ce geste à l'entraînement. Il y a des moments, ils devraient être expulsés pour avoir fait de tels gestes. »

Bobby Charlton, le capitaine de l'équipe d'Angleterre championne du monde en 1966, repris par l'agence Associated Press.

Les Musulmans de Mostar redoutent de nouveaux incidents

21 h 45, samedi 4 juillet : premier but croate face à l'Allemagne, à Bordeaux. Les Croates de Mostar exultent, sortent les kalachnikovs, tirent « en l'air ». Une balle atteint Husein Delilovic, un Musulman, assis à la terrasse du café *Kod Zlaje*. L'homme lutte toujours contre la mort. 22 h 35 : second but croate. On lâche de nouvelles rafales. Emina Catic, une jeune Musulmane, attablée au Stock avec son fiancé, s'écroule et décède peu après. 22 h 40 : troisième but. Deux à trois cents crânes rasés organisent alors une « virée » à Stolac, une bourgade au sud de Mostar. A majorité musulmane avant-guerre, aujourd'hui sous le contrôle des Croates de Bosnie, Stolac a été choisie par la communauté internationale comme projet pilote pour le retour des réfugiés. Les « fêtards » brisent des fenêtres, sillonnent les rues en entonnant des chants nazis, crachent dans un mégaphone des injures à l'encontre des Musulmans. Les troupes espagnoles de l'OTAN s'interposent, éteignent des feux et limitent la casse à des dégâts matériels. La police croate n'a interpellé personne. Les dirigeants ont déploré ces débordements, tout en les justifiant du bout des lèvres. *« L'équipe nationale victorieuse et la liesse populaire ont submergé les habitants »*, ont-ils déclaré. Mostar est située géographiquement en Bosnie. Mais, depuis les combats qui ont opposé en 1993 et 1994 Musulmans et Croates, cette région (l'Herzégovine) a été annexée politiquement par Zagreb. La rivière Neretva qui coule en ville s'est muée en frontière naturelle. Les Musulmans sont confinés à l'est de Mostar et rêvent de réunification, les Croates résident à l'ouest et refusent toute idée de vie commune. Leur drapeau ressemble à s'y méprendre à celui de la Croatie voisine, leur monnaie est le kuna croate, leur passeport est délivré par Zagreb, et ils continuent à se rendre en Croatie dans leurs véhicules équipés de plaques croates, passant outre les injonctions des diplomates internationaux, qui ont mis en circulation des immatriculations communes sur l'ensemble de la Bosnie.

Franjo Tudjman, le président croate, qui entretient d'excellentes relations avec les dirigeants d'Herzégovine, n'a pas eu un mot pour condamner ce qui s'est passé samedi soir. Il sera présent, mercredi 8 juillet, dans la tribune d'honneur du Stade de France pour la demi-finale opposant son pays à la France. Il devrait lancer le traditionnel *« Que le meilleur gagne ! »* à ses hôtes. Les Musulmans de Mostar souhaitent plutôt la victoire des Croates, car le courroux de ces derniers, en cas de défaite contre la France, est mille fois plus redouté que leur allégresse.

Christian Lecomte, à Sarajevo

Les Croates ont trouvé le verrou et jeté la clé

DRÔLE de gardien, ce Drazen Ladic. Massif, le cheveu bouclé et le teint sombre, il semble, à la différence de nombre de ses homologues, plus terrien qu'aérien. Ce qui ne l'a pas empêché de réaliser deux arrêts stupéfiants, dont on ne sait trop s'ils relevaient du réflexe chanceux ou d'une vivacité sans pareille, lors du quart de finale contre l'Allemagne.

Drazen Ladic revient de loin. Il y a quelques semaines, ses bourdes semblaient devoir faire le bonheur de l'un de ses concurrents pour la place de titulaire dans les buts. Mais Miroslav Blazevic, le sélectionneur national, a maintenu sa confiance en celui qui est le doyen de l'équipe (il a trente-cinq ans), son joueur le plus capé (44 sélections). Et depuis peu le symbole de la sérénité retrouvée de la défense croate.

DÉFENSE MÉCONNAISSABLE

Réputée pour avoir donné au football quelques artistes exerçant leurs talents dans le secteur offensif, la Croatie n'a jamais fait référence dans le domaine défensif. Mais, depuis un mois, la défense croate est méconnaissable. En cinq rencontres de Coupe du monde, elle n'a encaissé que deux buts, le premier – à froid – face à la Jamaïque et le deuxième lors de sa défaite devant l'Argentine. Seule la France a fait mieux. Depuis les débuts dans le Mondial, Ladic est devenu l'un des meilleurs joueurs de l'équipe, et Miroslav Blazevic a modifié la répartition des rôles au sein de cette défense tant décriée.

Contre l'Allemagne, la Croatie évoluait ainsi avec six joueurs de champ à vocation défensive. Le triangle central chargé de verrouiller l'accès au but de Ladic est composé d'Igor Stimac, Slaven Bilic – qui jouent tous deux dans des clubs anglais – et Dario Simic. Stimac, capitaine de l'équipe anglaise de Derby County, et Slaven Bilic sont les véritables patrons de la défense croate, davantage qu'un Ladic, qui, pour un gardien de but, s'exprime relativement peu sur le terrain. Quant à Dario Simic, il est en passe de devenir la nouvelle coqueluche du football croate. A vingt-deux ans, le seul défenseur croate évoluant encore au pays serait sur le point de rejoindre le Milan AC.

Miroslav Blazevic peut aussi compter sur le défenseur central, Zvonimir Soldo, reconverti par ses soins en milieu de terrain défensif, et sur deux joueurs de couloir à vocation défensive, mais qui ne rechignent pas à porter main-forte aux attaquants : Robert Jarni, auteur du premier but contre l'Allemagne, qui est aussi le seul Croate avec Robert Prosinecki à avoir participé à la Coupe du monde 1990 dans les rangs yougoslaves, et Mario Stanic, joueur polyvalent.

A l'exception de Dario Simic, ces joueurs, qui approchent de la trentaine, appartiennent à une génération qui a vécu la renaissance du football croate. Tous sont passés par les deux grands clubs croates, le Croatia (ex-Dynamo) Zagreb pour les uns, Hadjuk Split pour les autres. Igor Stimac et Robert Jarni appartenaient même, avec Davor Suker, Robert Prosinecki et Zvonimir Boban, à l'équipe de Yougoslavie, qui fut championne du monde juniors en 1987. Au fil de cette histoire commune, des liens se sont créés. Ils expliquent en partie la cohésion retrouvée du bloc défensif croate. Face à l'autre meilleure défense de la Coupe du monde, celui-ci espère démontrer, mercredi, qu'il ne craint plus personne.

Gilles van Kote, à Vittel

Le « traité de Noordwijk » soude les Néerlandais

Brésil - Pays-Bas. Pour éviter les tensions entre Blancs bataves et Noirs surinamiens, Guus Hiddink impose à ses hommes un code de conduite

REVOILÀ les Brésiliens sur la route des Néerlandais. Deux ans se sont écoulés depuis ce match amical, Pays-Bas - Brésil, en août 1996, qui a marqué le départ de la grande aventure. Pour préparer cette rencontre, Guus Hiddink a rassemblé sa troupe à Noordwijk. L'entraîneur néerlandais n'a pas choisi cet endroit par hasard. De l'immensité de cette longue plage de la mer du Nord, il tire une première image. La route est longue pour atteindre la finale de la Coupe du monde, mais, si on y va tous ensemble, on peut y parvenir. Le discours semble insensé.

Deux mois plus tôt, la sélection néerlandaise a quitté meurtrie, déchirée, l'Euro 1996, éliminée en quarts de finale – aux tirs au but – par la France. On a évoqué un *conflit racial, Blancs bataves contre* Noirs surinamiens, illustré par l'exclusion d'Edgar Davids en plein tournoi. Mais, aujourd'hui, l'histoire revisitée livre une autre version. Si conflit il y a bien eu, il n'a *pas éclaté pour des raisons de* couleur de peau mais, d'abord, pour de basses questions financières. A l'époque, la jeune garde noire de l'Ajax Amsterdam – vingt ans pour la plupart – découvre que ses coéquipiers blancs – mais aussi plus âgés – sont beaucoup mieux payés par leur club.

QUATORZE RÈGLES

N'empêche : Guus Hiddink a compris que, malgré tout les talents que recèle sa sélection, il n'arrivera à rien sans imposer de nouvelles règles. Ses vacances, entre l'Euro 1996 et cette reprise face aux Brésiliens, il les utilise à édicter une charte. Il la présente à ses joueurs et précise que ceux qui ne l'approuvent pas ne seront plus conviés. Pour rendre l'instant plus solennel, il la nomme le « traité de Noordwijk » : quatorze règles qui doivent rester secrètes et qui le resteront deux ans, *avant que le* quotidien *Algemeen Dagblad* n'en publie la teneur le 8 juin.

Le premier article évoque le souvenir que les grands anciens de 1974 (Johan Cruijff, Johan Neeskens...) *ont laissé dans la mémoire* collective du pays. *« Cela ne dépend que de vous de laisser un souvenir plus grand encore »*, écrit Guus Hiddink à ses joueurs. La suite tourne autour du mode de vie au sein de la sélection. L'interdiction de conclure des accords individuels avec un organe de presse. La compréhension des sacrifices que la préparation d'une Coupe du monde impose. Les problèmes tactiques sont également évoqués, en précisant qu'il est *« interdit de discuter les choix tactiques de l'entraîneur »*. Le schéma classique néerlandais (prôné par l'Ajax) en 4-3-3 va maintenant laisser la place à un 4-4-2 avec deux variantes, offensive ou défensive.

Dans le traité est également évoquée l'attitude des joueurs envers le public. Guus Hiddink parle de l'honneur de représenter son pays et des devoirs qui en découlent. Il *n'apprécie guère la froide attitude* de son équipe, qui contraste avec la chaleur de ses fans. Lors de ce Mondial, notamment à l'issue du match raté face à la Belgique (0-0), on l'a vu obliger ses protégés à retourner sur le terrain saluer leurs supporteurs. De même, et pour la première fois dans l'histoire, les joueurs néerlandais chantent l'hymne national avant les rencontres. Mais le maître mot qui sous-tend les quatorze règles, c'est le respect.

C'est peu dire que le respect a manqué lors de l'Euro 96. Pour les jeunes Surinamiens de l'Ajax (Edgar Davids, Clarence Seedorf, Patrick Kluivert, Winston Bogarde, Michael Reiziger), Guus Hiddink n'est qu'un ancien médiocre joueur de province et un piètre entraîneur comparé à leur coach-gourou de l'Ajax, Louis van Gaal. Guus Hiddink met plus que deux points sur ses « i » : il se présente comme le boss unique, et ceux qui veulent porter le maillot orange doivent l'accepter. Mais le respect ne se décrète pas, il s'impose de lui-même. Alors il se pare d'adjoints prestigieux : Johan Neeskens, Ronald Koeman et Frank Rijkaard.

DEUX MENUS

Le respect devient réciproque. *« Frank Rijkaard joue un rôle décisif dans notre groupe*, explique Aaron Winter ; *il a apporté l'équilibre au climat interne. »* Pour les jeunes Surinamiens, Frank Rijkaard, leur compatriote, est une idole. *« Ronald Koeman et Johan Neeskens, par leur prestige et leur expérience*, ajoute Aaron Winter, *nous donnent des conseils techniques et nous évitent des erreurs de préparation dans une compétition de ce niveau. »* Et pour bien affirmer que les choses ont radicalement changé, Herman van den Hengel, le cuisinier, est prié de mitonner, à chaque repas, deux menus : un batave et un surinamien.

Christian Jaurena, à Marseille



JERRY LAMPEN/REUTERS

Le staff des héros orange

Le sélectionneur néerlandais s'est entouré d'anciens grands joueurs

JOHAN NEESKENS, Frank Rijkaard, Ronald Koeman : ces anciens joueurs qui ont participé à deux phases finales de Coupe du monde (en 1974 et 1978 pour Johan Neeskens, en 1990 et 1994 pour les deux autres) sont de nouveau présents au grand rendez-vous planétaire. Mais de l'autre côté de la barrière. De toutes les équipes du Mondial 1998, les Pays-Bas possèdent le staff technique le plus impressionnant. Guus Hiddink, le sélectionneur national, s'en félicite : *« Après l'expérience difficile de l'Euro 96, je me suis rendu compte qu'il était matériellement impossible pour un technicien de tout gérer lors d'une grande compétition. Il me fallait des adjoints compétents. »*

Au sein d'une sélection traditionnellement riche en fortes personnalités et délicate à gérer sur le plan humain, le travail ne manque pas. La présence au sein du groupe d'anciens joueurs aussi respectés que Johan Neeskens, Frank Rijkaard et Ronald Koeman permet désormais de traiter les problèmes à la base, en consultation directe. *« Leur rôle est en quelque sorte de maintenir l'équipe soudée »*, résume Dennis Bergkamp. Une réalité qui permet à Guus Hiddink de se concentrer sur l'aspect purement technique de son travail.

Mais, comme le souligne Johan Neeskens, en place depuis l'été 1996 : *« Aujourd'hui, à vingt ans, les joueurs ont déjà plein de grands matches dans les jambes. Mon rôle consiste plutôt à leur faire comprendre comment utiliser au mieux leurs qualités ! »* Arrivé en renfort au sein du staff technique de la sélection en décembre 1997, Ronald Koeman avoue : *« Au début, je ne savais franchement pas quoi faire avec les gars. Et puis tout s'est progressivement mis en place. J'essaie de leur indiquer des petits trucs qui permettent de mieux préparer un match, ces détails qui deviennent déterminants lorsque la pression monte. »*

Le dernier arrivé, Frank Rijkaard, a débarqué au printemps. Beaucoup d'observateurs y ont vu une manœuvre destinée à faciliter la gestion du groupe des joueurs d'origine surinamienne. Mais l'ancienne vedette du grand Milan AC nie : *« Lorsque je suis arrivé il y a quelques mois, tous les problèmes étaient réglés. »* Ravi de ses trois adjoints, Guus Hiddink résume leurs qualités : *« Johan communique sa passion, Ronald fait sentir le jeu, Frank soude le groupe. »* Après le Mondial, Ronald Koeman rejoindra son compatriote Louis van Gaal pour le seconder à la tête du FC Barcelone. Johan Neeskens et Frank Rijkaard, eux, resteront travailler avec la sélection. *« Devenir entraîneur est un choix délicat*, résume le dernier. *Mais c'est un métier passionnant... »*

Alain Constant, à Marseille

TROIS QUESTIONS À...

JOHNNY REP

1 Ancien ailier de l'Ajax Amsterdam et de l'équipe hollandaise finaliste de la Coupe du monde de 1978 en Argentine, comment jugez-vous la performance, vingt ans après, des Pays-Bas contre ces mêmes Argentins ?

J'ai oublié notre défaite de 1978 et, pour moi, la victoire contre l'Argentine à Marseille n'a aucun goût de revanche. Je ne veux retenir que les qualités des joueurs hollandais d'aujourd'hui et leur performance d'ensemble lors de cette Coupe du monde en France. Je dois même avouer ma surprise : je ne les pensais pas capables d'arriver au stade des demi-finales. Depuis la Coupe du monde de 1990 en Italie, où elle avait été éliminée en huitièmes, et des Euros 92 et 96, je doutais de la capacité de cette équipe hollandaise à jouer collectivement. Je me suis trompé. On a surestimé les tensions, notamment raciales, qui la traversaient, et pouvaient faire douter de leurs qualités collectives.

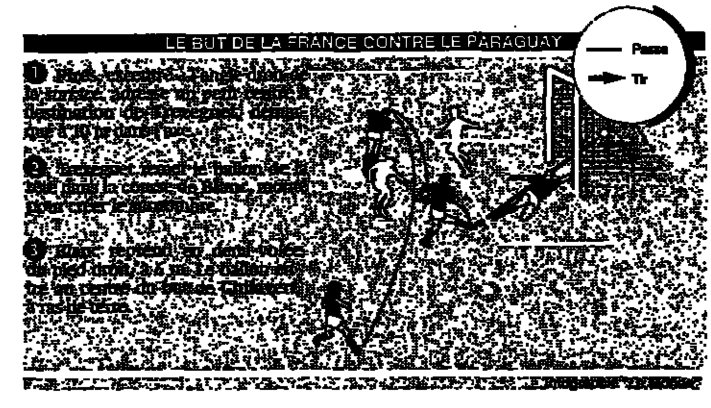
2 Cette génération hollandaise de 1998 est-elle plus ou moins forte que celle de 1978 ?

La comparaison est difficile. Je crois seulement que, il y a vingt ans, l'équipe avait plus de caractère. Nous avions davantage une mentalité de « gagneurs ». Pour les matches vraiment difficiles, comme ceux qui nous attendent en demi-finales et peut-être en finale à Paris, il nous faudrait plusieurs joueurs de la trempe d'un Edgar Davids ! Cela ne remet pas en cause les qualités du collectif, même si, contre l'Argentine, j'ai trouvé quelques faiblesses au niveau de la défense centrale. Notre point fort reste notre jeu offensif et notre déploiement sur tout le front de l'attaque, sur les ailes en particulier. Nous préférons jouer loin du gardien. A la différence des Brésiliens, des Italiens, des Français, des Anglais, nous ne comptons pas trop sur les arrières latéraux propulsés « joueurs de couloir ». Nous préférons jouer à trois vrais attaquants. C'est le football de toujours en Hollande, le football de l'Ajax, le football le plus simple, celui qui se pratique dans la plus modeste des équipes de notre pays. C'est notre manière de jouer, une garantie d'efficacité et du beau jeu qu'aime le supporteur. Je ne comprends pas la manière de jouer défensive des Italiens en particulier. D'ailleurs, je remarque que les équipes hyper-défensives sont déjà rentrées à la maison.

3 Quels conseils donneriez-vous aux joueurs hollandais avant la demi-finale contre le Brésil ?

Il faut jouer contre les Brésiliens comme nous l'avons fait contre les Argentins : sans complexe, sans peur et en les prenant tout de suite à la gorge. Je pense que, si ses individualités sont supérieures, notre jeu est plus collectif que celui du Brésil. Je sais que cette équipe est favorite, comme l'était l'Argentine, mais je remarque que le danger vient surtout de la gauche, et de Roberto Carlos en particulier, principal pourvoyeur de balles au milieu et à l'avant de son équipe. Si nous arrivons à le bloquer dans son couloir, alors nous aurons des chances de développer notre propre jeu offensif, et nous pourrons l'emporter.

Propos recueillis par Henri Tincq



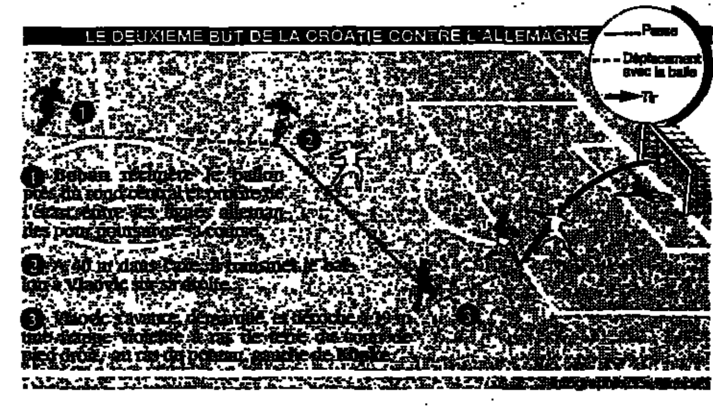
Devant, la France tourne en rond

LA PREMIÈRE était conquérante ; la seconde essaie de l'être. La première marquait beaucoup de buts ; la seconde est parvenue, au péril de sa vie sportive, à secouer une fois seulement les filets adverses en 233 minutes de jeu. La première, c'est la France du premier tour, finissant en tête du groupe C avec 9 buts inscrits en trois matches gagnés. La seconde, c'est la France de la phase finale, qui pousse, peine et se cogne contre les défenses adverses.

Le premier tour de la compétition a faussé l'image de l'équipe de France, en faisant croire à la fin de ses soucis offensifs. Le Paraguay et l'Italie ont joué exactement comme l'Afrique du Sud, l'Arabie saoudite et le Danemark : en contre. La France inspire au moins du respect, si ce n'est de la crainte ; par conséquent, les adversaires refusent de se découvrir. Les chiffres en témoignent : la France a largement dominé toutes ses rencontres. Dans ses cinq matches, elle s'est procuré au moins deux fois plus de positions d'attaque dans les trente derniers mètres que son adversaire. Mais cette domination devient « inoffensive » lorsqu'elle est imposée à une défense bien organisée et solide. Pour preuve, le nombre d'occasions : seulement 10 en 120 minutes contre l'Italie et 12 en 113 minutes contre le Paraguay, *contre 13, 15 et 12 en 90 minutes* contre ses adversaires du premier tour.

La France a décidé de gagner le Mondial grâce à ses lignes arrière. Les deux seuls joueurs à avoir disputé tous les matches en entier sont Barthez et Desailly. L'intraitable défense à quatre joueurs, évoluant en zone, constitue l'atout essentiel de la France depuis le début du Mondial (un seul but encaissé, sur penalty). Avare de leurs élans, les Bleus sont condamnés au succès pour faire avaler le reniement du beau jeu à leurs compatriotes, ces romantiques n'ayant jamais joué en Italie qui croient que la meilleure défonce, c'est l'attaque, et la plus grande offense, la défense.

Da. V.



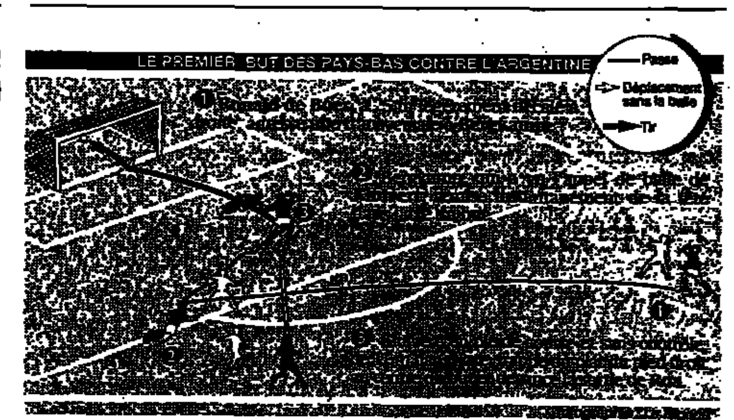
La Croatie, une fausse généreuse

IL FAUT se méfier des réputations : les héritiers de l'ancienne Yougoslavie auraient pour trait commun un goût démesuré pour la prouesse technique superflue, et le moral des joueurs serait indexé sur l'évolution du score. Au contraire de la Yougoslavie, la *Croatie a démenti ce cliché. La* technique demeure la richesse la mieux partagée, mais elle est asservie au bien de l'équipe. La Croatie ne brille plus comme avant par le seul fait de solistes en attaque ; sa principale qualité est devenue sa solidité, sa solidarité. C'est au nom de la cohésion de l'équipe que Prosinecki, vif comme un ralenti, a été relégué sur le banc de touche.

Organisée de façon très souple, avec deux joueurs de couloir schizophrènes (une fois défenseurs, une fois attaquants), la Croatie marque peu de buts (8) mais en encaisse moins que jamais (2). L'équipe tourne peu (seulement 16 joueurs utilisés, plus faible total des demi-finalistes), malgré l'accumulation de matches et le nombre de cartons (12 avertissements). La Croatie profite d'automatismes travaillés depuis l'Euro 96, qui lui permettent de se projeter très vite vers l'avant et de mener des contre-attaques étourdissantes.

La formation de Blazevic *n'écrase jamais un match de sa* supériorité (seulement 61 positions d'attaque contre la Jamaïque, 43 contre la Roumanie), mais sait être efficace. Contre l'Allemagne, Jarni ouvre le score sur la première occasion de son équipe. Un (faux) défenseur qui marque, le milieu offensif Asanovic qui tacle et défend rageusement son camp contre les offensives adverses : tel est le visage surprenant de la Croatie, technique et physique, artiste et engagé (28 fautes contre l'Allemagne), bonne en défense et redoutable en attaque, n'ayant rien à perdre d'autre qu'un match. L'estime générale, elle, est déjà gagnée.

Da. V.



Les Pays-Bas aimantés par le but

ONZE BUTS en cinq matches : le chiffre est éloquent mais incomplet. Il ne reflète pas l'esprit de l'équipe hollandaise, délicieusement rétrograde grâce à son organisation en 4-3-3, sa résistance à la disparition des ailliers classiques et un appétit *insatiable* pour le but *adverse*.

Les Pays-Bas jouent contre tous les adversaires et toutes les modes. Ce choix historique de l'attaque suppose quelques failles, et notamment une poignée de buts encaissés (quatre en cinq matches). Sur le fil de l'audace, l'équilibriste batave vacille, tremble, se fait des frayeurs, mais ne rebrousse pas chemin. Il en est récompensé par des qualifications de dernière minute (buts à la 93e contre la Yougoslavie, à la 90e contre l'Argentine).

Evoluant sans meneur de jeu véritable, les Pays-Bas savent occuper comme aucune autre équipe toute la surface du terrain. Même s'ils ne comptent plus qu'un seul véritable ailier de débordement dans leurs rangs (le brillant Marc Overmars, diminué physiquement au point d'être forfait pour la demi-finale), les Néerlandais aiment s'étirer et exploiter les côtés. Mais ils savent aussi passer par l'axe, par des redoublements de passes à une touche de balle.

Cette richesse collective ex*plique la diversité des buts inscrits*. Malgré la tournante imposée en attaque par les blessures et la suspension de Kluivert, les Pays-Bas se sont procuré, à chaque match, au moins dix occasions de but. Au contraire d'autres grandes équipes, ils ne dépendent pas d'un seul buteur pour les concrétiser (sept marqueurs différents depuis le début). Ils ne dominent jamais outrageusement leur adversaire (soixante-deux positions d'attaque en moyenne), mais le débordent en accélérant par périodes. Leur vista technique et leur science du jeu offensif incitent les adversaires à déjouer et à se replier en défense, à l'image de la Yougoslavie en huitièmes de finale.

Da. V.

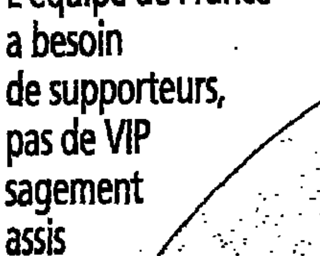
هكذا من الامل

Crampons en tout genre



● **PRODUITS DE QUALITÉ** Dribble, tacle, course, le footballeur sollicite ses souliers sans répit. Lors de la Coupe du monde 1986, au Mexique, Alain Giresse, le milieu de terrain des Bleus, ne se séparait sous aucun prétexte de ses vingt paires de *« godasses »*. Aujourd'hui, les joueurs professionnels laissent le soin au staff technique de choyer leurs bébés. Les mœurs évoluent, mais l'amour du cuir demeure. *« La chaussure constitue l'interface entre le sol et le sportif. De la qualité du produit dépendra le toucher du ballon, la sensation du joueur sur le terrain »*, explique Marc Folachier, directeur des laboratoires d'analyses industrielles du Centre technique du cuir (CTC).

● **DES « VISSÉS » EFFICACES** La chaussure de football doit pouvoir s'adapter, tant aux conditions de jeu qu'au profil du joueur. Sur une pelouse grasse ou humide, les crampons vissés à la semelle prémunissent le joueur des glissades à répétition. Ne dépassant pas 18 mm au talon et 16 mm à l'avant du pied, les petits cylindres (mélange d'acier et de nylon) pénètrent dans l'herbe sans faire souffrir la voûte plantaire.



● **DES « MOULÉS » RÉVOLUTIONNAIRES** Les conditions climatiques estivales de la Coupe du monde 1998 plaident en faveur des chaussures à crampons moulés. En caoutchouc amélioré (16 mm), ils s'adaptent efficacement au terrain sec et à l'herbe rase. Le crampon Traxion, dernier-né de la recherche technologique, investit depuis peu les étalages des magasins de sport. Sa composition (caoutchouc carboné) et sa forme en lamelle lui assurent un meilleur coefficient de pénétration dans l'air ainsi qu'une accroche au terrain supérieure. Adidas, Nike et consorts ne tarissent pas d'éloges sur *« ce crampon du troisième millénaire »*.

● **COURTS ET LONGS** Les postes offensifs, tout en vitesse de pointe et en dribbles, réclament un minimum d'adhésion au terrain, ce qui explique la prédilection des attaquants pour les crampons courts. Leurs partenaires défensifs, souvent sollicités dans le sens inverse du jeu, utilisent des crampons longs, garantie de solides appuis. Une erreur dans le choix du crampon, et le joueur se transforme en patineur sur gazon.

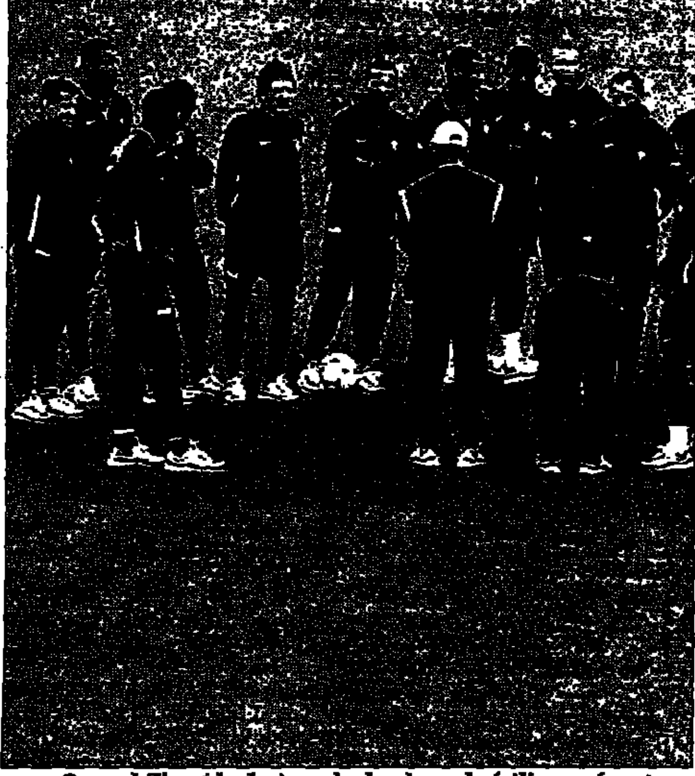
Cédric Ryan

Zico, la « nounou à poigne » de la Seleçao

Dans l'ombre de Mario Zagallo, l'ancien meneur de jeu de 1982 veille de près sur l'équipe brésilienne

EN BORDURE du stade des Trois-Sapins, ils étaient souvent plongés dans d'interminables conciliabules pendant les séances d'entraînement de la sélection brésilienne. De ces messes basses, rien ne filtrait. Après leur demi-finale face aux Pays-Bas, mardi 7 juillet au Stade-Vélodrome de Marseille, les Brésiliens vont déserter leur camp de base d'Ozoir-la-Ferrière (Seine-et-Marne) pour se cloîtrer, en prévision de la grande finale ou du match pour la troisième place, dans leurs quartiers du château voisin de Lésigny. Les petits secrets échangés entre le sélectionneur Mario Zagallo et son coordinateur technique, Artur Antunes Coimbra, dit Zico, resteront en tout cas bien gardés.

« Je lui fais part de mes observations. Il écoute parce qu'il sait écouter les autres. En dernier ressort, c'est lui qui décide, car le patron, c'est lui » : Zico tient à clarifier son rôle au sein de la commission technique commandée par Mario Zagallo, lui-même ex-éminence grise de Carlos Alberto Parreira, le coach victorieux de la World Cup 1994.



TEMPSPORT

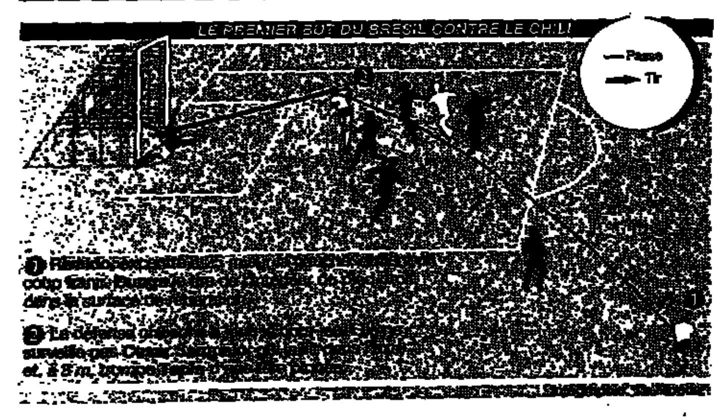
Quand Zico (de dos) parle, la classe brésilienne écoute...

D'emblée, il démontre qu'il n'est pas venu en France pour faire de la figuration. Contre l'avis du médecin Lidio Toledo, il œuvre d'arrache-pied en faveur de l'exclusion de la liste des vingt-deux sélectionnés du buteur Romario, qui tarde à se remettre d'une blessure tenace à la cuisse. Les mauvaises langues flairent aussitôt un odieux règlement de comptes : Romario et Zico s'ignorent superbement depuis que le premier a publiquement rappelé que le second *« n'avait jamais rien gagné avec la Seleçao »*.

Zico, surnommé – hors du Brésil – le « Pelé blanc », est effectivement rentré bredouille des trois Coupes du monde auxquelles il a participé (1978, 1982 et 1986). Mais, aujourd'hui âgé de quarante-cinq ans, il compte mettre à profit les enseignements qu'il a tirés de ses déboires passés. *« En 1986*, explique-t-il, *j'étais mal remis d'une blessure au genou, et j'ai demandé en vain par deux fois à ne pas être convoqué. »* Résultat : en quart de finale contre la France de Platini, il entre en fin de match et rate un penalty qui aurait scellé le sort de la partie. Hanté par cette défaillance, il ne fait pas de sentiment à l'heure de percer l'abcès : Romario, meilleur joueur du Mondial 1994, doit plier bagages. Allergique à *« tout ce qui peut générer des frictions au sein du groupe »*, il a interdit les jeux d'argent au château de Lésigny. Si besoin, il prodigue son aide psychologique à ceux qui en ont besoin. Malmené par la presse, qui lui préfère Denilson, chahuté à chaque rencontre par les supporteurs, Bebeto est passé sur le divan. *« Zico m'a fait comprendre qu'avec mon palmarès je n'avais pas à me préoccuper de ces choses-là »*, a récemment confié l'attaquant, ragaillardi. Qui l'eût cru ? Zico le magnifique s'est trouvé une vocation de « nounou à poigne »...

Pour ce qui est du match contre les Pays-Bas, son analyse est très simple : *« C'est une sélection qui a la particularité de réaliser un gros pressing. La récupération du ballon est une idée fixe. Ces joueurs pratiquent un beau football collectif et procèdent dans l'entre-jeu par de rapides changements de rythme, un peu comme nous. Davids et Jonk sont très forts dans les déplacements, les replacements. Et tous sont très adroits balle au pied. On l'a vu pour le but de Bergkamp contre l'Argentine. Une longue transversale très précise, et le joueur d'Arsenal a fait le reste. Ils sont très forts sur ce point. Comme nous, cette équipe a pris le parti de l'attaque. Les duels seront superbes. Jouer l'attaque, c'est prendre des risques. Le Brésil devra profiter des moindres espaces. »* Roberto Carlos, Rivaldo et Ronaldo ne se sont pas risqués à le contredire.

Jean-Jacques Sévilla



Le Brésil, prolifique et étourdi

MEILLEURE ATTAQUE (13 buts) et plus mauvaise défense (6) des quatre demi-finalistes, le Brésil alterne depuis le début du Mondial entre séduction et frayeur. Les joueurs de Mario Zagallo n'ont pas réalisé de prestation totalement convaincante. Jouant par à-coups en percussions individuelles, le Brésil manque de liant au milieu de terrain. Les distributeurs jouent sur les ailes : Roberto Carlos et Cafu (suspendu contre les Pays-Bas), les deux arrières latéraux, arpentent leur côté sans relâche, offrant des solutions de passe et créant le surnombre.

L'exceptionnel réalisme des attaquants brésiliens explique le pourcentage de réussite sans concurrence sur les occasions de but (contre le Danemark en quarts de finale : 6 occasions, trois buts). Bebeto et Ronaldo (3 buts chacun), que l'on dit pourtant en forme moyenne, cadrent la plupart de leurs tirs et ne tremblent pas dans leurs face-à-face avec les gardiens. Les deux matches les plus pénibles du Brésil, contre la Norvège et le Danemark, illustrent sa difficulté à perturber collectivement un adversaire replié et rigoureux, ainsi que ses propres lacunes défensives. Le match contre la Norvège (défaite 2-1) a confirmé des soupçons fort répandus avant même le début de la compétition : des stars (Denilson, Rivaldo, Leonardo, Bebeto et Ronaldo) font-ils de bons coéquipiers ? Le Danemark, lui, a mis à rude épreuve sa défense centrale, peu assurée, à l'image de Junior Baiano.

Les coéquipiers de Ronaldo ont parfois tendance à jouer en courant alternatif. Certains s'éteignent lorsque le ballon circule dans les pieds adverses, et laissent alors leur capitaine colérique Dunga résoudre, avec Cesar Sampaio, la question de la récupération. Le faible nombre de fautes sifflées contre les Sud-Américains (9 contre la Norvège !) souligne le manque d'engagement physique. Le Brésil continue de miser, avec succès, sur des exploits individuels.

Damien Violette

Les demi-finalistes en chiffres

UN SEUL ancien vainqueur de la Coupe de monde reste en lice au stade des demi-finales du Mondial 1998 : le Brésil, tenant du titre et détenteur du record de victoires (1958, 1962, 1970 et 1994). Les trois autres demi-finalistes ont barré la route à trois anciens vainqueurs : la France a éliminé l'Italie (couronnée en 1934, 1938 et 1982), la Croatie a sorti l'Allemagne (1954, 1974 et 1990) et les Pays-Bas ont battu l'Argentine (1978 et 1986). Parmi les autres anciens champions, l'Angleterre (victorieuse en 1966) a été éliminée en huitièmes de finale par l'Argentine, et l'Uruguay (1930 et 1950) n'est pas parvenu à se qualifier pour la phase finale.

● **Deux demi-finalistes restent invaincus** après leurs cinq premiers matches : la France (4 victoires, 1 match nul) et les Pays-Bas (3 victoires et 2 nuls). Le Brésil a perdu contre la Norvège (1-2) et la Croatie contre l'Argentine (0-1).

● **Le Brésil possède la meilleure attaque** (13 buts marqués), devant les Pays-Bas (11), la France (10) et la Croatie (8).

● **La France a la meilleure défense** (1 but encaissé), devant la Croatie (2), les Pays-Bas (4) et le Brésil (6).

● **Au classement des buteurs,** l'Italien Vieri et l'Argentin Batistuta restent en tête avec 5 buts, mais ils ne peuvent plus améliorer leur total. Ils sont menacés par le Croate Suker (4 buts), les Brésiliens Bebeto, Cesar Sampaio, Rivaldo, Bebeto (3 buts), les Néerlandais Bergkamp (3 buts), Cocu et De Boer (2 buts), et le Français Henry (3 buts).

● **Les quatre demi-finalistes ont inscrit** ensemble 42 buts, soit plus du quart des 160 buts marqués au cours de 60 des 64 matches du Mondial. La moyenne est de 2,67 buts par rencontre, supérieure pour l'instant à celle des Coupes du monde 1982, 1986 et 1990, et très légèrement inférieure à celle du Mondial 1994.

● **La grande majorité des joueurs des quatre sélections** toujours en course n'évoluent plus dans leur championnat national. Selon le quotidien *L'Equipe*, le nombre d'« expatriés » est de 19 pour les Croates, 18 pour les Brésiliens, 17 pour les Français, et 15 pour les Néerlandais.

● **Les sanctions prononcées** jusqu'ici contre les quatre demi-finalistes :

– fautes commises : France, 109 (dont 1 penalty contre le Danemark) ; Pays-Bas, 94 ; Croatie, 93 ; Brésil, 88 (dont 1 penalty contre la Norvège).

– fautes subies : France, 105 (dont 1 penalty contre le Danemark) ; Croatie, 97 (dont 1 penalty contre la Roumanie) : Brésil, 96 (dont 1 penalty contre le Chili) ; Pays-Bas, 82.

– Expulsions : Pays-Bas, 2 (Kluivert contre la Belgique, Numan contre l'Argentine) ; France, 1 (Zidane contre l'Arabie saoudite) ; Brésil et Croatie, 0.

– Avertissements : Croatie, 13 ; Brésil et France, 9 ; Pays-Bas, 4.

L'équipe de France a besoin de supporteurs, pas de VIP sagement assis



L'ANALYSE TECHNIQUE DE RAYMOND DOMENECH

Libérez-les !

ILS ÉTAIENT trente-deux au départ, le 10 juin. Il n'en reste que quatre. Les meilleurs, bien sûr. Les autres, ceux qui sont venus pour le folklore au premier tour, ceux qui n'ont pas eu les nerfs solides, ceux qui, vieillissants, n'avaient plus les moyens, tous sont repartis, certains joyeux, d'autres meurtris. La vérité du sport, quoi qu'en pensent les rêveurs, c'est quand même le résultat. Si, en plus, la manière est là, tant mieux. Un pays européen est sûr d'être en finale, comme toujours depuis que le football a basculé dans la modernité. Peut-être deux.

Dans le premier duel, Brésil - Pays-Bas, les deux meilleures attaques sont opposées. Mais Overmars blessé, Numan et Cafu suspendus, il manquera aux deux équipes des éléments importants. Nous aurions pourtant aimé voir le système défensif brésilien au complet pour tester le potentiel de leurs deux latéraux face au quatuor néerlandais Overmars-Cocu (ou Kluivert)-Bergkamp-Ronald de Boer. Pour les Brésiliens, c'est le premier vrai test sérieux du Mondial 1998. Pour les Pays-Bas, les grosses lacunes apparues dans le secteur défensif risquent d'entraîner des difficultés rédhibitoires. Dans le second duel, celui qui nous concerne, l'obstacle croate est sérieux. Les joueurs croates possèdent un talent fou pour énerver l'adversaire. Suker est un spécialiste. Asanovic n'est pas mal non plus. Ils savent, comme le dit leur partenaire Bilic, « utiliser un règlement stupide pour provoquer des expulsions ». Ils possèdent en plus un potentiel offensif imposant avec Vlaovic, Suker en finisseur dans l'axe, Stanic et Jarni sur les côtés en rampes de lancement, Boban et Asanovic en pourvoyeurs. C'est l'Italie en plus performant. Capables de surprendre l'adversaire par la vitesse de leurs contre-attaques, les Croates, surdoués techniquement, ont prouvé contre les Allemands qu'ils étaient aussi à l'aise lorsqu'il fallait défendre.

Il nous faudra un plus dans ce match, un brin de folie. Il doit aussi venir du public. L'équipe de France a besoin de supporteurs, pas de VIP sagement assis. Souvenez-vous, en 1984, c'était à Marseille, la demi-finale du Championnat d'Europe contre le Portugal. Les joueurs l'ont reconnu par la suite : l'énergie, ils l'ont trouvée dans le soutien de la foule. Oubliez les doutes ! Libérez-vous ! Libérez-les ! Plus qu'un combat technique ou tactique, cette dernière marche vers la consécration sera la victoire du mental de l'équipe cimenté par la ferveur populaire. Tous ensemble, tous ensemble, ouais ! ! !

Un hooligan écroué en Allemagne pour tentative de meurtre sur le gendarme de Lens

LA JUSTICE ALLEMANDE semble avoir fait un pas en avant dans l'enquête sur l'agression du gendarme français à Lens, en écrouant, lundi 6 juillet, un hooligan allemand pour *« tentative de meurtre »*. Le jeune homme de vingt-quatre ans a été interpellé à son domicile de Hambourg et présenté à un juge après avoir été entendu par le parquet de Hanovre. Selon un communiqué, l'homme est *« fortement soupçonné »* d'avoir agressé, le 21 juin, avec d'autres hooligans, le gendarme qui se trouve depuis dans le coma, au centre hospitalier de Lille. Le mandat d'arrêt avait été délivré dès vendredi, pour *« tentative de meurtre en association avec blessures corporelles dangereuses »* et pour *« troubles graves à l'ordre public »*. Tobias R. est le premier hooligan allemand écroué dans le cadre de cette affaire en Allemagne. Les autres suspects arrêtés sur la foi de photographies ou de films avaient tous dû être remis en liberté faute de preuves concluantes.

Rinus Michels a été hospitalisé pour un malaise cardiaque

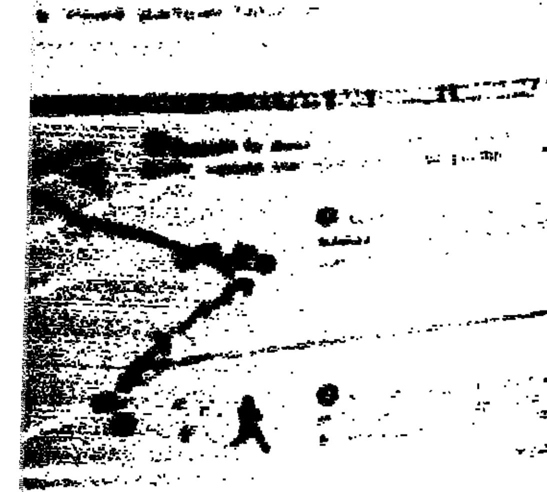
L'ANCIEN ENTRAÎNEUR néerlandais Rinus Michels se trouvait dans un *« état stationnaire »*, lundi 6 juillet, après un malaise cardiaque survenu dimanche, a annoncé la Fédération internationale (FIFA). Michels, soixante-dix ans, a été hospitalisé après avoir assisté, samedi, à Marseille, à la victoire des Pays-Bas sur l'Argentine (2-1) en quarts de finale de la Coupe du monde. *« Il n'est plus dans un état critique ; son état est stationnaire et nos pensées l'accompagnent »*, a déclaré lundi Keith Cooper, porte-parole de la FIFA. Il devrait quitter l'hôpital dans les prochains jours, a-t-il ajouté. Le « général » Michels, concepteur du football total, qui a fait la gloire des Pays-Bas dans les années 70, est l'un des entraîneurs les plus influents des vingt-cinq dernières années. Après un séjour à Barcelone, il redevint sélectionneur national en 1988 et mena, celle année-là, les Pays-Bas à la victoire dans le Championnat d'Europe des nations.

● **SÉCURITÉ :** la force de stabilisation de l'OTAN (SFOR) a décidé de renforcer ses effectifs à Mostar (Bosnie-Herzégovine) pour la rencontre Croatie-France du 8 juillet. Une femme a été tuée et un homme grièvement blessé, samedi, dans la partie musulmane de Mostar à la suite de rafales de tirs venues de la partie croate de la ville, où des supporteurs ont fêté la victoire de la Croatie contre l'Allemagne en quarts de finale du Mondial.

● **PÉNURIE : les Cubains se sont découvert une passion pour le football,** mais elle risque d'être sans lendemain à cause de la pénurie de ballons, avertit l'hebdomadaire *Juventud Rebelde* des Jeunesses communistes. Cuba doit faire mieux que *« la lugubre 88e place du classement de la Fédération internationale »*, a décrété Humberto Rodriguez, le responsable national des sports cubains. L'effort portera en priorité sur les écoles, qui recevront une part importante du million de dollars que la FIFA doit remettre à la Fédération cubaine entre 1999 et 2002. – *(AFP.)*

● **CAMPAGNE : en Jamaïque, des voix s'élèvent pour persuader Rene Simoes** de rester à la tête de l'équipe nationale. Le magazine *Impact Caribbean* a lancé une campagne pour réunir deux millions de signatures (un dixième de la population) afin de faire changer d'avis le Brésilien d'avis. Simoes a annoncé qu'il ne renouvellerait pas son contrat de quatre ans, qui expire en octobre. Il a été l'un des artisans de la qualification des Jamaïcains pour la phase finale du Mondial 98.

● **PRONOSTIC : le Brésil et la France disputeront la finale du siècle,** a estimé Pelé. *« La finale du siècle serait Brésil-France. C'est ce que mon cœur demande »*, a expliqué l'ancien triple champion du monde brésilien dans un entretien accordé à France Télévision. *« Mais le football, ce n'est pas une science exacte (...). La France doit d'abord battre la Croatie, et le Brésil les Pays-Bas. »*



هكذا من الأصل

SUR LES ÉCRANS DU MONDE
UNE TÉLÉVISION PAR JOUR

France 2 a mis des spots publicitaires aux enchères

LE MONDIAL provoque toutes les audaces. Même dans le monde de la publicité. A l'occasion du quart de finale France-Italie, diffusé vendredi 3 juillet, sur France 2, France Espace, régie publicitaire de France Télévision, a renoué avec la vente aux enchères. L'objectif : vendre les spots encore libres des sept écrans placés avant, pendant et après le match ou l'éventuelle prolongation. La dernière vente à l'encan de ce type aurait eu lieu à l'initiative de TF 1, il y a plus de dix ans.

Selon Patrick Ballarin, directeur du marketing de France Espace, *« l'opération a été une réussite complète »*. Grâce à elle, *« nous avons doublé notre chiffre d'affaires publicitaire sur ce match »*. France-Italie a ainsi rapporté 15,5 millions de francs brut à France Espace. La mise à prix des spots, d'une durée d'environ trente secondes chacun, était fixée à 400 000 francs net pour une facturation initiale de 673 000 francs brut. Les enchères ont fait monter les tarifs jusqu'à 430 000 francs l'unité.

UNE OPÉRATION UNIQUE

Avec cette *« quasi-première »*, France Espace a fait d'une pierre deux coups. La régie a gonflé ses recettes publicitaires, et, surtout, elle a attiré vers France 2 des annonceurs jusque-là réticents à y investir. A ce prix-là, précise Patrick Ballarin, la chaîne a séduit *« des annonceurs qui préféraient des écrans moins chers ou moins risqués »*. Avec quelques autres, Nestlé, Cetelem ou France Télécom ont sauté le pas.

Outre son aspect financier, *« cette vente aux enchères était aussi une petite opération de promotion »* pour France Espace, reconnaît le directeur du marketing. En mettant ses écrans à l'encan sans les brader, la régie est parvenue à détourner quelques annonceurs des autres chaînes, principalement de TF 1, sans mettre à mal ses conditions générales de vente, ces fameuses CGV, qui permettent aux marques d'obtenir des ristournes en fonction de leurs investissements sur une chaîne.

Malgré le succès, Patrick Ballarin ne compte pas renouveler l'opération lors de la demi-finale Brésil - Pays-Bas, que France 2 retransmettra mardi 7 juillet, à 21 heures. Un match entre équipes étrangères ne réalise pas les audiences d'une rencontre jouée par les Tricolores. Toutefois, la Coupe du monde aura été de bon rapport pour France Espace. Au soir du 12 juillet, la régie table sur un chiffre d'affaires brut de près de 200 millions de francs.

Guy Dutheil

INTERNET
http://www.culture.fr/culture/dglf/foot.htm

IL FALLAIT Y PENSER,
la délégation générale
à la langue française l'a fait :
un guide traduisant 206 termes
de football de l'anglais
au français est disponible
sur Internet. Ce sport venu
de Grande-Bretagne
a beau être fortement marqué
par les anglicismes, un tel lexique
essaie de démontrer que tout
terme a sa traduction. Pourtant,
un *corner* reste un « corner »
pour le commentateur sportif
pressé, même s'il peut dire « coup
de pied de coin », et les gestes
techniques comme le « dribble »
ou le tacle *(tackle)*
sont passés inchangés ou presque
d'une langue à l'autre.
En revanche, « obstruction »
se trouve dans les deux langues
grâce à ses racines latines.
Pour ceux que cet exercice
convenu ne satisfera pas, il reste
à télécharger un des traducteurs
automatiques désormais
disponibles à partir
des grands navigateurs.
★ Un forum sur la Coupe
du monde est ouvert
sur le site du *Monde*
(http://www.lemonde.fr/
mondial98), dont le supplément
***Le Mondial* est en ligne**
dès 10 heures.

PAROLES DE ZINC
LUC ROSENZWEIG

Le Platini des Alpes

LA FRANCE serait donc encalminée, à en croire Philippe Séguin, président du RPR, qui utilisa lors de l'université d'été des jeunes du RPR un terme de marine assez opaque aux citoyens de Pic-Mentonnex, charmante station village de Haute-Savoie. S'il voulait signifier ainsi que la nation tout entière serait à l'image d'une embarcation dont les voiles flasques attendent misérablement qu'Eole veuille bien les gonfler, il fait erreur. *En tout cas si l'on en juge par l'activité fébrile qui régnait*, lundi soir 6 juillet, aux alentours du café-bar des Glaciers. On avait profité de ce jour sans match pour procéder à quelques affaires importantes. La première était la collecte annuelle de sang organisée par l'antenne départementale du Centre national de transfusion sanguine. Sachant que l'on n'attire pas les mouches avec du vinaigre, ce dernier avait placé son camion collecteur devant le débit de boissons, qui avait ensuite la charge de fournir gratuitement le sandwich et le verre roboratifs aux généreux donateurs. Cet afflux coïncidait avec une réunion informelle du comité organisateur de l'épreuve sportive qui devrait faire, le 2 août, de Pic-Mentonnex un lieu-phare de la nouvelle culture sportive. Il s'agit de la première mondiale d'un relais qui alliera un parcours de VTT avec une course à pied sur les sentiers de montagne. *« Un truc à vous faire cracher les poumons et les boyaux avec ! »*, estime Gaspard, qui se propose de faire la voiture-balai avec sa jeep. Le Platini de ce comité d'organisation se prénomme Fred, et fait son entrée aux Glaciers avec le bras bandé de celui qui vient de donner son sang. *« Tiens voilà l'infatigable Fred ! »*, clame l'assemblée, qui n'a pas manqué de lire l'article consacré par *Le Dauphiné-Libéré* à cette épreuve et à son *« infatigable »* promoteur.
Son second, Jean-Michel, est également présent et veut couper court aux propos goguenards de ceux qui ne font jamais rien et se moquent de tout : *« Vous croyez qu'à l'heure où la France organise le Mondial de manière aussi magistrale on va se contenter, nous, de nos courses-reblochon habituelles ? »* Il désigne par là les épreuves de ski du coin, où le vainqueur se voit gratifié d'un fromage ou d'une saucisse de fabrication locale. *« Non, il faut voir grand, allier la venue des élites sportives avec une participation populaire ! La fortune vient aux audacieux ! »*, s'enflamme-t-il.
Aussi légère qu'une naïade faisant son entrée dans l'onde irisée, surgit alors Viviane, la secrétaire de mairie, qui apostrophe la table où avait pris place le comité d'organisation : *« Dites donc, les gars, faudrait voir à répondre fissa aux trente gus qui ont demandé des renseignements sur la course à la mairie. J'ai pas que ça à faire, moi ! »*

« Il faut voir grand, allier la venue des élites sportives avec une participation populaire »

L'argent de la Coupe

Pionnier du marketing sportif, ISL Worldwide a grossi en même temps que le football devenait un business. Mais ses pratiques hégémoniques et les malversations de sa filiale française propulsent l'entreprise de l'ombre, qu'elle affectionne, à la lumière crue des « affaires »


HUGUES DE WURSTEMBERGER/VU

Derrière les écrans géants de Marseille, on retrouve encore et toujours ISL.

DIDIER FORTERRE se souviendra longtemps de la Coupe du monde. Ce qui devait être l'apothéose de sa carrière d'entrepreneur en événements sportifs se termine pour lui en Berezina. La société qu'il préside et contrôle, ISL France, est prise dans la tourmente. Son ami, associé et directeur général, Marc Loison, est en détention provisoire, soupçonné d'avoir vendu indûment des billets. Et, jour après jour, les langues se délient sur les méthodes commerciales quelque peu hégémoniques d'ISL France.

Le maire d'Yerres (Val-de-Marne), Nicolas Dupont-Aignan, refuse de payer la facture de *96 000 francs que lui a adressée* ISL France pour la retransmission de quatre matches dans un gymnase de 400 places : *« Cela fait 60 francs par personne, sans aucun barème justificatif. C'est scandaleux ! On nous fait payer le cadeau fait aux communes défavorisées... »* A la demande pressante du Comité français d'organisation (CFO) et du ministère des sports, ISL (International Sport Leisure) avait en effet offert gratuitement les droits télévisuels à huit cents quartiers défavorisés. La Fédération de l'industrie hôtelière, elle, menace d'en appeler à la *Commission européenne pour dénoncer le « racket »* pratiqué par ISL en matière de retransmissions. Et les sponsors français, ceux du « deuxième rang », qui ont signé directement avec le CFO, ne ménagent pas les critiques sur le *« passage obligé »* que représente ISL...

D'ici quelques jours, M. Forterre devrait voir arriver un directeur général dépêché de Lucerne (Suisse) par son principal actionnaire (49 %), ISL Worldwide, pour remettre de l'ordre dans cette turbulente filiale – *« minoritaire »*, répète-t-on à la maison mère, *mais filiale quand même*... Le groupe suisse, aussi puissant que secret, enrage de voir sa réputation ternie et surtout dévoilé cet empire multinational du foot business, *bâti depuis vingt ans* à l'ombre de la FIFA.

ISL Worldwide fut créé en 1983 par Horst Dassler, patron historique d'Adidas, fondé par son père. La famille Dassler est toujours actionnaire à 90 % d'ISL, aux côtés du japonais Dentsu (10 %). Après un galop d'essai lors de la Coupe du monde de 1978 en Argentine, Horst Dassler devine l'engouement que vont provoquer les grands événements sportifs auprès des entreprises dans les années 80. Son idée : commercialiser ces événements pour permettre aux fédérations sportives d'obtenir les financements dont elles ont besoin pour en faire de grands shows planétaires.

A peine élus, Joseph Blatter et Michel Platini sont d'ores et déjà ligotés par le monopole renforcé du groupe suisse

Sollicité par Joao Havelange, président de la FIFA depuis 1974, le patron d'Adidas propose à la fédération le soutien financier de sa propre entreprise et de l'américain Coca-Cola. En retour, M. Havelange octroie à ISL, par un premier contrat signé en 1978, le droit de vendre la Coupe du monde de 1982 à d'autres entreprises. D'abord associé à un partenaire britannique, M. Dassler se tourne vers le puissant conglomérat japonais de communication Dentsu, qui prend 50 % de la nouvelle société ISL, et lui apportera notamment les contrats Fujifilm, Canon et JVC.

Au fil des ans, la mainmise commerciale d'ISL sur le football mondial ira crescendo. Les *Coupes du monde sont négociées* deux par deux, et la FIFA, fidèle en amitié, ne met jamais ISL en concurrence, même après la mort de Horst Dassler, en 1987. En 1982, ISL obtient la totalité des droits marketing des Coupes du monde de 1986 et de 1990 ; en 1987, son exclusivité est renouvelée pour les coupes américaine (1994) et française (1998) ; puis, de nouveau en 1997, pour celles de 2002 et 2006.

Par ce dernier contrat, ISL a encore étendu ses prérogatives sous couvert de *« rendre le contrôle des événements à la FIFA »*. L'argentier suisse va commercialiser auprès des télévisions les droits liés aux retransmissions des matches, damant ainsi le pion au consortium de télévisions qui, jusqu'ici, s'arrangeaient entre elles. Pour remporter l'appel d'offres lancé, pour une fois, par la FIFA, ISL s'est associée à l'allemand Kirch : celui-ci vendra les droits aux télévisions d'Europe, ISL aux chaînes du reste du monde.

LES deux partenaires garantissent à la FIFA 1,3 milliard de francs suisses (5,2 milliards de francs français) de recettes pour le Mondial de 2002 et 1,5 milliard de francs suisses (6 milliards de francs français) pour celui de 2006 ! *« Au-delà de ces sommes, la FIFA et nous nous partagerons à 50/50 les bénéfices, une fois payés les frais de production et de distribution »*, explique Jean-Marie Weber, l'ancien bras droit de Horst Dassler, qui lui a succédé à la tête d'ISL. Pour l'entreprise suisse, c'est le jackpot : *« Nous allons plus que doubler notre chiffre d'affaires »*, reconnaît M. Weber. D'autant qu'*« à chaque fois qu'ISL collecte trois francs elle en garde deux et n'en reverse qu'un à la FIFA »*, affirme, sous le couvert de l'anonymat, une personne ayant eu à négocier avec elle... On n'en saura pas plus : la société suisse, qui *« avoue »* 150 millions de francs suisses de chiffre d'affaires, ne publie pas ses comptes.

Marseille dans les bras de l'OM, sa régie et Adidas

EN VERTU d'une convention privative d'occupation du domaine public votée au conseil municipal le 30 mars 1997, le maire de Marseille, Jean-Claude Gaudin (UDF), a concédé – sans appel d'offres puisque le mode d'attribution choisi ne l'y obligeait pas – le marketing de la ville pendant la Coupe du monde à la société OM Exploitation. Créée pour la circonstance, celle-ci profite des liens étroits existant entre l'Olympique de Marseille SAOS (société anonyme à objet sportif), sa régie publicitaire, ISL France, et la municipalité.

L'articulation commerciale des animations qui jouent sur les labels Marseille/OM Centenaire et « Entrez dans la fête » est complexe. Tout était fait pour servir les intérêts d'ISL et du club de football phocéen, qu'il a en régie. OM Exploitation, société anonyme créée en 1997 puis modifiée le 27 février 1998, est une filiale du club de football marseillais. Grâce à ses relations privilégiées avec le maire de Marseille et son directeur de la communication, Guy Philippe, Jean-Michel Roussier – un médecin de formation devenu président délégué de la SAOS OM et président d'OM Exploitation après avoir fait ses armes chez Havas – a proposé à la *municipalité* un programme d'animations. Organisées sur quatre sites de la ville (au Pharo, sur le Vieux Port, à Mourepiane et sur les plages du Prado), elles doivent permettre à *« tous les Marseillais* [de] *vivre en direct la Coupe du monde »*.

Pour ce faire, OM Exploitation s'est engagé auprès du conseil municipal à dépenser 21,5 millions de francs pour installer deux écrans géants – l'un à Mourepiane, l'autre sur les plages du Prado –, organiser des concerts sur le Vieux Port à côté d'un marché provençal et proposer des ateliers de boxe, de quad (moto à quatre roues), de skate-board et de rollers aux jeunes des quartiers nord près de l'Estaque. Mais comme l'Olympique de Marseille n'a pas – malgré ses bons résultats, la saison dernière – les moyens d'offrir de telles animations, c'est sa régie publicitaire, ISL France, qui a été chargée de trouver les fonds.

« SÛR DE NE RÉALISER AUCUN BÉNÉFICE »

La filiale française du géant ISL a donc vendu des *« packages associant affichage, licences et publicités sur écrans géants »* à des entreprises qu'elle connaît (Adidas, Coca-Cola, Lavazza, etc.) pour 19 millions de francs, de *« la publicité sur les deux écrans géants »* pour 6,5 millions de francs, des concessions buvettes-restauration pour 5 millions. Le financement a ensuite été complété par le conseil général des Bouches-du-Rhône (1 million de francs) et le Club Marseille Découverte (1,5 million de francs). En échange, OM Exploitation paie à la ville une redevance de 1,3 million de francs pour l'occupation *du domaine public pendant ces cinq semaines*, soit 6 % des recettes escomptées. Elle devra également reverser 60 % de ses bénéfices à la municipalité, mais la chose serait improbable, selon M. Roussier, qui affirme déjà être *« sûr de ne réaliser aucun bénéfice »*.

Pas étonnant, en tout cas, que les Ecrans du monde 98, une opération cofinancée par le ministère de la jeunesse et des sports, qui avait négocié la gratuité des droits de retransmission à ISL, n'aient pas fait étape à Marseille. Elle n'aurait rien rapporté à la régie publicitaire alors que, grâce à l'OM et au système mis en place par M. Roussier, ISL est déjà assuré d'être rémunéré au minimum 5 millions de francs. La régie a pu jouer à deux niveaux : sur les droits de retransmission et sur la commercialisation d'espaces publicitaires (plus de 7 millions de francs de recettes attendues). Elle a, au passage, servi le plus fidèle client de sa maison mère : Adidas, partenaire privilégié de la FIFA, dont le PDG est aussi président de l'OM.

La marque aux trois bandes a ainsi repeint la ville à ses couleurs : *calicots, affiches, animations* sur les plages du Prado, où elle *« organise des tournois et des compétitions »*. Certains responsables municipaux regrettent que le Mondial n'ait pas permis de valoriser le travail d'associations paramunicipales en lieu et place des intérêts supérieurs du foot-business. *« La décision de faire de la Coupe du monde une opération commerciale était une décision politique*, précise l'un deux. *Comment voulez-vous que dans une ville comme Marseille, où le football est perçu comme un facteur d'équilibre social, un maire, quel qu'il soit, reste sourd à ce que peut dire un homme qui fait remonter la pente à un club qui était devenu perdant ? »* Bernard Tapie avait connu en son temps cette montée au pinacle, avant de tomber en disgrâce. Mais Robert Louis-Dreyfus, lui, n'a pas d'ambitions politiques au-delà du Stade-Vélodrome...

Fl. A.

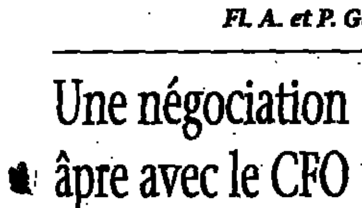
du monde a un nom : ISL Worldwide

L'année 1997 verra pour la première fois le groupe mis en difficulté – toute relative –, avec la perte du contrat exclusif qui le liait au Comité international olympique (CIO). Les Jeux lui rapportaient, depuis 1988, près d'un milliard de francs français par cycle de quatre ans. Une déconvenue augmentée du fait que l'organisation du Mondial en France a représenté pour ISL Worldwide un manque à gagner d'environ 400 millions de francs : après deux ans de négociation, la FIFA a contraint son protégé à rétrocéder gratuitement certains droits au CFO.

ENERVÉE d'avoir dû « lâcher du mou » en France, ISL reprend le contrôle du tiroir-caisse pour son propre profit et celui des douze multinationales « top sponsors » du Mondial : Adidas, Canon, Coca-Cola, Fujifilm, Gillette, JVC, Mastercard, McDonald's, Opel, Philips, Snickers et Anheuser-Busch, qui *« se sont plaints d'être perdus au milieu de la masse des entreprises partenaires »*, selon Wataru Komaki, le patron d'ISL-Dentsu. Jamais la puissance d'ISL n'aura été aussi grande. Désormais, elle seule pourra vendre le précieux logo et les panneaux autour des stades. En Corée et au Japon, le nombre d'entreprises partenaires sera réduit de quarante-cinq actuellement à environ vingt-cinq et les « partenaires officiels » du comité d'organisation ne bénéficieront que de droits locaux d'exploitation (alors que le CFO avait arraché pour les siens des droits internationaux).

A peine élus, le nouveau président de la FIFA, Joseph Blatter, et son bras droit, Michel Platini – qui fut pourtant l'un des plus pugnaces défenseurs du CFO contre la mainmise d'ISL, pour France 98 –, sont d'ores et déjà ligotés par le monopole renforcé du groupe suisse... Certes, après 2006, rien ne les empêchera de s'inspirer du CIO, qui gère désormais en direct ses propres recettes commerciales. Mais, d'ici là, ISL aura sûrement trouvé un moyen de les convaincre de le garder...

Fl. A. et P. Ga.



Une négociation âpre avec le CFO

JACQUES LAMBERT, directeur du Comité français d'organisation de la Coupe du monde, et Michel Platini, son président, ne s'en sont jamais cachés : ni l'un ni l'autre ne voulait s'adjoindre les services d'une agence de marketing sportif pour boucler leur budget marketing de 900 millions de francs. *« C'est la meilleure décision que l'on ait prise au CFO*, affirme, avec le recul, M. Lambert. *Pour deux raisons. D'abord parce qu'une agence nous aurait demandé une commission de 20 % à 30 % sur les contrats, ce qui aurait grevé notre budget de plusieurs dizaines de millions de francs. Ensuite, parce qu'en recrutant nos propres spécialistes nous avons gardé le contrôle total en évitant un écran entre nous et le client. »*

En recrutant Philippe Villemus, un ancien directeur du marketing de Mars qui a appelé à ses côtés des « pointures » commerciales, le CFO a négocié auprès de la FIFA des aménagements au contrat initial proposé par ISL : partage à 50-50 des produits générés par les ventes sur site, extension des droits nationaux à l'international pour les partenaires locaux les plus importants, liberté dans le nombre des prestataires agréés. *« Nous avons simplement considéré que les droits marketing qui nous étaient accordés en vertu d'un contrat datant de 1987 n'étaient plus en adéquation avec les besoins de financement. Si nous n'obtenions pas une amélioration de notre régime, nous ne serions pas parvenus à financer cette Coupe du monde »*, explique M. Lambert. Au final, et au bout d'une âpre négociation démarrée en 1993, le CFO aura ainsi grignoté près de 400 millions de francs sur les commissions habituelles d'ISL, créant, du même coup, des bénéfices qui resteront alloués au pays organisateur.



PANORAMIC

Jean-Marie Weber, président d'ISL Worldwide (à droite), en compagnie de Michel Platini et du PDG de Sony France.

M. Weber, PDG d'ISL : « Il n'y a pas de mafia dans le marketing sportif »

« Le groupe ISL que vous dirigez, Jean-Marie Weber, apparaît comme le grand argentier du football mondial. Compte tenu des sommes en jeu, le monopole que vous a concédé la FIFA pour l'exploitation commerciale de la Coupe du monde n'est-il pas exorbitant ?

– Il n'y a pas de monopole ISL ! Les gens ont parfois cette impression, du fait de nos liens historiques avec Adidas et la FIFA. Mais il faut se rappeler que, lorsque nous avons démarré, au début des années 70, il n'y avait rien. A l'époque, nous étions un simple marchand de panneaux publicitaires. Aujourd'hui, le marketing du sport est devenu très sophistiqué. Cela suppose des relations contractuelles très structurées. Le budget d'une Coupe du monde, en 1978, était environ dix fois moindre que celui d'aujourd'hui. Nous ne travaillons pas avec la FIFA que sur la Coupe du monde, nous sommes son partenaire global. Et elle est libre à tout moment de décider d'organiser son marketing elle-même, comme l'a fait récemment le Comité international olympique.

– Mais vos contrats sont à chaque fois renouvelés sans appel d'offres...

– Notre ancienneté nous confère, c'est vrai, une option de négociation exclusive pour le marketing. En revanche, il y a eu un appel d'offres en bonne et due forme en 1995 pour les droits de retransmissions télévisées. Nous avons été mis en concurrence et nous avons remporté le contrat en association avec le groupe allemand Kirch. Mais tout se passe sous le contrôle de la FIFA, qui reste propriétaire des droits et qui nous concède une licence générale d'exploitation. C'est un principe qui va d'ailleurs s'appliquer aussi au marketing, pour mettre un terme aux bagarres qui ont pu avoir lieu par le passé avec les comités d'organisation de la Coupe du monde, aux Etats-Unis ou en France, et qui a amené la FIFA à nous demander de céder plus de droits marketing que nous ne le devions contractuellement.

– Il n'y aura plus d'équivalent du CFO (Comité français d'organisation) en 2002 et 2006 ?

– Pour le marketing, non. Tout sera centralisé. En contrepartie, la FIFA reversera des sommes plus substantielles aux comités d'organisation, et les recettes de la billetterie leur resteront acquises en totalité.

– Cela va renforcer votre poids. Le nouveau président, Joseph Blatter, peut-il revenir sur cette réforme ?

– Je ne pense pas. Nous avons négocié tout cela en partie avec Sepp Blatter, qui était à l'époque secrétaire général de la FIFA. Le contrat a été signé, et je pense que le nouveau président respectera la signature de son prédécesseur.

– Le scandale de la billetterie a éclaboussé ISL France. Quelles mesures comptez-vous prendre pour éviter que ne se reproduise ce genre d'affaires ?

– ISL n'a rien à voir avec le commerce de la billetterie. Nous recevons de la FIFA un certain nombre de billets, environ 200 000 cette année, sur un total de 2,6 millions de places, destinés aux sponsors et à nos invités. Le foot est devenu un produit très attractif et les billets sont désormais un élément très important des contrats avec les sponsors. Nous leur avons fait signer une charte extrêmement rigoureuse, qui fixe les conditions d'utilisation de ces billets. Mais on ne peut pas mettre un policier derrière chaque billet. Dans un événement aussi médiatisé, comment éviter le phénomène de marché noir ? C'est d'autant plus difficile que, si l'on peut se poser la question sur le plan de la morale et de l'éthique, d'un point de vue pénal tout cela n'est pas forcément répréhensible.

» Quant à la prétendue « affaire ISL France », c'est des queues de cerise ! Cette société, dont je rappelle que nous ne détenons que 49 % de son capital, a servi de bouc émissaire. Je reconnais que ses dirigeants ont été un peu légers en employant ce consultant extérieur, Gilles Favard, qui travaillaient dans leurs bureaux et qui est à l'origine de toute l'affaire, à leur insu. Je garde toute ma confiance dans le président d'ISL France, Didier Forterre. Quant à Marc Loison *[le directeur général, incarcéré]*, je ne peux pas porter de jugement de valeur. Je pense que l'enquête démontrera que le problème des billets ne vient pas de lui.

» Cela dit, nous prendrons toutes dispositions pour protéger nos intérêts. Il y a des collaborateurs de valeur au sein d'ISL France, notre idée n'est pas de les laisser tomber, mais au contraire d'être plus présent à leurs côtés.

– N'y a-t-il pas, de façon plus générale, un manque de transparence dans le marketing sportif ?

– Je ne vois pas ce qui n'est pas transparent. Notre contrat avec la FIFA a été approuvé par la commission des finances de la fédération et adopté à l'unanimité par son comité exécutif. Il n'y a pas de *« mafia »*, comme je l'entends dire. Certes, nous avons un droit de première exclusivité. Mais, après tout, nous avons fait un bon travail, très rigoureux, depuis le début. Nous avons des résultats, nous continuons à augmenter les recettes de la FIFA, pourquoi ne devrions-nous pas continuer ?

» Quel est le reproche que l'on nous fait ? Nous n'empêchons pas la concurrence. Au contraire, aujourd'hui, nous avons une foule de concurrents, à commencer par les fédérations sportives. Il y a aussi McCormack, qui a prouvé sa valeur dans d'autres sports, des groupes multimédias, comme Murdoch ou Havas, et de grandes agences de relations publiques, qui cherchent à entrer dans le sport. C'est vrai que c'est un business intéressant, mais il fallait venir il y a vingt ans ou avoir le génie de Horst Dassler, notre fondateur, pour le créer. »

Propos recueillis par Florence Amalou et Pascal Galinier



La photographie d'Hugues de Wurstemberger

Le Mondial est pour les supporteurs croates l'occasion de présenter au monde les couleurs d'une nation encore jeune

Le Mondial bat tous les records en matière de police d'assurance

LE PREMIER ASSUREUR européen, Allianz, qui n'a pu avoir de billets pour ses invités ; le principal réassureur français, SCOR, dans le même cas... Même les assureurs n'ont pas échappé au scandale des billets. Il n'y avait pas... d'assurance pour y remédier !

Assurer la Coupe du monde de football est un véritable défi. Pas moins de 37 milliards de téléspectateurs en audience cumulée, 2,6 millions de spectateurs dans les stades, quelque 12 000 volontaires... En tout, plusieurs dizaines d'assureurs participent à cette vaste entreprise, orchestrée par de gros courtiers, dont le français Gras Savoye et son compatriote Le Blanc de Nicolay, aujourd'hui dans le giron de l'américain Aon. Mais il n'y a pourtant pas eu de candidat assureur pour entrer dans le club des sponsors officiels. Ce n'est pas faute d'avoir cherché, affirment les organisateurs, mais *« l'image du foot était très mauvaise auprès des assureurs il y a encore deux ou trois ans »*, explique un expert. Le drame du Heysel ou celui de Furiani, dans les années 80, ont sans doute laissé des traces.

Et, pourtant, la plus grande police d'assurance du monde a vu le jour à cette occasion. C'est la couverture souscrite par la FIFA (Fédération international de football association) contre l'annulation pure et simple de la manifestation, et notamment les recettes de télévision. Le montant de cette police atteint plus de 2 milliards de francs. Aujourd'hui, on sait qu'elle ne jouera pas. Elle a été réalisée entre la FIFA et son agence marketing, ISL Worldwide.

FURIANI COMME RÉFÉRENCE

La difficulté de ce mondial pour les assureurs est d'avoir affaire à deux interlocuteurs : la FIFA d'un côté, le CFO (Comité français d'organisation) de l'autre, qui se partagent la responsabilité de l'assurance. Les spectateurs et ce qu'on appelle la « famille » du Mondial (équipes, arbitres, partenaires...) sont couverts en cas d'accident dans un délai de deux heures avant ou après les matches.

Autre garantie d'importance, le courtier d'assurance français Gras Savoye, après une analyse minutieuse des risques, a mis en place pour le CFO une police de responsabilité civile, à hauteur de 600 millions de francs, qui couvre, sur tous les stades et pendant toute la durée du Mondial, tous les risques... sauf ceux liés à un fait volontaire. Pour calculer le montant de cette garantie, le courtier a notamment pris comme référence l'accident de Furiani, qui avait coûté quelque 300 millions de francs il y a six ans. Cela couvre onze sites : dix stades et le Centre international des médias, installé au Parc des expositions de la Porte de Versailles, à Paris.

Un « monstrueux » contrat d'assurance de dommages classique (incendie, vol...) a également été élaboré. Ce contrat complète en réalité l'assurance déjà existante des collectivités locales. Toujours dans le gigantisme : l'assurance de la flotte automobile, près d'un millier de véhicules fournis par Opel, l'un des « top sponsors ». Au-delà, chaque fédération, chaque équipe, chaque club, chaque joueur, a sa propre assurance, ainsi que chaque événement périphérique.

Pascale Santi

● LA PHRASE DU JOUR (2)

« En dépit de ses débordements d'occasion, le football est souvent la meilleure des choses. C'est une valeur universelle. Je fais souvent la comparaison entre la FIFA et l'ONU. Si l'ONU avait le quart de l'autorité de la FIFA, le monde serait en paix. C'est pour ça d'ailleurs que je récuse l'utilisation de la vidéo par les arbitres. Le foot est universel. Si vous avez la vidéo, vous n'aurez plus l'universalité. Ce qui est extraordinaire, c'est que la finale du Mondial au Stade de France et le petit match dans la prairie africaine, ce sont exactement les mêmes règles. »

Philippe Séguin, le président du RPR, dans un entretien à « La Dépêche du Midi »

هكذا من الاهل

Sous la tente des « Banlieues du monde », à Saint-Denis

« On apprend à chanter des petites chansons en bosniaque... »

SUR l'avenue Francis-de-Pressensé, à quelques centaines de mètres du Stade de France, à Saint-Denis, André, soixante-quatre ans, donne à manger à ses hosos japonais, une race de canaris. *« Trente-cinq oiseaux. Ils n'arrêtent pas de faire des petits, je les vends, je les donne. »* De son appartement, au premier étage, il regarde les quelques supporteurs qui osent se détourner de l'esplanade : *« Je laisse exprès mes volets ouverts, ça fait qu'on a des gens nouveaux, de bonnes gueules. »* Certains soirs, il va acheter ses cigarettes au Royal, le café voisin, pour les approcher de plus près. Pour rien au monde il n'irait s'asseoir sur un gradin à l'intérieur du stade.

Un match, dit André, ça se regarde à la télé : *« On a les ralentis, des angles de vue différents, on voit bien... Tenez, cette histoire de penalty...* [celui de Brésil-Norvège], *s'il n'y avait pas eu une caméra bien placée, personne n'aurait su la vérité. »* Quand un but est marqué, la clameur du stade, André l'entend d'abord à la télé, *« deux secondes plus tard, elle est ici »*.

De l'autre côté du canal de Saint-Denis, à l'ombre de la nouvelle station RER, le Village du monde essaie de reprendre vie. Sous la tente des « Banlieues du monde », le plasticien Melik Ouzani pique une colère contre ce qu'on raconte aux enfants des banlieue : *« La promotion par le sport, c'est scandaleux. Un jeune, il a droit à tout et pas seulement au sport ! » « Si j'étais noir, je courrais le moins vite possible, je ne ferais jamais de boxe »*, poursuit-il, et il est applaudi par les participants à un débat sur « Le sport et le racisme ». Melik Ouzani a participé à la fête de la Carnavalcade de Saint-Denis, créé des chars, des costumes, des grosses têtes : *« J'ai vu des gens de toutes sortes de pays danser ensemble, c'était magique. »*

Il adore le foot, déteste les stades, *« ils ont quelque chose d'inquiétant »*. Il n'aime pas la manière dont on parle du football : *« C'est à la fois la guerre et l'économie : on " abat " un joueur, on " gère " un match. On voit la différence entre le football des pays développés et celui des autres. Ce sont les gestionnaires qui gagnent, mais qui jouent le moins. Les autres, les équipes qui ont tout donné, ont été éliminés »*, note-t-il.

Melik Ouzani est encore en colère : *« On a remplacé la messe du dimanche par l'idéologie du loto, le miracle : l'enfant des quartiers qui deviendra un grand joueur milliardaire. On nie ce que peuvent devenir les gens. On leur fait croire que ça vient de l'extérieur, que ça sera pris en charge, qu'il suffit d'attendre une étincelle. C'est en gros : "Vous êtes une masse de consommateurs, soyez de bons sportifs, de bons footballeurs, et peut-être, un jour, par chance, vous aurez une miette des richesses accumulées, mais vous pouvez toujours rêver." »*

Plus loin, assis devant un ordinateur, Hocine, seize ans, habitant La Courneuve, quitte le site Internet de Manchester United pour aller sur celui de l'Olympique de Marseille, son club préféré. L'OM annonce qu'il vient de réaliser 20 000 abonnements en dix jours pour la saison à venir, un record, *« et ce n'est pas fini »*, se réjouit Hocine. Il cherche la rubrique des transferts : Blondeau et Luccin, Girondins la saison passée, sont sur le point de regagner Marseille, leur ville d'origine, pour 50 millions de francs « le duo » ; Lamouchi quitterait Auxerre pour Monaco pour 46 millions de francs. Hocine aimerait devenir commentateur à la télé. *« Parce que certains, quand je les entends critiquer la technique des joueurs, c'est limite, limite »*, se moque-t-il.

Derrière lui, Hajrudih Cilimkowic, cinquante ans, entraîneur d'un club professionnel à Tuzla, en Bosnie, regarde les écrans du Net. Il vient d'apprendre que l'OGC Nice chercherait un entraîneur, il aimerait bien démarrer une carrière ici. Pour l'instant, il a accompagné une équipe de jeunes de Tuzla qui participe au tournoi international des « Banlieues du monde ». L'équipe a battu la Namibie, 3-1. *« A Tuzla, on essaie d'improviser des programmes pour redonner aux gens la joie de vivre. Le foot en fait partie. Mais on manque de tout... »*, explique-t-il.

> « La promotion par le sport, c'est scandaleux. Un jeune, il a droit à tout, et pas seulement au sport ! »

Les jeunes de Tuzla sont allés se coucher. C'est Rafik, dix-sept ans, lycéen à Paul-Eluard, à Saint-Denis, qui joue le guide auprès d'eux. *« On se balade dans les rues de Paris et ils m'apprennent à chanter en bosniaque des petites chansons populaires, ça les fait rigoler. »* Cette année, Rafik avait fait le voyage à Tuzla avec neuf autres jeunes de Saint-Denis. *« En boîte, personne ne dansait, ils étaient debout, ils se parlaient. En fait, c'était des jeunes qui étaient séparés par la guerre et qui se retrouvaient. La joie ne venait pas encore, ça me brisait le cœur »*, dit Rafik.

DEHORS, sur l'écran géant du Village du monde, on diffuse le clip de Faudel, le chanteur de raï, *Tellement, je t'aime, je pense à toi...* Les musiciens des Wailers, compagnons de Bob Marley, se mettent en place pour un concert gratuit. Une petite foule afflue, mais certains stands sont fermés. Les commerçants, vendeurs de T-shirts, de gadgets et de beignets, s'estiment floués. Ce projet d'animation, près du stade, leur a été vendu *« comme une poule aux œufs d'or. Seulement la vérité est que la poule est stérile »*, ont-ils écrit dans un texte adressé à la mairie de Saint-Denis et aux deux sociétés chargées de la programmation. *« Les jours de match, on a un peu de monde et encore. Mais les jours sans match, c'est désert »*, disent-ils.

Manu, un Parisien, a fait le déplacement pour honorer la mémoire de Bob Marley. Lui aussi adore le foot, mais constate que le Mondial n'a pas créé de vraies fêtes populaires. *« Soit on est au stade, soit on est devant sa télé. »* Des jeunes de Sedan sont là. Des copains, des Ardennais manutentionnaires à la FNAC, les hébergent. Eux aussi *« cherchent les fêtes à Paris »*. Ils ne désespèrent pas pour la fin de semaine de *« trouver un plan quelque part »*. Une fête, *« une vraie fête brésilienne ! »*, rêvent-ils tout haut.

Dominique Le Guilledoux, à Saint-Denis

Les spectateurs pris au jeu des robots footballeurs

Malgré des performances limitées, la deuxième Coupe du monde des automates, qui se tient à Paris, déchaîne les passions

ILS GIGOTENT, tremblent, hoquètent, sifflent, trépignent, s'entrechoquent, s'égarent, virevoltent, et, parfois... marquent un but. Emerveillé par un événement qui semblait, un instant auparavant, hautement improbable, le public exulte et applaudit les robots footballeurs. L'ambiance fait alors écho à celle des stades de la Coupe du monde de football, les vrais de la vraie. Pourtant, les lieux se prêtent mal à l'illusion. Du 30 juin au 8 juillet, dans les hauteurs de la Cité des sciences de La Villette, à Paris, l'atmosphère rappelle plus, de prime abord, celle d'un laboratoire de robotique que celle d'un temple du ballon rond. Pourtant, la même fièvre anime les techniciens derrière leur ordinateurs.

Une centaine d'équipes provenant de vingt et un pays participent à cette deuxième Coupe du monde des robots footballeurs. La première s'est déroulée en 1997 à Nagoya, au Japon. La manifestation est placée sous l'égide de la Rococup, association japonaise, et la FIRA, son homologue coréenne. L'édition française est organisée par l'Université Pierre-et-Marie-Curie/CNRS (LIP6) et le Laboratoire de robotique de Paris (LRP). Les équipes s'affrontent dans quatre catégories correspondant aux tailles des robots (4,5, 7,5, 15 et 50 cm de haut). Les parties se jouent en deux mi-temps de 10 minutes, séparées par une pause de 20 minutes au maximum, sur des terrains et avec des ballons aux dimensions normalisées.

IMPOSSIBLE DE MARQUER

Le résultat est décevant lorsque les difficultés d'analyse logique hachent par trop le jeu. Il arrive aussi que la magie fonctionne. Elle laisse alors entrevoir ce que pourront être, dans quelques dizaines d'années, les performances des robots. En attendant que la passion de la technologie supplante celle du jeu.

Le 6 juillet, la rencontre entre l'université Paris-VIII et celle de Tokyo n'en est pas moins houleuse. A la pause, la France mène par 1 à 0. La jeune femme qui tient le rôle de capitaine de l'équipe nippone n'y tient plus et provoque un incident diplomatique. Les « joueurs » nippons, à l'inverse des engins français, ne semblent pas pourvus de détecteurs de contact avec les adversaires. Ils se précipitent sur eux et les poussent. Les deux arrières tricolores viennent s'encastrer dans leur but de part et d'autre du robot gardien ! Impossible de marquer. Les Japonais réclament la mise en mouvement des deux arrières. Les Français invoquent l'agression de leurs adversaires pour maintenir leur tactique. L'affaire remonte en haut lieu pour délibération autour du règlement.

Pendant ce temps, un match oppose trois robots de 50 cm de l'université américaine Yale à leurs homologues de celle d'Utori, au Japon. Les préparatifs semblent interminables. Les Américains, accroupis, oreille collée à l'engin, tournevis en main, tentent de réparer un de leurs robots. Techniciens et techniciennes s'affairent, en courant pieds nus sur la moquette verte du terrain. Le ballon, orange également, est un modèle de 20 cm de diamètre utilisé pour les compétitions en salle. Les robots japonais ressemblent à des poubelles noires sur deux roues et leurs adversaires, plus râblés, à des aspirateurs de même livrée. Enfin prêts.

L'arbitre siffle le début du match. Rapidement, il doit séparer deux robots bloqués l'un contre l'autre. Aussitôt, un attaquant nippon s'empare de la balle et attaque. A proximité du but adverse, il émet un sifflement strident qui ne semble pas perturber ses adversaires américains, au demeurant parfaitement statiques. Arrivée à l'entrée de la surface de réparation, la poubelle nippone pousse toujours la balle. Elle s'immobilise un instant. Sa plaque avant s'actionne alors et... elle tire. Bien mollement. Mais ce mouvement parfaitement dosé suffit pour que le ballon roule lentement dans le but sans provoquer la moindre réaction du gardien. Tonnerre de hourras et d'applaudissements ! Les spectateurs, lassés par la lenteur de certaines rencontres, peuvent se rabattre sur la catégorie des robots de 50 cm montés sur quatre roues. Les engins s'inspirent largement des voitures tout-terrain téléguidées pour enfants. A cette différence qu'ils sont équipés de caméras et d'ordinateurs embarqués. Contrairement aux petits robots dont la commande utilise des caméras placées au-dessus du terrain pour analyser l'ensemble de la scène, les modèles de 50 cm sont entièrement autonomes.

INSECTES DE FILMS D'HORREUR

Une compétition oppose l'université américaine de Californie du Sud à celle de Nara, toujours au Japon, pays très largement représenté. Si les joueurs se ressemblent, certains détails diffèrent. L'unique caméra des Japonais pivote sur un axe tandis que les Américains sont dotés de deux objectifs fixes pour voir devant et derrière eux. Les premiers poussent la balle avec de gros pare-chocs tandis que leurs adversaires sont munis d'une large pince.

Dès le coup de sifflet, les caractères des protagonistes se distinguent également. Les robots japonais se comportent comme certains insectes de films d'horreur, caquetant et se déplaçant par soubresauts. Les Américains sont plus vifs et se meuvent par à-coups comme des araignées d'eau. La partie oppose six robots dans chaque équipe. Les Américains marquent rapidement face à un gardien totalement désorienté. Juste avant la remise en jeu, les Japonais changent de tactique grâce à une rapide modification du programme de leur attaquant de pointe. Celui-ci se rue à l'attaque, et, après maints efforts, finit par envoyer le ballon mourir dans les filets américains. Le match se termine sur un score nul (1-1) grâce aux interventions décisives des deux gardiens, enfin capables de localiser la balle.

Michel Alberganti



HUGUES DE WURSTEMBERGER

La Cité des sciences de La Villette, entre laboratoire de robotique et temple du ballon rond.

Tableau de la phase finale

HUITIÈMES DE FINALE		QUARTS DE FINALE		DEMI-FINALES		
BRÉSIL - CHILI	4 - 1	BRÉSIL-DANEMARK	3 - 2	BRÉSIL - PAYS-BAS	le 7/7 à 21 h. à Marseille	Perdants : le 11/7 21 heures à Paris, match pour la 3e place
NIGERIA - DANEMARK	1 - 4					
PAYS-BAS - YOUGOSLAVIE	2 - 1	PAYS-BAS - ARGENTINE	2 - 1			
ARGENTINE - ANGLETERRE	2 - 2 (4 - 3 t.a.b.)					
ITALIE - NORVÈGE	1 - 0	ITALIE - FRANCE	0 - 0 (3 - 4 t. a. b.)	FRANCE - CROATIE	le 8/7 à 21 h. à St-Denis	le 12/7 21 heures à St-Denis : FINALE
FRANCE - PARAGUAY	1 - 0 (a. p.)					
ALLEMAGNE - MEXIQUE	2 - 1	ALLEMAGNE - CROATIE	0 - 3			
ROUMANIE - CROATIE	0 - 1					

LES BUTEURS

5 buts	VIERI (Italie)	2	BASSIR (Maroc)
5	BATISTUTA (Argentine)	2	COCU (Pays-Bas)
4 buts	HERNANDEZ (Mexique)	2	R. DE BOER (Pays-Bas)
4	SALAS (Chili)	2	HADDA (Maroc)
4	SUKER (Croatie)	2	HIERRO (Espagne)
3 buts	BEBETO (Brésil)	2	KIKO (Espagne)
3	BERGKAMP (Pays-Bas)	2	KOMLJENOVIC (Yougoslavie)
3	BIERHOFF (Allemagne)	2	B. LAUDRUP (Danemark)
3	CESAR SAMPAIO (Brésil)	2	MOLDOVAN (Roumanie)
3	HENRY (France)	2	MORIENTES (Espagne)
3	KLINSMANN (Allemagne)	2	ORTEGA (Argentine)
3	RIVALDO (Brésil)	2	OWEN (Angleterre)
3	RONALDO (Brésil)	2	PELAEZ (Mexique)
2 buts	R. BAGGIO (Italie)	2	SHEARER (Angleterre)
2	BARTLETT (Afrique du Sud)	2	WHITMORE (Jamaïque)
		2	WILMOTS (Belgique)